


6
34-b
7
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
24 A
29

LE

THRESOR DES QVATORSE LIVRES D'AMADIS DE GAVLE.

Contenant les Epistres, Complaintes, Concions, Harangues, Deffis, Cartels, Deuis & Pourparlers, pour seruir d'exemple à ceux qui desirent apprendre à bien écrire Missiues, ou parler François.



A ANVERS,
Chez Iean Waesberghe, sus le Cemitiere nostre Dame à l'Escu de Flandres.
1572.
AVEC PRIVILEGE.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

IL a pleu à la Maiesté Royalle de permettre, ottroyer & donner Priuilege à Iean Waesberge, Imprimeur & Libraire iuré de la Ville d'Anuers, de pouuoir luy seul imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer Le Tresor des liures d'Amadis de Gaule, augmenté, ou en François seulemēt, ou en François & Flamen ensemble, ou aussy en Flamen à part. Interdisant & deffendant à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes quelconques, de n'imprimer ou faire imprimer, ne vendre lesdictz Liures sans congé & consentement dudit Iean Waesberghe, sous la peine contenüe plus à plein en l'original dudit Priuilege, donné à Brusselles.

S. I. De Witte.

AVX LECTEVRS SALVT.

IL n'est point de besoin (amiables Lecteurs) que ie vous face entendre combien le liure d'Amadis a eu de faueur enuers tous bons esprits, tant pour la fluidité de son langage, que pour les belles & grandes Harangues, Concions, Lettres, Cartels, Deuis & pourparlers contenus en iceluy: & aussi pour la disposition de ses comptes tant bien deduits & entretenuz, qu'il est (ce me semble) peu possible d'escrire & traitter mieux ny plus à propos. Iaçoit qu'aucuns (estimãs faire plus gran de chose) ont aucunement desdaigné l'oeuure: mais il ne s'en faut esmerueiller, pour l'audace & vantance que ces nouueaux escriuains se vendiquent, ne trouuans rien bon, que ce qui sort de leur boutique, & braue inuention, estimans tous autres escrits comme chose legere, & de petit prix. Aucuns aussi ont eu ceste opinion que ledit liure ne

deuoit estre receu, pour les propos fabuleux & lasifs y contenus, & que cela est defendu par la saincte Escriture: mais à tels ie responds, que le dict liure (estant prins en bonne part) ne donne occasion de lasiueté, ni aucun talent de mal faire, car quand il parle d'amour, il recite (comme par exemplaire) les trauaux, miseres & calamitez prouenans d'iceluy: du mariage & chaste amour, il en parle en plusieurs endroicts sainctemēt: traictāt de la guerre, il demonstre qu'il est raisonnable aux Rois & grands Seigneurs de prendre les armes pour defendre leurs suiets, ou (quand la guerre cesse en leurs païs) de courir à main armée contre les Payens, Turcs, Sarrasins & infideles, pour en ce faisant glorifier & illustrer nostre religion tresaincte et Chrestienne. Bref, lon peut recueillir à la lecture d'iceluy maints autres fruicts. Ce que considerant, & aussy que le plus grand fruict qu'on peut recueillir audit liure, consiste esdictes harangues, lettres epistres & graues concions en iceluy liure contenus les ay bien voulu extraire

& re-

& retirer dudict liure d'Amadis, vous auisans que le tout diligemment veu, le bon esprit trouuera le moyen & grace d'harenguer, concionner, parler, & escrire de tous affaires qui s'offriront deuant ses yeux, & pourra le tout proprement accommoder & adapter, selon les occurrences de ce qui se presentera deuant luy. Ioinct que le sommaire que i'ay mis sur chacune harangue, ou lettre luy en donnera le moyen & aduertissement. Et d'auantage, sera ledit oeuure par mon moyen rendu si commun, que i'espere qu'on prendra en bonne part mõ petit labeur. Or ie vous pry donc (Lecteurs beneuoles) d'auoir pour agreable mon entreprise, à fin de me donner courage d'entreprendre chose ou vous puissiez prendre meilleur fruict.

A Dieu.

AV LECTEVR.

Vers Alexandrins.

Si je lis les Amours, pourtāt ne pēſez pas
Que mō vierge eſtomac ſoit pris en leurs apas:
Ie ſçay graces à Dieu, comme la mouche au miel
Conuertiſt en doux ſuc les fleurs taintes de fiel:
Pour fideles teſmoin de ma vraye parole,
Ie monſtre le Threſor d'Amadis de Gaule
Comprins en ce liuret, ſi biē faict & paré,
Que s'il eſt au Latin & au Grec comparé,
Il merite apres eux d'honneur le premier titre
Pour faire doctement ou Harengue ou Epiſtre.
A ce moyen (Lecteur) il faut quel que tu ſois
Eſtudier icy pour bien parler François.

RECVEIL DES HARANGVES, EPITRES COMPLAINTES, & autres choſes, les plus excellentes de tous les liures d'Amadis de Gaule.

La harangue du Damoyſel de la mer aux Soldats Gaulois, les exhortant à la bataille. Au premier liure, ſur le fin du neufiéme chapitre.



ES compagnons & amis, ayons bon cœur, chacun face cognoiſtre ſa vertu, & luy ſouuienne de l'eſtime, que les Gaulois ont par armes aquiſes. Nous auons affaire à gens étonnés, & demy vaincus : ne vueillons maintenant faire échange à eus, prenans leur crainte, & leur quitant nótre victoire : car s'ils voyent ſeulement vos viſages aſſeurez, je ſuis ſeur qu'ils ne les pourrõt ſouffrir : donnons dedans : car Dieu nous aide.

La harangue de Liſuard Roy de la grande Bretaigne à ſes ſubiets & amis, les exhortant de luy bailler conſeil. Au premier liure ſur le commencement du chapitre 33.

MEs amis, nul de vous n'eſt ignorant des graces qu'il a pleu à noſtre Seigneur me faire, me rendant le plus grand Seigneur terrien qui ſoit au-jour-d'huy en toutes les iſles de l'Ocean : parquoy il me ſemble raiſonnable que tout ainſi que nous ſommes en ce païs les premiers, qu'auſſi nous ne ſoyons les ſeconds à nul autre Prince, pour luy en rendre graces immortelles par bonnes & vertueuſes œuures, auſquelles nous deuons arreſter. A ceſte cauſe, je vous prie & commande (d'antant que les Roys ſont chefs des Monarchies, & vous les membres) que vous auiſez tous enſemble à me conſeiller en vos conſciences, ſur ce qu'il vous ſemblera pour le meilleur que je doy faire, tant pour le ſoulagement de mes ſujets, que pour l'entretenement & l'augmentation de noſtre eſtat, vous aſſeurant mes amis, que je ſuis deliberé de vous croire, comme mes loyaux & fideles ſuiets, pourtãt je vous prie derechef, que ſans aucune crainte chacun auiſe particulierement & en general, à ce qu'il vous ſemblera nous deuoir eſtre recommandé.

La harangue de Serolois le Flamant Comte de Clare, qu'il dit au conſeil pour les induire à ce que le Roy Liſuard doit entendre pour l'vtilité

l'vtilité de son Royaume. Au mesme liure.

MEs Seigneurs, vous auez tous entendu le bon zele que le Roy a au gouuernement non seulemẽt de la Republique de son Royaume, mais particulierement à l'augmentation & hõneur de Cheualerie, laquelle il desire entretenir en plus grande preeminence qu'elle ne fut onques, & pourtant mes Seigneurs (sauf meilleure opinion) il me semble, pour faire à l'intention de nostre Prince, que nous deuons tous luy conseiller, qu'il se face fort d'argent & de gens: car ils sont les nerfs & esprits de guerre & de paix, par le moyen desquels tous Roys de la terre sont maintenus en leurs puissances & authoritez, attendu qu'il est certain que le grand Thresor est pour soudoier les gẽs-darmes qui font les rois regner, lequel ne doit estre pour nulle occasion ailleurs despendu, autrement ce seroit vn vray sacrilege, puis qu'il se nomme sacré. Et ce faisant il pourra maintenir ses estats en tranquillité, & faire glorieuses cõquestes contre ceux qu'il voudra entreprendre. Et pour encores mieux y paruenir, il doit cercher par moyens de recouurer tous les bõs Cheualiers

dont il ſera auerti, tant étrangers qu'autres, leur faiſant maintes liberalitez, par leſquelles ſa renommée volera par tout le monde, qui acheminera en ſon ſeruice les plus loingtains de la terre, pour leſperance qu'ils aurōt de rapporter le digne fruit de leur labeur. A l'aide deſquels il ſe pourra aiſement faire Monarque ſur tous les Princes de l'Occident & Septentrion : car il n'a jamais été leu ou entendu, qu'aucuns Princes ſe ſoyent faits grands, ſinon celuy qui achete & attire à ſoy les bons Cheualiers: Ie di achete, en les fauoriſant, honorant, & diſtribuant leurs richeſſes & treſors, qui ne leur ont gueres fait de faute, ains en ont conquis de plus grans en pourſuiuant leurs victoires.

La harangue de Barſinan Seigneur de Sanſuegue qu'il tint au conſeil contre la precedente de Seroloys, ou il les exhorte de ne ſe tromper en mauuais conſeil. Au premier liure.

IL ſemble Seigneurs à voir vos contenances, que l'opinion du Comte de Clare ſoit du tout approuuée : car je voy dé-ja le plus de vous accorder à ſon dire, ſans auoir ouy debatre au contraire: toutesfois j'eſpere faire preſentemēt cognoitre à tous vous autres mes Seigneurs

& au

(& au Roy cy apres) de combien je desire estre amy à luy & à vous, & à tout son Royaume. Le Compte de Clare a n'agueres mis en auant que le Roy vostre maistre se doit fortifier, par la force & multitude des Cheualiers estranges qu'il conseille estre appellez, voire de toutes les pars du monde: certes si son opinion est creuë,& que vous-vous obliez tant de la suyure, je suis seur que deuāt qu'il soit peu de temps la quātité d'iceux sera tant extreme,que vostre Roy,qui est bon Prince & liberal, les voulant congratuler & auantager ne leur donnera seulement ce qu'il est coustumier de vousdonner mais vous ostera de vostre propre, pour plus les auantager,attendu que naturellement toutes choses nouuelles & non acquises nous plaisent. Par ainsi quelques seruices que vous faciez,ne tant bons puissiez vous estre,vous tomberez en son desdain & en obly, & eux estrangers vous leueront du siege qui maintenant vous promet seur repos: portant, mes Seigneurs, premier que conclure, ce fait me semble de telle & si grande importance,que vous deuez tous y auiser, auec bonne & meure deliberation de vos sages iugemens. I'estime bien qu'il n'y a nul de l'assisten-

ce qui presume de moy que j'en parle autrement que raison & la bõne amour que je vous porte m'admonneste : car (graces à Dieu) je suis tel qu'aysement je me puis autant bien passer du plus grand Prince mon voysin, qu'il fera de moy : mais me trouuant en si noble compagnie, en laquelle j'ay receu tant d'hõneur & faueur, j'aymerois mieux (& Dieu me soit tesmoin) jamais n'auoir esté né, que de flechir. Ainsi mes Seigneurs vous y deuez promptement & diligemment penser, pour ne vous en repentir apres auec trop de loysir.

La harangue du Roy Lisuard, ou il resout la pluralité des auis qui luy ont esté baillez. Du premier liure.

MEs grans amis, je suis tout seur que l'amour que vous me portez & le desir de me faire seruice, vo' ont mis en ces difficultez, & croy qu'il n'y a celuy de vous tous, qui n'en ayt parlé au plus pres de la verité, qu'il luy a esté possible, tellement que vos auis sont tant bons, qu'ils ne pourroient estre meilleurs, toutesfois c'est chose seure & certaine, que les Roys de la terre ne sont estimez grans par le nombre des lieux qu'ils possedent, mais par la quantité & multitude du peuple, auquel ils commandent: car

car que sçauroit faire vn Roy seul? peut estre moins que le plus simple de ses sujets: & d'auantage il luy seroit trop difficile, voire impossible, sans gens gouuerner & maintenir son estat, quelques grãs tresors qu'il pourroit auoir, lesquels ne sçauroyent estre mieux employez que de les departir entre ceux qui les meritẽt. Par ainsi il me semble que toute personne de bon iugement dira, que bon conseil & la force des hommes est le vray tresorier. Et si le voulez encores mieux sçauoir, voyez ce que par mesme moyen a fait ce grand Alexandre, ce fort Iules Cesar, le gentil Annibal, & maints autres qui ont acquis par leur nom immortalité, lesquels pour tesoriser d'hommes & non d'argent se sont faits Rois, Empereurs, & monarques car ils sçauoyent liberalement distribuer leurs deniers à ceux de qui ils cognoissoyent les merites & les entretenir par si gracieux propos qu'ils se pouuoient dire seigneurs & des cœurs & des corps: au moyen dequoy ils estoyent seruis en grand' fidelité. Pourtãt mes bons amys, je vous prie tous le plus affectueusement qu'il m'est possible, que vous m'aydez tant que vous pourrez à me faire recouurer les bons Cheualiers soyent de ce païs ou estranges, lesquels je vous promets en foy &

parolle de Roy, traiter & honorer en sorte, qu'ils auront cause d'eux en louër & contenter : car vous n'ignorez, que tant plus nous serons bien accompagnez, & plus nous serons crains & redoutez de vos ennemis, & vous mieux gardez, entretenus, & estimez. Et s'il y a en moy quelque vertu, vous pouuez aysement iuger, que pour les nouueaux, les anciens ne seront oubliez de nostre vie : parquoy nul de vous ne doit differer à la requeste que je vous fais, mais y obtemperer, ce que derechef je vous prie & commande tresexpressement, mesmes que tout presentement chacun de vous particulierement me nomme ceux que vous cognoissez, & à moy encores incogneuz à ce que si aucuns sont en ceste court, qu'ils recouurent tant des biens de nous, que les absens soyent affectionnez à nous venir seruir, aussy pour les prier ne partir de nostre compagnie, sans nous auertir.

La harangue de la Royne de la grand' Bretaigne sur la faueur qu'on doit porter au Dames. Au premier liure, sur la fin du chap. 38.

PVis qu'il vous plaist donner lieu, & fauoriser à ma requeste, je vous prie que vous faciez desormais tant de bien & d'honneur à toutes Dames ou damoyselles, de les auoir en vos protectiōs

& les

& les defendre prenans leurs querelles cõtre tous ceux qui les voudroyent molester en quelque sorte que ce fust, de sorte que si par fortune vous auez promis quel que don à vn homme, & vn autre à vne dame ou damoiselle, que vous accomplissez premier celuy de la femme comme estant personne plus foyble, & qui a plus besoin d'estre recommandée. Ce faisant, elles seront desormais plus fauorisées, & mieux gardées qu'elles n'ont été: car les meschans qui sont coustumiers de leur faire iniure, les trouuans par le chãps sçachans qu'elles ont pour leurs protecteurs & deffenseurs tels Cheualiers que vous estes, ne les oseront fascher.

La harangue du Roy Arban à ses soldats bataillans contre le Roy Barsinan Seigneur de Sansuegue qui se voulut faire Roy de la grand Bretaigne, par trahison. Au premier liure, chapitre 38.

MEs compagnons & amys, vous auez aujourd'huy tant bien combatu qu'il n'y a celuy qui ne merite estre estimé entre les plusgentils compagnons de tout le monde: mais si vous auez bien commencé, j'espere que nous irons tou-jours de mieux en mieux, & vous souuienne que vous vous defendez

tant

tant pour maintenir voſtre bon Prince, que pour voſtre liberté, meſme contre vn tyran, traiſtré & meſchant, qui ſans crainte de Dieu veut vſurper & ſe paiſtre du ſang de vos enfans. Ne voyez vous cõme il a traité ceux du chaſteau qu'il a ſurprins? Ne voiez vous la fin ou il tend? qui n'eſt qu'a ruyner ce noble Royaume & ſujets, qui ont eſté par ſi long temps conſeruez, par la grace de noſtre Seigneur, & touſiours veſcu en reputation d'eſtre loyaux ſujets à leur Prince. Ne cognoiſſez vous les perſuaſions, deſquelles ce paillard a vſé, deuant l'aſſaut qu'il nous a dõné, penſant nous abatre par ſa langue dorée? Non, non, il eſt trop mal arriué, je ſuis ſeur qu'il n'y a celuy de nous tous, qui ne choiſiſt pluſtoſt mourir de mille mors. N'eſt il pas vray? Certes je voy à vos bons viſages, que ſi je penſois ou diſois autrement que je mentirois: & s'ils ſont plus de gens que nous, nous auons plus de cœur & de droit qu'eux. Ainſi nous ne deuons craindre: mais poſtpoſer toute doute pour viure deſormais en la reputation que nous meritons, vous aſſeurant mes amys, qu'ils ſe ſont retirez (ſi vous y auez prins garde) auec contenance de gens peu affectionnez de nous venir reuoir & quelque choſe qu'ait dit

ce traistre Barsinã, nostre Roy n'est point mort: car il nous viendra bien tost secourir. Ce pendant je vous prie mes compagnons, que nul de vous ne s'ennuye, mais face & continue comme il a commencé, ayant deuant les yeux qu'il vaut trop mieux mourir pour la liberté que de viure vn bien long temps en captiuité & misere, mesmes sous vn miserable Prince.

La harangue du Seigneur de Sansuegue à ses soldats, bataillans contre le Roy Arban, les induisant à prendre courage. Au premier liure, chapitre 38.

MEs amys, ce n'est assez d'auoir dõné à cognoistre à nos ennemis qu'ils sont (si bon me semble) à ma mercy: parquoy je suis deliberé, sans perdre plus nul de vous, differer encor pour cinq ou six jours qu'Arcalaus m'enuoyra la teste du Roy Lisuard, lors je croy que la leur monstrant ne seront plus si osez de me contredire, & les pourrons attraire à nous par amour. Pourtant chacun de vous se resiouysse, & face bonne chere: car estant Roy (comme j'espere) je vous feray tous riches.

La harangue d'Abiseo qui occupoit par tyrannie la Seigneurie de Sobradise, qu'il fist aux habitans du pays. Au premier liure, chapitre 43.

O gens

O Gens chetifs & malheureux! j'apperçoy bien l'aise que vous donne la presence de ceste garce, & que le sens vous faut au besoin! car à ce que je cognois, vous l'aymeriez mieux pour dame (encores que ce soit vne femme foible & debile à vous defendre) que moy, qui suis Cheualier preux & hardy, combien que vous voyez son impuissance, & qu'en si long temps elle n'a peu recouurer que deux Cheualiers, qui sont venus pour receuoir leur mort ignominieusement, dont j'ay grand pitié.

La harangue d'Apolidon à l'Empereur de Constantinople son pere, luy rendant toute obeyssance. Au deuxiéme liure, chap. 1.



IRE, ces jours passez j'ay entẽdu de plusieurs, que mõ frere n'est content du partage qu'il vous a pleu nous ordonner, & pource que je sçai l'ennuy que ce vous est, voyant l'amitié entiere de lui & de moy en bransle d'estre rompue, je vous supplie humblement reprendre tout ce qu'il vous a pleu me donner & l'enpourueoir: car je me tiendray heureux de faire chose qui donne repos à vostre esprit, & tresbien apenné d'auoir

ce que vous luy auez laissé.

Lettre de la Princesse Oriane à Amadis: l'accusant des desloyauté. Au second liure, chapitre 2.

MA passion demesurée, procedant de tant de causes, contraint ma debile main de declarer par ceste lettre ce que le dolent cœur ne peut plus celer à vous Amadis de Gaule, desloyal & trop perjuré amant: car puis que la desloyauté & peu de fermeté, que vous auez en moy (qui suis malheureuse & delaissée de toute bonne fortune, pour vous auoir aymé sur toute chose du monde) est à present manifestée, mesmement qu'à si grãd tort vous vous estes esloigné d'icy, pour vous aprocher de celle laquelle (veu son peu d'aage & indiscretion) ne sçauroit auoir le bien en elle de vous fauoriser, ou entretenir: I'ay deliberé aussi bannir de moy pour jamais ceste extreme amour que je vous portois, puis que mon triste cœur n'en peut auoir autre vengeance. Et quand bien je voudrois prendre en gré le tort que vous me faictes, si seroit ce grand' folie à moy, de vouloir bien à l'ingrat, pour lequel parfaictement aymer, j'ay en haine moy-mesme, & toutes autres choses. Helas! j'apperçois biẽ maintenant

tenant (mais c'est bien tard) que je soubmis trop mal ma liberté en personne tant ingrate ! attendu qu'en satisfactiõ de mes souspirs & pasions ; je me voy moquée, & malheureusement deceuë. Parquoy je vous defens de vous trouuer jamais deuant moy, n'en part ou je reside, & soyez seur que l'ardente affection que je vous portois, est conuertie par vostre demerite, en inimitié & cruelle furie. Or allez doncques desormais ailleurs essayer(auec vostre foy periurée & parolles amielées) abuser d'autres malheureuses cõme moy: sans que vous esperiez cy apres que nulle de voz excusespuisse auoir lieu en mon endroict : ains sans plus vous vouloir veoir, je lamenteray le reste de ma triste vie auecques abondance de larmes, lesquelles ne prendront cesse que par la fin de celle qui n'aura regret à mourir, sinon pour autant que vous en estes homicide.

La complainte d'Amadis qu'il fit ayant receu la rigoreuse lettre d'Oriane , demonstrant la mobilité de fortune, par laquelle elle le banissoit de sa compagnie. Au 2. liure, chap. 4.

HElas fortune par trop legere & sans rancune ! à quelle occasion m'auois tu preferé & esleué entre tous

les meilleurs Cheualiers, pour me ruïner apres tant legierement? Maintenant j'apperçoy bien que tu peux faire plusde mal en vne heure, que de grace en mil ans: car si par le passé tu m'as donné du plaisir ou de la joye, tu me l'as desrobée à ceste heure cruellement, me laissant en amertume trop pire que la mort: & puis qu'il te plaisoit ainsi faire, que n'as tu au moins esgalé l'vn à l'autre? veu que tu sçais que si autresfois tu m'as donné quel que contentement, ce n'a esté, pourtant sans le mesler auecques angoisses & grans ennuis. Par ainsi tu me deuois reseruer quelque peu d'esperance, auecques ceste cruauté, de laquelle tu me tourmentes à present, executant en moy chose incomprehensible en la pensée de ceux que tu fauorises: lesquels pour ne cognoistre ce mal, estiment les pompes, gloires & honneurs que tu leur prestes, seurs & perdurables. Et n'ont souuenance, qu'outre les tourmens que leurs corps endurent pour les maintenir, les ames tombent au hazard de leur salut. Pourtant si auec les yeux de l'entendement, que le souuerain Seigneur leur a donné, pouuoyent voir tes mobilitez, ils desireroyent plustost ton aduersité, que ta legere prosperité, combien qu'elle soit con-

conforme à leur sensualité : car par tes blandissemens & mignotises, tu les ruines, & contraincts à la fin d'entrer au labyrinthe d'amertume, sans en pouuoir jamais sortir. Et au contraire sont les aduersitez, d'autant que si on resiste patiemment, fuyant appetit & ambition desordonnée, lon est esleué de ce lieu bas en la gloire perpetuelle. Et toutesfois moy trop infortuné, n'ay sceu chosir ceste bonne part, veu que si tout le monde estant mien, m'estoit tollu par toy, ayant seulement la bonne grace de ma dame, elle seroit suffisante, pour me maintenir en toute grandeur & bon heur: laquelle me deffaillant aussy, il est impossible que je puisse aucunement viure. Pourtant je te supplie, en faueur & payement de ma loyauté, que tu ne me donnes la mort auec langueur: mais s'il t'est permis m'oster la vie que tu te hastes diligemmēt, prenant compassiō de celuy duquel tu ignores le tourment qu'il aura à plus viure.

C'est vne complainte de mesme argument que la precedente qu'Amadis adresse a son pere.

O Roy Perion mon Seigneur & pere que tant petite occasion vous aurez à vous douloir de ma mort pour

pour vous eſtre celée, & la cauſe d'icelle: mais puis que la douleur que ce vous ſeroit, la ſachant, ne pourroit reuoquer mō torment, je prie Dieu que mon malheur ne vous ſoit iamais manifeſté: ains caché tant que viurez, & ce pour n'auancer le reſte des ans que vous auez encores à viure.

C'eſt vne complaincte d'Amadis adreſſée au Seigneur Galuanes, le remerciant de ſes biens faicts.

O Mon ſecond pere Galuanes, certes j'ay grand regret, que ma fortune aduerſe n'a permis que je recompenſaſſe la grande obligation que j'ay en vous : car ſi mon pere me donna la vie, vous me la conſeruaſtes, me deliurant du peril de la mer, ou je fus abandonné, eſtāt encores en la premiere heure de ma natiuité : & depuis m'auez nourri autāt doucement que ſi j'euſſe eſté voſtre fils naturel.

Exhortation de Floreſtan à ſes compagnons, regrettant Amadis qu'il eſtimoit eſtre en peine, à fin de l'aller ſecourir. Au ſecond liure, Chapitre 6.

MEs ſeigneurs, ce n'eſt pas à nous de pleurer, ne faire telles lamentations, au temps que la neceſſité

nous commande d'entendre à secourir mon Seigneur Amadis : laissons telle maniere de faire aux femmes: & aduisons en semble à pouruoir à ce grand inconuenient. Quant à moy je suis d'aduis que sans plus sejourner nous montions à cheual, faisans toute diligence de le trouuer, lors nous pourrons sçauoir s'il y aura moyen de luy trouuer remede: car ainsi que nous faisons le temps se passe, sa douleur augmente, & sa personne s'esloigne. Le Seigneur Ysanie, à ce qu'il dict l'a cõduit quel que peu, & nous pourra monstrer le chemin qu'il a prins : & si nous tardons plus nous le perdrons, sans esperãce de jamais plus le reuoir. Pourtant mes Seigneurs je vous prie diligentons de le suyure, ce qu'il accorderent : & firent amener leurs cheuaux.

L'hermite parlant à Amadis, le console en son aduersité. Au 2. liure, chap. 6.

CHeualier, je croy que vous auez quelque grãde affliction en vostre ame. Neantmoins si vostre dueil procede de la repentance d'aucun peché que vous auez commis, en verité, mon enfant, vous estes bienheureux : & encores que ce fust pour quelque perte temporelle, comme j'estime, veu vostre aage, & l'estat auquel

ſtat auquel vous auez veſcu juſques à preſent, vous ne vous deuez ainſi ennuyer, mais requerir pardon à Dieu, & il vous pardonnera,& receura pour ſien.

L'hermite encore parlant à Amadis, l'exhorte à prendre courage,& de ne s'abuſer aux femmes.

JE vous promets mō amy que c'eſt mal faict à vous (qui eſtes Cheualier encores jeune & de belle taille) d'entrer en tel deſeſpoir: veu que les femmes ne ſçauent cōſeruer leur amour, que par la preſence de ceux qu'elles ayment: car naturellement elles oublient promptement, & croyent encores pluſtoſt, par eſpecial aux choſes que lon leur rapporte de ceux qui ſe donnent follement à elles: leſquels lors qu'ils penſent auoir joye & contentement, ſe trouuent en tout ennuy & tribulation, ainſi que vous l'experimentez par vous meſmes. Pourtant je vous prie ſoiez deſormais plus vertueux & conſtant: & puis qu'il à pleu à noſtre Seigneur vous appeller à titre de fils de Roy, pour gouuerner ſon peuple, retournez au monde: car ſe ſeroit dommage de vous perdre ainſi, & ne puis preſumer qui peut eſtre celle qui vous a reduit en telle anxieté: attendu qu'encores qu'vne femme euſt en elle

ſeule les perfections qu'ont toutes les autres enſemble, ſi ne ſe deuroit pour elle perdre vn tel homme que vous eſtes.

Regret d'Oriane pour Amadis, lors qu'elle fut auertie par Durin de ſon eſloignement, au liure ſecond, chap. 7.

HA malheureuſe que je ſuis : quand à ſi grand tort j'ay faict mourir la perſonne que plus j'aymois en ce monde : Et puis qu'il eſt hors de ma puiſſance reuoquer le mal dont je ſuis cauſe, je vous ſupplie (amy) prendre ma repentance en ſatisfaction du mal que je vous ay pourchaſſé, auec le ſacrifice que je feray de ma propre vie, pour vous ſuyure à la mort! & ainſi l'ingratitude que j'ay commiſe contre voſtre loyauté, ſera manifeſtée, vous vengé, & moy punie.

Harangue de Guillan à la Royne, pour l'eſcu d'Amadis qu'il auoit trouué. Au liure deuxiéme, chapitre 8.

MAdame, je trouuay ces jours paſſez toutes les armes d'Amadis aueçq' ceſt eſcu abandonné pres d'vne fontaine, que lon nomme, La fontaine de plein champ : dont je fu ſi deſplaiſant, que des l'heure meſmes j'attachay l'eſcu à vn arbre, le laiſſant en la garde des deux damoiſelles qui eſtoyent

en ma compagnie, tandis que je fu par toute la contrée pour m'enquerir qu'il estoit deuenu. Mais je n'ay peu estre si fortuné de le trouuer, ne d'en auoir nouuelles. Parquoy sçachant le merite de tant bon cheualier qui n'eust oncques desir que de s'employer à vous faire seruice, je deliberay puis que ne le pouuois amener, de vous apporter (pour tesmoignage de l'obligation : que j'ay à vous & à luy) ses armes : lesquelles vous commanderez (s'il vous plaist) mettre en lieu euident, ou chacun les pourra voir, tāt pour auoir nouuelles de luy par les estrangers, qui ordinairemēt arriuent en ceste court, que pour augmēter la vertu de tous ceux qui ordinairement suyuent les armes, prenant exemple sur celuy à qui elles furent : lequel par sa haute cheuallerie a acquis le premier lieu entre tous ceux qui oncques porterent cuirasse en dos.

Lamentation d'Oriane, ayant entendu par Guillan la perte d'Amadis. Au second liure, chapitre 8.

AH! malheureuse que je suis: je puis bien maintenant dire, que toute la felicité que i'eu oncques, est vn vray fantosme, & mon tormēt est vne pure verité, veu que si j'ay quelque contente-

ment, c'eſt ſeulemẽt par ſes ſonges qui me ſollicitent la nuict : car en veillant toute auſterité afflige mon pauure eſprit, de ſorte que d'autãt que le jour m'eſt grief martyre, l'obſcurite ſeule m'eſt plaiſir & ſoulas, pource qu'en dormant je me voy ſouuent deuant mon amy : mais le reſueil qui me priue de tant d'aiſe, me faict par trop ſentir voſtre abſence. Ah! mes yeux, non plus yeux, mais ruiſſeaux de larmes & de pleurs, vous eſtes bien abuſez, puis qu'eſtans clos, vous voyez celuy ſeul qui vous contente: & deſcouuers, tous les ennuis du monde vous viennent offuſquer! Au fort, la mort que je ſens prochaine, me deliurera de ceſte anxieté : & vous amy, ſerez vengé de la plus ingrate qui onques naſquit.

Exhortation de Mabile à Oriane qui ſe vouloit precipiter par le moyen de l'aduerſité d'Amadis. Au ſecond liure, chap. 8.

COmment! madame, ou eſt la conſtance d'vne fille de Roy, & ceſte prudence dont vous eſtes tant renommée? Auez vous deſja oublié le mal qui vous cuida auenir par les fauſſes nouuelles, qu'Arcalaüs apporta à la court l'année paſſée? Et maintenant que Guillan a trouué les armes de mon couſin, eſt il dit pourtant qu'il ſoit mort? Croyez

moy que vous le reuerrez en brief,&qu'il s'en viendra vers vous, aussi tost qu'il aura veu vos lettres,

Amadis se console des nouuelles qu'il recoit de son amie Oriane. Au second liure, chap. 10.

O Pauure cœur si lõg temps passionné, qui as peu resister à telle tempeste, nonobstant labondance des larmes que tu as si continuellement distillées, jusques à venir au point de la mort: Reçoy à present ceste medecine, laquelle seule est propre pour ton salut, & sors de ces tenebres, qui si longuement t'ont obfusqué, reprenant les forces pour seruir celle, qui de sa grace te faict reuiure.

Lettre d'Oriane à Amadis, par laquelle elle s'excuse enuers luy, d'aucunes fautes d'amour qui ont esté en elle. Au second liure, chapitre 10.

SI les grandes fautes commises par inimitié (recogneues depuis pour s'humilier) sont dignes de pardon, que doit il estre de celles qui sont causées par trop d'abondance d'amour? Non pourtant mon loyal amy je ne veus nyer que je ne merite beaucoup de peine: car je deuois considerer qu'au temps que les choses sont plus prosperes & joyeuses, la fortune qui les espie vient leur apporter tri-

ſtesse & misere : aussi me deuoit il souuenir de vostre grand' vertu & honnesteté, laquelle ne s'est iamais trouuée en faute, & sur tout ie ne deurois pour mourir separer de mon entendement la souuenance de la grand' subiection de mon triste cœur, qui n'est procedée sinon de celle en laquelle le vostre mesmes est enserré, estāt certaine que si aucunes flammes y ont été refroidies, qu'aussy tost le mien s'en est apperceu : de sorte que l'enuie quil auoit de trouuer repos à ses mortels desirs a été cause de les augmenter. Mais j'ay falli, comme font celles lesquelles estans au plus haut de leur bon heur, & trescertaines de l'amour de ceux, desquels elles sont aymées (ne pouuant comprendre en elles tant de bien) deuiennent jalouses & soupçonneuses, plus par leur imaginatiō que par raison obfuscant ceste claire felicité de la nuée d'impatience, croyant plus tost le rapport d'aucunes personnes (peut estre medisantes) peu veritables & vitieuses, que celuy de leur propre conscience & certaine experience. Pourtant doncques mon loyal amy, ie vous supplie affectueusement receuoir ceste mienne damoyselle (comme de la part de celle qui recognoist en toute humilité la grande faute qu'elle a cōmise en vostre endroit)
laquelle

laquelle vous fera entendre mieux que ma lettre, l'extremité de ma vie : dont vous deuez auoir pitié, non pour merite, mais pour vostre reputation, qui n'estes tenu cruel ne vindicatif, là ou vous trouuez repentance & subiection : mesmement que nulle penitence ne sçauroit venir de vous plus rigoureuse, que celle que moy mesmes me suis ordonnée : & q̄ je porte patiemment, esperant que vous la remettrez, me rēdant vostre bonne grace, & ensemble ma vie qui en depend.

Lamentation du beau Tenebreux, lors qu'il retournoit à Mirefleur declarant à la damoyselle de Dannemarc qu'il auoit beaucoup enduré sans cause, le taxant de n'estre fidele Amant. Au second liure, chap.10.

PAR ma conscience, dict le beau Tenebreux, je ne fus oncques en plus grand danger de mort : & m'esbahy ou elle forgea ceste fantasie, qu'elle auoit contre moy, veu que je ne pensay oncques à faire chose qui luy deust desplaire: &quand bien ie me feusse tant oublié d'y auoir pensé, si ne meritois-ie vne tant cruelle lettre que celle qu'elle m'escriuit. Car encores que ie ne face les demonstrances & hypocrisies que beaucoup sçauent faire, si ne laisse-je de mesurer les biens

& graces que j'ay receuës d'elle : & n'estoit point ceste pensée semée en si mauuaise terre, qu'elle ne luy en garde le fruict, tant que l'esprit aura moyen de faire viure mon cœur, veu que l'vn & l'autre sont du tout dediez à la seruir & obeir Ah ah mon Dieu: il me souuient, que quād Corisãnde arriua en nostre pauure hermitage, je cuidois bien lors que ce fust faict de moy! La bonne dame se lamentoit de la passion, qu'elle portoit pour trop aymer mō frere Florestan, & je mourois du desplaisir d'estre à tort ainsi chassé d'Oriane. Quantes peines, quels trauaux, quel demesuré tormēt j'ay de long temps souffert en la Roche pauure, sans auoir consolation de creature viuant que du bon hermite, lequel me solicita de patience: Helas quelle dure penitence, pour chose non offensée: Croyez moy, damoyselle ma mye : que j'estois tant pertroublé, que d'heure à autre je souhaitois la mort, & aussi souuēt craignois-je perdre la vie. Mais pensez vous le desespoir ou j'estois lors que je monstray aux damoyselles de Corissande la chanson que je feis en ma plus grande tribulation?

Harangue de Gandalin aux freres du beau Tenebreux, pour les animer à le chercher, pour le secourir. Au 2. liure, 2 chapitre.

Par

PAr Dieu mes Seigneurs , tous vos pleurs ne sçauroyent faire trouuer celuy que vous desirez , si n'est par vne autre bonne diligence que vous pourrez nouuellement entreprendre. Et combien que desia vous en ayez fait grand de uoir, si ne deuez vous vous ennuyer:ains le querir mieux que jamais, veu que sçauez assez ce qu'il eust faict pour vo' particulieremẽt si la fortune eust auancé l'occasion. Maintenant doncques c'est à vous à faire le semblable : car si le perdez ainsi,ce ne sera seulement la perte du plus gentil Cheualier du monde, mais du meilleur parent que vous ayez:& d'auantage,vous en pourrez estre tous blasmez. Pourtant mes Seigneurs, je vous supplie (pour l'hõneur de Dieu) faisant enuers luy le deuoir de frere & d'amy,& de compagnon, recommancez à ceste queste, sans y espargner vos personnes ne la longueur du temps.

Deffiement fait par vn Cheualier estrange au Roy Lisuard, l'induisant à guerre, si mieux ne veut accorder en mariage Oriane, auec le Prince Basigant. Au second liure, chap. 12.

ROy Lisuard je te deffie, & tous tes aliez,de par les puissans Princes Famongomad Geãt du Lac bruslant, Cartadaque son neueu,Geant de la mon-

tagne defendue, Mandafabul son beau frere, Geant de la tour vermeille, dom Quedragant frere du feu Roy Abies d'Yrlande, & d'Arcalaüs l'enchanteur : lesquels te mandēt tous par moy, qu'ils ont juré la mort de toy & des tiens. Et pour ce faire ils se trouueront en l'aide du Roy Cildadan, pour estre du nombre des cent Cheualiers, qui te ruineront asseurement. Toutesfois si tu veux bailler ton heritiere Oriane à la belle Madasime fille du tresredouté Famongomad, pour la seruir de damoiselle, ils te laisseront viure en paix, & seront tes amys : Car ils la marieront auec le Prince Basigant, lequel merite bié estre Seigneur de tes pays, & de ta fille aussi. Pourtant Roy Lisuard, eslis de ces deux conditions la meilleure : la paix cōme ie te deuise, ou la plus cruelle guerre qui te sçauroit venir, ayant affaire à princes tant puissans & redoutez.

Response audict cheualier estrange par le Roy Lisuard, demonstrant la grandeur de son courage au second liure, chap. 12.

PAr Dieu Cheualier, ceux qui vous ont donné telle commission, me cognoissent tresmal, car j'ay tout le tēps de ma vie plus estimé la guerre perilleuse, que la paix honteuse, d'autant que je se-

rois grandement reprehensible enuers Dieu le Createur qui m'a constitué Roy sur tant de peuple, si par faute de cœur je le souffrois outrager. Parquoy vous en retournerez leur dire, que i'ayme trop mieux auoir tout le temps de ma vie la guerre, qu'ils demandent, & à la fin mourir en combatant, que de leur accorder la paix, qui seroit tant à mon desauantage. Et pource, que ie desire sçauoir au long leur vouloir, ie feray partir vn cheualier des miẽs qui ira auecqu' vous, lequel leur fera au long entendre mon intention.

Florestan deffiant Landin qui parloit trop au desauantage d'Amadis, luy presentant le combat pour l'amour de luy. Au second liure, chapitre 12.

CHeualier, ie ne suis natif de ce pays ni vassal du Roy, ainsi pour chose que vous luy ayez dict, ie n'ay occasion de respondre, mesmes qu'il y a icy present tant de Cheualiers meilleurs que moy, sur lesquels ie ne voudrois entreprendre. Toutesfois, puis que ne pouuez trouuer Amadis, (qui est cõme i'estime) vostre grand proffit, ie suis prest de vous combatre, & demesler la querelle q̃ vous auez à luy. Et afin que me cognoissiez mieux, ie suis son frere Florestã, lequel

vous offre ce combat, par telle conuétion que si je vous puis conuaincre, vous serez tenu de vous deporter de la querelle que vous auez contre luy, & si vous me deffaictes, vengez sur moy partie de vostre colere. Tant y a que vous ne deuez trouuer estrange le deuoir auquel ie me soumets: car je n'ay moins d'occasion de soustenir la querelle contre vous (luy absent) que vous auez celle du Roy Abies, duquel vous estes neueu: estant tout seur qu'il est bien en la puissance de mon Seigneur Amadis de me venger, si fortune permettoit qu'eussiez auantage sur moy.

Response de Landin au Seigneur Florestan, qui accepte le combat au temps opportun. Au second liure, chapitre 12.

SEigneur Florestan, respondit Landin, à ce que je voy vous auez enuie de combatre. Mais je ne vous puis satisfaire, n'ayant aucun pouuoir sur moy, pour l'affaire auquel par autre je suis delegué : aussi que j'ay promis auant mon partement aux Seigneurs qui m'ont appellé en leur compagnie, de n'entreprendre (auant la bataille) chose qui me puisse retarder d'y assister & faire mon deuoir & pourtant tenez moy à present pour excusé jusques apres la bataille, lors je vous

promets accepter le combat que vous demandez, & plus toſt n'y puis entendre.

Lettre d'Vrgande au Roy Liſuard, ou elle predit la ruine du beau Tenebreux. Au ſecond liure, chap. 15.

A Vous Liſuart Roy de la grand' Bretaigne, ſalut condigne à voſtre maieſté. Ie Vrgande la deſcognuë, voſtre humble ſeruante vous fais ſçauoir que la bataille qui eſt arreſtée entre vous & le Roy Cildadan, ſera l'vne des plus cruelles & dangereuſes que lon verra jamais: en laquelle le beau Tenebreux, qui nouuellement vous a donné tant d'eſperance perdra ſon nom, & par vn coup qu'il dõnera, tous ſes hauts faits ſeront mis en oubly, & ſi ſerez à l'heure au plus grand ennuy ou vous-vous trouuaſtes oncques. Car maints bons cheualiers perdront la vie, & vous meſmes tomberez en cẽ hazard, à l'inſtant que le beau Tenebreux eſpanchera voſtre ſang: toutesfois à la fin pour trois coups qu'il donnera ceux de ſa part demeureront vainqueurs. Et ſoyez ſeur Sire, que tout ce auiendra ſans doute: pourtant pouruoyez ſagement à vos affaires.

Lettre d'Vrgande à dom Galaor de Gaule, luy prediſant la mauuaiſe fortune, au ſecond liure Chapitre 15.

A Vous dom Galaor de Gaule, preux & hardy Cheualier, moy Vgande la descognuë vous saluë, comme celle qui vous ayme & estime, & veux que vous entendiez ce qui vous est à aduenir en la cruelle bataille d'entre les Roys Lisuard & Cildadan. Si vous-vous y trouuez soyez seur, q̃ sus la fin d'icelle vos mẽbres forts & roides defaudront à vostre cœur inuincible, & au partir du combat, vostre teste sera au pouuoir de celuy, lequel par les trois coups qu'il donnera, demourera vainqueur.

Lettre d'Arban Roy de Norgales & Angriote d'Estrauaux, au Roy Lisuard, luy faisant entendre la grand' peine qu'ils enduroyent. Au second liure, chap. 15.

A Treshaut & trépuissant prince Lisuard Roy de la grand' Bretaigne, & à tous nos amys & alliez estans en son royaume. Nous Arban de Norgalles, & Angriote d'Estrauaux, à present detenus en douloureuse prison, vous faisons sçauoir que nostre infortune plus cruelle que la mesme mort nous a mis au pouuoir de l'impitoyable Gromadace, femme de Famongomad, laquelle en vengeance de la mort de ses mari & fils, nous fait chacun jour donner tant, & de si estrã ges tormẽs qu'il est impossible de les pen

ser, en telle sorte que d'heure à autre no⁹ desirons la fin de nostre vie pour trouuer le repos. Mais ceste malheureuse, pour plus longuement nous faire endurer, differe tant qu'elle peut nostre mort: laquelle de nos propres mains nous-nous fussions dõnée, sans la crainte de perdre nos ames. Et par autant que nous sommes à present si fort naurez qu'il est impossible que puissions plus resister, nous vous enuoyons ceste lettre escrite de nostre sang, par laquelle nous supplions à Dieu vous donner victoire contre ces traistres, qui nous ont tant outragez, & auoir pitié de nos ames.

Harangue du Roy Lisuard à ceux de son ost, les exhortant à virillement combatre. Au second liure, chap. 16.

MEs compagnons & grans amys, je croy qu'il n'y a celuy de vous tous qui n'entende assez comme nous auons entreprins ceste bataille à bõ droict, mémes pour defendre l'hõneur & reputatiõ du Royaume de la grand' Bretaigne, lequel le Roy Cildadã, & ceux d'Yrlande veulent abastardir, en nous deniant le tribut que de tout temps ils ont payé à nos predecesseurs pour recognoissance des biens qu'ils auoyent receus d'eux par

le passé. Or sçay-je assez, qu'il n'y a celuy de vous tous qui n'ait le cœur entier & magnanime: parquoy il n'est besoin de vous animer d'auantage cõtre ceux à qui vous auez affaire, ayant vostre honneur deuant les yeux, que vous estimez plus que cent vies, s'il estoit possible les auoir l'vne apres l'autre. Pourtant doncques mes amys marchons hardiment sans auoir esgard à quelques Geans cruels & pleins de sang, qui sont de leur troupe: Car l'homme n'est estimé d'auātage pour les membres gros & lours, mais pour le bon cœur qu'il a. Vous voyez souuent le leurier venir au dessus du bœuf, & l'esspreuier ou esmerillon batre le milan. Nos ennemis se fient en la face de ces monstres, sans auoir esgard au tort qu'ils ont, & nous esperons en Dieu: lequel comme droicturier nous donnera l'effort de les vaincre, par la dexterité de noz personnes & le deuoir que nous ferons. Marchons doncq mes amis hardiment, estimant chacun de soy estre suffisant pour combatre, & deffaire le plus braue de leur troupe: vous asseurant que si nous gaignons ce iourd'huy l'honneur de la bataille, qu'outre ce que nostre renommée & gloire enuironnera la terre vniuerselle, jamais ennemy de la grand Bretaigne ne leuera la

teſte pour nous regarder de mauuais œil.

Harangue du Roy Cildadan à ſon oſt pour eſtre courageux à deſendre leur liberté. Au ſecond liure, chapitre 16.

GEntils Cheualiers d'Yrlande, ſi vous entedez pourquoy vous allez combatre, il n'y aura celuy de vous qui ne blaſme ſon predeceſſeur d'auoir tant tardé le commencement d'vne ſi glorieuſe entreprinſe. Les Rois de la grand' Bretaigne vſurpateurs & tyrans (non ſeulement contre leurs ſubjects, mais ſur les voyſins) ont autresfois prins ſans aucun droit ſur nos anceſtres, vn tribut tel que vous ſçauez aſſez que l'on a ſouuent payé & à ceſte cauſe nous auons fait ceſte aſſemblée, & ſommes venus en ce lieu pour defendre noſtre liberté qui ne peut eſtre payée, par nul treſor. C'eſt voſtre fait, c'eſt voſtre droit, non pas de vous ſeulement, mais de voz enfans qui iuſques à preſent ont eſté tenus & reputez par ceux que vous voyez deliberez de vous faire ſerfs & eſclaues. Voulez vous doncques touſiours viure en ceſte ſorte? Voulez vous continuer le joug à voz ſucceſſeurs? eſtes vous de moindre cœur: ne de moindre eſtoffe que voz voiſins? Ah! ſi nous ſommes victorieux, ils rendront ce qu'ils ont

de nous. Ie suis bien seur que la fortune nous fauorise : Car vous voyez les gens de bien qui sont venus à nostre secours, sçachans nostre bon droit. Poussons, poussons gentils Cheualiers, je voy desia le roy Lisuard & sa troupe en doute pour nous tourner le dos, ils sont ce disent ils coustumiers de vaincre : Mais nous leur apprendrons à eux accoustumer d'estre vaincus. D'vne chose je vous veux aduertir, c'est que chacun ayde à son compagnon, vous tenans les plus serrez ensemble qu'il sera possible.

Exhortation de Mabile à Oriane qui se mescontentoit d'Amadis, au second liure, chap. 17.

MAdame, je m'esbahys de vous & de vostre façon de faire : car aussi tost que vous estes sortie d'vn ennuy, vous en solicitez vn nouueau, & deuriez (ce me semble) mieux regarder à ce que vous dites de mon cousin, sans vous persuader qu'il ayt tenu tel propos ou autre pour vous fascher, veu que vous pouuez asseurer qu'il ne pensa onques à vous faire offence, en dit, en pensée, ny en fait. Et assez vous l'ont peu tesmoigner les espreuues qu'il a faites, tant en vostre presence, qu'absence : mais je voy bien q̃ c'est, vous me dõnez à entendre, que (ennuyée de ma compagnie) vous me voulez chasser

ser sous couleur q̃ mon cousin est trop vostre, abusant vous mesmes de la seruitude qu'il vous porte. Toutesfois quand vous m'aurez perduë, ce sera peu de cas, pourueu que vostre (puis-ie bien dire) Amadis n'en soit pirement traité : car vous sçauez bien & moy aussi, que le moindre ennuy qu'il aura de vostre fascherie, sera suffisāt pour le faire mourir, dont ie m'esmerueil, le quel plaisir vous prenez à le tourmenter si souuent faisant pour vous ce qu'il est possible de faire pour autre Dame viuante. Ne considerez vous que puis qu'Apolidō a voulu que l'espreuue de la chambre defendue fut commune à tout le mōde, qu'il ne seroit raisonnable que mon cousin gardast Briolanie de faire comme les autres ? Vrayement je croy qu'elle ne vous n'estes encores assez belles pour gaigner ce que n'ont sceu auoir toutes les belles qui ont esté depuis cent ans en ça. Pourtant je puis bien me tenir seure, que ceste nouuelle jalousie ne procede par faute que vous ayt fait celuy qui ne pense qu'à vous obeir: mais son malheur a desia tant gaigné sur luy, que pour vous complaire il ne s'est seulemēt oublié, ains ne faisant estat que de vous, a desdaigné entieremēt tout son lignage, & les a en estime d'estrangers sans les cognoistre, n'autre que

vous

vous qu'il reuere comme Dieu : & toutesfois vous le voulez du tout faire perdre. Ah ah, les dangers & euidens perils esquels luy & les siens ont souuent esté pour l'amour de vous, tant enuers Arcalaüs qu'à ceste derniere bataille sont maintenant tresmal recogneus ! puis qu'en satisfaction d'iceux vous desirez la destruction du chef, & principal de mes parens. Est-ce le bien & la recognoissance des seruices que je vous ay faits ? sont ce les premices de l'espoir que j'auois à vous ? Certes je suis maintenant bien loin de ce que j'esperois & aspirois, voyant deuant mes yeux conspirer la ruyne & deffaite de la personne que j'ayme le plus en ce monde & qui est plus vostre que sien : toutesfois (si Dieu plaist) il ne sera pas ainsi, & n'auiendra tel inconuenient si pres de moy. Certes je prierai demain mõ frere Agraies & mon oncle Galuanes de me conduyre en Escosse, lesquels feront beaucoup pour moy de m'oster de la compagnie de vous, qui estes si ingrate. Puis se mist à pleurer si fort, qu'il sembloit qu'elle deust fondre en larmes. Las disoit elle, je prie à Dieu, que la cruauté que vous faites à vostre Amadis, se tourne en vengeance sur vous pour satisfaire à toute sa lignée, qui ne perdra tant (en le perdant) que vous

seule

seule, encore que ce soit la plus grande infortune qui nous puisse aduenir.

Responce d'Oriane à ladite Mabille, s'excusant de ce qu'on l'accusoit. Au second liure, Chapitre 17.

AH ah! pauure femme malheureuse entre toutes les plus desolees & tristes: qui eut jamais pensé qu'il peut cheoir dans vostre cœur, ce que vous m'auez maintenant manifesté? Las je me suis descouuerte à vous, n'ayant autour de moy autre digne d'entendre mes doleances) pour auoir conseil & confort, & vous me deconfortez, & traictes pis que je n'ay merite, me reputant tout autre que je ne suis, ny seray tant que l'esprit soustiendra mō cœur plein d'amertume! qui me fait bien presumer qu'autre que mon malheur ne m'auance ce fascheux traitement, veu que vous auez prins en mauuaise part, ce q̄ je vous disois pour le mieux. Et DIEV ne me soit jamais aydant si je pensay de ma vie en ce dequoy vous me blasmez & accusez: car j'ay tant d'asseurance de vostre cousin, que je ne veille à autre chose qu'à le contenter: tant y a que j'aymerois mieux mourir qu'autre que moy eust l'honneur de la chambre defendue. Iugez doncq quel ennuy ce me sera

si Briolanie qui va deuant faire l'espreuue en vient au dessus. Ce nonobstant, ma cousine mamye, ie vous prie pardonnez moy, ne differez (s'il vous plaist) à m'aduiser de ce qu'il vous semblera que ie doy faire pour le mieux : Car vostre cousin pourroit estre trop marry s'il sçauoit ce que j'ay soupçonné de luy.

Prophetie d'Vrgande la descognuë à Oriane, luy predisant ce qu'il luy deuoit aduenir, au second liure, chapitre 18.

AV temps que vostre plus grande tristesse aura lieu, maints bons cheualiers souffriront pour l'amour de vous. Lors le fort Lyon accompagné de ses bestes, sortira de sa taisniere, & par ses haux rugimens & clameurs espouuentera tellement ceux qui vous auront en garde, que maugré eux vous demourerez entre les ongles de la Royalle beste, laquelle mettra bas de dessus vostre teste la riche couronne, qui plus ne sera vostre : lors ceste beste affamée ayant vostre corps en son pouuoir, l'emportera en sa cauerne, ou il se paistra en sorte qu'il appaisera sa faim enragée. Pourtant ma fille regardez que vous ferez, car ce que je vous ay dit aduiendra sans doute.

Exhor-

Exhortation d'Vrgande au Roy Lisuard, l'incitant à bien traiter ses gens-darmes. Au second liure, chapitre 18.

SIre, vous me semblez maintenāt tresbien accompagné, nō tant pour beaucoup de grans personnages qui sont pres de vous, que pour l'amitié qu'ils vous portent, comme ie suis seure: dont vous deuez louer nostre Seigneur. Car le Prince aymé des siens, peut tenir ses estats en grande seureté: pourtant Sire mettez peine de les entretenir & bien traitter, à ce que vostre fortune (qui n'est encores lasse de vous fauoriser) ne s'esloigne si vous faites autrement: & sur tout gardez vous de mauuais rapport, veu que c'est le vray poyson & ruine des Princes qui y croyent,

Prophetie d'Vrgande la descogneue, tant au Roy qu'autres ses cheualiers.

GRande cōtention se leuera entre la grād' couleuure & le fort lyon qui sera secouru par maintes bestes cruelles, lesquelles viendrōt en telle fureur que grand nombre d'elles en souffriront mort douloureuse. Le fin Renard Romain sera nauré des ongles du fort Lyon & sa peau cruellemēt dechirée, dont le grād serpēt sera en grād ennuy. En ce tēps la douce brebis couuerte de laine noire, sera mise

milieu d'eux , laquelle adoucira par sa grand' humilité & pitoyables bellemens, la brauete & ferocité de leurs courages, les faisant separer d'ensemble: mais aussy tost les Loups affamez, descendront des aspres montaignes contre la grand' Couleuure laquelle estant par eux deffaite, auecq' grand partie de sa suite, l'enserrerōt en l'vne de ses cauernes. La tendre Licorne mettant sa bouche aux oreilles du braue Lyon, l'esueillera de son fort somne, par son hau t cry: puis luy faisant prendre partie de ses bestes ira diligemment au secours de la grand Couleuure, laquelle ilz trouueront morse , & si nauree par les Loups affamez , que l'on verra grand' abondance de son sang espandu sur la terre. A l'heure sera ostée d'entre les dents des Loups, & eux mis en pieces: lors estāt la vie restituée à la grande Couleuure (laissant dans sa cauerne tout le poyson de ses entrailles) se consentira d'estre mise entre les ongles du fort Lyon: & la blanche Biche qui en la forest craintiue eleuoit ses muglements contre le ciel, sera retirée & rappellée.

Autre Prophetie d'Vrgand la descogneue à Amadis, luy declarant ce qui luy deut aduenir au second liure, chap. 18.

A l'heure

A L'heure que vous ferez nauré à mort pour defendre la vie d'aucun estant le martyre vostre,& le profit d'autruy, la recompense que vous en aurez, sera vn grand mescontentement & esloignement de çe que plus desirez approcher. Lors vostre bonne trenchante & riche espée brisera tellement vos os,& entamera en tant d'endroicts vostre chair,que vous trouuerez tresaffoibli de vostre sang & si outrageusement poursuiuy que si la moitié du monde estoit vostre,vous la dõneriez, pourueu que vostre espée fust jettée au fons de quelque profond lac, duquel elle ne pust jamais estre retirée:pour tant pensez à vostre destinée,qui sera telle que je vous ay dite.

Excuse d'Amadis, de ce que n'ayant appellé les autres ses compagnons auec luy pour estre du combat, luy seul l'auoit entreprins. Au second liure, chap.19.

MEs seigneurs,je vous supplie tous me tenir pour excusé, & n'estre mal contens de moy: vous asseurant que s'il eust esté en mon chois d'eslire vn compagnon pour estre de la meslée (veu les grandes proüesses desquelles chacun de vous est pourueu) je n'eusse sceu lequel eslire. Mais Ardan a voulu combatre seul contre moy,pour la haine qu'il

me porte, & l'amour qu'il a à Madasime, & puis qu'il l'a ainsi requis, je ne pouuois ny deuois le refuser, sans me monstrer lasche & couard, & ne faire responce autre que conforme à sa demande. Et quand plus de cheualiers il y eust voulu comprendre aueca' luy, ou pensez-vous que j'eusse cerché ayde ou secours qu'aueca' vous-autres? veu que vous sauez que ma force se redouble aueca' la vostre quand nous sommes ensemble.

Responce d'Amadis à Ardan Canille qui le deffioit deuant le Roy. Au second liure, chapitre 10.

COmment? respondit Amadis, pensez vous que je n'aye assez de cœur & de droict, pour abbaisser l'orgueil d'vn tel hôme & si audacieux comme est Ardan? Ie vous asseure que quand je n'aurois entreprins vous combatre, si serois-je bien content de ce faire, seulement pour empescher le mariage de vous & de Madasime. Et à ceste cause les ostages dont vous vous vantez, ne doyuent differer de faire leur deuoir: car j'espere bien venger le bon & vaillant Roy Arban & Angriote de la grande iniure qu'ils ont receuë, estans prisonniers.

Replique d'Ardan à Amadis.

IE les ay faicts venir quant & moy, dit Ardan, sçachant que vous les demanderiez: combien que j'aye bonne esperance de les remettre au pouuoir de la belle Madasime, & luy bailler ensemble le moule de vostre bonnet pour tesmoignage que ce n'est pas à vn tel Seigneur que vous estes de me tenir propos si braues & auantageux. Et pour en ce faisant luy donner plus grand plaisir, il plaira à nostre Roy permettre qu'elle soit mise en lieu eminent, afin qu'elle voye euidemment la vengeance que je prendray sur vous, & la fin malheureuse dont vous mourrez.

La harangue de Gandandel deuant le Roy Lisuart, contre Amadis & autres ses aliez, pour les mettre en la male grace du Roy. Au second liure, chapitre 20.

SIre, j'ay tout le temps de ma vie desiré garder la foy que je vous doy, comme à mon Roy & seigneur naturel & feray encore (si Dieu plaist) car outre le serment de fidelité que j'ay à vous, vous m'auez de vostre grace fait tant de biens, que si je ne vous conseillois en ce q̃ je verray qui touche vostre majesté Royale, je faudrois grandement enuers Dieu & les hommes. Au moyen dequoy (Sire) apres auoir longuemẽt pensé à ce que je

vous declareray, je me suis repenti assez de fois d'auoir tant differé, non pour enuie que je porte à personne (& Dieu m'en soit tesmoing) ains seulement pour l'inconuenient que je voy apprestée, si vous n'y remediez promptement & sagement. Vous sçauez que de tout temps il y a eu grand' controuersie entre le Royaume de Gaule, & celuy de la grande Bretaigne, pource que les Roys vos predecesseurs y ont tousiours pretendu droict de souueraineté: & combien que depuis quelque temps ceste querelle soit assopie, si est-il vray-semblable que les Gaulois (rememoratifz des guerres & dommages qu'ils ont enduré de vos subjects) delibereront secretement en leurs courages d'eux en venger. Et (selon mon opinion) Amadis qui est le chef & principal d'eux tous, n'est venu en ces païs que pour y faire, practiquer & gaigner gens: auec lesquels (joints à la puissance, qu'il y pourra faire descendre) il vous donnera tant d'affaire, que peut estre il vous sera mal-aisé d'y resister, & voyez s'il y a desia apparence. Sire, celuy duquel je vous parle, & ceux de son alliance aussy m'ont faict tant d'honneur & de plaisir, que moy & mes enfans sommes grandement obligez à eux: & n'estoit que vous estes mon Seigneur esleu, je ne vou-
drois

drois pour rié parler cõtre Amadis, tant je suis son amy, & seruiteur : mais és choses qui regardent vostre personne, Dieu me doint la mort plutót que j'espargne homme viuant, non point mon propre enfant. Vous auez receu Amadis auecq' si grand nombre de ses parens, & autres estrangers en vostre court (comme bon Prince liberal & magnanime que vous estes) qu'à la fin leur suitte se trouuera plusgrande que la vostre. Pourtant Sire, il seroit bon d'y pouruoir auant que le feu soit plus allumé.

Responce du Roy à ladite harangue.

PAr ma foy mon amy, je croy que vous m'aduertissez comme bon & loyal subject : neantmoins veu les seruices que ceux dont vous me parlez m'ont fait, je ne puis cõprendre en mõ esprit, qu'ils me voulissent faire mauuais tour ou lacheté.

Replique de Gandandel au Roy sur le mesme propos. Au mesme chapitre.

SIre, respondit-il, c'est ce qui vous abuse, car s'ils vous auoyent offencé par cy deuant, vous vous donneriez garde d'eux comme de vos ennemis : mais ils ont sceu desguiser sagement leur trahison sous vn humble parler, accompagné de quelques seruices, esquels ils se sont

employez, attendans leur heure opportune.

Requeste d'Amadis au Roy Lisuard, pour faire don de l'isle de Mongase à Galuanes. Au mesme chapitre.

SIre encore que ie ne vous aye iusques icy faict tant de seruice comme ie desire, si ay-je prins la hardiesse (me cõfiant en vostre grand liberalité) de vous demander vn don qui ne vous peut tourner qu'à honneur, obligeant d'auantage ceux à qui vous l'octroyez. Si dist encor Amadis, Le don que moy & mes compagnons presens vous supplions nous octroyer qu'il vous plaise donner au Seigneur Galuanes l'isle de Mongase, de laquelle il vous fera foy & hommage, en espousant Madasime, ce faisant sire, vous enrichirez vn pouure prince, vsant de misericorde à vne des plusbelles gentils femmes du monde.

Harangue d'Amadis au Roy Lisuard, par laquelle il quittoit sa compagnie. Au mesme chapitre.

SIre, i'ay iusques icy pensé qu'il n'y auoit Roy ne Prince au monde mieux se cognoissant es choses de vertu & de honneur que vous : toutes-fois nous nous apperceuons maintenãt du contraire par l'experience que vous nous en don

nez : par ainsi puis que vous auez changé de nouueau conseil, nous irons chercher nouuelle façon de viure.

Harangue d'Amadis à Oriane, par laquelle il luy declaroit estre force de sortir hors du seruice du Roy. En ce mesme chapitre.

MAdame, dit Amadis, il nous est force de ce faire ce qu'il nous a commandé, autrement nous offenserions nostre honneur, demourans contre le gré de luy en son seruice, veu qu'il presumeroit que ne sceussions ailleurs rẽcontrer qui nous voulust receuoir: pourtant ie vous supplie ne trouuer mauuais, si en luy obeissant, ie suis contraint de m'esloigner de vo⁹ pour quelque tẽps. Vous sçauez la puissance que vous auez sur moy, & que ie suis autant vostre que le pourriez souhaiter, & ie sçay bien aussi, qu'ou i'acquierrois mauuaise reputatiõ vous estes celle qui en receuroit de deplaisir, tant vous m'aymez & estimez, qui me faict derechef vous prier trouuer bonne mon absence, & me donner congé, vsant de vostre constãce & vertu accoustumée.

Responce d'Oriane à Amadis, s'excusant enuers luy. Au mesme Chapitre.

MOn amy, respondit la Princesse, vous auez grãd tort d'ainsi vous plaindre de mon pere : car s'il a

receu quelque biẽ de par vous, ç'a esté par ma faueur,& par le commandement que je vous en ay fait, non pour l'amour de luy: car moy seule vous ay fait venir & se journer en sa compagnie. Ainsi ce n'est à luy à vous recompenser : mais à moy à qui vous estes. Il est bien vray qu'il a tousiours pensé autremẽt, qui luy donne grand' blasme de vous auoir si indiscretement respondu. Et encores que vostre partement me soit la plus griefue chose qui me pourroit auenir (estant contrainte) je suis contente de me fortifier, & d'obeïr à raison plus qu'aux delices, & bien que j'ay par vostre presence. Partant mõ amy, je veux ce qu'il vous plaist: pource que je suis asseurée qu'en quelque part que vous tiriez, vostre cœur qui est mien, me demeurera pour gaige du pouuoir que vous m'auez donné sur vous & sur luy: aussy que mon pere, vous perdant, cognoistra par le peu qui luy restera, ce qu'il aura perdu en vous.

Replique d'Amadis prenant congé d'Oriane, au mesme chapitre.

MAdame, dit Amadis, le bien que vous me faictes, est si grand que je ne l'estime moins que la redemption de ma vie propre: car vous sçauez que tout homme de vertu doit auoir

son honneur en telle recommandation, qu'il le doit preferer à sa propre vie. Ainsi madame, puis que c'est force que pour le conseruer je vous esloigne, faictes s'il vo⁹ plaist tant pour moy (durant mon absen ce) de me mander le plus souuent que vous pourrez de vos nouuelles : & me tenir tous-jours en vostre bonne grace, com me celuy qui ne fut onques né, que pour vous obeir, & seruir.

Harangue d'Amadis à ses compagnons, leur declarant les causes de son departement d'auecques le Roy, au mesme chapitre.

MEs Seigneurs, pource que lon a à tort donné blasme au Seigneur Galuanes, Agraies, à moy, & aucuns autres qui sont icy presents, d'abandõner le seruice du Roy, comme nous auons deliberé eux & moy, auons trouué bon vous faire entendre, qui en est l'occa sion. Ie croy qu'il n'y a celuy en ceste trou pe, qui n'ait entendu si depuis nostre arriuée en la grand' Bretaigne l'authorité de ce Prince est augmentée ou amoindrie : parquoy sans consumer le temps à rememorer les seruices que nous luy auons faicts, pour lesquels nous auions grand' esperance de rapporter (auecq' gré) bonne & grosse recompense, je vous declareray sommairement de quelle ingratitude il

vsa hier enuers nous, tellement qu'ainsi que la fortune muable & inconstante ren uerse souuent toutes choses, il a changé de condition ou par mauuais cõseil qu'il a receu, ou par quelque legiere occasion que nous ignorons. Tant y a, que le Seigneur Galuanes nous requist de moyenner enuers luy (il n'y a encores que huict ou dix jours) la prouision du mariage de luy & de Madasime : & en ce faisant le faire jouir des terres d'elle, à la charge de les te nir en foy & hõmage de luy, & de sa couronne: ce que nous luy promisines faire. Au moyen dequoy, aussy tost qu'il m'a esté possible cheminer, moy & autres de ceste compagnie, lui en auons esté faire la requeste: mais sans auoir esgard, n'y a no^9 qui portions la parolle, n'y a celuy pour lequel nous nous employõs, qui est (com me chascun cognoist) frere du Roy d'Escosse, preux & hardy cheualier, autant qu'il est possible, & lequel dernierement contre le Roy Cildadan n'a espargné sa vie, ains à fait son deuoir autant que nul qui s'y soit trouué: il nous a refusez, & tenu propos d'iniure, assez peu conuenable & digne d'vn tel Roy. Et toutesfois pour le commencement n'en fimes cas iusques à ce qu'il nous dist à tous, ainsi que nous luy faisions aucunes remonstrances, que

nous cherchissions ailleurs qui nous cõgneust, ou fist mieux que luy, & que le monde estoit assez grand pour ce faire sans tant l'importuner. Ainsi mes compagnons, puis qu'estans en son seruice nous luy auons tousiours obey : quant à moy, je suis encores tres-content en ce cas de n'y faillir, & m'en aller hors de ce pais. Mais pource qu'il me semble que ce congé ne touche seulement à moy, & à ceux à qui il parloit, ains à tous autres qui ne sont ses vassaux : j'ay esté d'auis vous le faire entendre, afin que vous y pensiez à l'aduenir.

Harangue d'Angriote d'estrauaux pour attraire les autres à laisser (comme Amadis) la maison du Roy. Au mesme chapitre.

MEs seigneurs, il ny a encores long temps que ie cognois le Roy, & pour le peu de cognoissance que i'ay eu auecq' luy ie ne vi oncques Prince plus sage, vertueux & tempere, qu'il a été en tous affaires : parquoy ie me doute que le propos qu'il a tenu à Amadis, & à ses Seigneurs presens, n'est venu de sa fantasie: mais a esté induit à ce faire par quelque enuieux & meschant, qui luy a persuadé le mal contentement qu'il a cõtre eux. Et pource que depuis huict ou dix iours en ça, i'ay veu Gandandel & Broquadam

parler à luy souuent, & luy leur prester l'oreille plus qu'a nuls autres, je me doute que ce sont eux qui ont brassé ceste menée: car je les cognoy de long temps pour les plus enuieux qui soyent en tout le monde. Pourtant j'ay deliberé des ce jour-d'huy demander le cõbat cõtre eux & leur maintenir que faussement & meschamment ils ont mis le Roy & Amadis en controuerse: & s'ils se veulent excuser sur leur ancien aage, ils ont chacun vn enfant portans de long temps harnois en dos, lesquels moy seul je combatray, s'ils sont hardis de cuider desguiser la trahison de leur meschans peres.

Harangue d'Amadis au Roy Lisuard: par laquelle il quitte son seruice. Au second liure, chapitre 21.

SIre, si en aucune chose je vous ay fait faute, Dieu & vo⁹ en soyez tesmoins, vous asseurant, qu'encores que les seruices que je vous ay faicts ayent esté petits, la volonté que j'ay euë de recognoistre les biens & honneur qu'il vous a pleu me faire, estoit grande en toute extremité. Vous me distes que je m'en allasse par le mõde chercher qui mieux me cogneust que vous, me donnant assez à entendre le peu d'enuie qui vous reste que je demeure plus en vostre court. Puis qu'il

vous

vous plaist me l'auoir ainsi commandé, c'est raison que je vous obeisse, non que je vueille sortir d'auecq' vous, comme de mon souuerain, car je ne fus onques vostre vassal, n'y d'autre Prince, sinõ de Dieu seul: mais je prens congé de vous, comme de celuy qui m'a fait beaucoup de biẽ & d'honneur, auquel je portois amour & desir de seruice.

Harangue de don Quedragant au Roy Lisuard, quittant son seruice. Au mesme chap.

SIre, je ne demeuray oncques en vostre court qu'à la priere d'Amadis, voulant & desirãt estre son amy tout outre, & puis que par son occasion ie fus vostre, par mesme raison ie m'en deporte desormais, veu que mes petis seruices auront bien peu d'esperance, estans les siens grands si mal recognus, sans auoir memoire de l'obligation que vous auez à luy, vous ayant deliuré des mains de Mandafabul, & de la victoire aussy que vous auez obtenue sur le Roy Cildadan, par le sang de luy & de ses autres parents. Ie vous ramenteurois bien le bon tour qu'il vous fit, quand il deliura vous & vostre fille Oriane (comme j'ay ouy maintesfois dire) des mains d'Arcalaüs, & depuis n'agueres Madame Leonor, que Famongomad, & Basigant son fils Geans les plus

cruels du monde tenoyent prisonniere pour la faire mourir : par ainsi l'ingratitude, de laquelle vous vsez maintenant enuerz luy, est si grande, qu'elle vous oste toute cognoissance de verité. Et pourtant il ne doit moins estimer ce congé tost dõné, que la retribution de ses seruices tant accordée. Quant à moy, je suis deliberé de le suyure, & sortir de vostre cour quant & luy.

Harangue de Guillan le pensif, s'excusant de ce qu'il ne pouuoit suyure Amadis. Au mesme chapitre.

MOn Seigneur vous sçauez mon affaire, & cõme je ne puis de moymesme rien faire, estant du tout soubmis à la volonté d'autruy, par laquelle j'endure angoisses & douleurs estranges, qui est la cause que ie ne vous puis suyure: dont j'ay honte & vergongne, tãt ay de desir de recognoistre le bien & l'hõneur que m'auez fait estant en vostre compagnie, vous suppliant bien humblemẽt me tenir à present pour excusé.

Responce d'Amadis audict Guillan, l'excusant de ce qu'il ne laissoit la maison du Roy. Au mesme chapitre.

SEigneur Guillan, ia à Dieu ne plaise que pour mon occasion vous faciez faute à la dame que vous aimez si par

faictement, ains vous conseille luy estre obeïssant, & la seruir ainsi que jusques icy vous auez faict, & le Roy semblablement estant seur que vostre honneur sauué, vo° me serez en tous endroits amy & loyal compagnon.

Exhortatio du Roy Lisuard à Gandandel et Brocquadan, qui leur declare leur insuffisance pour gouuerner son royaume, au mesme chap.

IE m'esbahy comme vous estes tant presomptueux de m'oser persuader, que ie vous laisse le gouuernement, non seulement de ma maison, mais de tout ce Royaume, cognoissant que vous n'estes à beaucoup pres suffisans pour ce faire. Estimez vous que les Princes & Seigneurs de ceste monarchie vous vous-sissent obeïr, sçachans le lieu dont vous estes descendus? Et si vous cuidez faire les bons mesnagers, voulans m'enrichir pour espargner argent, ou pensez-vous que je le puisse mieux employer qu'à le donner aux Gentils hommes & Cheualiers qui sont en mon seruice? veu que le Prince ne se peut nommer Roy, sinon d'autant qu'il a les hommes à son commandement. Et si par deuant je me suis monstré liberal à ceux qu'à vostre instance j'ay chassez, par eux mesmes j'estoye maintenu craint & redouté: & pour

tant suffise-vous de ce que vous auez fait, sans plus me desguiser les choses, autrement je vous monstreray qu'il m'en deplaist.

Harangue d'Amadis à ceux qui vouloyent aller defendre le droict de Madasime, les exhortant de mettre hors des prisons du Roy douze damoyselles. Au mesme chapitre.

SEigneurs, respondit Amadis, les choses qui sont debatuës par meure deliberation viennent volontiers à bonne fin: & ne fais doute qu'entreprenant ce que vous deliberez, vous n'en sortiez à vostre honneur, & fust la chose encores plus hazardeuse & difficile qu'elle n'est, (toutesfois s'il vous plaist) ie vous declareray ce que i'en sens. Vous calculez tous à ce que je voy de mettre en liberté douze damoiselles à present prisonnieres és prisons du Roy Lisuard, je suis d'aduis que douze des vostres (sans plus) soyez de ceste entreprinse: ainsi chacun aura sa chacune, & seront les douze damoyselles, particulierement obligées à douze cheualiers, & le reste de ceste compagnie se tiendra pour subuenir aux inconueniens qui se pourroyent offrir.

Complainte d'Oriane qu'elle fit se sentant grosse. Au second liure. Chap. 22.

Las

LAs mes amies, je voy bien maintenant que fortune me veut de tout point ruiner ! vous auez veu l'inconuenient puis n'agueres furuenu à la personne du monde que j'ayme le mieux, & à present (qui est le pis) la chose que plus j'ay crainte & doutée, m'est escheuë : car certainement ie suis grosse , & ne sçay comme je pourray faire que ie ne sois descouuerte & perdue.

Harangue de Sarquiles au Roy Lisuard, l'aduertissant des dangereuses entreprinses & trahisons de Broquadan & Gandandel. Au mesme chapitre.

SIre, ie ne suis vostre subject ny vostre homme lige : mais en recognoissance de la nourriture que j'ay prise en vostre court, je me suis obligé à garder l'honneur de vostre maiesté. Parquoy sire je vous auise que puis trois jours en ça ie me suis trouué en lieu , ou i'ay entendu Broquadan & Gandandel, non seulement conspirer (mais desia ont commis contre Dieu & vous) la plus grande trahison que l'on sçauroit penser. Il est seur qu'ils deliberent vous conseiller & persuader à faire mourir Madasime, & ses damoyselles : & quant au reste, Sire, j'espere auant qu'il soit dix jours passez que leur meschanceté sera du tout auerée. Et pource qu'en

authorisant tels paillards , vous auez chassé n'agueres mon Seigneur Amadis, & plusieurs autres bons cheualiers de vostre compagnie , je ne suis plus deliberé de m'y tenir , & prens congé de vous pour m'en aller trouuer mon oncle Angriote , lequel (si Dieu plaist) vous reuerrez en brief par deça , & moy aucq' luy, deliberez d'auerer par force d'armes à ces deux traistres , leur inique conspiration.

Harangue du Roy Lisuard à Broquadan & Gandandel, pour les animer d'executer ce que ils auoyent promis.

VEnez ça, vous sçauez que maintesfois m'auez conseillé de faire mourir ces pauures damoyselles , me persuadant qu'il estoit juste & raisonnable d'ainsi le faire, & qu'au besoin vous & vos enfans soustiendriez cest auis jusques à la mort. Vous auez entendu ce que m'a dit Ymosil & ses compagnons, que je trouue bon & equitable : parquoy il est temps que vous auisiez à ce que vo⁹ auez à faire. Car par la foy que je doy à Dieu je ne donneray à autres de mes Cheualiers congé de les combatre , & si n'y pouruoyez, vous serez amendables, & les damoyselles deliurées.

Haran-

Harangue d'Angriote d'Estrauaux au Roy Lisuard, luy declarant la meschanceté & calomnie de Broquadan & Gandandel, au mesme chapitre.

SIre, mon neueu & moy cy presens, vous supplions faire comparoistre presentement deux paillards qui sont en vostre cour, Broquadan & Gandandel, ausquels je declareray la trahison de laquelle ils ont vsé enuers vous, & en continuant son propos dit encores. Sire, les meschans dont je vous parle, sans auoir esgard, ne crainte de Dieu ou des hommes, ont faussement accusé monsieur Amadis, & autres d'vne chose à laquelle ils ne penserent de leurs vies. Au moyen dequoy, j'ose bien dire que vous auez eslongné de vous les meilleurs cheualiers qui oncques entrerent en la grand' Bretaigne : pourtant si ces traistres osent maintenir qu'ils ne soyent tels que je les nomme, moy seul par l'aide de Dieu & le trenchant de mon espée, le leur feray cognoistre. Et si l'aage les doit excuser, il n'y a celuy d'eux qui n'ait enfans portans de long temps armes, & assez estimez entre les Cheualiers de vostre court, contre lesquels ie me combatray s'ils veulent tenir la place de leurs meschans peres.

Responce de Gandandel au roy, s'excusant de ce qu'on disoit mal de luy. au mesme chap.

SIre, respondit Gandandel, ne voyez vous l'audace de ce braue injurieux, lequel n'est venu en ces pays q̃ pour faire honte aux Gentilz-hommes de vostre court? Par ma foy Sire, si vous m'eussiez de long temps creu, aussy tost qu'il est rentré en vostre Royaume, aussy tost eust il esté pendu au premier arbre: mais puis que vous l'endurez, il ne vous faudra cy apres esbahir si Amadis en personne vient jusques icy injurier vous-mesmes. Tant y a que par le Dieu viuant, si j'estois aussy jeune que quand je commençay à entrer au seruice du feu roy vostre frere, auquel j'ay fait mains grans seruices, je m'asseure bien qu'Angriote n'oseroit auoir songé à me dire la moindre des injures qu'il a proferées deuant vostre majesté. Mais le galand cognoist bien que je suis vieil & cassé, tant par le grand nombre de mes ans vieilz, qu'à cause d'infinies playes que j'ay receues quasy sur toutes les parties de mon corps és guerres de voz predecesseurs.

Harangue du Roy Lisuard ausdictz Broquadan & Gandandel, les redarguant de couardise & lascheté.

Venez

VEnez ça, vous m'auez tant de fois recité qu'Amadis & les siens auoyent deliberé de me trahir, & vsurper sur moy le pays de la grand' Bretagne, & toutesfois quand c'est venu à joindre vous vous estes excusez du combat, mettans en jeu voz enfans, qui n'en peuuent més: toutesfois Dieu est juste, & par tout tant que je luy doy, c'est mal parlé à vous, & ne vous eusse jamais estimé telz que vous estes.

Harangue du Roy Arban de Norgales au roy Lisuard, l'induisant de rapeller en sa court Amadis, & ses compagnons au troisieme liure chapitre premier.

SIRE, je serois bien d'aduis (auant que de ce faire) que vous eussiez l'auis des hauts hommes de voz pays: car vous sçauez qu'Amadis & ceux de sa lignée sont bons Cheualiers à merueilles, & puissans grandement par les amys qu'ilz ont, d'auantage il n'y a celuy qui n'ait cognu que faussement ilz ont esté accusez deuant vostre Majesté, dont la victoire qu'Angriotè & Sarquilles ont obtenue ces jours passez contre les accusateurs, én a rendu bon tesmoignage & si le droit n'eust esté de leur costé, encores qu'ilz soyent bons Cheualiers, si ne se

ne se fussent-ils depeschez si aisement des enfans de Gandandel, ne de Adamas: qui donne assez à entendre, que nostre Seigneur les a voulu maintenir en leur iustification : & pourtant sire, s'il vous plaisoit oublier le mal que vous leur portez, & les rappeller à vostre seruice, ce seroit (ce me semble) pour le mieux, veu que l'on n'approuue pas beaucoup que le Prince face guerre contre ceux qu'il peut facilement & à son honneur attirer à amitié & seruice, attendu que faisant autrement, c'est bien souuent perte de gens despence extreme & amoindrissement d'authorité, chose qui cause puis apres aux Seigneurs circonuoisins, desir de faire nouuelles entreprinses, pour sortir de suiection, & rentrer en plus de liberté qu'ils auoyent au parauant. Et partant le Prince sage, s'il est possible, ne doit iamais dõner occasion à ses vassaux d'eux eslongner la crainte & reuerence qu'ils luy doyuent : mais faut qu'ils essayent par tous moyens à les gouuerner par discretion temperée, gaignans leurs cœurs & volontez, plus par fidele amour, que par rigueur & tyrannie comme fait le bon pasteur enuers ses ouailles. Parquoy Sire, il est requis estaindre le feu ia alumé auant qu'il soit du tout embrasé. Car

bien

bien ſouuent apres la faute cognuë, le remede ſe trouue par trop eſlongné. Amadis eſt ſi humble & tant voſtre que ſi vous l'enuoyez rapeller, vous la recouurez facilement, auecque ceux qui l'ont ſuyui, deſquels pourrez mieux que jamais eſtre ſeruy, diſpoſez.

Harangue de Cendil de Ganote, par laquelle au nom du Roy Liſuard il deffioit Amadis & tous autres ſes parens & amis, leur denonçant que le Roy ſe declare leur ennemy mortel. Au meſme Chapitre.

SEigneurs, ie ſuis enuoyé icy vers vous, de la part du treſpuiſſant Roy Liſuard mon ſouuerain ſeigneur, au nom duquel ie vous deffie, & tous vous parens, amys, ou alliez, & de par luy vous declare, que s'il vous trouue jamais en la grand' Bretaigne, ou en l'ile de Mongaſe, qu'il vous fera prendre & traitter comme ſes mortels ennemis, pourtant gardez vous d'oreſenauant ſi pouuez : car il a entreprins de vous courir ſus, & ruyner entierement, s'il en a le moyen.

Amadis fait reſponce au Roy Liſuard par Gandales ſon vieil & ancien amy, l'aduertiſſant qu'il ne craint ſes menaces. Au meſme chapitre.

Mon

MOn pere, je vous prie aller auec luy, & dites au Roy Lisuard que je vous enuoye particulierement deuers luy pour l'aduertir, que j'estime moins ses menaces, qu'il ne pense, & que si j'eusse sceu le peu de gré qu'il me porte de tant de seruices qu'il a receus de moy, que je me fusse tresbien gardé d'entrer si souuent aux dangers ou ie me suis mis pour le bien de luy & de son Royaume, qui n'eust (peut estre) autrement demou ré si entier qu'il est à present: mais i'espe re en Dieu qu'auecq' le temps il cognoistra ceste ingratitude, plus par force, que de son gré. Et quant à ce qu'il pourchasse, mon inimitié, asseurez le, qu'il l'aura, tant qu'il mettra en oubly ce que moy & les miens auons fait pour le deffendre. Et toutes-fois dites luy, que puis que moy seul luy ay conquis l'Isle de Mongase, que ie n'y mettray jamais le pié pour la luy faire perdre, ne en lieu ou je peusse donner ennuy à la Roïne pour l'honneur d'elle.

Exhortation d'Amadis à ses compagnons, prenant congé d'eux, les exhortant de secourir l'vn l'autre, & estre vertueux aux combats.

Chapitre premier.

IE vous prie mes compagnons, vous secourir l'vn l'autre, & penser que d'au-

tant que vous allez contre vn Roy puiſſant, la gloire que vous acquerez (ſi vous le combattez) en ſera plus grande. Ie ſçay bien qu'il n'y a celuy de vous tous, qui ne ſoit tenu à preud'homme & hardy Cheualier, qui me donne eſperance qu'auec l'ayde de Dieu, & le bon droit de celuy qui vous conduit, vous remettrez vne pauure Damoiſelle desheritée en ſes premiers biens.

Amadis continuant encores ſa harangue, s'excuſe de ſa ſeparation, & prie ſes compagnons d'eſtre touſiours vnis, Chap. 1.

IE ne fus de ma vie ſi ennuyé de faucer ſi bonne compagnie comme je ſuis à preſent : mais il n'y a celuy qui ne me doiue excuſer : que pleuſt à Dieu que l'occaſion euſt appreſté autre moyen pour ne nous ſeparer: d'vne choſe vous vueil bien prier, c'eſt que vous n'ayez diſcord l'vn aueque l'autre, ains que vous viuiez enſemble comme compagnons & amis, autremēt aſſeurez vous que la ruyne tombera de voſtre part.

Lettre de l'infante Celinde au Roy Liſuard, qui luy recommande ſon fils qui eſtoit procedé de l'amour du Roy Liſuard & d'elle au troiſiéme chapitre.

TReſpuiſſant & excellent Prince, liſant ceſte lettre, il vous pourra, peut

estre, souuenir que lors que trauersiez les pais estranges, cõme cheualier errant, met tant à fin maintes perilleuses auentures, fortune vous adressa au royaume de mon pere, lequel estoit decedé nouuellement, & me trouuastes retirée en vn mien chasteau, nommé le grãd Rosier, ou Antison le braue me tenoit assiegée, à cause que je le desdaignois à mary, n'estant egal à moy en noblesse, & moins amy de vertu: & bien le sçeut monstrer, car il auoit lors vsurpé par force & tyrannie sur moy pauure damoyselle orpheline, la plus part de mes pays quand à vostre arriuée luy presentastes le cõbat pour soustenir le droict que j'auois, lequel l'accepta, plus pour la confiance qu'il auoit à la force de ses bras, que pour juste querelle qu'il eust: A quoy nostre Seigneur monstra son juste jugement, car vous moindre que luy de corpulence : mais en magnanimité de courage de beaucoup excedant, le deffistes. Au moyen dequoy peu apres je fus remise & restituée en tous mes biens, lesquels je veux tenir à jamais de vous, comme estans vostres , & moy-mesmes aussi à qui sur l'heure vous fistes tant d'hõneur que de vous venir refraischir en ce mien grãd Rosier, ou depuis vous & moy deuisans ensemble entre mes plaisans vergers

gers

gers, cueilliſtes la fleur de ma virginité, ainſi que nous esbations à amaſſer les roſes, dont le lieu eſtoit & eſt encores treſopulent. Ie ne ſçay pourtant ſi amour le voulut ainſi, ou ſi ma beauté en fut cauſe, mais je ſçay bien que vous peuſtes tant ſur moy, & en moy y eut ſi peu de reſiſtence, qu'auant que partir de là, me laiſſaſtes en ceinte de ce jeune Gentil-homme que je vous enuoye, tant beau ; & de ſi bonne grace, qu'il me ſemble que nature ayt prins tout ſon plaiſir à le rendre parfait en toute excellence, pour effacer le peché de nous deux, ſi peché y fut commis. Pourtant, Sire, receuez-le comme voſtre, eſtant de ſemẽce royalle, de vous & moy, qui me fait eſtimer qu'il ſera peud'homme, & aura retenu en ſoy partie de la prouëſſe qui eſt en vous, & partie de l'amour grande, en laquelle il fut engendré le jour que me donnaſtes ceſt anneau, lequel je vous renuoye, auſſi en teſmoin de la promeſſe que vous fiſtes à voſtre humble ſeruante Celinde fille au Roy Hegide, qui baiſe les mains de voſtre Royalle majeſté.

Complainte d'Oriane pour le ſi ſoudain eſloignement de ſon fils, preuoyant le mal traittement que luy deuoit aduenir, chap. 3

Complainte de la damoyselle de Dannemarc apres auoir perdu le petit fils d'Oriane qu'elle estimoit deuoir endurer beaucoup de malayse. Chapitre 3.

O Seigneur Dieu, comme vous a il pleu permettre, que ceste petite creature perist, laquelle ne vous fist oncq' offenses. Ah ah! ie suis (certes) bien digne de tresgrande punition: qu'à la mienne volonté son infortune fust tumbée sur ma propre personne: car ma vie m'est fort ennuyeuse. Helas! petit enfant, vostre pere aussi jeune que vous commença à esprouuer les dangers de ce monde, & toutesfois nostre Seigneur le preserua par sa grande bonté: mais vostre mal-heur est trop plus estrange que ne fut le sien: pource que si lon l'abandonna aux ondes de la mer, Gandales le rencontra de bon heur, qui l'esleua depuis, ainsi que chascun sçait, & vous pauuret estes tombé en la mercy d'vne beste brute, qui n'aura pitié de vous, non plus que son naturel luy commande, ainsi finirez vos jours auant qu'ils ayent quasi eu commencement.

Nascian parlant à sa sœur du petit enfant trouué entre les dents de la lyonne, la prie de l'auoir en singuliere recommandation, & luy subuenir.

 Il est

IL est seur que nostre Seigneur la reserué pour son seruice, l'ayant preserué de si grand inconuenient. Et pourtant ma sœur mamye, disoit-il, je vous prie pensei de luy desormais, & l'esleuer, jusques à ce qu'il puisse estre capable de receuoir si peu de doctrine que je luy pourray enseigner, puis vous le ramenerez, & s'il plaist à nostre Seigneur luy prester longue vie, j'espere qu'il sera si preud'homme qu'il recognoistra le bien que luy aurez fait.

Harangue du Roy Lisuard à ses soldats, les admonestant de combatre pour luy vertueusement. Au mesme chap.

CErtes mes amis vous pouuez maintenant voir à veuë d'œil ceux qui sont cause de nous auoir fait passer la mer pour defendre l'honneur de la grande Bretaigne, & le pays qui est nostre ainsi qu'il est tant notoire par les conuenances que j'eu aueccque Ardan Canille, auoué de Madasime, & de la vieille Geante sa mere, & toutesfois je ne sçay sous quelle couleur ils y sont entrez depuis, & ont prins par trahison la ville & chasteau du lac Ardant, ou estoit le comte Latin, lequel ils detiennent encores prisonnier, & maints autres auecq'luy, dont ils ont le cœur tant haucé, qu'il leur sem-

ſemble fortune eſtre entierement pour eux, & qu'elle les vueille pouſſer contre nous juſques en nos propres maiſons, deſquelles ils font eſtat, comme ſi n'auions moyen d'arreſter plus grand' puiſſance que la leur. Mais il ira tout autrément, & ne permettra noſtre Seigneur, s'il luy plaiſt, que la reputation en laquelle nous auons de tout temps veſcu, ſoit par eux eſteinte, m'aſſeurant qu'il n'y a celuy de vous qui ne vueille pluſtoſt mourir en hõneur, que viure apres auecques honte, & pour tels vous cognois, de ſi longue main que j'ay grande occaſion de vous aymer & eſtimer, & quand je n'aurois telle cognoiſſance, ſi ſçay-je bien que je ne fus oncques ſi toſt né, que fortune ne m'obligeaſt à vous tous, tant pour la fidelité, laquelle vous auez touſiours gardée à vos Princes, que pour les grands ſeruices que vous m'auez faits en maints endroits : ſpecialement contre Barſinan, lors qu'il me miſt par trahiſon es mains d'Arcalaus, pour ſe faire Roy & dernierement en la bataille que j'eu contre le Roy Cildadan, ainſi que chacun ſçait: qui me fait croire que ſans auoir eſgard à quelques particuliers qui ſe ſont rebellez contre nous (autres-fois vos amis, & maintenant conuoiteux

de tirer le pur ſang de vos corps) vous ſerez tel deuoir, ſuyuant voſtre ancienne veitu & fidelité, que nous leur donnerõs à cognoiſtre que ce n'eſt pas à nous qu'ils ſe doyuent adreſſer: ce que nous pouuõs aiſement faire, veu que nous ſommes trop plus qu'eux, & ſi auons le droit deuers nous. Or machons doncq' hardiment: car je les voy approcher.

Harangue de Galuanes à ſes Cheualiers, les exhortant de prendre courage, & s'eſtimer heureux de combatre pour iuſte occaſion au troiſiéme liure, chap. 3.

ENtendez mes compagnons, que le premier & plus ſouuerain bien qui puiſſe eſtre en vne armée, eſt d'vn chef qui ſçache prudemment ordonner & conſeiller ce qui eſt requis de faire, puis auoir obeïſſance pour executer ce qu'il commande. Or auez vous icy non ſeulement vn capitaine tel que ie le dy, mais deux où trois, voire plus de vingt, leſquels ſont ſi accordans enſemble, que ce n'eſt qu'vn vouloir, vn cœur & vn aduis. Puis doncq' que ce premier bien ne nous eſt deſnié, approprions nous au ſecond, & pouſſons noſtre fortune, qui nous ayde contre vn Roy le plus ingrat qui ſoit ſur la terre, lequel faict eſtat de ruiner nos biens, & nos vies, auecq' ceſte groſſe & puiſ-

puiſſante armée qu'il a fait paſſer par deça, pour appauurir & du tout exterminer vne pauure gentil femme. Mais il eſt biẽ loing de ſon compte, car nous luy ayderons tant qu'auions la vie au corps, ſuyuant la promeſſe en quoy nous ſommes obligez, receuant l'ordre de cheualerie, & ſi nous y mourons, ce nous ſera vne gloire immortelle d'auoir à ſi bõne occaſion combatu celuy qui deuoit eſtre iuſte protecteur de toutes Damoyſelles, en ſorte que ce que l'on pourroit appeller temerité à pluſieurs, ſera en noſtre endroit dit vertu & magnanimité de courage. Donnons doncq' hardiment dedans, ſans douter mort, ne danger quelconque, n'ayans rien deuant les yeux que l'honneur. Car en tels actes belliqueux, fortune meſme ne veut eſtre crainte ne doutée: & ſi nous demourons victorieux, d'autant qu'ils ſont plus que nous, noſtre gloire en ſera plus grande, & noſtre renommée plus diuulguée, ayans entreprins de ſi grand cœur choſe quaſi incroyable aux hommes.

Regrets d'Amadis pour ſon Oriane, de ce qu'il eſtoit ſans cauſe eſloigné de ſa compagnie. Au troiſiéme liure, chap. 5.

AH! ah! pauure infortuné Amadis, eſt-il poſſible que tu puiſſes lon-

guement durer en ce tourment? Helas! si autresfois Amour t'a fauorisé, il te fait maintenant bien payer l'vsure. Que dis-je amour? Amour n'est ce point, & n'en est cause, mais ton mal'heur, lequel envieux de ton bien & grand aise t'a forgé & basti vn mescontentemēt enuers le Roy pour du tout te ruiner, te faisant perdre de veuë celle dequi dependoit ton aise, ta vie, & seul repos, chose qui t'est beaucoup plus mal aysée à supporter, que milles morts ensemble: toutesfois vne me suffiroit, si tant de bon heur me pouuoit aduenir. Ha! ha! certes j'ay grand tort de telle chose souhaiter, veu que je suis seur qu'Oriane en auroit trop de desplaisir. Pourquoy donc luy desirerois-je mal, veu qu'oncques ne me fist que bien & faueur. Et si je souffre quelque tristesse, je suis seur qu'elle s'en sent comme mon ame propre.

Harangue de Bruneo à Amadis, le priant de luy bailler congé pour l'accompagner. Au troisiéme liure, chap. 5.

CErtes mon Seigneur, le jeune aage & peu d'estime, en quoy j'ay vescu jusques icy entre les bons cheualiers me pressent d'abandonner ceste presente vie, & en prendre vne plus penible, pour paruenir à leur reng, & pourtant je

vous

vous supplie humblement si vous vous trouuez en disposition d'aller cercher les aueutures, permettre que je vous accompagne, sinon me donnez congé, car j'ay deliberé partir demain des le plus matin.

Response d'Amadis à Bruneo, s'excusant dont il estoit contraint le laisser. Au troisieme liure, chap 5.

PAr ma foy mon grand amy, j'ay toute ma vie desiré telle compagnie que la vostre, estant asseuré qu'il ne m'en sçauroit anuenir que tout honneur, & bon heur. Mais le propos que le Roy m'a tenu nouuellement pour ne partir encores de ses pays, me contraint vous fausser compagnie, dont je suis trop desplaisant, parquoy je vous prie de m'excuser, priant Dieu qu'il vous vueille conduire.

Harangue du Roy Arauigne a ses soudars, les incitant a se porter vertueusement au combat. au troisiéme liure, chap. 5.

QVel besoin est-il Seigneurs, que je vous face grand enhortement de bien combatre, veu que vous estes icy pour ce faire, & mesmes autheurs de ceste guerre, en laquelle vous m'auez esleu pour vostre chef, & premier conducteur? qui est la raison principale, pour laquelle je vous diray ce qui m'en sem-

semble, afin qu'apres m'auoir entendu, vo⁹ ayez deuãt les yeux la cause pour laq̃l-le vous estes si grand nombre de gens assemblez. Certes ce n'est pas pour defendre vostre païs, vostre liberté, voz femmes · voz enfans, ou voz biens. Mais c'est pour conquerir: & subjuguer vne gent, la plus fiere qui soit aujourd'huy viuante, & qui de nous (estans loing d'eux) faict aussy peu d'estime que de rien. Toutesfois je croy que de pres ilz n'oseroyent nous attendre, combien que vous les voyez deuant vous marcher furieusement, ce nonobstant si vous regardez bien leur contenance, il semble qu'elle doiue auoir plus d'efficace à vous esmouuoir, & donner cueur de bien combatre, que toutes les parolles d'homme viuant, encores que fussiez quasi recreuz, & mal equippez, & au contraire, nous sommes icy la fleur & force de la plus part des isles Oceanes, & en si grand nombre, que ce seroit quasy peché de douter de nostre certaine victoire. Et pour plus la nous asseurer, souuienne vous que nous sommes en vne terre estrangere, & fort loingtaine de la nostre, non point entre noz bons amys: mais au milieu de tous ceux qui desirent nostre mort, chose q̃ nous ne pouuons euiter, si nous sommes vne fois rompus, car

ilz ont force gens de Cheual, par lesquelz serons poursuyuis, sans auoir aucun moyen de faire retraicte en noz vaisseaux, par ainsi il nous faut resoudre de vaincre, ou de mourir, car la necessité enquoy nous sommes, est trop plus à craindre que leur puissance, pourtant que chascun face son deuoir, & j'espere plustost que la nuict nous separe, que serons Maistres & Seigneurs de tout ce pays, & redoutez cy apres en tous les endroictz du monde.

Harengue du Roy Lisuard à ses Cheualiers, les aduertissant de sa iuste querelle, & qu'à ceste cause ilz soustinssent son party vertueusement. au mesme liure, chap. 5.

LIsuard comme Prince prudent, & magnanime, alloit de bataillon en bataillon, persuader ses Cheualiers à bien combatre, & pour mieux les inciter à ce faire, leur donna à entendre qu'à tort il estoit assailly de ses ennemis, sans auoir querelle aucune contre eux : mais seulement qu'à la persuasion d'Arcalaus (le plus traistre & desloyal paillard qui fut oncques viuant) ilz estoyent entrez en ces païs, le cuydant surprendre. Et pourtant, disoit il : mes amis, estant le droict de noitre costé (Dieu qui est iuste, es mains duql sont les victoires) nous aydera

dera s'il luy plait: & s'ils disent qu'ils me font la guerre seulement pour venger ceux qui dernierement inuaderent ce royaume auecq' la Roy Cildadan.: Asseurez vous qu'ils se pourroyent bien trouuer deceus, sçachans que cuidans venger leur iniure sous la confiance de quelque puissance, accroissent bien souuent leur honte, & y finissent malheureusement leurs jours, comme j'espere qu ils feront : car il n'y a nuls de nous apprentifs de se trouuer en tels conflits, & qui ne soit experimenté, & reputé par eux mesmes; cheualier preux & hardy, seulement fondent leurs victoires sur le grand nombre de gens qu'ils ont en leur camp, gens puis je dire, ramassez, & de toutes pieces, la plus part sans ordre & sans obeissance, lesquels nous voyans approcher, s'estonneront auant qu'ayons baisse nos lances, & si vne fois nous les pouuons mettre en desordre, nous en aurons telle raison que nous voudrons. Marchons doncq' hardiment, & leur faisons à cognoistre qu'ils ne sont pas plus gens de bien que leurs compagnons, desquels nos terres ont esté engressées par leur sepulture, & les loups repeus de leur charongne, par trois ou quatre diuerses fois, qu'ils ont esté deffaits en bataille, par la vertu &

magna

magnanimité de vous autres.

Exhortation du Roy Perion de Gaule, à Amadis, & Florestan ses enfans, leur donnant courage d'estre magnanimes au combat. Au troisiéme liure, chap. 6.

Comment vous estonnez vous si tót de tours de fortune? Estes vous à cognoistre ses mobilitez? Sur ma foy ie vous eusse pensé plus forts & constants: d'vne chose je vous prie, ne me donner point plus d'ennuy que j'en ay: car vostre tristesse me cause telle passion à l'ame, que cela seul est suffisant pour me faire mourir. Pourtant rasseurez vous & esperons en Dieu, qui est tout puissant de nous tirer de ce lieu. Il nous faut recommander à luy, & en luy seul auoir nostre fiance, Mais qui eut jamais pensé que fussions tombez en tel accident, à la persuasion seulement d'vne simple Damoiselle, sous couleur de feindre la muette, apres auoir eschappé les dangers d'vne cruelle bataille? Ainsi mes enfans, puis que n'y pouuons mettre ordre, postposans toute pitié naturelle que vous pourriez auoir de moy, & moy de vous, prenons nostre fortune en gré.

Responce d'Amadis à Archalaus, qui demandoit qui il estoit. Au mesme chap.

SVi ma foy, Seigneur Arcalaüs, quād vous ſçaurez qui nous ſommes, je ſuis ſœur que vous nous ferez meilleur traictement que nous n'auons encores eu: car vous eſtant cheualier comme nous, & qui ſouuēt auez enduré les tours de fortune, ainſi que nous faiſons, ne trouuerez mauuais qu'ayons donné ayde à nos amis, ainſi que voudrions faire pour vous meſmes en cas ſemblable, & s'il y a en nous quelque prouëſſe, cela doit eſtre moyen de vous faire mieux recognoiſtre ſi vous nous faictes tort ou non.

Harangue d'Arquiſil Cheualier Romain à ſes compagnons, a ce qu'ils n'euſſent à differer le combat accordé. Au 3. liure, chap. 7.

COmment? Seigneurs, vous voulez vous oublier & perdre ainſi la reputation de noſtre Empire? Sera il publié qu'onze Cheualiers Romains (par crainte de mort) ont eſté ſi laſches de n'oſer combatre douze Allemans groſſiers, & peu vſitez aux armes? Sur mon Dieu quand moy ſeul j'aurois entreprins, ſi ne differerois-je pour mourir de mille mors enſemble, & ſi vous doutez celuy qui a deffaict Garadan, laiſſez le moy combatre & vous adreſſez aux autres: car ie vous aſſeure que ſi nous auōs le cœur bon, nous

en viendrons au dessus,& recouurerõs ce qu'ils pensent auoir desia obtenu par infortune aduenuë à nostre compagnon. Combattons les doncques, & mourons tous plus tost q̃ de differer, veu qu'il nous vaut trop mieux eslire vne telle mort honorable, que viure c'y apres en perpetuelle honte, & d'vne vie tant mal-heureuse que seroit la nostre.

Autre harangue dudit Arquisil à ses compagnons, pour les enhardir à vertueusement combatre. Au troisiéme liure, chap. 7.

IE vous prie mes Seigneurs, compagnons & amis, auoir souuenance que nous allons combatre, non seulement pour acquerir terre à lEmpereur, ou pour entretenir la promesse qu'a faite Garadã, mais pour l'honneur de tout l'Empire Romain : au demourant je vous ay dit & prié me laisser combatre celuy qui eut hier la victoire de nostre compaignon, je le voy marcher le premier, & le premier aussy sera renuersé, comme j'espere.

Harangue du Cheualier à la verde espée au Roy Tafinor, prenans congé de luy. Au troisiéme liure, chap. 7.

SIre, graces à nostre Seigneur, vous estes maintenant en paix, & hors de vos affaires, parquoy il vous plaira

me donner congé: car j'ay deliberé partir demain du matin, & ſuyure ma fortune, ainſi qu'elle trouuera bon me guider, vous aſſeurant Sire, qu'en quelque part ou ie ſois, ie demoureray tant que ie viuray voſtre humble ſeruiteur, ainſi que le bien & honneur que vous m'auez fait, m'y ont obligé.

Regrets d'Amadis pour ſe voir abſent & ſi fort eſloigné de ſon amye Oriane. Au troiſiéme liure, chap. 7.

HElas! amye, quand verray-je le temps que je pourray encores auoir le bien de vous tenir entre mes bras? Ah! ah! Amour, vous m'auez eſleué au plus grand heur, ou oncques loyal amant pourroit eſtre! Mais quoy? d'autant que ceſte gloire m'eſtoit nompareille en faueur, d'autant plus m'eſt elle tournée en tribulation & ennuy, me ſentãt ainſi eſloigné de celle que plus je deſire voir & tenir. Et ce qui me tourmente d'auantage eſt la crainte que j'ay, que mon abſence ſoit cauſe qu'elle me mette en oubly, ou la mene à autre nouuelle amour. Puis ſoudain ſe reprenoit & diſoit: Helas! dont me peut proceder ceſte folle opinion? Ah! ah! amye, je vous ſens trop ferme & conſtante, & cognois auſſy biẽ que j'ay peché contre vous:

car ma peine & grand' fidelité m'ont tāt de fois donné eſperance & aſſeurance de vous que j'ay tort d'en auoir doute. Puis que je ſçay bien qu'oncques je ne penſay qu'à vous obeïr, & feray toute ma vie, ainſi n'aurez-vous occaſion de me vouloir mal ne deſirer aucune vengeance ſur moy ſi vous ne penſez eſtre offenſée par vous aymer plus ardemment & conſtamment qu'autre ne ſçauroit faire. Ie ne ſçay pourtant ſi amour ne me voudroit point punir, de ce que pour auoir deſdaigné toutes autres, je me ſuis tant rendu voſtre que maintes en ont eſté de moy mal traictées & rigoureuſement refuſées, mais je ſçay bien que mes penſées ſont tant famili eres en voſtre cœur, & voſtre grād' beauté ſi caracterée & emprainte en mon ame que je doy tenir pour certain qu'auecq' le temps mes peines ſeront eſteintes, ou par ma fin, ou par voſtre accouſtumée loyauté.

Petite Oraiſon d'Amadis fort bleſſé par l'Andriague qu'il adreſſe à Dieu, pour auoir pitié de luy au troiſieme liure, chap. 10.

AH, ah! Seigneur Dieu, qui pour me racheter prinſtes chair humaine au ventre virginal, & depuis enduraſtes tant grefue & abominable paſſion je vous ſupplie auoir pitié de mon

ame

ame, car je cognois bien que mon corps n'est plus que terre.

Amadis rendant graces à maistre Elizabet, le remercie de son bon traictement, au mesme chapitre.

AH! mon grand amy, respondit le Cheualier, je puis bien dire qu'apres Dieu, vous estes celuy à qui plus je suis tenu, m'ayant deliuré du grãd danger ou j'ay esté. Aussy m'asseuray-je bien que tant que j'auray l'ame au corps, vous aurez vn cheualier en moy biẽ prest à s'emploier pour vous, sans y reseruer peril ou danger quelconque, veu que vous auez tant fait pour moy (ne me cognoissant autre que simple cheualier, sans moyen n'ayãt pour tous biens qu'vn meschant harnois rompu & descloué) qu'il ne sera jour de ma vie que je n'essaye à le recognoistre.

Responce de maistre Elizabet à Amadis, s'excusant enuers luy de son regraciement. Au troisieme liure, chap. 10.

MOnsieur, dit Elizabet, vous direz ce qu'il vous plaira de vous-mesmes, tant ya que je m'estime plus heureux qu'autre qui me ressemble d'auoir sauué la vie (apres Dieu) au plus gentil cheualier qui oncques monta sur destrier, ce que j'oseray dire publiquement,

vous

vous ayant veu entreprendre & paracheuer choses incroyables à toutes personnes : mesmes que je suis tout asseuré que d'icy en auant, maints à qui on aura fait tort ou iniure, seront soustenus par vous qui autrement demeureroyent sans aucune esperance. Par ainsi estant cause de tel bien, je me tiendray pour mieux recompensé, que si j'auois tous les tresors du monde ensemble.

Responce d'Amadis à l'Empereur qui le vouloit retenir à sa court, le remerciant de la faueur qu'il luy portoit, Au troisiéme liure, chapitre II.

SIre, dit le Cheualier, vous m'auez desia tant fait d'honneur, que je croyray toute ma vie n'estre en ma puissance vous pouuoir faire seruice qui meritast le moindre des biens que j'ay receus de vous, toutes-fois je suis de si longue main hors de ma liberté, m'estant submis à la seruitude d'vne seule, que ne puis, ny ne veux luy desobeïr pour vous complaire, estant certain que faisant autrement, la mort ne me laisseroit longuement vostre, & me priueroit de tout point d'estre plus sien.

Harangue d'Amadis à l'Empereur prenant congé de luy. Au mesme chapitre.

Sire

en ce que j'ay deliberé vous employer suyuant le propos que nous eusmes ensemble vn peu au parauant vostre embarquement pour aller en Grece.

Regrets d'Amadis pour Oriane, regrettant son absence, au troisième liure, chap 11.

HElas! amye, la longue absence de vostre personne, m'a tant donné de passion, que n'eust esté la crainte qu'eussiez deplaisir à ma mort, je fusse long temps a enseuely & priué du plus grand bien qui me sçauroit aduenir, qui est auoir la veuë de vous. Haa! mes yeux n'auez-vous tort d'ainsi espuiser (à force de jetter larmes) le peu d'humeur en laquelle se nourrit mon triste cœur, attendant le retour vers celle pour le seruice de laquelle seulement mon esprit est content resider en ce penible corps? mesmes que quand vous n'auriez esperance de la reuoir, si auez-vous eu plus de bien (par les faueurs qu'elle vous a faictes au passé) que ne meritastes oncques: & d'auantage, vous pouuez tenir asseurez, que la fermeté d'elle est si constante, que pour accident qui luy suruienne, elle ne pourra varier, sentant en son ame ma fidelité, telle que j'aymerois trop mieux mourir cent mille fois, que de perdre sa bonne grace.

duquel j'estois lors, quand il dit à haute voix deuant toute l'assistance, que ma beauté estoit tant d'excellente, que nulle autre de la compagnie ne se deuoit en riē comparer à moy, & que s'il y auoit Cheualier qui voulust soustenir le contraire, qu'il estoit prest à le combatre. Toutesfois, ou pource qu'il estoit craint & redouté, ou peut estre que telle fut l'opinion de l'assistance, nul ne vouloit le contredire. Au moyen dequoy j'emportay honneur sur toutes les belles dames de Romanie, dont j'eu tel plaisir & contentement que vous pouuez estimer, & si par vostre moyen je pouuois passer outre, & paruenir à ce que mon cœur a depuis tāt desiré ie m'estimerois la plus heureuse du monde

Lamentation de Bruneo de Bonne Mer, lequel estant en la queste d'Amadis, tomba entre les maints de ie ne sçay quels traistres qui le blesserent grandement. Au troisiéme liure, chap. 12.

AH! ah! chetif infortuné Bruneo de Bonne Mer, tu vois bien maintenant qu'il t'est force finir tes iours aucq' affectionnez desirs, par lesquels ton cœur loyal a esté si long temps affligé. Helas! Amadis de Gaule mon bon seigneur vous ne verrez iamais vostre loy

al compagnon Bruneo: car en vous cerchant ainsi que Melicie vostre seur bien aymée luy auoit commandé, il est tombé és mains des traistres qui le feront mourir, sans auoir ayde ne secours de nul de ses amis. Ah! ah! fortune ennemye de monheur: tu m'as si eslongné de tout remede, que je n'ay seulement le moyen de faire entēdre mon desastre à aucun pour m'en venger, qui me seroit vn tel reconfort, que mon esprit partiroit plus content de ce miserable monde. Helas! Melicie fleur & miroir de toutes les parfaites du monde: vous perdrez aujourd'huy le plus loyal seruiteur, qu'oncques eut dame ou damoyselle: car il ne pensa en sa vie qu'à vous obeïr, complaire & seruir. Et sur mon ame si bien vous considerez, vous trouuerez (peut estre) que ceste perte est extreme pour vous, estant asseuré que ne recouurerez iamais autre qui soit tant à vous comme estoit le vostre Bruneo, lequel sent desia la lumiere de sa vie estaindre, & son cœur affligé perdre les forces, auecq' lesquelles (par vostre seul souuenir) j'ay autresfois eu moyen de faire mains hauts faits d'armes & grande cheualerie. Par ainsi je le vous recommande, vous supplant le fauoriser, & traicter comme celuy qui oncques

ne pecha en sa loyauté. Helas! Mort, qui me surprens, tu te monstres enuers moy trop aspre & rigoureuse! Me faisant perdre tout mon bien, mon plaisir, & ma joye, non que je te vueille expressement blasmer, en me priuant de vie: mais pour ce que tu n'as permis que j'accomplisse auant que mourir, ce que Melicie m'auoit plus enchargé qui estoit de trouuer son frere Amadis. Helas! ce commandement fut le premier qu'elle me fist oncques, & sera (comme je voy) le dernier aussi: Dont je sens doubler mon tourment: Car si j'eusse eu moyen de luy satisfaire, je tiendrois mon trauail fort biẽ employé. Mais quoy? Amye vous me perdrez auant que j'aye eu le pouuoir de recognoistre tant de graces & de faueurs que vous m'auez faictes: vous asseurant sur mon Dieu, que je n'eus oncques crainte de la mort, mais bien de finir ma vie en vous aymant auecq' trop d'affection. Toutes-fois mon mal-heur m'a priué d'vn si grand bien, me faisant tomber au peril ou je suis.

Il (continuant sa complainte) dit au troisième liure, chapitre 12.

HA mon grand amy Angriote d'Estrauaux ou estes-vous maintenãt, & comme m'auez abandonné?

 Ayans

Ayans si longuemēt maintenu ceste queste ensemble,& au besoin vous me laissez sans ayde ne secours quelconque,nō que ie vueille vous donner blasme: car moymesme ay esté cause de nous separer ce iourd'huy à nostre grand mal-heur, lequel nous separera aussi pour iamais l'vn de l'autre.

Harangue d'Oriane à Florestan, luy remonstrant que l'absence de luy & d'Amadis a porté grand dommage à plusieurs damoyselles. Au troisiéme liure,chap.14.

EN bonne foy seigneur Florestā,il y a bien long temps que nous ne vous vismes en ce pays, dont i'ay esté fort ennuyée,tant pour le bon vouloir que je vous porte, que pour l'indigence qu'ont souffert maints pouures affligez,qui souloyent trouuer secours à vous, vostre frere Amadis & à maints autres qui l'ont suyuy. Que maudits soyét ceux qui sont cause de tel eslongnement. Et croyez que ie ne le dis sans grande occasion: car je cognois vne pauure Damoyselle bien preste à estre desheritée pour n'auoir personne qui defende le tort que lon luy a fait. Et si Amadis estoit encores par deça,& tant d'autres qui en sont eslongnez, elle se pourroit tenir seure que son bon droit ne luy seroit ainsi tollu cōme il est:

mais le voyant absent, elle n'a recours n'esperance meilleure qu'à la mort.

Responce de Florestan à Oriane, la rendant certaine qu'Amadis fait bonne chere, & que sa renommée se diuulgue tousiours par ses heureuses conquestes, au 3. liure, chap. 14.

MAdame, Dieu tout misericordieux n'oublia oncques ceux qui esperent en luy, & ne commencera s'il luy plaist par la damoyselle qui est tant desolée. Quant à mon seigneur Amadis, asseurez vous qu'il est en tresbonne santé, cherchant continuellement les auẽtures estranges, en sorte q̃ par les grandes armes qu'il fait es pays lointains ou il est, sa renommé se diuulge en toutes les parties du monde.

Harangue du Roy Lisuard à Galaor, touchant le mariage d'Oriane & de l'Empereur: le priant de luy en donner son auis. Au troisiéme liure, chap. 14.

MOn grãd amy, j'ay tousiours cogneu tant de fidelité en vous, & me suis trouué si bien d'auoir souuent creu vostre conseil que je suis deliberé ne conclure jamais affaire d'importance sans vous en communiquer. Vous sçauez l'honneur que me fait l'Empereur & l'Ambassade qu'il a enuoyé nouuellement vers moy, pour me prier luy don-

ner ma fille Oriane à femme , & croyez qu'il me semble que nostre Seigneur fait en cela beaucoup pour elle & pour moy: car c'est aujourd'huy le Prince de la chrestienté plus puissant,& redouté. Par ainsi, estant si bien allié auecques luy, je n'auray desormais voisin ou ennemy, qui oze leuer les cornes pour me vouloir seulement ennuyer & seray plus craint & obey que fut oncques Roy de la grande Bretaigne,& d'auantage il sera quasi impossible de la pouruoir mieux qu'elle sera, estant femme d'vn tel Empereur, & par ainsi Leonor demourera apres moy seule dame de mes pays , lesquels autrement pourroient estre diuisez qui seroit vn tres grand dommage. Toutesfois je suis deliberé de ne faire riẽ sans auoir l'auis des Seigneurs & Cheualiers de ma court,specialement le vostre que je vous prie, (par l'amitié que vous m'auez tousiours portée) me dire librement & franchement, & sans aucune dissimulation.

Responce de Galaor au Roy Lisuard, qui tend à le dissuader & destourner du susdit mariage, par les raisons qu'il luy deduit. Au troisième liure, chap. 14.

SIre, vous dites que mariant ma dame Oriane auecques l'Empereur, vous la pouruoyerez si bien qu'il seroit impossible

possible de mieux, Qui me semble tout au contraire. Car estant vostre principale heritiere, & l'enuoyer en pays lointain pour luy faire perdre le Royaume, qui luy est desia acquis, vous la rendez pauure, sans moyen,& en suiection d'vn peuple assez peu conuenant aux meurs & conditions de ceste contrée. Et s'il vous semble que pour estre femme d'Empereur & porter nom d'Imperatrix, elle soit en plus d'auctorité à l'aduenir, sur mon Dieu,sire,vous vous abusez, & voicy la raison : prenez au mieux qu'il luy puisse aduenir, qu'elle ait enfans masles de son mary, si elle demeure veufue, la premiere chose que luy fera son enfant, ce sera de la faire retirer pour auoir le gouuernement seul de l'Empire. Et s'il prend femme, encores pis : car la nouuelle Princesse ne voudroit estre seconde à nulle. Et pourtant il est tout seur, que madame vostre fille tomberoit en mille inconuenients & ennuis extremes, ayant delaissé ce pays qui est certain, sa nourriture, & son naturel, pour viure en contrée estrange, hors de ses parents, suiets & seruiteurs. Et quant à ce que vous dites, que par la faueur de luy, vous serez secouru, craint & redouté: certes, Sire, vous auez (graces à nostre

Seigneur) tant d'amys & de Cheualiers à voſtre commandement, que ſans l'ayde des Romains, vous pouuez facilement eſtendre vos limites, ſi bon vous ſemble: & croy qu'au lieu d'en auoir ſupport, ils eſſayrōt pluſtoſt à vous ruyner & deſtruire, qu'a vous ayder & ſecourir, comme vous eſtimez, ne voulant aucun eſgal ou plus grand qu'eux. Et d'auantage, il eſt tout certain qu'ils ne demanderoient pas mieux que d'auoir l'occaſion de vous me tre en leurs croniques, à voſtre confuſion & à leur gloire, ſous ombre de quelque petite faueur qu'ils vous auroyent portée, qui ſeroit le plus grand mal qui pourroit aduenir à vous & aux voſtres: & auſſi, Sire, quelle raiſon ſeroit ce eſloigner de vous madame Oriane voſtre fille & principalle heritiere, pour tant auantager la Princeſſe Leonor qui eſt la plus ieune? Sur mon ame pour vn Roy droiturier, & qui eſt par tout le monde tenu pour auteur de iuſtice, vous feriez (peut eſtre) la plus grande playe à voſtre renommée que fit oucques Prince ne puiſſant Roy. Et ia Dieu ne vous doint le vouloir ſi hors de raiſon, non pas ſeulement à vous, mais au plus pauure Cheualier qui ſoit en voſtre court, vous ſuppliant treshumblement, Sire, croire que ie n'euſ

ſe

se esté si temeraire de vous en declarer si librement ce qu'il m'en semble n'eust esté que vous me l'auez expressément commandé & aussi que ie suis deliberé vous garder toute ma vie la fidelité que ie vous ay promise, comme celuy qui se sent trop obligé à vous, pour les biens & faueurs que vous m'auez faits.

Oriane, se complaignant à Florestan dont son pere la vouloit marier à l'Empereur outre son gré, le prie d'en parler à son pere. Au troisiéme liure, chap. 14.

ET croyez, disoit elle, que s'il continue en son opinion, que la premiere nouuelle qu'il aura de moy, apres mon partement, sera celle de ma mort: car quoy qu'il en doiue aduenir, s'il me separe de ses pays, la mer, & la mort m'en separeront aussi, estant bien deliberée de succomber mes malheurs par l'impetuosité des vagues, lesquelles seront, pour iamais tesmoins de ma douleur, comme celles esquelles j'espere trouuer plus de pitié, qu'en mon propre pere, parens, amis & seruiteurs. Et pourtant, Seigneur Florestan, ie vous supplie, en l'honneur de Dieu, vous employer à le dissuader, de sa fantasie autrement sur ma foy, ce luy sera grande charge de conscience, & à moy le plus estrange mal-heur en quoy pour-

roit cheoir pauure damoyſelle desheritée & abandonnée de Dieu & des hommes.

Reſponce de Floreſtan à Oriane, s'excuſant enuers elle de ce qu'il n'oſoit parler à ſon pere pour elle, & qu'il luy en fera parler par autre, au troiſiéme liure, chap. 14.

MAdame, vous me feriez grand tort ſi vous ne m'auiez en l'eſtime que ie ſuis entieremēt voſtre, & preſt à vous obeïr & ſeruir juſques à la mort: mais de parler au Roy voſtre pere, ainſi que me priez, il eſt impoſſible que je le puiſſe faire: car vous ſçauez l'inimitié qu'il me porte par deſpit de mon Seigneur Amadis, oubliant tant de grands ſeruices que luy & tous ceux de ſon lignage luy ont faits par le paſſé, & auſſi s'il en a receu quelqu'vn de par-moy, il ne m'en doit ſçauoir nul gré, veu que je ne l'ay fait pour l'amour de luy, mais par le commādement de celuy, qui a toute puiſſance ſur moy, & auquel je ne puis ny ne doy cōtredire, qui fut la cauſe que je me trouuay dernierement en la guerre des ſept Roys, non pour ayder à ceux de la grande Bretaigne, ains ſeulement pour conſeruer le droit que vous y auez, comme celle qui en ſera quelque jour dame & Royne, ſi Dieu plaiſt: tant y a qu'au reſte

je vous obeïray, & feray entendre ce que vous m'auez dit au Roy Perion, & autres mes amys, pour essayer de trouuer remede en vostre affaire, & j'espere qu'il y pouruoira en sorte, que vous aurez occasion de vous contenter, vous asseurant que ie ne sejourneray jamais en lieu, que je ne sois en l'isle ferme, ou je trouueray le Prince Agrayes, qui a bonne enuie de vous faire seruice ainsi que vous sçauez, & mesmes pour l'amour de Mabile sa sœur. La auiserons-nous ensemble de ce qu'il nous faudra entreprendre, sans y espargner chose qui soit en nostre puissance.

Harangue du Comte Argamont au Roy Lisuard touchant le mariage d'Oriane, tendant à le destourner du mariage d'icelle auec l'Empereur. Au troisiéme liure, chap. 15.

MOnsieur, puis qu'il vous plaist que je die deuant ceste compagnie, ce qu'il me semble du mariage de l'Empereur auecque madame Oriane vostre fille, je vous supplie tres-humblement prendre de moy ce que vous entendrez en bonne part: car ce n'est moindre trahison & crime de lese majesté de dissimuler enuers son Prince le bon conseil, que de l'offendre en sa propre personne: pourtant sans dissimuler, croyez que

en diray mon aduis, encores qu'aſſez de fois ie le vous aye particulierement decla ré. Sire vous ſçauez que madame Oriane voſtre fille aiſnée vous doit ſucceder & eſtre par raiſon heritiere des pays que Dieu & fortune vous ont baillez en garde, auſquels par droit de nature elle a plus iuſte titre que vous n'y euſtes oncques: car ils vous eſcheurent ſeulement par la mort du Roy Falangris, qui ne vous eſtoit que frere, & elle eſt voſtre propre fille & aiſnée. Pourtant conſiderez en vous-meſmes, que s'il euſt fait en voſtre endroit comme vous deliberez faire à madame Oriane, vous ne fuſſiez maintenant ſi grand Seigneur que vous eſtes. Pourquoy la voulez vous chaſſer pour appeller ma niece Leonor en ſon lieu? veu qu'oncques elle ne vous offençai, ainſi cõme je croy. Et s'il vous ſemble que la mariãt auecque l'Empereur Patin, vous la rendez grande Princeſſe, & tresbien pourueuë, certes monſieur vous eſtes bien loin de voſtre conte, car vous ſçauez qu'ayans enſemble, ſi elle ſuruit l'Empereur, elle demourera ſimple douairie de Rome, au lieu d'eſtre apres vous dame & Roynè de ce Royaume: & qui plus eſt, eſtimez vous que vos ſubiets y conſentent jamais. Sur mon ame ie penſe que s'ils
diſent

difent ouy, que ce fera à force,& maugré eux. Et pourtant ia à Dieu ne plaife,que je vous en dye autrement que la confcien ce me iuge, eftant toutesfois affeuré que pour chofe que l'on vous perfuade, vous ne donnerez lieu qu'à voftre feule fantafie. Par ainfi, ie vous fupplie treshumblement me pardonner, entendu que je n'euffe iamais parlé fi auant fans l'expres commandement que vous m'auez fait.

Lettre de Grafinde au Roy Lifuard,luy declarant fa grãdeur,& priant qu'il luy baille fauf conduit, & au Cheualier Grec pour aller par deuers luy feurement. Au troifiéme liure, chapitre 15.

TRes-haut & magnanime Prince, moy Grafinde belle fur toutes les belles dames de Romanie , vous fais fçauoir, que je fuis nouuellement arriuée en vos pays en la garde du Cheualier Grec, expreffement,à ce que tout ainfi que j'ay efté iugée & tenue pour la plus belle femme de toutes celles de Romanie que fuyuant cefte gloire, qui a rendu mõ cœur fi content , ie fois telle eftimée fur toutes les belles filles de voftre court, & lors demourera mon efprit fatisfait de ce qu'il defire plus que nulle autre chofe, & s'il y a Cheualier , qui pour l'amour de quelqu'vne particuliere, ou de toutes en-

neantmoins à ce que j'ay entendu, vous la leur auez desia accordée, je ne sçay dont vous est procede ceste fantasie, veu qu'onc ques Prince si sage ne s'oublia tant, & sem ble qu'ayez enuie d'irriter la fortune con tre vous, & de deffier malheur, qui a esté si lõg temps attaché à vostre porte. Auez vous mis en oubly les graces que nostre Seigneur vous a faictes? craignez vous point sa fureur? Fortune n'est elle pas mu able? Estes vous à cognoistre quand elle s'ennuye de faire biẽ à celuy qu'elle a esle ué, elle ne le chastie puis apres auecq' des verges: mais par cruels & diuers tour mens, pires cent fois que la mort? Pardõ nez moy Sire, la foy que j'ay à vous, me dõne la hardiesse de vous tenir ce propos: car vous sçauez cõme les choses de ce mõ de sont transitoires, & perilleuses, & que la gloire & renõmée que lon peut acque rir en la vie par long trauail, est souuent estainte & enseuelie par peu d'occasion, si vne fois fortune defauorise la personne, tellement que s'il en reste quelque souue nir, au lieu de louenge sera seulemẽt blas mé pour n'auoir peu entretenir le bon heur ou il estoit auparauãt: Pourtant sire pensez je vous supplie à la faute que vous auez faicte n'a gueres, ayant esloigné de vous tant de bons cheualiers, cõme Ama-

dis, ses freres, parents, & amis, par lesquels vous estiez craint, honoré, & redouté par tout le monde: Toutesfois n'estãt quasi hors de ce mal, vous voulez rentrer en vn pire, qui me fait croire que Dieu vous oublie, l'ayant premier oublié: car s'il estoit autrement, vous prendriez le conseil de ceux qui ont desir de vous seruir loyaument: Mais voyant ce que je voy ie suis content me descharger de la foy & hommage que ie vous doy. Et me retirer en mes païs, pour ne veoir s'il m'est possible les iustes plainctes, & pleurs estrãges que fera ma dame Oriane au temps que vous la liurerez, ainsi que vous auez promis, & pour ce faire l'auez desia enuoyé querir à Mirefleur, qui m'a contrainct de vous dire ce que premier auez entendu.

Harangue d'Amadis au Comte Argament l'aduisant que pour l'amour de luy, il sauueroit la vie a vn Romain, qu'il auoit vaincu. au troisiéme liure, chap. 16.

POur l'hõneur du bon Roy & de vous ie sauueray pour ce coup la vie à ce presomptueux Romain, toutesfois si autre de ses compagnons tombent en pareil danger, ils se peuuent bien tenir seurs qu'ils payeront l'amende pour luy: car ie n'ouy oncques parler de gloire si extreme

me que la leur, par laquelle ils font estat & coustume de mespriser vn Cheualier, pour eux auancer : & au surplus ie vous prie dire à vostre Roy, que pour les biens que j'ay entendus de luy, ie n'eu oncques enuie de luy donner ennuy, ne faire chose ou il print desplaisir : mais ie le supplie qu'il me laisse poursuyure ma victoire, si autre se presente pour combatre, à fin qu'vne autrefois ils ne soyent si prōpts à mesdire, suyuāt la façon de faire de leur Empereur Patin, qui est coustumier de tousiours menacer, & d'estre plus souuēt batu.

Complainte d'Oriane au Roy Lisuard son pere, l'asseurant que s'il la marie auecq' l'Empereur, elle mourra bien tost. Au troisiéme liure chapitre 17.

HElas Monsieur, pour l'honneur de Dieu regardez vostre tant desolée fille en pitié ! & ne luy soyez moins fauorable que vous auez esté toute vostre vie enuers les plus simples Damoyselles qui vous ont demandé ayde. Ah! ah ! monsieur, quand Arcalaüs vous emmena prisonnier ce fut sous le titre de vostre grand' bonté, pour aller ayder à celle qui vous en auoit requis. Et maintenāt est il possible qu'oubliant ceste vertu qui vous a esté tousiours familiere, vous me voulez

douleur qui me presse, me contraint vous dire tout ce que j'en pense, & si vous voyez que trop irreueremment, je parle à vous: prenez de mon indiscretion telle vengeance qu'il vous plaira : car vous ne me pourriez donner peine, ou tourment si grand comme est celuy que je me voy appareillé me priuant de la presence de vous.

Harangue du Comte Argamont au Roy Lisuard, tendant comme auparauant à le destourner du susdict mariage. Au troisiéme liure, chap. 17.

MOnsieur, je me tiendrois pour trop heureux de n'auoir ocasion vous dire ce que la raison m'oblige, vous cognoissant sage & vertueux Prince, pour discerner facilement le bien d'auecques le mal. Toutesfois la pitié que m'a fait n'agueres madame vostre fille me contrainct de vous ramenteuoir ce que je vous ay autresfois dit d'elle, & vo⁹ supplier tant qu'il m'est possible (auant que l'esloigner de vous) y penser meurement, & sans affection : car combien que peu cõmunemẽt l'homme sage face faute, se gouuernant par raison, aussi quand il presume tant de soy, qu'il ne veut auoir conseil que de sa propre teste, il tombe souuẽt en plus de dãgers que ne feroit vn moins aduisé. On en a autresfois veu

l'ex

l'experience en plusieurs Princes. Monsieur vous voyez l'extremité en quoy est madame Oriane,& si bien vous y pensez, vous iugerez aysement l'inconueniēt qui peut aduenir à sa personne, par vn trop grand desespoir,dont puis apres vous seriez marry toute vostre vie, & outre ce, vous en pourrez estre blasmé, non seulement des estrangers, mais de vos subiets mesmes,& leur estre cy apres odieux, dōt il pourroit venir maintes malheurtez. Pourtant croyez le conseil de ceux qui desirent le bien, profit & honneur de vous & de vostre Royaume, ce faisant, il ne vo' en pourra mal aduenir: & encores qu'il en aduint autrement, vous serez excusé, eux obligez à y trouuer remede. Et d'auantage, vous sçauez bien que la faute q̄ lon faict par conseil, ne se peut autremēt nommer que faute sagement faite. Voyla monsieur pourquoy ie vous supplie treshumblement (en vsant de pitié paternelle) contenter ces ambassadeurs par autre moyen, qu'au pris du sang de vostre fille.

Harangue de la Damoyselle Grasinde au Roy Lisuard, luy declarant la cruauté qu'il per te enuers sa fille Oriane, & damoyselles de sa court, pour la vouloir marier à l'Empereur. Au troisiéme liure, chap. 17

Sire

SIre, respondit elle, vous auez jusques icy esté tenu pour le plus estimé prince de la Chrestienté, amy d'honneur & de toute vertu, & sur tout protecteur des dames & damoyselles, leur faisant tant de biens & de graces, qu'elles ont eu grande occasion de vous en louër plus qu'autre qui viue: & à ceste heure perdât l'esperance qu'elles auoyent en vous, elles se voyent entierement abandonnées de vostre grand bonté, cognoissans le traictement que vous faictes à madame Oriane vostre fille, en la desheritant du bien qui par droict luy deuoit appartenir apres vous, dont elles ne se peuuent assez esbahir, considerans comme il a esté possible que vostre naturel tant benin, soit si promptement tourné en tant de cruauté qu'elles n'esperent jamais aucune chose de vous, qui soit à leur auantage, vsant de telle façon de faire enuers celle à laquelle pitié & amour paternelle vous ont obligé outre le tiltre que vous auez du nom de Roy, par lequel vous deuez estre droicturier, faisant iustice à chascun: & croyez, Sire, qu'il vous en pourra prendre pis, tant pour le mauuais exemple que vous donnez au peuple, que pour l'abondance des pleurs & dures lamentations de madame Oriane, qui sont deuant Dieu, re-

ſi me voulez croire,& ayder,nous luy dõnerons ſecours, & la mettrons en liberté. Toutesfois je ne veus rien entreprendre ſans vous tous. Mais il vous doit ſouuenir du ſermẽt que nous fit faire la Royne Briſène, à la derniere court qui fut tenue en la ville de Londres. Nous iuraſmes to' ne ſouffrir jamais eſtre faict tort à Dame ou Damoyſelle,qui nous en requiſt: maintenãt doncq' endurerons nous ſi mal traicter & captiuer celle de laquelle nous auons autresfois receu tant d'honneur & de faueur? Seront les Damoiſelles de ſa compagnie enleuées par force,& bannies pour iamais de leur propre pays? Sur mõ Dieu ſi nous le ſouffrons,nous ſerons dignes d'en receuoir blaſme,ſans auoir moiẽ ou excuſe pour nous en ſauuer,& tomberons en reputation de cheualiers recreuz & mal-heureux.Or aduiſez doncq' enſemble que vous voulez qu'il en ſoit fait : car quant à moy je ſuis biẽ deliberé de differer vn voyage que j'auois entreprins,ainſi que ces jours paſſez j'ay fait entẽdre à mõ couſin Agraies , Floreſtan & autres par Gandalin , & auecq' les nauires que j'ay trouuées en ce port, me mettre en tout deuoir de rompre l'entreprinſe du Roy Liſuard , & ſauuer ces pauures Damoyſelles ; entre leſquelles je n'en ſache des

plus dolente apres madame Oriane, qu'Olinde, à laquelle le Roy (vsant de sa nouuelle cruauté) veut par toute contraincte donner pour mary Saluste Quide, qui l'a demandée. Mais je voudrois bien sçauoir de quelle authorité il veut maintenant ainsi traicter celles qui ne luy sont subiectes, ne de ses pays : mesmes ma cousine Mabile, laquelle le Roy son pere enuoya en la grand' Bretaigne, non pour estre confinée en Rome, ains pour demeurer seulement auecq' la Royne, & tenir compagnie à Oriane, qu'elle aymoit ainsi que deux jeunes Princesses se peuuet porter amytié familiere, & m'esbahis que desia tous ses païs ne se sōt reuoltez cōtre luy, ou pour le moins que quelque Cheualier ne s'est mis en effort pour contredire par armes à ceste fole fantasie. Toutesfois nul ne s'est mis encores en auāt pour ce faire. Parquoy mes amis je vous supplie tous, que suyuant l'ancienne coustume qui a esté diligemment obseruée entre tous Cheualiers errans, garder que lon ne leur face vn si grand tort & mal traictement. Ce faisant nous acquerrōs honneur & loüange plus qu'au parauant, sans qu'en puissions receuoir blasme en quelque sorte que ce soit. Or m'en dites

doncq

doncq' ce qui vous en ſemble, à fin que ſuyuant la concluſion que nous prendrons, puiſſions donner ordre pour l'executer.

Harangue d'Agraies.par laquelle il exhorte ſes compagnons d'adherer au propos & concluſion d'Amadis. Au troiſiéme liure, chap.17.

IE ne ſçay qui ſeroit celuy qui voudroit retarder vne ſi gentille entrepriſe, veu meſmement qu'au parauant que vous,monſeigneur & couſin arriuaſſiez par deça, eſtions aſſemblez en ce lieu pour y pouruoir, & maintenant que nous vous trouuons ſi conforme à noſtre vouloir, je ſuis ſeur que nul de nous n'en penſe autre choſe, ſinon que la fortune nous appelle pour paracheuer,nous promettant la victoire certaine, eſtant ennuyée de la faueur qu'elle a portée ſi long temps au Roy Liſuard, qui ſe meſcognoiſt à preſent en toutes les ſortes du mõde, & qu'ainſi ſoit qu'a il affaire d'enuoyer ma ſœur maugré elle en pays eſtrange? Le Roy mon pere la luy a-il baillée pour en faire à ſon plaiſir? Vous ſçauez que peu apres noſtre partement de la grand' Bretaigne je la fis demander à la Royne: mais elle me la refuſa, me mandant par Gandales qu'elle la feroit traicter & nour

rir comme sa propre personne : est-ce doncq' le bon traictement qu'elle luy gardoit à la fin pour s'en deffaire? Mabile n'a-elle autre lieu pour se retirer qu'en la maison de l'Empereur? le Royaume d'Escosse n'est-il assez opulent pour la nourir? Par Dieu ceste façon de faire du Roy Lisuard est tant malheureuse & si hors de raison que j'aimerois mieux mourir cent fois (s'il estoit possible) que je ne m'en vengeasse, & desia j'ay enuoyé vers mon pere pour y pouruoir: ce pendant je vous supplie mes seigneurs tous m'aider, specialement vous autres à qui l'iniure touche quasi autant comme à moy-mesmes estant faite nõ seulement à la personne de ma sœur vostre cousine & proche parẽte: mais à Olinde & autres, desquelles suyuant ce que nous auons promis & iuré (cõme a dit Monseigneur Amadis) nous deuons estre protecteurs & defenseurs.

Harangue de Grasinde à ceux de l'isle Ferme, louant leur entreprinse d'aller secourir Oriane & ses damoyselles. Au troisiéme liure, chapitre 14.

SVr mon Dieu, vostre entreprinse est haute & digne de tresgrande louange, veu qu'outre le bien que vous faites à celles que vous allez secourir, vous acheminez les autres bons cheualiers (qui

sont

sont de ce pays ou estrangers) à ce que do resenauant (vous imitans) ils ne permettront que l'on face tort à dame ou damoiselle quelconque. Et pourtãt vous les rendrez tant redeuables, qu'elles, &celles qui sont & viendront d'icy à cent ans & plus, vous en doyuent sçauoir gré.

Harangue du Roy Lisuard à madame Oriane sa fille, l'exhortant à trouuer bon le mariage qu'il entreprenoit faire d'elle auecq' l'Empereur. Au 3. liure, chap.18.

MAmye, vous vous estes tousiours monstrée obeyssante à mon vouloir, sans que jamais vous y ayez contredit, ne voulez-vous pas encores cõtinuer ainsi que la raison veut? Vous-vous melencoliez (à ce que je voy) du mariage que je vous ay trouué, dont je m'esbahis grandement : estimez vous que je vousisse penser à faire chose qui ne tournast à vostre honneur & profit? me pensez vous bien de si mauuaise nature enuers vous? Ie vous jure ma foy que l'amitié que je vous porte, est si certaine que je n'ay moins de regret à vostre eslongnement que vous auez. Mais vous sçauez qu'il seroit impossible vous pouruoir si bien aupres de moy; pourtãt je vo᷒ prie qu'ẽ vsãt de vostre prudẽce accoustu-

faciez meilleure chere, & vous resiouyssez du bien qui vous est aduenu, estant femme du plus grand Prince du monde. Et si vous faictes cela outre ce que vous en serez estimée, vous resiouyrez vostre pere, qui est si triste de vostre ennuy que rien plus.

Response d'Oriane au Roy Lisuard son pere, luy demonstrant le grand tort qu'il luy faict de la vouloir marier outre son gré. Au troisiéme liure, chap. 27.

MOnsieur, vous auez doncq' à ce q̄ je voy resolu mariage de moy & de l'Empereur: mais vo' auez (peut estre) faict l'vne des plus grandes fautes que Prince sçauroit faire: car premierement, je n'aymeray de ma vie le mary que vous me donnez, & si suis toute certaine (ainsi que je vous ay declaré ces jours passez) que jamais Rome ne me verra, voulant plustost tomber en la mercy des poissons que demourer en lieu ou je n'aye desir ny affection. Et ne puis penser qui vous a induit ne persuadé ce faire, sinon l'amitié que vous portez à ma sœur & le desir que vous auez de la laisser seule heritiere vostre, & moy la plus mal'heureuse Damoyselle du monde. Toutesfois Dieu qui est juste, ne permettra que vostre intention tant desraisonnable vien

ne à effect, plustost m'enuoyera-il la mort s'il luy plaist.

Harangue d'Amadis à ses compagnons, les admonestant de prendre courage, pour secourir en si grand besoin tant de damoiselles illustres. Au mesme chap.

MEs compagnons & amys, n'estoit l'asseurance que j'ay de la vertu & magnanimité qui est en vous tous, je retarderois sans doute à hazarder le combat que nous voyons prest, si nous le voulons entreprendre. Toutesfois vous cognoissans tels que vous estes, mesmes la iuste occasion pour laquelle nous sommes entrez en mer, il me semble que nous ne deuons differer, ains mettre arriere toute crainte, pour deliurer de captiuité tāt de damoiselles desolées qui nous appellent à leurs secours, par l'obligation seulement que nous auons à defendre leur liberté. Pourtant doncques je vous supplie donnons viuement au trauers de ces nauires, faisans en sorte que mettans les dames hors de danger, les cōducteurs d'elles n'en portent jamais nouuelles à leur Empereur.

Complainte de la Royne Sardamire pour le Prince Saluste Quide, regrettant les maux & miseres futures. Au quatriéme liure, chapitre I.



Elas! fortune monstre bien maintenant qu'elle veut tendre non seulement à la ruyne de nous miserables captifs, ains à celle de l'Empereur & de tout son Empire. Ah! ah! pauure Prince, mal-heur a bien cousu sur toy: Las! quelle perte, & quel regret auront à jamais ceux qui t'aymoyent quād ils sçauront la fin de toy soudaine? Ie ne sçay pas comme ton maistre la pourra supporter: mais je croy bien qu'il n'en aura plustost nouuelles, qu'il ne meure de trop grand courroux (& à bon droict) ayant perdu si acoup tant de vaisseaux, & de gens de bien: mesmes vous madame (disoit elle à Oriane) qu'il desire plus que chose de ce monde, & pour laquelle doresenauant s'esmouueront si estranges guerres, que force sera à maints bons cheualiers y finir cruellement leurs jours. Ce q ne se peut retarder si toy Empereur trop hay de bon heur, ne te veux monstrer le plus lasche, & pusillanime Prince qui fut oncques né de mere.

Ex-

Exhortement de Mabile à la Royne Sardamire, pour la disposer à prendre patience en son aduersité, & de ne s'estonner pour l'inconstance de fortune. Au quatrième liure, chap. I.

EN bonne foy Madame, il siet mal (ce me semble) à vne princesse si sage comme vous auez tousiours esté reputée, de tomber en telle extremité: car la vertu d'vne personne prudente ne se peut cognoistre, sinon au temps que la tribulation luy suruient. Et d'auantage vous qui portez titre de Royne, deuez estre par raison plus constante que ne seroit vne simple damoyselle ou autre personne indigne du lieu & reng que vous tenez: ne sçauez vo⁹ que fortune est muable, & qu'elle octroye ses faueurs à qui il luy plaist: les reuocant aussi quand bō lui semble? Par ainsi doncq' estant aduenu q̄ l'armée de l'Empereur soit deffaite, & vo⁹ à present és mains des cheualiers de l'isle Ferme: s'ensuit-il que ne deuez prendre patience & supporter prudemmēt cest accident, quand vous n'y pouuez autremēt mettre ordre? mesmes estant asseurée que vous estes au pouuoir de ceux qui vous feront tout l'honneur, seruice & bon traictement dont ils se pourront aduiser. Et si le Prince Saluste est mort, quel remede? vous ne le pouuez rappeller par vos

 pleurs

pleurs, ce sont tours de guerre, communs à ceux qui la cherchent. Et pourtant ma dame, ne vous contristez d'auantage s'il vous plaist: mais en vsant de vostre vertu & prudence accoustumée prenez les choses ainsi qu'elles peuuent venir.

Responſe de la Royne Sardamire, à Mabile, luy demonſtrant qu'elle a iuſte occaſion de ſe douloir pour l'inconuenient ou elle eſt tombée, & qu'il luy plaiſe ſe reſentir auecq' elle de ſon affection. Au 4. liure, chap. 1.

HElas! respondit-elle, il est aisé à celui qui est en joye recõforter (comme vous faites) la personne comblée de desplaisir. Et neantmoins si vous sentiez la douleur qui me presse, vous me plaindriez (peut estre) plus que vous ne faites: toutesfois je cognois bien que vous dites la verité, & aussi qu'il m'est impossible de pouuoir tant commander à moy-mesmes pour croire à present vostre conseil. Parquoy je vous prie en l'honneur de Dieu, qu'excusant les imperfections qui sont en moy, vous m'aidez vous mesmes & toutes ces autres dames aussi à plaindre mon mal-heur irreparable.

Replique de Mabile à la Royne Sardamire, luy declarant que ſe triſter d'vne choſe aduenue, n'eſt le moyen d'y donner remede. Au 4. liure, chap. 1.

Ma-

MAdame dit Mabile, si pour nous douloir de ce que vous nous priez, il vous en estoit de mieux, ie vous iure ma foy qu'il n'y a celle en ceste compagnie (comme je pense) qui ne s'y employast de bien bon cueur : mais vous sçauez que quand la chose est faite, le conseil est prins : par ainsi vous pouuez cognoistre qu'il est de necessité mettre fin à vos pleurs, soit auecq' le temps, ou plus tost par vostre prudence.

Harangue d'Amadis à ses compagnons, leur exposant ce qu'il auoit entendu de la part d'Oriane, laquelle tendoit au possible à ce que le Roy Lisuard fust destourne de la volonté qu'il auoit de la marier auec l'Empereur, les priant outre de s'employer à la secourir en ce grand ennuy. Au 4. liure, chap. 3.

MEs Seigneurs, hier madame Oriane enuoya vers moy, me prier que nous y trouuions moyen de la remettre en la bonne grace du Roy son pere, luy ostant, s'il est possible la fantasie qu'il a de la marier auecq' le Prince du monde à qui elle porte moins d'amitié : car autrement la mort luy sera plus agreable. Et pourtant il m'a semblé bon (apres en auoir parlé à aucuns de ceste compagnie particulierement) d'entendre de vous tous en general ce que

vous en penſez: car puis que nous auons eſté compagnons pour la mettre en la liberté, il eſt plus raiſonnable que le ſoyōs pour la y maintenir: mais premier q̃ d'entrer plus auant en propos, je vous ſupplie auoir deuant les yeux, que deſia voſtre renōmée eſt tant cognue par tout le monde à cauſe des hautes cheualeries que vous auez faites qu'il n'y a aujourd'huy Roy, Prince, ne Cheualier, de q̃ ne ſoyez craints & redoutez, cognoiſſans que pour acquerir louange immortelle vous auez meſpriſé, non ſeulement les grandes richeſſes & bō traictemēs que vous euſſiez peu auoir en vos maiſons: mais le ſang de vos propres corps, que n'auez eſpargné pour faire ſentir aux plus hardis, le trenchāt de voſtre eſpée, au tresgrand danger de vos perſonnes. Dont les playes que vous auez en pluſieurs endroits (marques & teſmoins de voſtre proueſſe) peuuent rendre telle foy, que fortune meſmes s'en tiēt obligée à vous: dequoy vous voulant recompenſer, par l'vne des plus grādes faueurs qu'elle euſt peu , vous a mis es mains ceſte glorieuſe victoire que nous auons euë ſur les deux plus grands Princes de la Chreſtienté. Non que je vueille parler de la deffaite de leurs gens ſeulement, eſtans de trop peu de merite enuers vous : mais

pour le secours que vous auez fait à la plus sage, debonnaire & vertueuse dame de la terre, laquelle estoit sur le point d'endurer (au plus grand tort du monde) vn traitement pire qu'on ne pourroit penser. Et par ainsi vous auez fait seruice tresagreable à Dieu, executant la chose à laquelle vous estes expressément appellez, qui est secourir les affligez des forces que lon leur fait souffrir sans raison. Or s'en courroussent si bon leur semble l'Empereur & le Roy Lisuard: car puis que le droit est nostre, Dieu qui est iuste, sera pour nous aussi: en sorte que si d'eux mesmes ils ne cognoissent la raison, & cuident par leurs puissances vaincre nos forces, je me promets bien que nous y pourrons tellement resister, qu'il en sera memoire tant que le monde sera monde. Pourtant chacun de vous aduise ce qu'il luy semblera bon de faire, ou de paracheuer la guerre commencée, ou de moyenner la paix, rendant Madame Oriane au Roy son pere, ainsi qu'elle desire: car quant à moy, entendez que je ne veux sinon ce qu'il vous plaist, & ne sera ma fantasie en cest endroit autre que la vostre, vous cognoissant tels, & la vertu vous estre si grande, que pour mourir vous ne la voudriez estranger

de la magnanimité de vos courages, n'en durer chose dont nostre honneur fust (tãt soit peu) abastardy.

Harangue de Quedragant à Amadis pour responce à la precedente, ou il a declaré qu'à iuste occasion on a entrepris sur l'Empereur, & qu'il est besoin en aduertir le Roy Lisuard en toute douceur, afin qu'il n'en soit indigné. Au quatriesme liure, chap. 3.

SEigneur Amadis, il est tout certain que l'entreprise qui a esté faite sur l'Empereur n'a esté pour inimitié que nous luy portons : mais seulement pour garder la foy que doit tout bon cheualier, à soustenir & defendre les personnes affligées à tort, specialement toutes les bonnes Dames, desquelles nous tous deuons estre protecteurs. Et pourtant je suis bien d'aduis premier que d'entreprẽdre la guerre, que lon enuoye vers le Roy Lisuard, luy faire entendre l'occasion qui nous à meus d'auoir assailly les Romains & le plus doucement qu'il sera possible le r'appaiser, & s'il en est malcontent, luy remonstrant auecque toute gracieuseté, le tort qu'il faisoit à madame sa fille, la desheritant, sous couleur de la marier auecques vn Prince estrange, ce qui n'est agreable à Dieu, ne à nul de ses suiets : & pourtant que son bon plaisir soit la rece-

uoir en sa bonne grace, & oublier le mal talent si aucun en a contre elle, offrãt sous ceste condition, de la luy rendre, & non autrement. Et s'il refuse, ou desdaigne le deuoir en quoy nous nous mettons, qu'on luy declare resolument, que nous le doutons peu, & que s'il nous fait la guerre, nous sommes prests de nous defendre. Ce pendant il est necessaire que nous nous fortifions de tout ce qui est requis à chose de telle importance, comme en ceste cy: aumoins qu'il ne nous prenne au despourueu s'il se delibere nous assaillir: combien qu'à mon aduis il sera plus prompt à la paix, qu'autre chose: mais cela ne doit retarder de nous mettre en tout deuoir, & à depescher gens vers nos amis & aliez, pour les prier de nous secourir, quand nous leur ferons sçauoir.

Harangue d'Oriane à Agraies le remerciant de ses biens faits & le priant de moyenner paix entre le Roy Lisuard & Amadis. Au quatriéme liure, chap. 3.

MOn cousin encores que j'ay grande esperance à la prouidence de vostre cousin Amadis, & au bon vouloir que tous ces Cheualiers me portent, si me semble il que j'ay quelque raison d'auoir en vous vne fidelité speciale, tant

tant pour l'obligation en laquelle ie me trouue redeuable enuers le Roy vostre pere & la Royne aussi, par le bon traitement qu'ils me firent en Escosse, que pour m'auoir donné pour compagnie vostre sœur Mabile, de laquelle seule je tiens la vie apres Dieu : car sans le reconfort quelle m'a fait maintesfois au plus fort de mes infortunes, il y a bien long temps que je fusse enseuelie, & priuée de ce monde. Et combien que je n'aye moyen pour le present de pouuoir recognoistre enuers eux ny vous, tant d'obligations, si espere-je auecque le temps de m'en mettre en tout deuoir : & ce pendant vous ne trouuerez mauuais (s'il vous plaist) que je vous face entendre familierement les ennuis que je porte : & pour y cõmencer, je vous supplie que laissant à part le tort que mon pere vous a fait, vous moyẽnez à vostre pouuoir la paix d'entre vostre cousin, & luy: car je ne fais doute, veu l'ancienne haine qu'ils ont ensemble, & l'occasion que vo' tous auez de lui vouloir peu de bien, que mal aisement se pourront les choses commencées acheminer à autre fin, qu'à vne tresgrande ruine & malheur d'vne part & d'autre, si ce n'est par la resistence que vous y pourrez faire vsant en cela de vostre prudence & bon conseil. Dont de re

chef

chef je vous supplie, tant pour euiter à tel inconuenient, qu'aussi pour ne me rendre suspecte enuers les nations estranges, qui pourroyent cy apres douter de mon innocence, & maculer ma bonne renommée, qui m'est de telle consequence que vous pouuez estimer.

Responce d'Agraies à Oriane, s'excusant enuers elle, & luy promettant de satisfaire à son vouloir le mieux qu'il luy sera possible, & de trouuer la paix en temps oportun. Au quatriéme liure, chap. 3.

MAdame, respondit il, quant au bon traitemẽt que vous auez receu en Escosse, le Roy mon pere, & la Roine n'ont fait en cela que ce qu'ils doyuent: & si suis seur qu'ils vous ont en telle affection, qu'es choses ou leur puissance se pourra estendre, ils s'employront pour vous cõme pour leur meilleure parente & alliée. Et pour le regard de ce que vous dites de ma sœur & de moy, l'effet tesmoignera tousiours du bon vouloir q̃ nous vous portons, vous suppliant croire que vous nous pouuez commander comme à ceux qui desirent vostre bien & honneur autant que le leur propre. Et quant au desir que vous auez de me faire oblier l'iniure que le Roy vostre pere à faite non seulement à moy seul, mais à tous mes

parens & amys, asseurez vous Madame, que la playe est si grande qu'elle seignera tant que j'auray vie au corps, cognoissant l'ingratitude dont il a vsé enuers nous, escondissant mon Seigneur Amadis, moy & plusieurs autres bons Cheualiers, de la requeste que nous luy fismes, pour donner à mon oncle Galuanes l'isle de Mongase, qui la meritoit, & mieux : veu mesmement qu'elle auoit esté conquise par la vertu & prouësse de celuy qui l'en supplioit : toutesfois pour l'honneur de vous je suis content de dissimuler, & me forcer jusques là de differer pour quelque temps, la juste occasion que j'ay de luy vouloir mal, specialement par nous auoir chassez de sa court, aussi estrangement que si eussions esté ses ennemis mortels, apres auoir receu de nous tant de grands seruices. Et pour vous monstrer que je me veux du tout employer à vous complaire, je vous promets madame, que j'essayray à mon pouuoir de faire ce dont vous me priez : mais il ne seroit pas raisonnable, que ce fust si promptement pource que si j'en entame la parolle main tenant, estans les choses disposées à la guerre, au lieu de donner cœur à tant de bons cheualiers qui sont en ceste isle, j'en pourrois intimider la pluspart, m'oyans

par-

parler de paix, presumans (peut estre) que je tinse tels propos comme ayant la premiere peur. Aussi je ferois deux maux ensemble, qui ne pourroyēt cy apres tourner qu'au dommage de nous tous, & au grand deshonneur de moy seul. Mais ayant eu la responce du Roy vostre pere, je prieray mes compagnons de faire ainsi que vous auez aduisé, ce pendant il me semble que vous vous deuez melencolier le moins que pourrez, & prēdre le temps & la fortune le plus patiemment & constamment qu'il vous sera possible.

Harangue d'Amadis à Grasinde, luy offrant tout plaisir & bon vouloir. Au quatrieme liure, chap. 4.

MAdame, je suis merueilleusement desplaisant que je n'ay meilleure opportunité de vous faire en ce lieu l'honneur & bon recueil que vous meritez, mais le temps si mal à propos en oste l'occasion, parquoy je vous supplie en m'excusant ne le prendre ou imputer à faute de bon vouloir : car vous m'auez tant obligé à vous par le passé, qu'il ne sera jour de ma vie que je ne m'ē sente vostre redeuable, quelque grand seruice que ie vous puisse faire. Et pource qu'il y a desia bien long temps que vous estes partie de vostre pays, & que (peut estre

estre) le long sejour que vous auez fait en ceste contrée vous a porté quelque desplaisir, je desirerois grandement sçauoir vostre deliberation, afin que j'aye moyen s'il est possible de vous obeir en ce qu'il vous plaira commander.

Responce de Grasinde à Amadis, le remerciant du bon vouloir & affection qu'il luy porte, & qu'elle fera amasser gens pour le secourir en ses affaires, au quatriesme liure, chap. 4.

Seigneur Amadis, respondit elle, je serois bien de pauure iugement, si je ne sçauois certainemēt que de la compagnie & faueur que vous m'auez faite, ne me fust sorty le plus grand honnneur qu'il m'eust peu aduenir, & que le bon traitement que vous dites auoir receu en mes pars (si aucun vous a esté fait) ne soit desia plus que recompensé: toutesfois pour vous mettre hors de peine, je vous diray ce que j'en pense: Ie voy tant de bōs cheualiers assemblez pour le secours de ceste Princesse, lesques tous ensemble ont mis leur esperance & conduite sur vous, pour l'amitié & bonne estime qu'ils vous portent, qu'il vous seroit impossible les abandonner sans en estre grandement blasmé. Et par ainsi puis que telle charge est remise du tout sur vous, vous deuez trauailler à enuoyer de tous costez recou

urer gẽs pour voſtre ſecours, en ſorte que l'honneur de ſi grande entrepriſe vous demeure, par le moien de vos amis, du nombre deſquels je m'eſtime premiere, ainſi que vous auez peu & pourrez cognoiſtre par l'effet. A ceſte cauſe j'ay deliberé de faire partir demain maiſtre Elizabet, pour aller en la Romanie, aſſembler le plus de gens qu'il pourra tant de mes ſuiets qu'autres, & auſſi toſt les faire embarquer & conduire par deça. Ce pendant ie tiendray (s'il vous plaiſt) compagnie à ces autres dames, s'elles me veulent faire tant d'honneur de me receuoir, en eſperance de ne les abandonner, que ceſte guerre commencée n'ayt prins autre fin.

Lettre d'Amadis à l'Empereur de Conſtantinople, le priant de luy donner ſecours en ſes affaires de guerre, au quatrieme liure, chap. 4.

TReshaut & excellent Prince, le cheualier à la verde eſpée (le propre nom duquel eſt Amadis de Gaule) vous enuoye treshumble Salut. Et pour ce Sire, que trauerſant pays apres la deffaite de l'endriague, il vous pleut me receuoir en voſtre ville de Conſtantinople, là ou apres l'honneur & bon recueil que vous m'y dõnaſtes, m'offriſtes (par voſtre liberalité) de m'ayder, & dõner ſecours, ou le cas s'y offriroit en faueur des ſeruices

ces que je vous auois faits, par la reduction de la contrée qui par vous mesmes fut nommée depuis l'isle saincte Marie. Or est l'occasion aduenue, que vous auez moyen, s'il vous plaist, d'accomplir ceste vostre promesse, auecq' la plus iuste querelle qu'il est possible d'entreprendre, ainsi que vous dira maistre Elizabet, lequel je vous supplie, Sire, croire entierement, de la part de celuy qui baise les mains de vostre majesté.

Lettres d'Amadis à la Royne Briolanie, la priant d'entendre à ce qu'il luy rescrit, & de luy donner secours, suyuant sa bonne volonté. Au quatrième liure, chap. 4.

IE croy, ma dame, apres qu'aurez entendu par Tantilles vostre maistre d'hostel, la cause qui m'a meu l'enuoyer en telle diligence, que vous donnerez faueur à ce qu'il vous dira de ma part, asseuré qu'en vsant de vostre gentile nourriture, vous ne me voudriez faillir, non plus que vous croyez que serois prest à mettre le pied en l'estrier pour vous, ou la necessité s'offriroit: & pour ce qu'il a esté present aux choses qui depuis mon retour en ces pays, m'ont esté occurrentes, & que ie luy ay donné charge vous les faire entendre bien au long, je ne vous ennuiray à vous donner peine de lire plus longue

gue lettre, mais je vous prieray biẽ (apres l'auoir creu) me tenir tousiours en vostre bonne grace, à laquelle desire tant qu'il viura auoir bonne part cestuy Amadis, qui est vostre.

Harangue d'Amadis à Gandalin, l'aduertissant de la bonne fiance qu'il a eu en luy, & qu'à ceste cause il aille par deuers le Roy Periõ pour l'aduertir de ses affaires, afin de luy donner secours. Au 4. liure, chap. 4.

GAndalin tu es celuy qui tousiours as eu la garde de mes plus priuez affaires pour la grande amitié que de nos premiers ans nous sommes portez comme si nature nous eust d'elle mesmes appellez en vne parfaicte fraternité. Tu sçais que mon honneur est le tien, & que le tien me touche cõme le mien. Tu vois les affaires ou ie suis, & de quelle consequence elles me sont, mesmes la conclusion qui a esté prinse (par tous ces cheualiers) d'employer nos amis, & aliez, pour auoir secours puissant à soustenir les forces du Roy Lisuard, s'il essaye de nous assaillir. Au moyen de quoy j'ay desia depesché lettres vers plusieurs Princes, desquels j'espere recouurer vne biẽ bonne & grosse troupe de gens. Et combien que l'absence de toy me soit griefue, toutes-fois me fiant plus en ta diligence, qu'à nul autre,

j'ay pensé de t'enuoyer vers le Roy Perion mon pere, qui te cognoist de long temps, & auquel feras entendre mieux que nul autre, de quelle importance m'est ceste guerre, si le Roy Lisuard l'entreprend: car comme tu luy pourras dire, elle luy touche en partie : ayant ce Roy ingrat fait tãt de defaueur à tous ceux de nostre lignage, que de les chasser de sa court, apres qu'il a receu d'eux vne infinité de grands seruices. Tu luy reciteras par le menu ce que tu sçais & as veu, & la necessité en laquelle tu nous laisses, & neantmoins l'asseureras que je ne crains puissance aucune, ayant auecq' moy tant de droit & de bõs cheualiers: & que je n'eusse aussi fait si grande entreprinse, n'eust esté que dequis que Dieu me voulut appeller à l'ordre de cheualerie, je n'ay eu en pensée autre chose, sinon faire l'estat de cheualier, defendant à mon pouuoir le tort que lon faisoit à plusieurs, specialemẽt aux dames & damoyselles, lesquelles doiuẽt estre preferées à toutes personnes, & pour lesquelles j'ay mis souuẽt ma personne au hazard de mort, sans &en esperer autre recompense d'elles, sinõ complaire à Dieu, & augmenter ma renõmée par le mõde, qui fut la cause seule qui me meut dernierement m'absenter ainsi de ses païs

pour aller cercher (entre les nations estrã-
ges) ceux qui auoyent affaire de mõ aide,
ou j'ay eu maintes perilleuses auentures
que tu as veuës,& que tu luy pourras con
ter. Mesmement qu'arriuant en ceste isle
je fus aduerty cõme le Roy Lisuard, (ou-
bliant l'honneur de Dieu , le droict des
personnes , le conseil des siens, & l'in-
stinct naturel que tout bon pere porte cõ
munemẽt à son enfant) vouloit quasi par
vne maniere de cruauté extreme, chasser
de ses pays madame Oriane, sa propre fil-
le, & principalle heritiere , la donnant
maugré elle pour femme à l'Empereur Pa
tin. Dequoy elle faisoit cõplaincte, non
seulement à ceux du royaume de la grãd
Bretaigne : mais requeroit ayde & se-
cours à tous cheualiers, portans armes,
tant par lettres, messages, qu'autrement,
les supplant à joinctes mains & abon-
dance de larmes auoir pitié & compas-
sion de sa misere. Et tant à sceu faire de
prieres,& humbles oraisons, que le Seig-
neur de toutes choses l'a regardée de son
œil misericordieux, donnant adresse aux
cheualiers qui sont de present en ce lieu,
d'eux y assembler quasi par miracle, ou
je les trouuay,comme tu sçais, en propos
de hazarder leurs vies, pour la mettre en
liberté,& les autres qui l'accompagnoyẽt
par

beaucoup. Mais deuant que partir, il faut que tu ſçaches de ma couſine Mabile, s'il luy plaiſt rien mander par dela, & quant-&-quant que tu eſſayes de parler à Oriane, laquelle ne ſe trouuera ſi eſtrange de toy que tu n'entendes d'elle, en quel eſtat eſt ſa ſanté, & le bon vouloir qu'elle me porte.

Lettre d'Amadis au Roy Tafinor de Boeme le ſuppliant de luy donner ſecours en ſon grand affaire. Au 4. liure, chap. 4.

SIre, ſi oncques je vous fis ſeruice, qui vous ait eſté agreable, l'honneur & bon recueil, que j'ay receu de vous & des voſtres, tout le temps que je ſejournay en voſtre court, m'ont rendu d'auantage à demeurer tant que viuray, preſt à n'eſpargner ma perſonne pour vous obeïr & ſeruir : parquoy je vous ſupplie treſ-humblement n'eſtimer, que ce qui m'a faict depeſcher ce cheualier, preſent porteur vers vous, ſoit pour en auoir aucune recompenſe. Toutesfois me ſouuenant des honneſtes offres que me fiſtes à mon partement de Boëme, je me ſuis enhardy le vous enuoyer, pour vous requerir affectueuſement me donner ſecours en vne affaire qui m'eſt prochaine qu'il vous dira, vous ſuppliant Sire le croire comme moy-meſmes, & cõmander ſa depeſche la

plus prompte qu'il ſera poſſible, pour mettre hors de peine celuy qui voudroit pour vous hazarder la vie, qui eſt Amadis de Gaule, ſurnommé en pluſieurs lieux le cheualier à la verde eſpée.

Harangue d'Oriane à Gandalin, luy deſcouurant ſon ennuy, & qu'il trouue moyen qu'elle puiſſe communiquer auec Amadis, que tāt elle ayme. Au 4 liure, chap. 5.

GAndalin mō amy, que te ſemble de fortune, laquelle m'eſt ſi contraire qu'elle me priue de la perſonne du monde de laquelle j'ayme le plus la frequentation, eſtant ſi pres de moy, & moy du tout en ſa puiſſance. Ce nonobſtant nous ne pouuōs auoir moyē de parler priuéement enſemble, ſans offenſer grandemēt mon hōneur, de quoy mon cœur endure tant de peine, que ſi tu le cognoiſſois je croy certainement que tu aurois encore plus de pitié de moi que tu n'as: ce que je te prie luy dire, à ce qu'en me plaignāt, il ſe reſiouiſſe de l'affection treſgrāde, qui s'augmente en moy de jour en jour à luy vouloir bien auſſi qu'il trouue façon que nous nous voyons, dreſſant quelque partie auecq' ſes compagnōs, ſoubs couleur de ton voyage, & de mon reconfort.

Reſponce de Gandalin à Oriane, l'aduertiſſant qu'elle n'eſt trōpée en la ſinguliere amour

qu'elle

qu'elle porte à Amadis, car son amitie est reciproque, comme il tesmoigne de iour en iour en tous ses actes. Au mesme liure, chap.5.

MA dame, respõdit Gandalin, vous auez grande raison de luy porter telle amitié, & vous souuenir aussi du remede auquel il aspire sur toutes choses: car si vous sçauiez l'extremité en laquelle je l'ay trouué cent fois, vous ne pourriez croire auecq' quelle puissance il est gouuerné par amour. Ie l'ay veu mille fois mourir, pensant aux faueurs passées, que vous luy auez faictes, & autãt de fois recouurer vie pour la souuenance d'icelles, & si l'ay veu entre les plus grands dangers du monde faire tãt d'armes, en vous appellant à secours, qu'il est malaisé de croire que cheualier peust auoir en soy tant de prouësse. Pourtant, ma dame, je vous supplie auoir pitié de luy, & le traicter comme il merite: vous asseurant qu'oncques cheualier ne fut plus loyal, ne plus vostre qu'il est, ny oncques dame n'eut telle puissance sur homme, comme vous l'auez sur luy; car en vos mains se peut traicter de sa mort, ou de sa vie, ainsi que bon vous semble.

Harangue du Roy Lisuard, à la Royne sa femme, luy demonstrant le tort qu'on luy faict d'auoir prins les Romains qui cõduisoyent sa fille

& que neantmoins elle le dissimule le plus qu'elle pourra, car en ce faisant, il l'asseure d'en auoir la raison au 4. liure, chap. 6.

MAdame, aux choses de peu de cõsequense qui suruiennent par accident, les personnes ont quelque occasion de monstrer passion, & melencolie: toutesfois ainsi qu'elle procede pour peu de cas, ainsi se doit elle oublier aucq' peu de remede. Mais quãd lon est offensé par quelqu'vn, non seulement en la personne ou biẽs, ains en l'hõneur propre, adoncq' il est raisonnable d'en prendre melencolie, & d'essayer par tous moyens à y pouruoir, de sorte que prenãt vengeance de celui qui faict l'offence, on donne à cognoistre chascun le desplaisir qu'õ à receu pour la grauité du cas. Et cecy ne vous dy-je sans cause, vous auez porté vn dueil trop apparent pour l'absence de vostre fille, suyuant le naturel des meres, & neantmoins je m'estimois heureux pour l'esperance que j'auois qu'il se pourroit briefuement oublier. Mais à la qu'euë s'est trouué le venin, tel que ce qui en est suruenu me touche de tant pres que ie ne seray jamais en repos, que je n'en aye satisfaction ainsi que je la desire. Les Romains qui conduisoyent vostre fille, ont

esté deffaits, le Prince Saluste Quide occis elle & tous les autres prins prisonniers par les Cheualiers de l'isle ferme, lesquels s'estiment heureux de telle victoire, ayans faict (se leur semble) plus qu'autres ne firent oncques en la grand' Bretaigne. Et pourautant que la renommée en vollera par tout le monde, il est bien requis maintenant que vous dissimuliez, vsant plus de prudence que de passion: ce faisant, vous demourerez grãdemẽt estimée, nos ennemis estonnez, & moy trescontent de vous: esperant y pourueoir, en sorte que vostre honneur & le mien y seront entierement gardez.

Responce de la Royne au Roy Lisuard, excusant aucunement l'entreprinse faicte par les cheualiers de l'isle Ferme contre les Romains. Au quatriéme liure, chap. 6.

MOnsieur, vous auez prins ainsi qu'il vous a pleu le desplaisir que j'ay porté pour la separation de vostre fille & de moy: mais quant à la faueur que luy ont monstré ceux de l'isle Ferme, si vous considerez bien le temps que vous estiez Cheualier errant, comme eux, & ce que vous eussiez fait lors en cas semblable, vous les tiendriez excusez en la pluspart de leur entreprinse. Pensez vous qu'ayans entendu les regrets qu'elle fai-

le faisoit, mesmes que le bruit commun estoit par tout le pays, que maugré elle vous la mariez à l'Empereur, que cela ne les ayt esmeus à la secourir, veu qu'ils n'ōt chose plus recommandée que l'ayde & secours des dames & damoyselles, desquelles ils sont requis? par plus forte raison doncq' à vostre fille qu'ils cognoissent & estiment de long temps. Croyez Monsieur, qu'ils n'ont du tout le tort, & que vous cognoistrez à la fin, que leur intention n'a esté de vous donner ennuy, presumans (peut estre) que vous ayez esté importuné de faire ce mariage, & mal gré vous.

Lettre enuoyée par Oriane estant en l'isle ferme, à la Royne sa mere par laquelle elle luy declare les ennuis & tormens qu'elle a receu sur la mer. Et comme les cheualiers de l'isle Ferme prenans pitié d'elle, l'ont secourue, & qu'il luy plaise d'appaiser l'ire de son pere, & aduiser les ambassades qu'on enuoye par deuers le Roy, de ce qu'ils feront pour estre b. en receu. au mesme liure, chap. 7.

MA dame, encore que vous soyez desia aduertie (cōme je croy) de mō infortune telle qu'elle a esté, si m'a il semble raisonnable vo⁹ faire part de mes doleances: & pour le commencemēt de ceste lettre vous supplier treshumble-

blement cõſiderer comme mon mal'heur m'a pourſuyuie apres m'auoir fait bannir de vos pays de la preſence du Roy mõ pere & de la voſtre auſſi, choſe qui m'a eſté quaſi inſupportable : toutesfois non contente de çela : j'ay eſté menée par telle tempeſte qu'eſtans deffaits les Romains qui nous conduiſoyent, nous ſommes arriuez en l'iſle Ferme, auecq' ceux qui ſçachant le tort que l'on nous faiſoit ont hazardé leurs vies pour nous garder de paſſer outre : & pource que je doute que telle choſe ne ſe pourra rappaiſer entre mon pere & eux, ſans grande effuſion de ſang ſi vous madame n'en prenez le ſoing j'ay penſé enuoyer ce porteur vers vous, vous ſupplier en l'honneur de DIEV prendre compaſſion de voſtre fille trop deſolée, & faire tant enuers le Roy qu'elle retourne vers luy & en ſa bonne grace, ne l'ayant offenſé s'il n'a prins à deſplaiſir que je luy aye trop obey : car en cela ſeulement je me tiens coulpable, & non autrement. Et au demourant pour vous aduiſer comme ceux au pouuoir deſquels moy & mes femmes ſommes à preſent, enuoyent ambaſſadeurs vers luy, tant pour ſçauoir comme il aura prins le ſecours qu'ils m'ont faict, que pour le ſupplier auoir pitié de moy : ainſi

j'ay dõné charge à Durin de le vous faire entendre premier qu'ils ſoyent arriuez à quoy madame vous m'aiderez s'il vous plaiſt, & à mettre paix auſſi à ſi grande guerre ja commencée par le mal heur qui eſt en ceſte voſtre treſ-humble & treſobeïſſante fille Oriane.

Harangue de Quedragant au Roy Liſuard de par les Cheualiers de l'iſle Ferme, par laquelle il luy remonſtre de l'office d'vn Roy, pour bien recueillir vne ambaſſade, qu'il doit excuſer l'entreprinſe des cheualiers de l'iſle Ferme, & receuoir madame Oriane ſa fille en ſa court en auſſi grand contentement qu'il auoit au parauant. Au quatrieſme liure, chapitre 7.

SIre, c'eſt vne vertu treſlouable & digne de recommãdation entre les Roys & Princes d'entendre par grand' patience ce que les ambaſſadeurs des eſtrangers ont charge de leur declarer, oſtans d'entour eux toute paſſion, à ce que ſi l'ambaſſade qui leur eſt faite les contente ils en reçoyuent plus de joye & ſoyent les ambaſſadeurs mieux recueillis & fauoriſez: & au contraire s'ils leur dient choſe qui leur deſplaiſe, que ce nonobſtant ils ſçachent diſſimuler leur colere, & leur donner reſponce gracieuſe, pour le reſpect de l'eſtat auquel ils ſont appellez. Si-

re, je vous supplie me pardonner si j'ay vsé de telle remonstrance enuers vous, vous iurant sur mon Dieu, que je ne l'ay fait pour doute que nous ayons eu de l'asseurance qu'il vous a pleu nous donner: mais pour louer grandement la vertu de si bon Prince, qui tant libremen nous a octroyé l'entrée de ses pays. Or sire l'occasiõ de nostre venue vers vostre majesté, est par le cõmãdement du meilleur cheualier que l'on cognoisse, Amadis de Gaule, & generalemẽt de la part de tous ceux qui sont auecq' lui en l'ile Ferme, lesquels vous mandent par nous, que trauersans pays & contrées estranges, cherchãs auentures ainsi que les autres cheualiers errãs sont coustumiers de faire, specialement pour secourir les foibles que l'on veut outrager sans raison : ils ont esté aduertis par plusieurs, que vous Sire: suyuant plus tost vne volonté legere & desordonnée, que la iustice & equité, auez voulu (sans croire le conseil de nul des vostres) desheriter au plus grand tort du monde madame vostre fille, la donnant pour femme outre son gré, à l'Empereur Patin: & de fait ne prenant compassion d'elle ny de ses larmes & pleurs, & moins regardant la fin de telle entreprinse & mescontentement de vos suiets, l'auez par violence li-

urée à ceux qui la vous ont demandée. Et pource que telles voyes de fait,& iniustes ne sont desplaisantes à Dieu seul, ains à tous ceux qui en oyent parler, il a permis que nous y missions remede, & que les Romains qui la conduisoyent auecq' ses Dames & Damoyselles vinsent en nos mains, lesquels se mettans en desense con tre nous ont esté deffaits, les vns occis, & les autres prisonniers. Et quant à elles je vous aduise sire, qu'elles sont de present en l'isle Ferme,auecq' bonne & grosse cõpagnie de cheualiers, deliberez de leur porter tout l'honneur qu'il leur sera possible: car leur intention ne fut oncques né pour vous fascher, ny elles aussi: mais pour maintenir l'equité, & les garder de force & violence, ainsi que vous mesmes leur fistes iurer quelque fois à Vindilisore. Et pourtant ils vous supplient,que preferant vertu & raison à toute passion, il vous plaise reprendre madame Oriane vostre fille, & la traicter doresenauant non comme estrangere, mais ainsi que pere doit son en enfant, sans l'eslongner ainsi de vous, ne des pays, desquels,si Dieu plaist elle sera dame & Royne apres vous: & si vous sentez iniurié, ne voulãt obtemperer à leur requeste, ils vous prient que pour eux vous ne luy desniez vostre bõne

grace: mais qu'en regnãt en voſtre court cõme elle ſouloit eſtre, vous eſſayez puis apres ſi bon vous ſemble, à prendre telle vengeãce d'eux que vous pourrez, vous aſſeurant ſire, qu'ils ſont deliberez ſi vous les aſſaillez, d'eux bien defendre: pourtant aduiſez s'il vous plaiſt à nous faire reſponce: car vous auez en vos mains ou la paix ou la guerre.

Reſponce du Roy Liſuard à Quedragant, luy expoſant le grand tort & iniure que luy ont faict les Cheualiers de l'iſle Ferme, & qu'il ne les receura en grace que iuſques à ce qu'ils ayent reparé l'iniure qu'ils luy ont faicte, au quatrieſme liure, chap. 7.

MEſſieurs, reſpondit le Roy, pource que la vertu accompagne peu ſouuent ny les temeraires harangues, ny les audacieuſes reſponces, & que l'vne ne l'autre ſont ſuffiſantes pour animer les cœurs puſillanimes, ie ne vous tiẽdray plus long propos: mais vſant plus de patience que je ne deuois enuers vous, il ſuffira vous declarer que je ſçay tresbien que l'entreprinſe qui a eſté faicte par ceus de l'ile Ferme, a plus eſté executée par preſomption, que par la magnanimité de courage (quelque choſe que vous ayez dit maintenant) tellement que d'autant que vous eſtimez y auoir acquis

honneur, toute personne de bon iugemẽt vous en doit donner blasme & vitupere : car ce n'est pas chose difficile de mettre en route ou deffaire ceux qui passent leur chemin sans soupçon ne crainte, specialemẽt lors qu'ils pensent estre entre leurs amys. Et quant à la remonstrance que vous auez icy proposée, tendant à fin de rappeller ma fille Oriane, sans plus l'eslongner de moy, ce n'est à vous à qui je doy rendre conte de ce que ie fais, mais à Dieu seul qui m'a (apres luy) constitué souuerain en ce pays pour le gouuernement d'iceluy, & du peuple qui y habite, parquoy je ne suis deliberé d'ẽtrer en nul traicté de paix auec eux, jusques à ce qu'ils m'aient fait reparation de l'iniure que j'ay receuë: lors j'aduiseray à ce qu'ils me prient, & non plus tost.

Harangue de Grumedan aux ambassadeurs leur remonstrant qu'il est bien marri de la fascherie qui est suruenue, & que difficilement la paix se pourra traiter. Au quatrieme liure, chapitre 7.

PAr Dieu mes bons Seigneurs, ie suis fort desplaisant de ceste nouuelle fascherie, j'auois tousiours esperãce de vous reuoir encores quelque jour autant bien venus, à la court que vous fustes oncques, mais je m'asseure bien maintenant

que

que la paix esperée arriuera bien tard sans l'aide de nostre Seigneur, cognoissant le cœur d'Amadis, lequel je n'eusse iamais pense estre en l'isle Ferme: car nous auiõs eu nouuelles qu'il estoit perdu passé à quatre ans, & m'esbahis comme il s'est trouué tant à propos au secours de madame Oriane.

Harangue du Roy Arban de Norgales au Roy Lisuard, sur l'entreprinse de la guerre cõtre Amadis, & qu'il doit bien aduiser à la conduire sagemẽt, & s'il pouuoit qu'il prattiquast plustost vne paix auantageuse que je sousmettre au peril de la guerre. Au quatrieme liure, chapitre 8.

SIre, puis que vous estes resolu de faire guerre contre Amadis, & ceux de sa ligue, & que n'auez trouué bon l'offre qu'ils vous ont faite, il faut aduiser à la conduire, en sorte que la gloire vous puisse demourer: car encores que l'on tienne pour certain la victoire estre és mains de Dieu qui la donne, ou, quãd & à qui il luy plaist, & communement selon le merite des personnes, si ne faut il laisser de pourueoir diligemmẽt à tout ce qui est requis, auant que de l'entreprendre, & sans mespriser vostre ennemy, l'estimer suffisant pour vous dõner beaucoup de peine si la fortune le fauorise, veu q̃

bien fouuent pour trop fe confier en fon droit ou en ces forces, il en aduient la ruine & totale deftruction de celuy qui penfoit (par trop grande prefomption) la victoire certaine luy eftre deuë : & toutesfois fi bien vous confiderez à qui vous auez affaire, il me femble qu'vne paix auãtageufe pour vous, vous feroit autant honnorable qu'vne guerre hazardeufe, & qui peut tourner en grande confequence. Vous cognoiffez Amadis & les autres, defquels il eft fupporté, tous bons Cheualiers & gens de grand cœur, tous aliez de Rois & puiffans Princes, qui ne luy faudront pour mourir: & d'autre part, vous fçauez que la plus part de vos fubiects n'ont jamais trouué bonne la deliberatiõ que vous printes quafi de vous mefmes, fur le mariage de madame voftre fille à l'Empereur, dont s'efmeut aujourd'huy cefte guerre. Et par ainfi vous pouuez tenir feur que quelque mine qu'ils en facẽt ils feroyent quafi contẽs que vous euffiez du pire, pour n'auoir fuiuy leur fantafie, cõbien que je ne fais doute que nul d'eux ne vous ferue en toute loyauté.

Harangue d'Arcalaus au Roy Arauigne, l'induifant à mener guerre & courir fur le Roy Lifuard & fur Amadis es endroits de leurs places ou ils pourront eftre mieux offenfez, fans fe

cours, & attendu l'affaire de guerre ou ils sont fort empressez. Au 4. liure, chap. 8.

SIre, ces iours passez j'ay sceu certainement que le Roy Lisuard & Amadis de Gaule (les deux plus grans ennemis que vous puissiez auoir) sont en telle querelle, que sans esperer d'auoir jamais paix ensemble, ils font grand amas de gens, pour se donner la bataille, de laquelle il ne peut sortir que la finale destruction de l'vn ou de l'autre, & peut estre de tous deux ensemble. Et pource que l'occasion vous appelle maintenant tant à vous venger de la perte qu'auez faite contre eux par le passé, qu'aussi pour estēdre vos limites, en vous faisant Roy paisible de la grand' Bretaigne, il me semble que vous ne deuez plus differer d'assembler vos gens, & semondre tous vos amys, à ce que durant l'empeschement des autres, vous puissiez facilement entrer dedans leurs pays, par l'endroict plus eslongné de leurs secours, & s'il aduient qu'ils se rencontrent & combatent, il faudra sans donner loisir au vainqueur de refraichir ses gens le surprendre, & luy donner si rude bataille que nul d'eux n'en puisse eschapper. Et entendez sire que l'occasion de leur inimitié procede, pource que le Roy Lisuard enuoyoit à Rome sa

fille

fille aisnée, l'ayant donnée pour femme à l'Empereur : mais Amadis de Gaule, l'vn de ceux qui se faisoit nommer à la bataille que nous perdismes dernierement, le cheualier des serpens, qui auoit (s'il vous en peut souuenir) l'Armet d'oré auecq' gros nombre d'autres, ont rencontré sur mer les Romains qu'ils ont assaillis, & finalement deffaits, & mis à mort le Prince Saluste Quide, proche parent de l'Empereur : les autres prins prisonniers, auecq' les dames ou damoyselles, qu'ils ont menées en l'isle Ferme, ou ils les tiennent encores : toutesfois ie ne vous sçaurois bonnement declarer la cause qui les meut de commencer ceste guerre, mais ie suis seur que le Roy Lisuard pour venger son iniure, fait la plus grosse armée qu'il peut, & aussi qu'Amadis a enuoyé de toutes pars pour amasser gens, & se defendre, s'il est assailly. Et pourtant sire, durant ce trouble, vous aurez moyen (si vous voulez) de leur donner à tous deux la plus grande trousse du monde, les surprenant ainsi que je vous ay dit. Et afin que vous cognoissez à veuë d'œil vostre victoire certaine, ie feray tant que Barsinan, Seigneur de Sansuegue, fils de celuy que le Roy fist brusler à Londres, & semblablement tous ceus du lignage de Dardã le superbe, qu'-

Amadis deffit à Vindilisore viendrõt à vo ſtre aide, auecq' le Roy de la profonde iſle par ainſi eſtant auecq' ſi gros nombre de bons Cheualiers, il ne faut douter que vous ne paruieniez à voſtre intention.

Reſponce du Roy Arauigne à Arcalaus, par laquelle il delibere de ſuiure ſon conſeil. Au quatrieſme liure, chap. 8.

MOn grand amy Arcalaus, reſpondit Arauigne, vous me dites de grandes choſes, & combien que j'euſſe deliberé de ne tenter plus la fortune, m'ayant monſtré ſi peu de faueur par le paſſé, ſi ſeroit ce grand' folie (ce me ſemble) de laiſſer les choſes qui s'offrent par tant de moyens à augmenter mon honneur & grand' proffit: car ſi en tel cas les entreprinſes guidées par raiſon prennent l'iſſue que l'on deſire, on reçoit le fruit de ſon labeur tel qu'on le merite. Et s'il aduient autrement, pour le moins on execute ce, en quoy vertu oblige les perſonnes pour maintenir leur authorité, leſquelles ne doyuent tãt eſtimer les infortunes paſſées, que quand l'heur ſe preſente, ils different à le receuoir, ſans perdre le cœur, & demourer tout le reſte de leurs vies timides, recreuz & puſillanimes. Puis donc ques que ie ſuis en ces termes, je vous croiray: vous priant (ce pendant que je dreſ-

ſeray mō armée) donner ordre au ſurplus & aller vers Barſinā & les autres, pour les faire joindre auec nous.

Harangue d'Agraies aux Cheualiers de l'iſle Ferme, ſur l'entrepriſe de la guerre, les incitāt à ſe porter vertueuſement en l'affaire qui s'offre. Au quatrième liure, chap. 10.

IE ne ſçay mes Seigneurs, cōme honneſtement nous puiſſions differer à entreprendre ceſte guerre, veu la iuſte occaſion que nous en auons, & meſmes que deſia noſtre ennemy fait ſemblāt de nous venir trouuer: toutesfois qui me voudra croire, il n'en aura pas l'honneur, ains diligenterons d'aſſembler nos forces, & marcherōs droit en ſes pays, nous faiſans cognoiſtre tels que nous ſommes: car ſi vne fois nous permettons qu'il marche juſques icy, croyez que nous luy ferons tellement enfler le cœur, que luy (qui de ſa nature eſt preſomptueux) pēſera deſia auoir le deſſus de nous, & en ſeronsen pluſieurs endroits mal eſtimez, donnans occaſion à maints de douter tant de noſtre bon droit, que de celuy de madame Oriane, pour laquelle nous ſommes tombez en ces termes: quant à moy, je vous iure ſur mon honneur, que n'euſt eſté la grand' priere & requeſte qu'elle m'auoit faite de ne deſtourner la paix, je n'euſſe jamais

con-

cõsenty q̃ l'on eust enuoyé ambassade en la grande Bretaigne, estans si outragez comme nous sommes: mais puis que nostre ennemy se declare tant sur nous, je suis maintenant quitte de ma promesse, & resolu de n'entrer jamais en amitié ou alliance auecq' luy, jusques à ce qu'il ait senty combien nous luy pouuons nuire ou ayder, veu qu'auons moyen de recouurer gens autant belliqueux que ceux qu'il amenera. Ainsi Messieurs, je suis d'aduis que nous nous deliberions à la guerre, & que sans plus differer, aussi tost que nostre secours sera arriué nous marchiõs droit à Londres pour luy donner la bataille, s'il vient au deuant pour nous combatre.

Harangue d'Amadis à Agraies sur la resolution de la guerre, estant prest de faire son deuoir, & de suyure l'aduis d'Agraies: au quatriesme liure, chap. 10.

Mon cousin, ie n'ay encores veu nul qui ne fust prest de faire ce que vous dites, & si quelqu'vn a debattu les inconueniens qui peuuẽt cõmunemẽt aduenir en la guerre: ce n'est pourtant à dire qu'ils s'en vueillent exempter, ains pour y pouruoir, comme il est raisonnable, & quant à ce que trouuez bon que nous entriõs es pays du Roy Lisuard sans

ſans luy donner le loiſir de nous venir trouuer icy, j'ay touſiours eu ceſte deliberation en mõ eſprit ſi le reſte de vous mes Seigneurs & bons amys, le voulez ainſi : car par ce moyen (nous ſentant approcher ſi pres de luy) il changera, peut eſtre, incontinent d'opinion, & nous requerra de faire ce dont nous l'auons ſupplié autresfois.

Harangue de Guillan le penſif à l'Empereur de Rome de la part du Roy Liſuard, luy annoncant la prinſe de ſes gens, & de madame Oriane, & que pour raiſon de ce il a deliberé de faire guerre aux Cheualiers de l'iſle Ferme, & que par ce il luy plaiſe de luy donner ſecours. Au quatrième liure, chap. 13.

SIre, dit Guillan, le Roy Liſuard mon maiſtre vous mande, que pour auoir voſtre amitié & perpetuelle alliance, il auoit eſté bien content (ſuyuant la requeſte que vous luy auiez fait faire par vos ambaſſadeurs) de vous donner à femme madame Oriane ſa fille aiſnée, & principale heritiere : & de fait apres pluſieurs difficultez vuidées entre les Princes, Seigneurs & ſubiets de ſon Royaume, il l'auoit liurée es mains de ceux qui auoyent puiſſance de la receuoir de par vous: mais il eſt aduenu qu'Amadis de Gaule, & autres ſes complices, auecq' quelque nombre

bre de fustes les ont espiez & assaillis au destroit, en sorte qu'apres auoir longuement combattu, le Prince Saluste Quide est demeuré mort, & tout le reste de vos gens emmenez prisonniers en l'ile Ferme ou encores de present est detenuë madame Oriane, la Royne Sardamire, & les autres qui se trouuerent en ceste compagnie. Toutesfois depuis cuidans rappaiser la faute qu'ils auoyent faite, ont enuoyé ambassadeurs deuers sa maiesté, luy offrans plusieurs bons partis, lesquels il n'a voulu accepter, premier qu'il ayt entendu vostre vouloir, d'autant que l'iniure qui luy a esté faite vous touche autant ou plus qu'à luy. Et pourtant il m'a commandé vous dire, que si voulez entendre à prendre vengeãce d'eux qu'il iettera vne bõne grosse armée aux champs, pourueu que de vostre part vous faciez le semblable, asseuré qu'estans vos puissances iointes, qu'aysement vous & luy les ferez mettre à telle raison que bon vous semblera.

Harangue du Roy Lisuard aux Romains, leur proposant deuant les yeux le grand tort fait a leurs compagnõs : et que par ce ils se mettent en deuoir d'en auoir la vengeance contre leurs ennemis, & qu'ils ne perdent courage en si iuste querelle au 4. liure, chap. 19.

Mes-

MEssieurs & grans amys, vous auez veu & experimenté en ces deux rencontres, comme fortune s'est monstrée nostre ennemye, tellement qu'en nous donnant le pire, elle a triomphé de la mort de mon frere l'Empereur vostre maistre, & de maints autres preux cheualiers, qui par effet (en eux vengeans de nos ennemis) ont voulu venir à ce qu'ils sont venus : pource que c'estoit la plus belle experience qu'ils eussent peu faire de leur vertu, pour acquerir la gloire ou ils aspiroyent. Pour à quoy paruenir, il leur a semblé moins que rien de hazarder leurs vies , & qu'il estoit trop meilleur mourir en soy defendant vaillamment, que d'eschapper en reculant. En sorte que pour ne tomber en ce deshonneur & honte , ils ont voulu plustost par vne tresgrande magnanimité de courage endurer la fortune, qu'obeir à la crainte, non que pour cela ie vueille en rien taxer ceux qui sont eschappez , sçachant le grand deuoir ou ils se sont mis , mais vous prier tous que preferant vostre honneur au regret que pourriez auoir de la perte de vos compagnons , vous essayez (la tresue faillie) à les venger, combatans vigoureusement ceux qui ont par trop les cœurs enflez de leur victoire. Bien suis d'ad-

d'aduis que nous deuons moins exposer aux hazars & dangers, que si nous auions sur eux ce qu'ils ont sur nous , non pas d'auoir moins de courage à les assaillir, ou nous defendre, si la fortune continue à nous defauoriser, attendu que si nous y mourons tous , ce nous sera vne gloi re immortelle , & vne sepulture la plus honorable que nous sçaurions souhaiter: car toute la terre en general est le vray lieu ou doyuent estre mis les corps des hommes illustres & magnanimes, la memoire desquels n'est pas conseruée tant seulement par les epitaphes & inscriptions priuées, ains par la renommée d'eux, qui s'estend & publie entre les nations estrãges, qui cõsiderẽt en leurs esprits plus la grandeur & hautesse de leurs courages que ce qui leur est aduenu , veu que la lascheté accompagnée de hõte est plus grieue & desplaisante à vn homme qui a cœur bon & entier, que la mort qui luy suruient par prouësse auecque l'esperãce de la gloire publique. Cela me fait croire mes grans amys que pour ne degenerer à vos predecesseurs vous ferez en sorte que le monde recognoistra la grande vertu & constãce qui est en vous & qu'en la mort de vostre Prince n'est pas jointe celle de vous tous. Pourtant je vous

prie me dire la deliberation ou vous tendez, afin que suyuant vostre resolution, j'aduise de mon costé à mettre ordre à ce qui sera necessaire, vous asseurant, en parolle de Roy que si je deuois mourir de mile mors, je ne partiray d'icy que je n'aye la fin de mes ennemis, ou eux de moy.

Harangue de l'hermite Nascian au Roy Lisuard l'aduertissant ne s'estre trouué si pres de luy sans grande occasion, & au parsus luy remonstre qu'il ne deuoit tendre à marier sa fille Oriane à l'Empereur, par ce qu'elle estoit conjointe à vn autre, & luy en donne la raison. Et à ce moyen tend à le destourner de son entreprinse de guerre. Au quatriéme liure, chapitre 19.

SIre respondit il, vous auez bien raison d'ainsi le penser, car pour certain ma grande vieillesse & l'estat ou il a pleu à nostre Seigneur m'appeller long temps a, m'excusent bien de me trouuer entre ce peuple de sang: toutesfois considerant le mal qui pourroit aduenir, si j'eusse differé mō entreprise, je n'ay craint le trauail de ma personne, esperant faire seruice agreable à Dieu, & salutaire à vostre ame. Et entendez, Sire, qu'estans ces jours passez en l'hermitage ou aduenture vous guida lors que vous & moy communi-

municasmes ensemble premierement de l'estrange nourriture d'Esplandian, j'ay sçeu l'occasion de la guerre que vous auez commencée contre Amadis & les siens, & neantmoins je suis seur que vous ne pouuez faire ce qu'auez entreprins, qui est de marier madame vostre fille à l'Empereur de Rome, par lequel trop de malheurtez sont desia auenues, non seulement pour n'estre agreable tant aux grãs qu'aux petits de vostre royaume, ainsi que plusieurs fois ils vous oñt fait dire: mais pour quelq̃ autre raison Sire qui vo^9 est occulte, & à moy manifeste: à laquelle selon la loy de Dieu vous ne pouuez contredire. C'est que madame Oriane est desia conjointe par mariage à vn autre, que nostre Seigneur a eu agreable, & luy a pleu qu'ainsi fust. Lequel continuant son propos, dit encores: Sire, c'est pourquoy je vous ay dit, que ce qui estoit à vous caché, m'estoit manifeste, ainsi que je vous declareray presentement, car d'autre que de moi ne le pouuez sçauoir. Sire, le propre jour que par vostre commandement je vous fus trouuer en la forest, ou pour donner plus long plaisir de la chasse aux Dames qui estoient auecque vous, auiez fait tendre vos pauillons (je ne sçay s'il vous en souuient) je vous me-

nay le jeune Efplandian, lequel vous presenta la Lyone qui l'auoit alaité du commencement, & ce jour mefmes ouy madame Oriane voftre fille en confeffion, ou elle me declaia qu'elle auoit promis mariage à Amadis de Gaule, au tẽps qu'il la deliura des mains d'Arcalaüs l'enchanteur à qui vous l'auiez liurée, vn peu deuant que la damoyfelle par laquelle vous fuftes enchanté, mift voftre perfonne & eftats au plus grãd danger qu'il eftoit poffible, dont Galor vous retira : & croyez, Sire, qu'il eft vray femblable, que noftre Seigneur ait donné confentement à tel mariage : car Efplandiã en eft iffu, duquel Vrgande la defcogneue à predit les grãds merueilles que vous fçauez. Et pourtant vous n'en deuez eftre defplaifant : mefmes qu'Amadis eft fils de Roy, & outre eftimé en tous lieux l'vn des meilleurs et plus gracieux cheualiers du monde : parquoy, Sire, je vous confeille qu'en vous monftrãt tel que vous auez toufiours efté vous gardez l'honneur & la confcience de ma dame voftre fille, & que mettant fin à cefte guerre, vous la r'appellez & traictez deformais comme il eft raifonnable, ce faifant noftre Seigneur fe contẽtera de vous, lequel autrement fe pourra courroucer par l'effufion de tãt de fang humain, que
fans

sans aucune occasion vous auez faict déja respandre.

Harangue de Nascian l'Hermite à Amadis, ou il ladmoneste de remettre toutes ses affaires en Dieu, par le moyen duquel il a euité tant de dangers & perils euidens, & qu'il pourchasse la paix enuers le Roy Lisuard, le plus qu'il pourra Au 4. liure, chap 19.

MOn fils auant que vous entendiez la cause qui m'a meu vous venir veoir, je vous veux mettre deuãt les yeux les grandes obligations dont vous estez redeuable à nostre Seigneur, à fin que vous soyez desormais plus enclin à faire chose qui luy soit agreable. Ie croy que vous auez souuent ouy dire & asseurer que des premiers jours que vous nasquittes, vous fustes abandonné aux ondes de la mer, & mis dedans vne nacelle seul, sans autre garde que de Dieu, par la bonté duquel vous tombastes es mains de tel qui depuis vous a esleué, tant que vous estes paruenu à estre cheualier le plus accomply que lon sçache à present: car nostre Seigneur vous a donné la force de cõbatre, & à venir au dessus de plusieurs Geants, monstres Tyrants, & bestes trescruelles, dont vostre renommée s'est estendue, en tous les endroicts de la terre, & puisqu'il vous a pourueu de tãt de graces

il est bien raisonnable que vous le recognoissez comme souuerain Seigneur, & mettez peine de le remercier, vous humiliant deuant sa face, autrement toutes ces faueurs, qu'il vous a prestées, vous tourneront en honte & vitupere. Mon fils, vous me pouuez veoir tāt vieil & caducq' que quasi nature me defaut: toutesfois je n'ay craint d'entreprendre ce long voyage vers vous, pource que j'ay entendu (estant en mō Hermitage) le discord d'entre vous & le Roy Lisuard, auquel j'ay n'a gueres parlé, & trouué tel, que doit estre vn bon Prince, seruiteur & ministre de Dieu, & prest, s'il ne tient à vous) d'entendre à la paix, ce que ne deuez refuser, tant pour le repos de vostre conscience, que de vostre personne. Et afin que vous ne desguisez vostre fantasie, je vous asseure que je sçay de vos affaires plus que ne pensez: car ma dame Oriane m'a dict en confession le secret de vous deux.

Response d'Amadis à Nascian l'Hermite, ou il recognoit sa faute, auec promesse d'amendement. Au 4. liure, chap. 19.

MOn pere, si ie seruois nostrè Seigneur selon les graces qu'il m'a faites, ie serois bien le plus heureux che-

cheualier du monde : mais comme pecheur que ie suis, prefeìant quelquefois mon plaisir à sa gloire, je faux ainsi que les autres hommes faillent, dont il me deplaist,& espere (cognoissant ma faute)faire desormais mieux que je n'ay faict par le passé, vous suppliant treshumblement ne craindre, ou differer me dire, ce que vous verrez que je doy faire pour luy étre agreable : car je vous obïray à mon possible.

Harangue de Nascian l'Hermite au Roy Perion, pere d'Amadis, le solicitant de procurer la paix. Au 4. liure, chap. 19.

SIre, je vous supplie croire, que veu l'estat ou je suis de long temps appellé, & le grand' aage qui est en moy, je ne fusse sorty de mon bois pour venir entre tant de guerre, n'eust esté que mon retardement eust peu causer vn mal, duquel nostre Seigneur se fust courroucé, non seulement contre vous, & le peuple qui est assemblé en ces deux camps, ains aussi contre mains autres qui ne peuuent mais des discords d'entre vous & le Roy Lisuard, auquel j'en ay desia parlé,& si bien conuerty à la paix, qu'il est prest d'entendre à la receuoir,ainsi que j'ay dit à Amadis vostre fils, qui m'a du tout remis à vous : pourtant je vous supplie Sire,(pre-

ferant vos passions au bien & tranquillité de tant de peuple) ne dedaigner ce qui vous est offert, & que vous mesmes deuiez pourchasser.

Response du Roy Perion à Nascian, ou il demonstre la grand' faute commise par le Roy, & que toutes-fois en receuant Oriane en sa court, auecq' sa bonne grace, il est prest de faire la paix: aussi pourueu qu'il ne la marie outre son vouloir. Au mesme chap

MOn pere (respõdit le Roy Perion) Dieu me soit tesmoing du desplaisir que j'ay eu pour les choses qui se sont passées auec la perte de tãt de gens de bien, & comme volontiers j'eusse prins autre voye, si le Roy Lisuard eust voulu y entendre: mais il s'est mõstré tousjours si haut à la main, que quelque remonstrance que nous luy ayons faict mettre en auant par nos ambassadeurs, specialement pour l'estat de madame Oriane, qu'il vouloit desheriter, il n'en a tenu conte, presumant tant de soy, que par l'ayde de l'Empereur de Rome, il assujettiroit le monde. Au moyen dequoy il a refusé, nõ seulemẽt mettre ce differẽt en iustice, ains mesprisé d'en ouir parler. Et toutesfois s'il se veut maintenãt sousmettre à la raison, je me fie tant des miẽs, qu'ils suiurõt mon aduis, lequel a tousiours aspiré à accour-

courſir ces diſcords, qui ne procedent que par choſe à quoy il eſt obligé par droit de nature enuers ſon ſang: tellement que s'il veut r'appeller ma dame ſa fille en ſa bonne grace, & ne la marier point à perſonnage ſi peu agreable, non ſeulement à ſon peuple, mais à tous ceux qui le cognoiſſent, ou en oyent parler, nous la luy rendrons, demeurants ſes bons amis, s'il en a enuie, ou tels qu'il voudra.

Harangue du Roy Perion, aux principaux de ſon armée, ou il leur recite les propos de Naſcian : & qu'ils ne ſoyent pas ſi affectez à la guerre, qu'ils ne procurent la paix, ſi elle ſe peut obtenir, & leur donne les moyens de l'auoir. Au meſme liure, chap. 19.

MEſſieurs & grands amis, tout ainſi que no⁹ ſommes tenus de mettre nos biens & perſones en danger, non ſeulement pour la defenſe de noſtre honneur, ains auſſi à maintenir l'equité & iuſtice, auſſi ſommes nous obligez de poſtpoſer toute paſſion & haine, pour nous reconcilier aucq' noſtre ennemy, quand de luy meſmes il preſente la paix. Car encores que du commencement la guerre ſe puiſſe conduire ſans offencer Dieu, toutesfois à la fin ſi par fantaſie & peu de cognoiſſance nous eſloignons de raiſon, ce qu'au premier eſt raiſonnable,

se conuertist en iniustice. Et n'estimez que sans cause je vous tienne tel propos. Nascian le sainct homme (cogneu de la plus part de vous) est venu n'a gueres vers moy, comme auez peu voir, pour essayer de mettre quelque paix entre nous & nos ennemis, à quoy le Roy Lisuard est prest d'entendre, s'il ne tient à nous: & neantmoins je n'ay voulu luy donner aucune resolution, sans premier entendre vos deliberations: car il me semble raisonnable, que tout ainsi que vous vous estes faicts participans aux trauaux, que vous le soiez aussi au bien du repos & tranquillité: & pourtant je vous prie que sans dissimulation chacun de vous die ce qu'il aduisera pour le meilleur, puis Dieu nous conseillera au surplus. Quant à moy, suyuant l'aduis que m'a donné Nascian, je trouuerois bon que nous eslussions deux cheualiers des nostres, ausquels nous donnerons toute puissance pour determiner auecq' les deux autres que nommera le Roy Lisuard de tous les differens, pour lesquels ceste guerre a prins commencement, combien que je ne vueille seul estre creu en ce cas: mais suyure l'aduis que vous trouuerez propre pour le bien de nous tous ensemble.

Res-

Responſe d'Angriote d'Eſtrauaux au Roy Perion, qui le loue de ſon bon conſeil, que ſuyuant iceluy, il ſera plus raiſonnable d'acquerir paix que ſouſtenir le danger de la guerre. Au meſme liure, chapitre 19.

SIre (reſpondit il) vous auez eſté eſleu chef de ceſte entrepriſe, tant pour la dignité de Roy, qui eſt en vous, que pour l'eſtime & faueur que chaſcun vous porte: au moyen dequoy vous pouuez reſoudre des affaires de ceſte guerre, ainſy que bon vous ſemblera.

Toutes-fois puis qu'il vous plaiſt que ie die premier mon aduis, il me ſemble (ſoubs correction) que ſi la paix nous eſt offerte par noſtre ennemy, que nous la deuons accepter: car elle ne peut venir à preſent, qu'à noſtre aduantage, ayant non ſeulement le deſſus de luy, mais madame Oriane encores en noſtre puiſſance, pour laquelle nous auons mis ceſte armée aux champs. Et quant au regard de nommer deux de nos compagnons, pour accorder (comme vous dictes) de tous differents, je n'en cognois point de plus propres en ceſt affaire, que les Seigneurs Quedragant & Brian de Moniaſte, qui eurent au commencement quaſi ſemblable charge, lors qu'ils furent en la grand' Bretaigne nous excuſer enuers le Roy Liſuard de l'arreſt

qu'auions faict à sa fille, la tirant hors du pouuoir des Romains: & croy qu'ils prẽdront volontiers ceste peine de paracheuer, s'ils en sont priez.

Arquisil interrogué par le Roy Lisuard de sa deliberation, respond qu'il est prest de luy obeir auecq' ses compagnons, & que toutesfois il sera plus expedient de pourchasser la paix que la guerre. Au mesme liure, chap. 20.

Monsieur (respondit il) si l'Empereur viuoit aujourd'huy, nous qui estions ses vassaux, serions cõtrains le seruir en la guerre comme en la paix: mais estãt mort comme il est, auecq' la fin de sa vie est fini le pouuoir qu'il auoit de nous commander: & toutesfois nous ferons pour vous à present comme pour luy, en sorte q̃ vostre seruice (quand à nous) ne sera aucunement retardé, tant que vous trouuerez bon nous employer. Neantmoins si le Roy Perion veut entendre à la paix, je croy que ceux qui aiment vostre honneur (ainsi qu'ils doiuẽt) vous conseillerõt tousiours de l'accepter, pourueu qu'elle ne vous soit trop dommageable, vous pouuez cognoistre à veuë d'œil que fortune n'est à present des vostres, & qu'à la longue nous aurons (peut estre) encores pis qu'au precedent.

Reso-

Resolution du Roy de Sueſſe ſur le precedant propos, ayant pour reſolu que le bien de paix, eſt a preferer aux trauaux de la guerre. Au meſme liure, chap.20.

MOnſieur (dit le Roy de Sueſſe) ſi la paix ſe peut traicter aueq' voſtre ennemy, je vous conſeille de ne la refuſer, veu que la plus part de vos gens ſont naurez, les autres malades & recreus : à tout le moins faictes vne bien longue treſue, durant laquelle vous vous pourrez renforcer, puis recommencer apres ſi bon vous ſemble.

Reſponſe du Roy Liſuard au Roy de Sueſſe, par laquelle il declare qu'il ne deſire que paix & promet enuoyer gens pour ce faire: au quatriéme liure, chap.20.

SIl m'eſt poſſible, reſpondit le Roy, nous ne ſerons pas en ceſte peine: car le Roy Perion a de ſa part eſleu deux de ſes cheualiers pour accorder nos differents, & j'en nommeray deux autres qui ſeront vous, dit il au Roy Arban de Norgales, & Guillan le Penſif, qui entẽdez les choſes comme elles ſe ſont paſſées, pour y auoir touſiours eſté preſens. Ce pendãt je renuoiray Naſcian vers le Roy Perion, luy prier qu'il face retourner ſon camp d'vne journée plus arriere, & nous autres prendrons le chemin de la ville de Lu

banye, tandis que le pourparler de la paix durera.

Le Roy Lisuard parlant de l'entreprise du Roy Arauigne par le moyen d'Arcalaus, reproche la meschanceté d'Arcalaus qui prouoque à faire mal les autres. Au quatriesme liure, chap. 23.

CEla aduient souuent (respondit le Roy Lisuard,) aux meschans comme luy lesquels s'enhardissent à faire mal, & y prennent tout plaisir, trouuans le commencement doux, & aisé, à l'instigatiõ du diable, qui leur oste la cognoissance du deshõneur qui leur en peut aduenir, auecq' vne si miserable vie qu'à la longue, la mort leur est plus agreable que le viure ainsi qu'Arcalaus peut esprouuer, se trouuant maintenant en la puissance de ses plus grans ennemis, seruant d'exemple à tous autres entachez de vice semblable.

Amadis parlant à Arcalaus prisonnier qui demandoit misericorde, luy dit qu'il ne merite pardon, veu qu'à luy mesme ne la veut faire: & toutesfois en se repentant, & renonçant au mal, promet de luy pardonner. Au quatriéme liure, chap. 23.

MIsericorde (dit Amadis) je ne sçay comme tu veux que je te la donne, veu que toi-mesme ne la peux

onc

oncques donner à toy-mesmes : car s'ainsi fust, tu eusses mis fin (long temps a) à tāt de cruautez que tu as exercées. Neantmoins si tu te veux repentir, & de bon cœur me promettre de plus ny retourner je te feray pardon.

Responce d'Arcalaus à Amadis, qui dit que son naturel ne peut s'encliner à se repentir si la necessité où il est ne l'y contraint. Au quatriéme liure, chap. 23.

IE pense (respondit-il) qu'il me seroit trop difficile, voire impossible : car la coustume a sceu tellement me vaincre, & accoustumer à prēdre plaisir de faire mal, que je ne pourrois maintenant m'adonner à bien : mais necessité qui est le frain dur & rigoureux, pour transmuer toute coustume mauuaise en vertueuse, contraindra parauenture mes ans vieux (voyant l'estat ou je suis) d'auoir en eux ce que ma jeunesse & liberté ont desdaigné de fait & de vouloir.

Arcalaus continuant son dire luy, mettant deuant les yeux le Roy Arauigne, le prie d'estre beneuole enuers les pauures affligez, qui tombent quelquefois au pouuoir de leurs ennemis, & qu'il ne se glorifie trop en sa bonne fortune. Au 4. liure, chap. 23.

IE te prie Amadis contemple ce Roy mal-heureux, lequel estoit n'agueres

preſt d'eſtre l'vn des grands Princes du monde,& en vn moment la meſme fortune, qui ſe monſtroit luy eſtre amiable, l'a abbatu & ruiné du tout, à quoy tu dois bien auoir eſgard : Car toy & tous autres qui aſpirent és plus grandes choſes, ſont ſujets à ſemblables defaueurs. Et pource que le vaincre & pardonner ſont communemēt familiers des cœurs nobles & magnanimes, fais nous à preſent tout tel traictemēt,que tu voudrois receuoir de nous tenant le lieu que nous tenons, à ce que tu n'en ayes reproche à l'aduenir.

Harangue d'Amadis, aux Romains qui eſtoyent captifs, ſur le traicté de la paix. Au 4.liure, chap.23.

MEſſieurs, il n'eſt pas que n'ayez deſia ſceu la fin qu'à prins la guerre eſmeuë es pays de par deça,par le moyen de laquelle quaſi tous les Princes Occidentaux,& la pluſpart de ceux du Leuant eſtoyent en armes : & pource que nous ſommes maintenant ſur les termes d'vne paix perpetuelle, il m'a ſemblé raiſonnable, que nonobſtant que ſoyez mes priſonniers, rien ne ſe doiue conclure ſans vous en communiquer : & tant pour ceſte occaſion vous ay-je fait venir, qu'auſſi pour vous prier qu'en ma faueur vous trouuez bon d'eſlire & accepter Ar-

quiſil, pour voſtre Empereur : car outre ce qu'il ne ſe trouueta (comme j'ay entendu) autre plus proche pour paruenir à l'empire que luy , je ſçay qu'il merite, & pour ceſte raiſon , vous en prie-je plus affectueuſement. Ce faiſant vous vous appreſterez deux grans biens : le premier appellant au gouuernement de ſi excellente monarchie vn Prince ſage, prudent, & vertueux, pour biē la conſeruer & vous traicter doucement & amiablement : l'autre, que pour l'amour de luy je vous donneray (auecq' liberté) la rançon que j'aurois de vous, demourant outre tant que je viuray voſtre amy particulier. Or aduiſez doncq' quelle reſponſe vous me dōnerez, à fin que de ma part j'aduiſe a pres comme je me deuray porter auſſi enuers vous.

Reſponſe de Brandaiel le plus ancien des Romains à Amadis, qui luy declare eſtre preſt d'obeir à ſon vouloir, & qu'en conferant de l'affaire à Flamian, pourueu qu'il ait liberté de ce faire : & aux autres Romains, il s'aſſeure que tout ſe rapportera au vouloir d'Amadis. Au quatriéme liure, chap 23.

MOnſieur, il eſt vray que nous ſommes vos priſonniers, & cognoiſſons tres-bien l'honneur que vous nous faites, & le bon traictement que

que nous auõs eu de vous depuis le jour que nous arriuasmes en l'isle ferme : parquoy je respondray asseuremẽt pour mes cõpagnons, qu'il n'y a celuy d'entre nous qui ne s'employast tresvolontiers à vous faire seruice. Mais nous ne sçaurions resoudre ce que pourchassez pour le Seigneur Arquisil, premier que d'en parler à Flamien, & autres Capitaines Romains, qui sont en ceste armée : à ceste cause no⁹ vous suppliõs permettre que leur en conferions, vous jurans que de nostre part y tiendrons la main en sorte que vostre vouloir sera du tout satisfaict.

Harangue du Roy Lisuard à Amadis son gendre, l'aduertissant de louer Dieu, pour la faueur qu'il luy a porté en ses grans affaires: & qu'il ait à recompenser ceux qui ont exposé leurs personnes & biens, pour le secourir en ses plus grandes affaires. Et aussi qu'il ait memoire des Dames qui ont tousiours accompagné Oriane, & icelle consolée. Au quatriéme liure chapitre 25.

MOn fils, puis qu'il a pleu à Dieu qu'aueccq' tant d'honneur vous ayez mis fin à vos querelles, il faut que la gloire luy en soit du tout referée, & que tant que viurez vous en sachez gré à vos amys, lesquels pour vous secourir en tel besoin, n'ont espargné leur pro-

propre vie, qui vous oblige à les aymer & honorer & outre à les recompenſer le mieux qu'il vous ſera poſſible, attendu que ſans l'ayde qu'ils vous ont faite, il eſt certain q̃ vous euſſiez eſté en grād brāſle de perdre non ſeulement la vie: mais l'hõneur, que j'eſtime cent fois plus. Et pour tāt il eſt raiſonnable que tout ainſi qu'ils ont eſté participans aux perils & dangers qu'à preſent ils le ſoyent auſſi aux plaiſirs & contentemẽs que vous auez receuz par leur moyen. Ainſi doncques aduiſez à les fauoriſer en tout ce que cognoiſtrez qu'ils ſont affectionnez, leur diſtribuant le butin qui eſt entre vos mains, tenant priſonniers les Roys Arauigne, Barſinan, & autres. Et outre faire tant pour ceux que cognoiſſez pretendans aux Dames, qui ſont en la compagnie d'Oriane, qu'ils ayent ſemblable contentement que vous auez, eſpouſant celles qu'ils ayment: & à ceſte cauſe je mets entre vos mains voſtre ſœur Melicie, pour la donner à celuy que vous eſtimerez la meriter, vous auez auſſi voſtre couſine Mabile, la Royne Briolanie, qui vous a tant obligé à elle, Graſinde, & la Royne Sardamire, qui toutes ont eu bonne part aux ennuis d'Oriane: il me ſemble qu'elles ſe doyuent ſentir de ſon ayſe & auancement, ie les vous recom-

mande, vous asseurant que le plus grand plaisir que je pourrois auoir en mes vieux ans, est que voz freres Galaor, & Florestã soyent mariez, à fin de me voir auant mourir, reuiure en eux par la lignée de vous tous. Et pourtant je vous prie aduiser à ce que je vous ay dit, & plustost que vous pourrez.

Harangue d'Amadis à ses compagnons, leur offrant recompense de leur trauaux endurez à la guerre pour l'amour de luy. au quatriesme liure, chap. 25.

MEs compagnons & amys, les grans trauaux & fatigues passées que vous auez soustenus en ceste derniere guerre, meritent bien que maintenant vous donnez plaisir & repos à voz esspritz, & que pour l'obligation que j'ay à vous j'essaye par tous moyens à vous faire auoir ce que je cognoistray vous estre plus affectionné, tout ainsy que par le bon secours que m'auez donné, j'ay attaint la chose que j'ayme mieux en ce monde, qui est ma Dame Oriane: Aussy doncques je vous prie de bien bon cœur, que chacun declare tout presentement s'il pretent à Dames ou Damoyselles, de celles qui sont icy, vous asseurant en foy de Cheualier, de faire tant enuers elles qu'au cõtentemẽt de leurs amis, elles me

me croirõt de ce que je les supplieray. Et au surplus, vous sçauez cõme le Roy Araigne, Barsinã, & plusieurs autres nos prisonniers, postposant la vertu, à quoy les obligeoit l'ordre de cheualerie ont exercé (tant qu'ils ont eu moyen) tyrannie: au moyen dequoy ils ne sont dignes d'aucune rançon, ains grandement punissables, pour la grauité de leurs trahisons. Et pourtant il me semble que deuez aduiser à de partir leurs biens entre vous. Quant à moy j'en quitte ma part, me tenãt trop plus que satisfait si je puis auoir moyen de vous faire particulieremẽt plaisir ou seruice, qui vous soit agreable.

Harangue de Bruneo de bonne Mer, aux Citoyens de la ville en laquelle la Royne de Dace l'auoit mené pour secourir, les admonestant de tenir bon pour la iuste querelle de leur Prince, à l'encontre de son ennemy. Au quatriéme liure, chap. 27.

SEigneurs Citoyẽs, l'amour que vous nõstrez à ce jeune Prince vostre droicturier Seigneur, l'oblige grandement à vous vouloir bien tant qu'il viura, & la fiance aussi qu'il a en vous, vous doit esmouuoir à l'honneur, vous le voyez jeune, & auecq' peu de moyen pour chasser son ennemy hors de vos limites, lequel (comme vous sçauez) meurdrit en

trahison le feu Roy vostre bon Prince, & depuis pensant vsurper son Royaume assiegea la principale cité, & la tient encores si de pres, que sans vostre ayde elle est en danger de succumber & venir en ruine, auecq' les gens de bien & bons cheualiers qui sont dedans, parquoy Seigneurs citoyens, maintenant que l'occasion s'offre d'elle-mesmes, par le retour de la Royne vostre bonne maistresse : qui a amené quand & elle trois cheualiers de l'isle Ferme (dont je suis l'vn) deliberez vous de venger l'iniure qu'auez receuë par le traistre, & faire tant que voz Seigneurs liges puissent estre remis en leurs terres, vous asseurant si me voulez suyure, que j'auray moyen de surprendre luy & son armée, & le deffaire par la faueur que nous aurons de mes compagnõs qui sont dedans la ville, lesquels ne faudront à sortir aussi tost qu'ils verront le signal que ie leur donneray.

Harangue d'Amadis à Dragonis, luy promettant en faueur des trauaux passez, faire tomber en ses mains le royaume de la profonde isle, & accorder le mariage d'entre luy & Estoillette. Au 4 liure, chap 29.

MOn cousin, depuis que vous nous laissastes, nous auons fait plusieurs mariages des principaux che-

cheualiers qui sont icy, auecq' celles ausquelles ils aspiroyent de long temps : Et outre, par l'aduis de tous, les pays du Roy Arauigne, Barsinan, & d'autres nos prisonniers ont esté departis : & pour vostre absence auez esté mis en obly : mais Dieu y a poutueu, ainsi que vous entendrez. I'ay presentement esté aduerty par vn Escuyer, que depuis nostre partement de Lubanie, le Roy de la profonde Isle (qui auoit esté nauré) est mort sur la mer peu de jours apres qu'il s'est embarqué, pensant se retirer : & à ceste cause je vous feray tomber és mains son Royaume, & si aurez par mesme moien Estoillette à femme, que vous auez aymée de long temps & à bon droit, estant belle, sage, & vertueuse Princesse, yssue de Roy des deux costez, & autant aymée d'Oriane qu'autre que je sçache. Il me semble que (pour vostre contentement) l'on ne vous sçauroit mieux satisfaire qu'en vous faisant jouyssant de ce que vous aimez & estimez plus que vous mesmes.

Complainte de Dariolette pour Amadis qui estoit assiegé de toutes pars, a l'occasion d'elle. Au 4. liure, chap. 34.

HElas chetiue & infortunée que je suis! faut il qu'à mõ occasion meure le meilleur cheualier du monde?

de ? comme oferay-je defoimais comparoiſtre deuãt le Roy ſon pere, & la Royne ou aucuns de ſes amys, ſçachans le mal que je luy ay pourchaſſé ? Ah ! ah ! malheureuſe, & plus mal-heureuſe que ne pourrois dire, ſi quelque fois je fus moyen de luy ſauuer la vie par l'inuention du berceau ou je le mis, lors qu'il fut abandonné à la mercy des vagues, maintenant tout au contraire je luy ay auancé la fin de ſes jours, quand plus j'eſperois auoir d'ayde & ſupport de luy. Helas ! auois-je pas l'entendement bien eſgaré à l'heure que le trouuay le long de la marine, ne luy voulant permettre retourner ſeulement juſques au chaſteau d'Apolidõ prẽdre congé de madame Oriane, d'ou il euſt peu amener quelques autres Cheualiers, deſquels il auroit maintenant ſupport ? Mais quoy ? qui en doit receuoir punitiõ ſinon moy trop haye de bon heur ? & qui ay fait vn tour de femme legiere & trop mal preuoyante.

Balam redarguant ſon fils Brauon de trahiſon & laſcheté, de ce que contre la promeſſe de ſon pere il tenoit Amadis aſſiegé. Au quatrieme liure, chap. 34.

PAillard infame, as tu bien oſé faucer ma parolle en choſe que j'aye promiſe. Meſchant que tu es, quel honneur

neur ou quel gaing te peut il succeder du lasche tour que tu as fait ? veu qu'il n'étoit en ton pouuoir reuoquer ma vie, si la mort m'eust appellé, & moins t'excuser de trahison, parachevant ce que tu as encommencé si imprudemment contre le cheualier, qui est entré en ma terre sur la seureté de ma foy ? As tu jusques icy ignoré qu'onques pour chose qui m'auint je fisse iniure à ma promesse ? ains l'ay obseruée à mon pouuoir, l'estimāt plus que toy, ou que ma vie propre. Foy que je doy à Dieu peu s'en faut que je ne te face pendre aux carneaux de ceste place, pour estre exemple aux meschans comme toy, ennemis de verité & de vertu. Prenez, prenez moy le paillard , & luy liez les pieds & les mains, puis que l'on le porte au cheualier, luy disant de par moy que je luy enuoye le traistre qui l'a offensé, & moy encores plus, & que je luy supplie d'en prendre pour nous deux la vengeance qu'il a meritée.

Harague de Balá aux principaux de l'armée, se presentant de la part d'Amadis, recognoissant qu'iniustement il auoit voulu prendre les armes cōtre luy, au quatrième liure, chap. 37.

MEssieurs, si vous eshahissez de mō armée vers vous tant à l'impourueu, moy mesme suis-je esmer-

ueillé

rée de tant de peuple, & sur tout mariée à vn puissant & vertueux Roy, en vn seul moment me le faisant perdre, tu m'as osté tout le surplus & honneur de mon bien, veu que de luy seul despend ma joye, mõ honneur & ma vie: & par tant je cognois bien que tu t'esbats à me faire payer l'interest de mes plaisirs que tu m'as autresfois prestez. Mais pourquoy me plains je de toy, ayant de si long temps apperceu & cognu, que c'est ta façon de faire? au fort la mort mettra fin à tout ce que tu sçaurois inuenter pour me nuire, & ayant ceste esperance, je me conforteray, & auray la victoire de toy-mesmes.

Consolation de Grumedan à la Royne Brisene trop desconfortée pour la perte du Roy Lisuard, l'aduertissant que fortune a deux filles, l'vne bonne & l'autre mauuaise. Au quatriéme liure, chap. 38.

SVr ma foy madame, vous auez tort de prendre ainsi les choses au pis, veu que je vous ay ouy cent fois reciter, que la vertu de prudẽce ne peut estre cognuë en la personne, sinon d'autant qu'elle est sollicitée d'ennuy & d'affliction: ainsi donques le conseil que vous souliez donner aux autres, vous est maintenant plus que necessaire. Est-ce du jourd'huy que vo⁹ sçauez fortune auoir deux filles, l'vne

appellée par plusieurs bonne, & l'autre mauuaise? Si la bonne vous a accompagnée jusques à l'heure presente, & que la mauuaise vous visite en son lieu, armez vous (comme Princesse vertueuse) des armes de constance & prudence pour vous defendre contre elle, & vous verrez qu'elle s'ennuyra de vous suyure & vous abandonnera: autrement je preuoy deux accidens prochains & irreparables en vostre endroit, l'vn de la perdition de vousmesmes, & l'autre de celle du Roy, si à son retour il vous trouuoit morte. De dire qu'il soit perdu, ce sont parolles: car il ne peut estre si caché qu'il ne soit veu, que l'on en ait bien tost nouuelles, soit en ce pays ou ailleurs, ou sa prison & captiuité ne pourra estre si forte, que par l'ayde de vos subiets, & la faueur de vos amis & alliez, il ne soit deliuré, & bien tost si Dieu plaist. Et par ainsi je vous supplie, madame, que laissant à part les choses qui vous sont plus dommageables, vous vous reparez de nouueau conseil & confort pour paruenir à ce qui sera necessaire en ce regard.

Lettre de la Royne Brisene à Amadis, le priant de secourir le Roy Lisuard, qui estoit prisonnier. Au quatrieme liure, chap. 38.

Mon-

MOnſeigneur mon fils, ſi par le paſſé l'eſtat du Roy Liſuard voſtre pere a eſté defendu & augmenté par voſtre moyen, il eſt mieux ſaiſon que jamais de vous employer (voyant la ruine qui luy eſt appareillée) pour le garder & conſeruer en ſon entier, car puis quelque temps aucuns de ſes ennemis (comme il eſt vray ſemblable) l'ont emmené & empriſonné ſans que nul de nous puiſſe ſçauoir ou, ny pourquoy : qui me fait eſtimer, que ſans occaſion de plus grande entreprinſe, ils ont premeditée ceſte trahiſon. Et pour autant que la choſe vous touche (apres moy) plus qu'à nul autre, je vous ay bien voulu aduertir par Brandoyuas preſent pourteur, qui a le tout veu & entendu : & lequel vous dira l'ennuy & faſcherie ou je ſuis mieux que je ne le vous ſçaurois eſcrire: parquoy je vo⁹ prie le croire comme moy-meſmes, & aduiſer au ſurplus.

Vrgande reconforte Oriane fort faſchée pour la perte du Roy Liſuard ſon pere qui eſtoit captif, l'exhortant à patience, & à remettre le tout en Dieu. Au 4. liure, chap. 38.

MAdame (reſpondit Vrgande) je vous prie ne vous deſconforter ainſi: ne ſçauez vous que tāt plus les perſonnes ſont appellées es grands

estats,tãt plus sont elles sujetes à receuoir les grandes tribulations ? car encores que nous soyons tous d'vne mesme masse, tous obligez aux vices & passions egaux à la mort, le Seigneur tout puissant nous à faits diuers en biens de ce monde, aux vns donnant auctorité, aux autres le vasselage & suiection : aux vns poureté & misere, aux autres abondance & prosperité, le tout comme il luy plaist : Et pourtant, madame, compassant les grans biẽs que vous auez eus auec le mal & ennuy ou vous estes : la douleur & tristesse auecques vos plaisirs & passe-temps passez, vous n'aurez cause de tant vous plaindre, ains deuez remercier nostre Seigneur estant tel son plaisir. Quant au Roy vostre pere je sçauois de long temps ce qui luy estoit à aduenir, toutes-fois je n'y pouuois mettre remede : car ainsi estoit il ordonné de la prescience de Dieu, lequel permettra (auecque le temps) qu'il retournera en ses pays autant content qu'il fut onques.

Complainte de Matroco, sur le corps d'Arcalaus son oncle, qu'Amadis auoit occis. Au cinquiesme liure, chap. 5.



Elas Arcalaüs mon bon oncle, que tant m'eſt dure la perte de vous, en quelque lieu qu'elle m'euſt ſceu aduenir : & par plus forte raiſon en celuy mien chaſteau ou je pẽſois vous faire bonne chere longuement. Helas faloit-il apres auoir paſſé en la fleur de voſtre aage tant de rencontres dangereuſes, & perils infinis, venir ſur la fin de vos ans vieux receuoir vne telle mort en ma maiſon, que j'eſtimois la ſeureté, non ſeulement de vous & de moy, ains de tous mes parens & amis : Dieux immortels! quelle vengeance pourray-je jamais prendre du traiſtre qui m'a ſi fort offenſé : veu que le faire mourir cent-fois le jour eſt moins que rien, au reſpect du mal qu'il m'a pourchaſſé. Au moins ſi c'eſtoit Amadis de Gaule tãt renommé entre les hommes, ou aucuns de ſes deux freres, ou biẽ tous trois enſemble : mon dueil pourroit auoir quelque relaſche, pour le mal que leur ferois ſouffrir. Mais quoy! force m'eſt de combatre vn qui par raiſon, & veu l'effort qu'il a fait tout le jour, ſe doit deſia eſtimer vaincu. Quelle gloire donc-

ques pourray-je rapporter de sa victoire? Certes toute telle que si je combattois vne simple femme debile comme elle est de nature. Et par ainsi luy indigne de ma presence augmentera en gloire s'il aduient que je face seulement contenance de le vouloir outrager. Toutesfois aduienne ce qui en pourra aduenir, à mon honneur, ou autrement, il faut qu'il meure.

Harangue d'Esplandian à ses gens estans en la montaigne defendue, combatans le Roy Armato pour les animer a combatre vertueusement, attendu que c'est pour la gloire & liberté du nom Chrestien. Au cinquiesme liure, chapitre 26.

MEs amys, nous ne sommes presentement entre les aduentures de la grande Bretaigne, ou les combats se font plus par fantasie ou vaine gloire, que pour iuste occasion: mais ceste guerre que nous faisons contre les propres ennemis de nostre foy nous appelle non seulement à faire nostre deuoir ains à defendre l'honneur & liberté du nom Chrestien. Et partant je vous supplie (mes compagnons) que chascun de nous se delibere jetter crainte arriere & preferer la vertu à tout inconuenient qui nous pourroit suruenir, vous asseurant

si nous

(si nous faisons ainsi) qu'auant qu'il soit jour, le Roy Armato & son armee sentira bien que nous ne sommes pas si endormis qu'ils pensoyent.

Harangue du Roy Lisuard à ses vassaux & amis, leur remonstrant les biens & plaisirs qu'il a receu d'Amadis, & qu'à ceste raison il luy cède sa Couronne, son Sceptre & le droit de son Royaume, & qu'à ceste occasion ils luy soyent fideles & loyaux vassaux. Au cinquiesme liure, chap. 28.

Mes bons vassaux & mes amis, premier que vous faire entédre pour quoy je vous ay mandé assembler, je vous veux ramenteuoir partie des fortunes & dangers ou je me suis trouué depuis la mort de mõ frere le feu Roy Falangris, & qu'il pleut à nostre Seigneur m'appeller au gouuernement de vous & de ce Royaume, auquel (comme je pense) y a encores maints viuans qui se pourroyent bien souuenir du danger, ou moy & mes pays cuydasmes tomber quand par le moyen & subtilité d'Arcalaüs l'enchanteur je fus mis au pouuoir de ceux qui long temps auparauãt auoyent conspiré ma mort, dont mon fils Amadis me deliura. Et neantmoins quelq̃ tẽps apres (mal cõseillé, je luy menay forte & dureguerre, laquelle appaisée ainsi que chascun sçait)

fortune enuieuse de mon repos, m'appresta depuis vn tel banquet, que sans luy mesmes j'estois prisonnier du Roy Arauigne, & perdu pour jamais. Et ce qui m'a encores plus estonné à l'heure que je m'estimois certainemēt hors de tous tels mal-heurs, vn pire que les autres m'est aduenu, lequel je pensois bien, consideré le lieu ou je fus mené, estre la consommation de mes ennuis, & de ma vie ensemble. Toutesfois nostre Seigneur me regardant en pitié addressa mon petit fils Esplandian en ma triste prison, d'ou il m'a deliuré, ainsi que vous tous auez peu estre aduertis. Or me voyez vous vieil & tout blanc, ayant desia attaint l'an septantiesme de mon aage, qui me fait penser estre desormais saison que j'oublie les choses du monde pour retourner à Dieu, qui m'a tant obligé à luy. Et pour ceste cause ay deliberé vous laisser desormais pour vostre Roy mon fils Amadis, auquel des à present je cede ma Coronne, mon Sceptre, & le droit que j'ay en ce Royaume, vous prians tous autant qu'il m'est possible, que d'icy en auant vous luy soyez fideles & obeïssans comme vous m'auez esté. Et combien qu'il soit mary de ma fille, si je le cognoissois indigne de vous, croyez (mes amys) que plustost eusse ie

se je esleu (pour me succeder) vn qui m'eust esté moins que luy. Mais il n'y a celuy de vous qui ignore ses merites, & la lignée dont il est descendu, qui se peut nommer aujourd'huy l'vne des plus nobles & heureuses de tout le monde, comme descendue des Troyens, dont la memoire ne perira jamais. Il est fils du Roy, heritier du Royaume de Gaule, & à present vostre Prince & Seigneur. Ie le vous laisse, auecq' ma fille vostre Royne & Princesse legitime, sans retenir pour moy autre chose, que le seul chasteau de Mirefleur, ou (Dieu aydant) la Royne & moy finirons nos jours religieusement, seruans nostre Seigneur comme nous sommes tenus.

Harangue de Cormellie à Esplandian, qui estoit fort estonné de ce que luy mandoit Leonorine, l'aduisant qu'il ne doit prendre en mauuaise part la response qu'auoit faicte Leonorine, à son pere, & que la dissimulation de l'amour des Dames, ne se doit prendre comme refus, d'autant que ce signifie le plus souuent parfaicte & entiere amitié. Au cinquiesme liure chapitre 33.

COmment! monsieur, vous estonnez vous de si peu? Par mon ame je cognois bien maintenãt que l'affectiõ & amour des hommes est bien differente

aux paſſions que nous autres ſimples fe-
melettes endurons quād nous tombōs en
ceſte extremité, & ſçauez vous en quoy ?
Vous hommes prenez cōmunement plai
ſir à manifeſter ce que vous aymez, ſoit
par parolles ou par contenance : & bien
ſouuent feignez dauantage qu'il n'y à, &
(qui pis eſt) tant plus la dame, ou damoi
ſelle aymée eſt de maiſon ou de grand me
rite : d'autant plus vous prenez de gloire,
qu'on cognoiſſe que non ſeulement vous
luy portez affection : mais que vous eſtes
aymez & bien voulus d'elles ſur tous au-
tres, qui eſt bien le contraire du naturel
des femmes (j'entens celles qui ſe peuuēt
nommer ſages & prudentes) car tant plus
elles ſont hautement aparentées, & plus
ont de crainte que lon apperçoiue leurs
paſſions amoureuſes, de ſorte qu'elles
nient ordinairement de paroles, de geſtes
& de contenance ce qu'elles ont plus im-
primé en leur cœur & eſprit. Et non ſans
cauſe, attendu que ce qui vous tourne à
loüange (comme vous eſtimez, qui eſt
voſtre amour manifeſtée) leur apporte
vne certaine tache à leur honneur, que
bien ſouuent elles ne peuuent puis apres
effacer. Par ainſi doncq', il eſt plus que
neceſſaire d'obſeruer en nous ceſte mo-
deſtie & conſtance (non que je me vueil-
le

le restraindre soubs cesté loy)veu que toute ma gloire & felicité despend de vous, tellement que je ne desire plus grād bien en ce monde, que l'amour & seruitude que je vous porte soit publiée en tous endroicts, afin que ceux qui auront cognoissance de vostre grand' valeur & de mon peu de merite, apprennent l'heur qui est en moy, pour estre vostre comme je suis. Ainsi monsieur il me semble que vous deuez prendre en bonne part, & grandemēt à vostre auantage, les propos que vous escrit Gastilles auoir esté tenus de par ma dame Leonorine, & en la presence de l'Empereur: car je vous responds sur mō honneur, que vos deux affections sont reciproques, & à tressagement parlé, vsant de telle dissimulation. Ie ne dy pas qu'elle n'ait quelque occasion de se mesconter, veu les parolés que je luy ay autresfois portées de vostre part: mais cela est aysé à rabiller. Et quand l'amitié qu'elle vous porte de si long temps seroit deschirée du tout, (ce que je ne pense) ne plus ne moins qu'vn arc rompu & ressoudé est plus ferme au lieu de la soudure qu'à nul autre endroit: aussi vous présent, & en sa cōpagnie, rassemblerez ce que vous trouuerez cassé: & la rēdrez plus vostre qu'elle ne fut oncques. Et partant je vous con-

ſeille qu'en luy obeïſſant, vous alliez vers elle,& des demain s'il vous eſt poſſible.

Lettre du Roy des Turcqs, Armato, à tous les Princes d'Orient, leur commandant d'aſſembler leurs forces, pour chaſſer les Chreſtiens de ſes limites, & pour conquerir l'Empire de Conſtantinople. Au cinquieſme liure, chap. 43.

ARmato par la preſcience de nos dieux immortels ayant le gouuernemẽt du grand Royaume de Turquie,frõtiere & bouleuart de la loy Payenne,à tous les Califfes,Rois,Soudans,admiraux & gouuerneurs des pays qui ſont és parties d'Orient ſalut. Au retour de la priſon,dont nous ſommes deliurez maintenant, il m'a ſemblé bon vous faire entendre, comme puis n'agueres, eſt ſorty du Septentrion & venu en ces marches,vn cheualier deſcendu,comme l'on dit,de la lignée de Brutus le Troyen, auquel nos Dieux ont permis , pour nos iniuſtices, comme il eſt vray-ſemblable , conquerir la montagne defenduë , mettant à mort Matroco & Furio,deux cheualiers eſtimez entre les meilleurs de tout l'oriẽt. Et qui pis eſt, s'augmentant de jour en jour le nombre des Chreſtiens,s'efforcent exterminer & ſuuertir noſtre ſaincte loy : pour à quoy obuier, auions prins les armes, & mis ſur vne forte & puiſſante armée,

mée, penſans pour le moins les chaſſer de nos limites. Toutesfois apres auoir tenu longuement le ſiege deuant la montagne Defendue, & reduict en telle extremité ceux de dedans, qu'ils n'auoyent plus nuls viures, celuy duquel tous nous doutons le plus, premier entrepreneur de ceſte guerre, trouua moyen ſoubs la faueur d'vn paillard qui fut noſtre, appellé Frandolo, d'entrer dedans, & nous ſurprendre par cautelle. En ſorte que demourãt noſtre armée deffaicte, demouraſmes auſſi priſonniers en leurs mains, ou ils nous ont gardé eſtroittement par l'eſpace quaſi d'vn an entier, durant lequel tombant nos affaires de mal en pis, ſe ſont ſaiſis par trahiſon ou d'emblée, des ports d'Alfarin, & de Galatie, les deux meilleurs de noſtre Royaume. Ce qu'ils n'euſſent jamais entreprins, ſans le ſecours que leur a faict le traiſtre & deſloyal Empereur de Conſtantinople: qui pour le ſecourir & fauoriſer, a rompu laſchement les treues que nous auions enſemble. Et maintenant leue tant de gens, que ſans l'ayde de vous autres nous ſommes comme vous ſçauez, frontiere & rempart de vous tous. Pourtant nous vous prions, & admoneſtons en nos dieux, que tant pour la defenſe de noſtre loy, que pour l'vtilité de

tout le pays du Leuant, vous assembliez vos forces en si grand nombre, que nous puissions chasser ces Chrestiens de nos limites, & conquerir l'Empire de Constantinople, jusques es pays de Gaule,& de la grand' Bretaigne, qui nous sera aisé & profitable.

Lettre d'Esplandian à l'Empereur de Rome luy remonstrant de la grande armée des potentats infideles: mise sus pour deffaire les Chrestiens. Et qu'à ceste cause il ait à donner secours à chose de si grande importance. Au mesme liure, chap 47,

MOnsieur, le danger que je voy preparé pour toute la Chrestienté, me contrainct vous enuoyer Enil par lequel vous pourrez au long entendre le grand effort & trop puissante armée, que tous les Roys & potentats du pays du Leuant, ennemis de nostre foy, ont mis sus à la persuasion d'Armato Roi de Turquie, pour venir ruiner non seulement l'Empire de Grece, mais passer outre jusques à ce qu'ils ayent exterminé nostre foy & creance. Et pourautant, que ceux dont vous tenez le lieu, ont tousiours esté les vrais defenseurs & protecteurs de nostre religion, mesmes que le cas vous touche de si pres, il me semble (monsieur) que n'y deuez espargner chose

se qui soit en vostre puissance, ains assembler vos forces en toute extremité, & equipper vos vaisseaux pour donner secours à ce bon Prince, qui est frontiere (comme vous sçauez) à vous & à tous les potentats qui tiennent la Loy de IESVS Christ. I'en escry semblablement au Roy mon pere, & à la plus part des autres seigneurs Chrestiens, vers lesquels i'enuoye Gandalin. Et par ce que i'ay chargé Enil vous dire le surplus, ie ne vous feray plus longue lettre : mais vous supplieray le croire comme moy-mesmes.

Lettre de Rodrigue grand Soudan de Liquie au Cheualier de la grand Serpente, le menassant de son entreprinse. Et qu'il s'asseure d'estre ruiné: & qu'il ait à se cobatre auecq' luy. au 5. liure, chap. 48.

RODrigue grand Soudan de Liquie amy des Dieux, ennemi mortel de leurs ennemis, defenseur de la loy payenne, à toy qui te dis Cheualier de la grand' Serpente, salut. Sçachez que l'occasion qui nous a faict passer tant de mer pour venir en ces marches, a esté sous esperance de venger les outrages que mon oncle Armato Roy de Turquie a receu de toy, & de tes cõpagnons, sans t'auoir onques mesfaict. Et cõbien que nous teniõs seure la ruine du meschant Empereur qui

te fauoriſe en tant de mal-heureuſes & damnées entrepriſes, & qu'auant peu de jours luy & les ſiens paſſeront au fil de nos eſpées, ſi aurois-je regret que ceſte infortune t'auint premier que je fiſſe eſpreuue de ma perſonne à la tienne, pour la renommée qui eſt de toy par tout le monde. Par ainſi aduiſe ſi tu veux accepter le combat de nous deux ſeuls, de dix contre dix, de cent co͂ntre cent, ou en plus grand nombre, ſi bon te ſemble. Te jurãt par tous nos dieux, que ceux que tu ameneras auecq' toy, pour ceſt affaire, n'auront non plus de deplaiſir que ma propre perſonne, ſi n'eſt de ceux qui ſeront ordõnez pour les combatre, ſuyuant la conuenance que nous ferons. Par tant fais moy reſponſe digne de toy, & que ton honneur n'y ſoit foulé.

Lettre de Norandel & autres ſes compagnons pour reſponſe à Rodrigue, en acceptant le combat par luy offert auecq' la ſeureté du cãp. Au cinquieſme liure, chap. 48.

LEs Cheualiers ſeruiteurs de Ieſus Chriſt, eſtans de preſent auecq' l'Empereur de Co͂nſtantinople: pour la defenſe & augmentation du nom Chreſtien, à toy Rodrigue ſoudan de Liquie, condigne ſalut. Tu as mandé deuers le Cheualier de la grand Serpente vne Damoi-

moiselle qui se dit tienne, laquelle nous a baillé aucunes lettres adressantes à luy, le sommaire desquelles cõtient deux choses: la premiere, tu te plains des entreprinses qu'il a faictes sur le Roy Armato ton oncle, l'autre le desir que tu as d'esprouuer ta personne contre la sienne, ou plus grand nombre contre plus grand si bon luy semble. Mais pourtant que le Cheualier que tu demandes n'est à present icy n'en lieu pour te respondre, nous auons aduisé te satisfaire pour luy, & accepter les offres que tu luy as faictes, t'asseurant qu'il y a tel personnage en ceste trouppe, fils de Roy, & neuf autres auecq' luy, qui te cõbatront jusques à pareil nombre des tiens, si tu les veux bailler, auecq' la seureté du camp, nous ne faudrons à nous trouuer au lieu qui sera estably.

Lettres de Rodrigue Soudan de Liquie, & de Calafie, Royne de Californie, à Amadis de Gaule, & son fils Esplandian, pour accepter le combat, afin de cognoistre la vertu des mieux combatans. Au 5. liure, chap. 52.

RODRIGUE Soudan de Liquie, ennemy mortel des ennemis de nos dieux, Et calafie Royne de Californie, region opulente en or, & precieuses pierres, plus que nul autre, faisons sçauoir à vous Amadis de Gaule Roy de la grand

grand' Bretaigne,& à voſtre fils le cheualier Serpentin, que l'occaſion de noſtre deſcēte en ces pays, a eſté cauſée ſur deux points: L'vn eſperant la ruine de la Chreſtienté, & l'autre pour eſſayer à faire perdre la renommée, que l'on vous donne d'eſtre les deux meilleurs Cheualiers du monde, car nous nous penſons tels, que ſi voulez accepter le combat de voſtre perſonne à la noſtre, nous ferons euidemmēt cognoiſtre que noſtre prouëſſe n'eſt moindre que la voſtre. Et à fin que la gloire des vainqueurs ſoit manifeſtée, les vaincus demeureront en leur pouuoir, pour en diſpoſer puis apres, ainſi que bon leur ſemblera. Auiſez doncques de nous faire reſponſe par ceſte noſtre meſſagiere, à laquelle auons donné charge vous declarer (ſi refuſez ce parti) que deſormais aurons iuſte cauſe de nous attribuer le deſſus de toutes les louanges & faueurs que fortune vous a portées juſques à preſent, & vous eſtimer auſſi peu à l'aduenir, cōme vous auez eſté beaucoup par le paſſé.

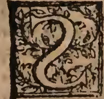
Harangue de l'Empereur de Conſtantinople a Amadis & autres ſes amis, pour aduiſer au mariage de ſa fille aueeque le ieune Eſplandian, auquel il promet en ce faiſant le gouuernement de l'Empire. Au cinquieſme liure, chapitre 54.

Mes

MEs freres, Seigneurs, & bõs amys, l'obligation en quoy je vous suis redeuable est si grãde, qu'encores qu'il ayt pleu à nostre Seigneur me faire Empereur de toute la Grece: si sçay-je biẽ qu'il est hors de ma puissance de vous pouuoir satisfaire, ne tenãt tout l'hõneur & le biẽ que j'ay (apres Dieu) que de vo⁹, soit en particulier ou en general. Or suis-je desia sexagenaire, tout chenu & fort caducq' pour les peines que j'ay souffertes en mes jeunes ans, suyuant les armes: j'ay vne seule fille, qui est le baston & esperance de ma vieillesse, laquelle j'ay deliberé, si vous le trouuez bon, donner en mariage au preux Cheualier Esplandian, & par mesme moyen luy remettre l'Empire & gouuernement de tous mes pays. Et pour mieux viure en solitude, & me separer du monde: ay aussi conclud en moy-mesmes me retirer, auec l'impatrix ma femme au monastere que j'ay faict bastir, & la viure religieusement, recognoistre Dieu. & faire penitence des maux que j'ay commis par le passé. Pourtant mes bons Seigneurs & amys, je vous prie, si auez agreable ce party, me le declarer tous, & vous premierement monsieur mon frere (dit il à Amadis) à qui l'affaire touche comme de pere au fis,

Haran-

Harangue de Lisuard, à l'Empereur de Trebisonde, le priant luy enseigner le Cheualier par luy n'agueres armé, pour receuoir cheualerie de sa main, au sixiesme liure, chap. 6.



Ire, la haute renommée & grand' bonté de vous cogneuë par tout le monde, ont esmeu mes compagnons & moy, venir en vostre court: non seulement pour vous faire la reueren ce, comme la grandeur de vostre majesté le merite, ains esperans auoir nouuelles d'vn jeune Gentil-homme, lequel (ainsi qu'il nous a esté dit) vous auez armé Cheualier puis n'agueres à la requeste d'vne damoyselle qui le vous a mené. Et pour autant, sire, que je n'eu oncq' intention de receuoir cheualerie, d'autre main que de la sienne, & que l'aage me semond déja à plus de deuoir que je n'ay encores fait: je vous supplie treshumblement nous dire ce que vous en sçauez à fin que l'ayant trouué, j'aye de luy ce que j'espere & desire sur toutes choses.

Lettre de Melie à l'Empereur de Trebisonde se vantant de surmonter & vaincre les Chrestiens, & les forcer de croire à la loy Payenne. Au sixiesme liure, chap. 7.

Melie

MElie dame sur toutes magiciennes, ennemye de la foy des Chrestiens, & curieuse d'augmenter de jour en jour la loy de nos dieux. Sçachez Empereur de Trebisonde, que Constantinople sera en bref assiegée par soixante sept Princes de la loy Payenne, ou je me trouueray en personne, pour auoir plaisir de la voir brusler, & le meschant qui la possede, mesmes celuy duquel toute Chrestienté deuoit esperer faueur, comme de son refuge, & principal ayde. Mais il en ira autrement : car celle à qui ta fille l'a liuré, l'ayant mis en mon pouuoir sera baillé en si seure garde, que ny Amadis son ayeul, & moins Esplandian son pere, encores qu'ils fussent desenchantez, n'auront moyen de le secourir. Et toutesfois cela est peu au respect de ce que j'entens faire : car petit à petit j'auray le reste de vous autres, pour en disposer sélon mon vouloir, contraignant le surplus du vulgaire à se conuertir à nostre foy, soit par amour, ou par force : & de ce ne fais aucune doute : car tout ce aduiendra sans difficulté.

Franlalo faisant la reuerence à Perion luy offre son seruice. Au sixiesme liure, chapitre 12.

Sire

SIre Cheualier, je suis tant vostre, que vous me pouuez commander, cõme à celuy qui desire vous obeir, pour l'honneur du Roy Amadis, & Esplandian vostre frere, desquels je suis amy, & seruiteur affectionne.

Lettre de Melie infante à l'Empereur de Constantinople, luy predisant qu'il deuoit receuoir beaucoup de malheur : & destruction. au sixiesme liure, chap. 12.

MElie infante la plus cruelle ennemie de toute Chrestienté, à toy Empereur de Constantinople, ruine, & entiere malediction. Sçachez que tu sentiras en brief le malheur qui t'est preparé à mon occasion, tel qu'oncques n'en fut parlé d'vn semblable : car tu verras de tes propres yeux la mort des tiens, la destruction de tes pays, vn martyre estrange en la personne q̃ tu aymes le plus en ce monde, & finablement, la fin de ta vie en misere. En tesmoignage dequoy ceste espée demeurera en l'air sur ta grãd' Cite, jusques à ce qu'vne prophetie d'Apolidon, qui reste à accomplir, sortisse effect. Lors se disparoistra, & ne sera veuë de la en auant.

Harangue d'Alquife à la princesse Gricilerie de la part de son Cheualier Lisuard, par laquelle il luy presente vn prince, & les enfans

fans du roy de Hierusalem, & la prie de les bien traicter pour l'amour de luy. au sixiesme liure, chap. 24.

MAdame, vostre Cheualier (qui surpasse tous autres en prouësses & grand' bonté d'armes) vous salüe, comme celle qu'il desire seruir toute sa vie, en tesmoignage de quoy il vous enuoye par moy ce qu'il a conquis depuis le jour qu'il se partit de vous à son tresgrand regret. Adoncq' luy presenta Alquife, le Soudan de Liquie, & les deux enfans du Roy de Hierusalem. C'est dit elle, ce Gentil-homme, Prince tresredouté entre les Payens, & à bon droict: car lui en liberté peut commander és pays de Liquie, ny plus ny moins que l'Empereur vostre pere fait és siens. Et ces autres sont enfans du Roy de la Palestine, frere & sœur, lesquels il vous prie receuoir & en disposer cõme de vostre chose. Bien m'a il chargé vous asseurer, que les traitant gracieusement & selon qu'il estime de vostre bonté, il en aura vn singulier plaisir, pour le lieu dont ils sont yssus, & la conqueste qu'il a fait d'eux à son commancement.

Lettre de Perion appellé le Cheualier de l'Esphere à la Princesse Gricileric, la faisant certaine de la grand' amour qu'il luy porte, & aussi qu'il se sent tres-heureux d'auoir en adresse

dresse à vne dame de si haut prix : à laquelle il est prest d'obeir. Au sixiesme liure, chapitre 24.

JE ne sçay (madame) comme je pourrois satisfaire au grand bien que me ottroyastes le jour que vous m'acceptastes pour vostre : veu que le meilleur Cheualier du monde se deuoit estimer non suffisant à seruir si grand' dame & Princesse. Et moy lors poure muet, & sans auoir encores fait acte de Cheualerie, estant venu à tel honneur, est-ce merueille si mon cœur a desiré entreprendre chose, dont (auecq' raison) il ait esperance de demourer en si haut lieu ? esloignant de luy toute crainte & peril de mort, par la souuenance continuelle, qu'il a de vostre bonne grace : laquelle a tellement captiué ma liberté que mes yeux sont demourez enchainez aux liẽs de vostre heureuse presence, du jour mesmes qu'ils virent la splendeur de vostre diuine face. Mais ceste prison est muée en telle liberté qu'elle me fait viure pour l'enuie que j'ay de vous obeyr & seruir à jamais : asseuré qu'autrement mon ame affligée pour vostre absence, ne demeureroit vne seule heure en ce corps passionné, pour trop vous desirer, Ainsi madame, je vous supplie commandez ce qu'il vous plaist que

je face

je face, & en ayant pitié de vostre poure esclaue, luy mander par ceste damoyselle fidelle, vostre vouloir: la croyant au surplus, de ce qu'elle vous dira. De la part de celuy qui baise les mains de vostre grã deur en toute humilité.

Lettre de la Princesse Gricilerie à Perion, dit le Cheualier de l'Esphere, estant fort aise d'auoir receu de ses nouuelles: qui luy renouuelloit ses passions d'amour, luy recommandant le beau damoysel Lisuard, & le priant l'oster de danger. Au sixiesme liure, chap. 21.

LE grand plaisir que j'ay receu auecq' vostre lettre, & les presens que vous m'auez enuoyez par ceste damoyselle ont renouuelé en mon triste cœur l'ennuy, que mon ame souffre pour vostre longue absence. Et croyez mõ amy, n'estoit la continuelle presence de vostre personne que j'ay aux yeux de mon entendement il me seroit impossible de resister tant de jours au dur assaut qu'amour me commença à liurer des le jour propre, que vous vinstes muet en ceste court, au moins sans vouloir proferer vne seule parolle à moy ny à autre: mais l'esperance que j'ay, que bien tost vous retournerez (ainsi que m'a asseuré ceste messagere) me donne quelque force pour souffrir ce que j'endure sans aucune relasche. Or pour

cõclusiõ, & à fin qu'auecq' plus d'occasiõ vous me puissiez venir veoir comme j'espere, je vous prie vous tenir prest de la personne de l'Empereur mon pere: qui ne faudra (comme je pense) à vous ramener quant & luy, estans les affaires passées. Ce pendant je desirerois bien que vous essaiissiez par tous moyens à tirer de danger le beau damoiseau Lisuart, estant certaine, si vous voulez tant faire pour luy, & pour moy, que vous en viendrez à vostre honneur, comme le plus fauorisé de fortune & de haute Cheualerie qui soit aujourd'huy entre ceux qui portent armes. Ce que je vous supplie autant qu'il m'est possible pour le bien de ma sœur, laquelle s'est tãt affectionnée à luy, qu'elle n'est pas pour viure, si nostre Seigneur ne la reconforte de la tristesse qu'elle a prinse, du jour qu'elle le perdit de veuë, & meurt jour & nuit pour trop l'aimer & souhaiter. Et pour ce que j'ay donné charge à Alquife vous dire le surplus, je vous supplie la croire comme venant de la part de celle qui est plus vostre que sienne.

Lettre du Roy Armato à l'Empereur de Trebisonde, luy presentant le combat. Au sixiesme liure, chap. 22.

Arma-

ARmato, Roy de Perse, ennemy mortel des Chrestiens, seruiteur de nos dieux, & principal protecteur de leur saincte loy: à toy Empereur de Trebisonde, salut condigne. Sçachez que pour auoir la cité de Constantinople, auecq' ce pays à ma discretion, je me suis n'agueres mis aux champs, accompagné de si grosse puissance cõme chacun sçait. Et pource que i'ay entendu que tu es nouuellement arriué au secours de mon ennemy, j'ay pensé d'enuoyer presenter le combat à toy, qui es le principal defenseur de l'Empire Grec contre moy, qui suis le principal pretendant à sa ruine. Et ne t'excuse sur tes ans vieux: car si tu as attaint l'an octante de ton aage, à l'heure que tu nasquis, i'auois ja cognoissance de la tette de ma nourrisse. Le combat que je pretens auoir de ta personne à la mienne, il est seulement pour acquerir honneur, & esprouuer à coups de lance & d'espée, leq̃l la fortune fauorisera le plus de nous deux: pourtant auise à faire responce, qui te soit honorable.

Lettre de Grifilant Seigneur de l'isle Sauuagine, a Amadis Roy de la grand Bretaigne, le priant d'entrer semblablement au camp de bataille pour veoir qui obtiendra la victoire. Au sixiesme liure, chap 22.

GRifilant, Seigneur de l'isle Sauuagine, seruiteur des grands dieux de la mer, affectionné à la ruine des mal-heureux Chrestiens, dont toy Amadis, Roy de la grand Bretaigne, es bouclier & protecteur : neantmoins cela ne m'a tant esmeu au desir que j'ay de m'esprouuer contre toy, comme la haute cheualerie dont tu es renommé par tous les endroits du monde. Or puis que l'occasion principalle, qui m'a meu sortir de mes pays, a esté non seulement pour secourir le puissant Roy des Turcs, mais pour acquerir louange & reputation par armes, & que fortune m'a tant fauorisé, de m'auoir amené en temps & au lieu, ou j'ay moyen de combatre : je te supplie que nous entrions en camp l'vn contre l'autre, t'asseurant, si mes dieux m'ottroyent la victoire que je m'estimeray le plus heureux cheualier qui nasquit oncques, & à bon droit, ayant le dessus du chef & premier de toute Cheualerie. Et quand bien le contraire m'aduiendra, si n'en seray-je moins estimé entre les preud'hommes, car on sçait assez quels, & combien de personnages redoutez ont esté vaincus par toy : au pis aller, la mort honnorable, que je receuray, me sera en grand repos d'esprit, asseuré que ma vie ne peut durer, ayant

ayant deliberé efpargner ma perſonne (moins que rien) aux rencontres & combats qui ſe feront d'oreſenauant par nos gens,& les voſtres.

Ottroye moy doncques ce que je te demande,& en ce faiſant tu feras pour moy & pour ton honneur.

Lettre de la Roine Pintiquineſtre à la Roine Calafie, l'admoneſtant de combatre auecques elle, au ſixieſme liure, chap. 22.

PIntiquineſtre, Royne de la gent qui n'a nulles tettes à toy Calafie, qui commandes es Iſles eſtranges de Californie,ſalut tel que je le te deſire: Ie t'aduerty, que pour faire cognoiſtre ma prouesse, à ceux qui hantent plus continuellement les armes j'ay puis n'agueres abandonné ma contrée, & ſuis arriuée en ce camp, ou j'ay ſceu pour certain, que tu es nouuellement venue, pour deffendre celuy qui nous veut deſtruire entierement. Et pour ce que tu es eſtimée adroite au combat,autant, ou plus, que le meilleur Cheualier du monde: Je me ſuis perſuadée, que ſi en camp de bataille je te pouuois vaincre, c'eſt honneur me feroit immortel. Or eſt (ce me ſemble) la partie bien faite de femme à femme,pretendantes toutes deux à vne meſme choſe, qui eſt la gloire & rénom de prouëſſe. Parquoy

quoy aduise si tu veux esprouuer ta force à la mienne, à ce que d'huy en auant, on puisse juger, qui a meilleur droit de porter la courõne de Roine, & auoir gouuernemẽt de femmes, qui sçauent gaigner les hommes par amours & par armes.

Harangue de l'Empereur de Trebisonde à ses Cheualiers sur l'accord du combat, les aduertissant qu'il est resolu d'aller combatre l'ennemy. Au 6. liure, chap 22.

TRes-vertueux Cheualiers, estant asseuré que vous auez tousiours eu le cœur si bon & entier, & l'honneur en telle recommandation, qu'oncques ne vous trouuastes estonnez pour peril & dãger qui vous peust aduenir: je vous supplie affectueusemẽt penser de moy ce, que je doy, & veux croire de vous. C'est, que pour mourir de mille mors, ie ne voudrois de tãt m'oublier, que mes ans vieux diffamassent, ou pour mieux dire missent en doute tant soit peu la reputation que j'ay acquise lors que j'estois jeune & dispos, plus que je ne suis maintenant. I'ay certes le poil blãc, & chenu, mais le cœur jeune & delibeté, & la volonté aussi bõne qu'elle fut oncques. Armato demande combat, il l'aura: il se dit amy & augmentateur de sa loy, ie suis seruiteur treshumble de Iesus Christ, qui m'aydera s'il luy plaist

plaist, & comme j'espere en luy. Ainsi doncques je vous prie tant qu'il m'est possible, ne contester plus si je doy entrer en combat contre l'ennemy, ou non: car ma resolution est de vaincre ou de mourir, & en face Dieu ce qu'il luy plaira.

Lettre de l'Empereur de Trebisonde respondant par ensemble à Armato, Grisilant, & Pintiquinestre: pour les aduertir qu'on leur offre le combat, s'asseurant d'obtenir victoire, attendu la iuste querelle des Chrestiens. Au sixiesme liure, chap. 22.

Nous par la grace de Dieu, Empereur de Trebisonde, Amadis Roy de Gaule, & de la grande Bretaigne, & Calafie, dominant es isles de Californie, ou l'or & les pierres plus precieuses croissent en tresgrande abondance, respondans par ensemble aux trois Cartels, que vous Armato Roy de Perse, Grisilant Prince de l'isle Sauuagine, & Pintiquinestre Dame de la gent sans testes, nous auez enuoyez, vous faisons sçauoir, que nostre voyage en ces marches de Leuant a esté cause pour la defence & accroissement de la loy de IESVS Christ, en qui nous croyons, & aussi pour destruire ceux, qui luy sont contraires. Par ainsi apres auoir receu vos Cartels, auons esté contens vous accorder le combat que de-

mandez, auecq' telles armes que vous esli rez: car quant au camp, nous entendons qu'il soit fait deuant ceste grand' Cité, esperans que nostre Dieu seul (en la main duquel sont les victoires) nous la donnera sur vous, à la confusion de vos idoles, & grand dommage & deshonneur de vos personnes. Et pour ce que ceste damoyselle a charge, & pouuoir de nous, d'arrester auecq' vous du surplus, nous no' remettons à elle: tant y a que nous vous jurons & promettons en foy & parolle de Roy, que durant le combat nul de nostre camp ne s'esmouuera pour vous iniurier, ou endommager, pourueu que faites le semblable de vostre costé, dont nous voulons auoir asseurance & promesse jurée, comme il est raisonnable.

Harangue d'Amadis à ses gens, sur le refus de la paix par les Payens demandée, les enhortant à combatre vertueusement. Au sixiesme liure, chap. 28.

IL est certain messieurs, que ceste gent maudite, & reprouuée, est descendue en ces marches, plus pour offendre nostre religion, & la foy de Iesus Christ, que non le Pays de Thrace, ny le peuple de Cõstantinople: à ceste cause il me semble pour le mieux, nous ayant fortune porté si bon visage au commencement, que ne

la

la deuons eſloigner de nous, ains faire tant auecq' l'aide de Dieu, que nous chaſſions ces canailles jusques au fons de Tartarie, & plus outre, non pas leur accorder appointement, ny treues comme ils demandent, autrement ſoyez certain ſi leur preſtez l'oreille, que ne leurs donnerions ſeulement loyſir eux r'aſſeurer, mais en nous deſeſtimans, reprendront nouuelle force, faiſans autant d'eſtat de nous que de poulles baignées, ou de paillardes eſhontées, & plaines de puſillanimité. Par ainſi je louërois grandemēt que ſans plus diſſimuler nous les aliſſions viſiter, juſques en leurs cabanes. Et ſi vous m'alleguez qu'ils ſont en plus grand nombre que nous ne ſommes, il y a reſponſe: la plus part d'eux ſont malades, allengouris & deſia deffaits par famine: & qui plus eſt, nous combatons pour la foy de Ieſus Chriſt, es mains duquel ſont les victoires: qui me donne aſſeurāce qu'il ſera des noſtres, & que ne deuons rien douter.

Lettre de l'infante Onolorie au Cheualier Liſuard, le taxant de diſſimulation & fentiſe. Au ſixieſme liure, chap. 30.

PVis que la deſloyauté de vous Cheualier (le plus ingrat qui ſoit entre les viuans) s'eſt maintenant ſi manifeſtée en mon endroit, que nulle excuſe,

tant puiſſe elle eſtre bien palliée, ne pourroit couurir la faute de voſtre cœur : je vous defens deſormais ſur voſtre vie ne vous trouuer en part ou je vous puiſſe voir , ni ſeulement auoir nouuelles de vous: car ce n'eſtoit pas à moy, qui ſuis de maiſon telle que l'on ſçait, à qui vous vous deuiez addreſſer, pour vſer de diſſimulation, ſouz couleur de ſeruitude : qui me fait grandement eſbaïr comme vous fuſtes tant temeraire me dire ce que vous me diſtes auant voſtre partement de ceſte ville, & moins me mander ce que donnaſtes charge dernierement à Alquiſe me faire entendre de voſtre part. Eſſayez donques deſormais , à deceuoir les ſimples Damoyſelettes, ſans tendre ainſi voz lacz pour abuſer les grand' Dames qui me reſſemblent, & qui ſe plaignans de vous ont bien moyen de vous faire mourir , n'eſtoit que par la mort de ſi malheureuſe & miſerable perſonne que vous eſtes, voſtre legereté pourroit eſtre deſcouuerte, & mon honneur mis en doute.

Lettre du Sulpicie Roy de la Sauuagine à Amadis Roy de la grande Bretaigne, luy offrant le combat, ſouz les conditions employées par ladite lettre, au ſixieme liure, chap. 51.

Sulpicie

SVlpicie Roy de la Sauuagine (par la mort de feu nostre Oncle Gasilant de bonne memoire, que noz dieux traictent d'Ambrosie, & de Nectar (Garsante & Bostrosse noz treschers & tresamez freres, faisons sçauoir à toy Amadis Roy de la Bretaigne, que nous ayans les Dieux donez de forces & moyens, pour venger tant la mort d'iceluy nostre feu Oncle, que l'vsurpation que tu as faite sur nous du Chasteau de la Roche, ou tu as laissé pour Gouuerneur vn nommé Sarquiles, lequel depuis ton partement a assemblé grand' nombre de Chrestiens, qui sont entrez en noz pays, dont est ensuyuy infiny meurdre, & pourra encores aduenir cy apres. Pourà quoy obuier auons pensé te presenter le combat de nous trois, contre trois autres des tiens, souz condition, que si nous sommes vainqueurs, tu reuoqueras ton Sarquile, nous remettant entre nos mains nostre chasteau, & tout ce qui nous a esté vsurpé depuis: & si nous demourons vaincus, le reste de nos pays demeurera aussy en ton obeissance, & le te laisserons quitte & franc, sans plus jamais rien y quereller: ce que ne mettrions souz le danger de fortune tant variable, n'estoit le bō droit que nous auōs, & le tort que tu nous fais.

Et

Et afin que tu ne recules à chose si raisonnable, nous te jurons & promettons en parolle & foy de Roy, n'y faillir d'vn seul point, & outre te donner seureté enuers tous &contre tous fors que de nous trois si tu veux venir ou enuoyer par deça: sinõ nous deliberons aller vers toy, ou autre part que tu aduiseras, pourueu aussi que tu vses enuers nous de pareille loyauté que nous te presentons.

Mirammolin respond au Heraut de Brian de Moniaste, par lequel il luy mandoit qu'il eust à vuider ses pays, & qu'il ne le craignoit. Au sixiesme liure, chap. 52.

HEraut, retourne à ton maistre: dy luy que je n'ay point trauersé tant de mer, ny entreprins la conqueste d'Espaignes pour m'en retirer auecques Menasses. Quand j'ay esté petit, on m'a fait peur des Loups, maintenant que je suis Roy, commandant aux hommes, je ne crains point la menasse de ceux que j'espere vaincre, & que j'auray à ma discretion, auant qu'il soit nuit fermée.

Lettres d'Vrgande la descogneue au Cheualier de l'ardente Espée, luy prédisant ce qu'il luy doit aduenir, qui est vne affliction presque insupportable. Au septiesme liure, chap. 19.

VRgande la descognue, salut au Cheualier de l'ardente Espée. Sçachez que pour retirer autruy de prison, tu entreras auant peu de jours en plus grand captiuité ou fut oncques mis poure esclaue, & auras l'ame & le corps tant affligez, que ceste mesme espée qui maintesfois a sauué le lieu dont tu es yssu te transpercera le corps, & sera puis apres retirée par les mains de celle, qui pensant te garentir, te restituera la vie pire que mille morts ensemble, & te durera ceste amertume jusques à ce qu'estant ta maison paternelle sur le poinct de tomber en ruine, sera garentie & sauuée par son premier possesseur, & me croy : car ainsi aduiendra comme je le predicts. Et afin que tu y adioustes foy, entends que pour te garentir d'vn malheur ou tu deuois tomber ce jourd'huy combatant le Cheualier du Quay, je te donnay l'escu blanc, & te demanday le don que depuis tu m'as accordé & tenu, dequoy tu me dois sçauoir gré, par ce que sans ma prouidence tu tombois en vn repentir pour toute ta vie,

comme tu sçauras mieux auecq' le temps & plustost ne te trauaille pour en penser rien cognoistre car ce seroit peine perdue aussy bien que de me cercher : suffise toy que je te cognois mieux que tu ne te cognois toy mesmes, & que pour l'esperance d'vn secours que j'espere auoir de toy quelque jour, je t'ay voulu porter telle faueur. Suy au demeurant ton entreprinse, sans differer pour occasion qui se presente, entendu que c'est le vouloir de celuy à qui tu seras quelque fois.

Zirfée parlant au Cheualier de l'ardante Espee qui la louoit beaucoup, tant pour son esprit que pour son sçauoir, & pour les causes contenues par le discours de louange cy dessous contenu. au 7. liure, chap. 29.

EN bonne foy Cheualier, respondit elle; vous me dites de grandes louanges, pour la chose non meritée, & que je ne pourrois laisser de faire, sans me nier trois poinctz principaux, qui sont requis à mon estat, dont le premier est : recognoistre en temps d'aduersité le plaisir qu'on à receu de l'ennemy, faisant entendre à chascun, que celuy qui l'en peut recõpenser en saison de grace, à bien moyen de se vẽger aussy des injures soufferttes

durant son infortune: le second, se monstrer en toute saison ciuile & pitoyable selon le cas qui s'offre. Et pour le tiers, ne troubler jamais son esprit pour ennuis ou fascheries qui aduiennent, ains que raison & discretion soyent tousiours dominantes. Et sont notoirement ces trois poincts necessaires à toutes personnes genereuses, pour maintenir tousiours leur grandeur ferme & immuable: car vertu non perissable rend la personne trop plus noble & exaltée, que tous les biens de fortune corruptibles & subiects aux passions & mobilité d'elle, veu mesmement qu'ils sont quelquefois, & trop souuent eslargis à tel qui ne les merita oncques: mais tout autrement va de la vertu: car celuy seul l'obtient qui fait acte digne de la conquerir: aussi par elle seule doyuent les hommes estre estimez & honorez, voire reputez riches, plus que s'ils auoyẽt tous les tresors du monde: par ce que la vraye richesse non perissable, est la renommée des faits bons & heroïques de la personne vertueuse.

Harangue de Maudan au Roy, luy requerant pardon de la trahison par luy commise, luy promettant en ce faisant, de luy obeir plus que iamais. Au 7. liure, chap. 46.

Sire

SIre, vous pouuez voir en moy comme fortune ſe jouë des meſchans tels que je ſuis : auſſi ne fut-il oncques veu, qu'vn peſché n'attiraſt vn autre, & vn ſecond pluſieurs, tant qu'à la fin ils aueuglent ſi bien les perſonnes, que (penſant aller le grand chemin) tombent en la foſſe qu'ils ont faict eux meſmes, dont ils ne ſe peuuent puis apres retiter. Ce qui ſe manifeſte preſentement en moy, qui (enuieux de l'honneur que vous faiſiez au Cheualier de l'ardante Eſpée) controuuay ce que je vous dis de luy & de la Roine, pour le chaſſer de voſtre court, & tenir ſon lieu. Lequel continuant ſon propos dit encores. Or ay-je eſté cauſe de grand mal, & ſçay bien que je merite vn torment nompareil, toutesfois Sire, je vous ſupplie que preferant pitié & miſericorde à la rigueur de voſtre juſtice, il vous plaiſe me pardonner, faiſant cognoiſtre par cela à vn chaſcun, que d'autant que mon peché eſt grief, voſtre clemence & bonté eſt extreme, qui tournera à grād' louange, demeurans à jamais moy & les miens, plus tenus de vous ſeruir, que nuls autres de vos ſubiects, d'autant que vous m'aurez plus pardonné & remis.

Harangue de la Roine Baruca au Roy de Saba ſon mary, le ſuppliant la receuoir en ſa bonne

ne grace, & n'estre plus si leger à croire sans ouir les parties d'vne part & d'autre. Au septiesme liure, chap. 45.

MOnsieur, puis que mon innocence est auerée, je vous supplie me receuoir en vostre bonne grace comme au parauant, & vous souuenir vne autre fois de croire moins de leger, sans vser de vostre puissance sur l'accusé, premier que l'ouyr en ses justifications: considerant comme vous auez procedé rigoureusement, non seulement contre ma pudicité, ains contre l'honneur de moy, & de la maison dont je suis issuë.

Harangue de Magadan Roy de Saba au cheualier Amadis de Gaule, s'excusant de ce qu'il n'auoit receu Amadis, comme il meritoit, le priant ne prendre en ce mauuaise part, Au septiesme liure, chap. 46.

MOn grand amy, dit le Roy, si je vous eusse aussi bien cogneu le jour d'hier que je fais à present je vous eusse porté plus d'honneur: mais l'ennuy que j'auois des meschantes parolles qu'on m'auoit tenues de la Royne me faisoit oublier toute courtoisie, voire mō naturel propre, qui est de receuoir gracieusement tous estrangers qui viennent en ma court, ainsi je vous prie ne prendre en mauuaise part cete faute, ains l'excuser

& à

& à la charge que d'oresenauant je mettray peine de l'amender.

Harangue du Duc de Buillon à ceux de son lignage de la vengeance de la mort de son fils, les incitant d'en faire la vengeance & recouurer leur honneur si abaissé. Au septieme liure chapitre 48.

Messieurs, mes bons amis & alliez, vous auez veu & sceu le deshonneur que l'Empereur nostre Prince a pourchassé, non seulement à moy, ains à vous tous, tant en particulier, qu'en general: en sorte que non ayant esgard à nous qui sommes si grands & puissans que chascun sçait, a vilainement faict pendre celuy qui apres moy se pouuoit dire chef de vos armes, & Duc de Buillon, dōt j'ay telle douleur, que i'en meurs cent fois le jour. Et quant à vous ses bons parens, je croy pour certain que nature vous esguillonne tellement que le cœur vous pleure, & saignera ceste playe tant que vous ou les vostres aurez nom de Gentils-hommes. Toutes-fois si vous voulez suyure mon aduis, nous n'en differerons si lōg temps la vengeance: mais vous donneray moyen de recouurer nostre honneur tant abaissé, & qui vous tournera à gloire & grand proffit.

Ha-

Harangue de Branzahar Prince de Clarence au Cheualier Birmarthes, le louant de son heureuse entreprinse, luy offrant par ce toute courtoisie & bon vouloir. Au septiesme liure, chapitre 54.

CHeualier, tu as ja tant acquis d'honneur, qu'à jamais la gloire t'en demeurera : & combien que ç'ait esté outre mon gré, & que mon cœur ne se puisse cõtenter de la perte des miens que j'aymois tãt, & que tu as mis à mort, ains suis appellé à leur vengeãce, neantmoins considerant que mal-heur leur est aduenu par ta seule prouësse, faisant ce que tu deuois faire pour acquerir bruit entre les preud'hommes, je ne me puis tenir d'vser enuers toy de la courtoisie que la raison me commande, te voyant las, sans glaïue, & sans monture. Tellement que si j'auois le dessus de toy (equippé & mõté comme je suis) telle victoire, me deuroit plus tourner à blasme, qu'à nulle gloire. Au moyen dequoy j'ayme trop mieux descendre à pied, & estans egaux en armes, laisser jouër fortune son rolle pour rendre la main à qui il luy plaira de nous deux.

Response de Birmarthes à Branzahar Prince de Clarence, estimant fort sa courtoisie, de laquelle il s'esbahit plus, que de voir la grandeur

& force

& force de ses membres, l'incitant toutesfois à combatre l'vn contre l'autre. au septieme liure, chap. 54.

PRince, vostre courtoysie m'a plus estonné, que la grandeur de vostre corps, & puissance de voz membres gros & lourdz : car la magnanimité des cœurs ne consiste point à la masse de la chair, ains à la gẽtillesse & vertu de la personne, qui ayme honneur, & desire perpetuer sa memoire, non par brauerie & outrecuidãce, ains faisant son deuoir auecq' peu, & doux langage, & roide execution en sorte qu'ayant desia trouué en vous l'vn de ces deux points, qui est la courtoisie, je ne fais doubte que le second en soit esloigné: veu que peu souuent, ou jamais ilz s'abandonnent, non plus que faict le feu de chaleur, & la chaleur du feu. Voy la pourquoy s'il m'estoit honnorable & raisonnable je ferois plustost & plus volontiers amitié auecq' vous, que passer d'auantage à esprouuer noz personnes l'vn contre l'autre : mais n'y ayant ordre, ny vous ny moy ne pouuons refuser la carriere qui est offerte, d'autant q̃ ce vous seroit injure de laisser l'entreprinse que vous auez commencée, & à moy grand' blasme de ne poursuyure l'heur qui m'a donné vn tel commencemẽt que chascun

à peu

à peu voir. Ainsi doncques soit la victoire comme il plaira à fortune, & au bois qui aura bonne beste.

Lettre du Cheualier de l'ardente Espée, à Magadan Roy de Saba, luy remonstrant que les choses futures sont cachées aux humains, dont ils se doiuent donner garde: puis luy declare l'occasion de son absence. Au septiesme liure chapitre 61.

TReshaut, trespuissant & tresexcellent Prince, si les choses futures estoyent presentées aux hommes comme elles leur sont incognuës, il se trouueroit peu de personnes trompées, & moins de meschans qui les peussent deceuoir par faux donner à entendre: mais estant tel secret hors de nostre puissance, nous deuons (certes) plus craindre ceste malice des hommes que la mesme mort, qui ne fait mourir qu'vne-fois. Car celle ou nous acheminent ces traistres & meschans, n'oste seulement la vie, ains l'honneur immortel, que peut acquerir toute personne de vertu, conuertissant sa bonne renommée en vitupere & blasme, dont ils repaissent les oreilles de ceux qui les escoutent. Et de ce (Roy victorieux) pouuez maintenant juger mieux que nul autre, ayant esté sur le poinct de tomber en la reputation de Roy inique, voulant à

si grand

ſi grand tort faire mourir la Roine pour la fauſſe accuſation, qui vous auoit eſté rapportée d'elle & de voſtre loyal ſubiect & ſeruiteur, le cheualier à l'ardante eſpée. Non Sire, que je me vueille excuſer de la faute que je fis, m'abſentant de voſtre court, ſuyuant le conſeil que me donna Maudan : car ou eſtoit mon innocence, la peine ne pouuoit auoir lieu. Et d'auantage ſans laiſſer mon hõneur douteux par ma fuite, je me deuois plus toſt ſoumettre à voſtre chaſtiement (cognoiſſant voſtre vertu & ma juſtice) que craignant voſtre fureur & fuyant la mort que je ne meritois, me rendre ainſi ſoupçonné de coulpe. Or ont permis les dieux à ce que i'ay entendu, que la verité a eſté deſcouuerte depuis, par celuy meſmes qui l'auoit chargée & l'honneur de la Roine & le mien, recouuert par la prouëſſe inuincible du roy de la grand Bretaigne Amadis, qui ſouſtenant mon droict, a mis à mort le traiſtre en plein champ de bataille deuant voſtre majeſté. Et neantmoins Sire, s'il vous reſtoit encores quelque eſtincelle de maltalent à l'encontre de voſtre humble ſeruiteur, ie vous ſupplie de l'oublier, & me donner part en voſtre bonne grace, attendant que j'aye moyen de retourner vers voſtre excellence, ou deſia je me fuſſe a-
cheminé

cheminé, n'eust esté la promesse que j'ay faicte à ces Rois assemblez, ne les abandonner, que la guerre entreprinse contre deux autres traistres, n'ait prins fin.

Parquoy il vous plaira m'excuser, baisant les mains de vostre grandeur en toute humilité.

Harangue d'Abra à son frere Zair Soudan de Babylone, voulant sauoir d'ou procede son ennuy pour luy donner remede. Au huictiéme liure, chapitre 2.

Helas! monsieur, d'ou vous peut proceder cest accident? Je vous supplie ne m'en celer plus l'occasion, vous jurant par la foy que je vous doy que si c'est chose ou je puisse donner remede, ma vie ne vous sera espargnée: car aussi bien elle ne me pourroit durer, vous voyant souffrir comme vous faites.

Harangue d'Abra aux Princes & seigneurs estans en la court du Soudan Zair son frere, de la part de luy, leur declarant la vision du Soudan Zair son frere, par laquelle il luy est apparu de l'indignation des Dieux & que pour les appaiser il est necessaire de combatre à leur honneur, contre les Chrestiens. Au huictiéme liure, chapitre 2.

Excel

EXcellens Princes & grans Seigneurs, il semble que fortune vous presente à tous vn moyen pour (faisant seruice à nos Dieux) augmenter leur loy & amoindrir celle par laquelle ils sont mesprisez. Et pour vous declarer que je ne parle sans raison, entendez que le grand Dieu Iupiter & Mars se sont l'vne de ses nuits passées apparus à vostre bon Prince Zair, dont est procedé le mal qui le tient. Et l'ont grandement menacé & reprins, disant qu'ils ne l'auoyent appellé en telle grandeur qu'il est pour ainsi laisser agrãdir la foy des Chrestiens, & ne prendre soing de celle en laquelle il viuoit: & que pour ne tomber du tout en leur indignation, il eust à vous commander d'entreprendre incontinent la conqueste de Trebisonde, autrement que nous & luy serions si bien chastiez, qu'esprouuans les rigueurs de fortune viendrons tard au repentir. Aussi ou nous leur rendrons obeissance, executans leur sainct vouloir, la victoire nous sera certaine, & espousera Zair l'infante Onolorie fille de l'Empereur dont je vous parle, yssant d'eux deux vn cheualier tant accomply, que le Soleil n'est point plus luysant entre les estoilles, que la renommée de luy sera entre les hommes, depuis l'Orient jusques en l'Occident

cident. Et voila (Princes & Seigneurs) la raison, pour laquelle le Soudan vostre souuerain Roy vous a fait apeller ce jour d'huy, deliberant de sa part ne se mõstrer autre, que treshumble & tresobeissant au vouloir diuin, esperant que de vostre part ne serez retifs en si bonne œuure, ains faisans cognoistre par tout le monde la haute prouësse & Cheualerie qui est en vous, poursuyurez ce qui vous est predestine, dont je pourray porter tesmoignage : car encores que je ne sois autre que femme, si serois-je par trop desplaisante, que si glorieuse entreprinse passast hors ma presence. Ainsi Princes honorez, faites ensemble resolution sur ce que vostre Roy auoit intention vous remonstrer par sa bouche mesme, si le mal qu'il sent ne luy eust interdit le long parler, deliberant suyure du tout en cela l'intention de Iupiter, & vostre bon aduis, se confiant en la loyauté de vos personnes, & au zele que chascun a comme je pense, à l'acroissement de son honneur, qui sera vostre bien & auancement.

Lettre d'Abra à l'infante Onolorie de la part de Zair son frere Soudan de Babylone luy disant comme il est par le vouloir du Dieu d'amours espris de sa beauté, tellement qu'il est priué de sa liberté, estant sait seruiteur de sa

 bonne

bonne grace. Au huictiesme liure, chap. 7.

MA Dame, je vous supplie autant qu'il m'est possible considerer (lisant ceste lettre) côme Zair Soudã de Babylone, le Prince des Rois paiẽs, & le plus puissant Monarque qui soit aujourd'huy sur la face de la terre, se trouue tellement cõbatu par les fleches du Dieu qui fait aymer, qu'estant forcé librement à vous declarer la peine qu'il endure, pour estre vostre, a eu la hardiesse de vous escrire ce mot: afin aussy de vous faire entendre que la seruitude qu'il vous porte a esté moyennée diuinement, & par l'inspiration du filz de Venus : lequel apres s'estre apparu à moy vne nuict entre autres, ma representé l'excellence de vostre beauté si au vif , qu'il a voulu que moy dominateur & Seigneur des Seigneurs, & qui toute ma vie auois esté libre & sans suiection, deuinse Seruiteur & esclaue de vostre bonne grace, que je vous requiers humblement ne me desnier: ains m'en faire part telle que je merite, si vous balancez la grandeur de mon estat, & le sang illustre dont j'ay prins origine, vous asseurant ma Dame qu'ayant ceste faueur, je l'estimeray d'auantage, que si le reste du monde me tenoit à leur Seigneur naturel: & plus encore receuant quelque

bague

bague ou manchon de vous pour porter, parachevant la fin des combats q̃ j'ay mis en avant, pour soustenir vostre parfaicte beauté, laquelle ternist toutes celles des plus excellentes qui furent & pourront estre à jamais: baisant au surplus par mille & mille fois voz divines & blanches mains en toute reverence.

Harangue d'Abra sœur de Zair à l'Infante Onolorie, luy exposant la vehemente amour que son frere luy porte, qui la doit esmouvoir à le traiter doucement, & à prendre pitie de son tourment. au huictiesme livre, chap. 7.

IE m'esbahis (ma Dame) comme il est possible qu'avec la grand' beauté & prudēce qui est en vous, rigueur & desdain y puissent avoir part. Vous avez à ce que j'ay entēdu faict peu de cas de la lettre que le Soudā mō frere vous a escrit, & du mal qu'il souffre pour vous aymer si parfaictemēt qu'il vous a fait entendre. Ie vous prie pour Dieu, cōsiderer, q̃ si vo' usez longuemēt envers luy de telle cruauté la vie luy sera briefve, & perdrez en le perdāt le meilleur & plus affectionné serviteur, que vo' pourriez jamais acquerir & moy quant & quant, qui merite plus grāde punition du tort qu'il vous à faict en vous aymant (si tort se peut apeller) que non luy: car il ne pēsa onceques qu'à vous

obeir & complaire : & moy à luy trouuer remede de sa passion desmesurée, qui a esté cause que je vous ay enuoyé (par l'vne de mes femmes) ce qui vous a donné quelque mescontentement, comme elle m'a rapporté.

Response d'Onolorie à Abra sœur de Zair, la redarguant de sa folle entreprinse, & que si son frere la poursuit plus, en fera faire vengeãce. au huictiesme liure, chap 7.

IL me semble, ma Dame, qu'il vous deuoit bien suffire de ce que desia vous auiez fait, sans me donner nouuelle charge : tellement que si j'ay eu occasion de quelque ennuy cõtre vostre frere pour s'estre trop oublié en mon endroit, maintenant que vous le cuidez excuser, vous l'accusez d'auantage, & me faites penser que vous doutez que je ne me sente estre fille d'vn si grand Empereur, & extraicte de tel sang que j'aymerois mieux n'auoir oncques esté, que de fouler en riẽ la moindre part de mon honneur. Et par tant asseurez celuy qui vous fait parler tel langage que s'il continue en sa folle poursuitte, & vous à vostre importunité j'en auertiray tel, qui en me vengeant se plaindra de vous & de luy, ainsi que le meritez.

Harangue du Cheualier Birmartes à l'Empereur de Trebisonde, pour l'aduertir du vouloir

loir qu'il a pour combatre en l'honneur & faueur de ma Dame Onolorie : qu'il estime la plus parfaicte en toutes choses qu'autre du mõde. au huictiesme liure, chap. 9.

TResſpuiſſant & excellent Prince, la repreſentation que je porte de celle qui n'a ſon per en parfaite beauté m'oſte la coulpe que je pourrois receuoir, ne vous ayant (a mon arriuée) faict l'honneur & reuerence que merite la grandeur de voſtre perſonne. Et pour vous declarer la cauſe qui m'a meu venir en ceſte voſtre court. Entẽdez, Sire, que je delibere y maintenir contre tous que ma Dame Onolorie Dame de la beauté, Princeſſe d'Apolonie, excede en perfection toutes les plus excellentes du monde, comme j'eſpere prouuer par armes, ſouz telle condition que celuy qui en voudra faire eſſay s'il aime fille d'Empereur, ou de Roy, ſera contraint la porter en painture, comme je fais ceſte cy, que vous voyez, à fin que ou je demeureray vainqueur, je puiſſe mettre ſon tableau au rang des autres que j'ay conquis. Et ou auſſy j'aurois du pire, force me ſera doreſenauant ceſſer mõ entreprinſe, ſans plus quereller la beauté de ma vie, au preiudice de celles qui y ont intereſt. Maintenant doncques, Sire, que vous auez entendu

ma volonté, s'il y a aucun qui vueille fournir aux conditions recitées deuant voſtre excellence, il me trouuera demain hors ce Palays preſt à le receuoir.

Harengue de Zair Soudan de Babylone à l'Empereur de Trebiſonde, luy declarant ſes heureuſes fortunes, & grandes conqueſtes: & qu'il proteſtoit de viure auecq'ſes gens en la Loy de noſtre Seigneur, & à ceſte fin prend le bapteſme. au huictieſme liure, chap. 11.

TReſpuiſſant Empereur, j'eſtime bien que ce n'eſt pas du jourd'huy que vous auez cognoiſſance des Royaumes & grandes Prouinces que j'ay ſubjuguées & reduites à ma couronne, depuys le temps que les Dieux m'appellerent à Gouuerner la plus ſaine & meilleure partie de l'Aſie. Et conduyſant en perſonne mes armées inuincibles, durans ces longs voyages, je ne me monſtray oncques tardif, ny pareſſeux: ains (ſans auoir eſgard à peril, chaud, froid, longueur de temps, ny autre danger qui ſe preſentaſt) j'ay le tout ſouffert auſſy liberalement, que le moindre de mes ſoldatz. En ſorte que (fauoriſé de fortune) quinze grands Roys ſe ſont rendus mes tributaires, la pluſpart deſquelz m'ont ſuiuy & accompagné juſques en voſtre court, ou encores ilz ſont maintenant. Or ay-je toute ma

vie

vie esté tenu le Prince plus heureux qui porta oncques le sceptre , mais tout le bien que j'ay reçeu par le passé est peu, ou rien, au regard d'vn que vous entendrez, & dont je pense que vous & toute ceste noblesse serez esmerueillez. Il a pleu à Dieu le createur m'auoir gardé en ceste vostre grande cité, & me donner quant & quant la cognoissance de la vraye foy que vous autres Chrestiens obseruez: & à laquelle je delibere desormais viure & mourir, n'ayant plus grand desir en mon ame que d'auoir tant differé à ce faire. Et à fin que vous voyez par effect que je ne parle en vain , presentement & en la presence de toute ceste assemblée , moy, ma sœur, & tous ces Princes mes sujectz receurons le baptesme esperãt que puis apres (vsant de vostre liberalté accoustumée) ne me refuserez vn don que je vous supplie m'octroyer.

Cõplainte de Zair Soudan de Babylone, pour l'infante Onolorie, qui l'auoit laissé pour s'accointer de Lisuart. Et se plaint grandement de sa desloyautè, & faute par elle commise. au huictiesme liure, chap. 11.

AH! ah! disoit il, triste penser! qui me gelles & ars le cœur, & auances la tristesse qui sans cesse me lime & ronge l'ame, & l'esprit. Las! que doy je faire, estant

re, estant arriué si tard & mal à propos, qu'vn autre a premier cueilly le fruict, que j'aye seulement la veue de l'arbre. Vn autre en a obtenu la despoüille & entiere richesse,& je suis encores à joüir du moïdre bien,ou faueur,que l'on sçauroit esti mer. Pourquoy doncques estāt priué (cōme je suis,& de la fleur & du fruit ensemble) me passionne-je ainsi ? & pour celle qui(a l'exēple de la Louue)à trouué bon me laisser,& choisir Lisuard,pour me desdaignant à Seruiteur,se rendre sa serue & esclaue, & s'abandonner à luy, perdant par ce moyen le meilleur qui estoit en elle. Car à bien dire, la fille vierge & pudique ressemble la rose,qui estant jointe au beau Rozier,sans receuoir dommage, ny du bestial,ny de l'injure du temps, l'aube du jour pleine de rosée s'encline à sa faueur. Et à ceste occasion souhaitée souuent des jeunes Dames amoureuses, qui la cueillent & s'en saisissent, pour faire guirlandes, bouquets, & chapeaux à orner leur chef,& parer leurs petits tettons, ou pommelettes rondes,plantées sur leur tendre & deslié estomac. Mais elle n'est plustost rauie & ostée de sa verde branche & maternelle nourriture, qu'elle pert petit à petit la grace & beauté, qui la faisoit desirer, & du ciel,& des personnes. Sem-

blablement la Dame ou Damoyſelle, laiſſant rauir à autruy la fleur de virginité, qu'elle doit tenir plus chere, ne que ſon bien ne que ſa vie propre, altere du tout le prix, qui la rendoit eſtimée, & biē voulue de ceux qui luy portoyent affection & ſeruitude. Mais quoy? il eſt bien raiſonnable, qu'elle s'en ſoucie peu ou rien: pourueu qu'elle demeure aymée de celuy auquel elle a fait ſi grande liberalité de ſa perſonne. Ah fortune cruelle! fortune ingrate & aueugle! Liſuart ſeul en triomphe d'abondance, & j'en meurs de neceſſité. Eſt-il doncques poſſible qu'elle me ſoit à jamais agreable? Doy-je auſſy laiſſer perir & conſommer ma propre vie, & requerir d'auantage la perſonne ſi ingrate? Non, non, pluſtoſt meurent mes jours que mon affection reuienne jamais en ſon endroit. Auſſy ſeroit il peu raiſonnable. Et toutesfois le meſchāt qui m'a procuré ceſte injure & tourment, en payera la tare, luy faiſant perdre (ſi je puis) la vie & l'honneur enſemble.

Reſponce de l'enfante Gradafilee à Liſuart qui oubliant ſa dame Onolorie eſtoit content obeyr à ſa volonté impudiquement & s'enamourer d'elle à ſon grand deshonneur & ſcandale au meſme liure, chap. 15.

EN bonne foy mon amy, respondit elle, vous estes (à ce que je voy) bien deçeu, & me faites quant & quant tort, d'estimer amoindrir ma peine, auecq' vn vitupere trop malheureux à mõ honneur. Ie vous prie beau Sire, n'auoit jamais vostre Gradafilée en telle opinion, de penser d'elle que les forces d'amour soyent suffisantes pour corrompre sa chasteté, ny son vouloir pudique, & vertueux estans ces choses reseruées pour le mariage seul, non pas aux appetitz sensuelz & blasmables. Aussy ce que je pleure n'est pour me voir frustrée de mon intention: ains seulement pour la consideration que j'ay que vous ne paruiendrez de vostre vie à ce que vous auez presumé de moy, sous ombre de mitiguer & adoucir le mal qui me tourmente. Car vous pouuez tenir pour certain, puis qu'Onolorie seule vous merite, que ma volonté n'aura jamais sur moy plus de puissance, que j'ay sur elle, demourant l'amour que je vous porte auec ma pudicité, & mon esperãce certaine, mon desir inexecuté, & mon trauail en repós: ne cherchãt autre plus grãd bien, que vostre continuelle presence, & compagnie: auecques laquelle je sentiray en moy plus de gloire & de contentement, que si j'auois les entieres faueurs,

grans

grans biens & preheminences, que tous les autres Roys, & Princes de la terre me pourroyẽt ottroyer & consentir. Parquoy je vous supplie, que ceste honneste amytié & ordinaire compagnie que je desire auecques vous, ne me soit refusee : ains me permettre vous suiure à jamais, soubs le pretexte que la loyauté que vous deuez à ma Dame vostre femme n'en sera en riẽ corrompue : ainsi aussy certaine & asseurée que si elle vous auoit ordinairement pendu à son col.

Lisuart loue beaucoup l'excellente responce de Gradasilee, & la grand vertu qui est en elle de ne se laisser tromper en fol l'Amour dont il extolle sa vertu, & constance plus qu'autre qu'il ait iamais cognue. au huictiesme liure, chap, 16.

PAr Dieu ma Dame, (à ce que je puis cognoistre en vous) les œuures de Dieu sont grans & admirables: & seroit malaysé de croire (sans l'auoir veu & entẽdu) qu'en la personne d'vne Damoyselle, jeune, & belle, peust auoir tant de force, & de vertu, que veritablement vous meritez le premier lieu entre celles, dont la renommée vit encores aujourd'huy. Qui me fait trop plus estimer en vous la vertu de constance, que celle du Romain qui de gayeté de cœur se brusla le pro-

le propre bras. Auſſy n'eſt la cruauté qu'il prepara à ſoy-meſmes comparable au torment qu'auez voulu, & voulez ſouffrir pour l'amour de moy : car celuy dont je vous parle, outragea ſeulement l'vn de ſes membres : & vous exemplaire de toute chaſte pudicité, auez permis (pour garder voſtre honneur) laiſſer non ſeulemẽt ardoir voſtre propre bras mais par force d'amour le cœur, & le corps, ou repoſe l'ame gentile, & l'eſprit ſi parfait. A l'occaſion dequoy je me promets tresbien, qu'oncques Cheualier ne fut tant redeuable à Dame, ou Damoiſelle, comme je ſuis à vous, d'autant que je me puis vanter la fortune m'auoir eſté plus fauorable, qu'à nul d'eux, m'ayant abbaiſſé tãt bas, pour à vn inſtant m'exalter en ſi haut degré, ap preſtant l'occaſion de me faire aymer ſy parfaitement de la plus ſage, belle, & chaſte Princeſſe de la terre. Tellement qu'à bon droit je maintiendray contre tous, que ni la renommée d'Amadis de Gaule, mon ayeul, ni l'effort ou hardiaſſe de mõ Pere, & moins les hauts faits d'armes du Cheualier à l'ardante eſpée (la prouëſſe duquel a deſia tant de fois circuy le monde) ne ſe peuuent raiſonnablement egaler à mon bon heur que je ſens en moy, jouyſſant, & auecque tant de difference

de l'amour honorable des deux plus hautes Dames de la terre. Et quand à ce que vous me demandez, dit il, & dont moy-mesme vous deurois premier requerir, je le vous accorde de tresbon cœur, reputãt vostre compagnie si auantageuse pour moy, que je ne vous abandonneray de ma vie outre vostre gré: si force ou prison ne m'y contraint.

Lettre de Niquée Princesse de Thebes au Cheualier de l'ardente espee, luy declarant qu'estant aduertie de ses vertus, & grandes prouesses, elle a prins affection en luy, & desire estre mariée auecques luy au huictiesme liure, chap. 18.

Niquée Princesse de Thebes, & que les dieux ont auantagée en si parfaicte beauté, que nulle Dame, ou Damoyselle de ce temps n'est comparable à elle, donne salut aux preux, tresrenommé, & tresuaillant Cheualier, de l'ardante espée. Sçache donques l'excellence de luy que je n'ay encores esté veuë, ne regardée d'homme viuant: ains leur est ma presence defendüe, & ma beauté non moins preiudiciable, que le regard venimeux du Bazilique. A l'occasion dequoy, l'on me tient close en ceste forte tour, accompaignée seulement des femmes, qu'il a pleu au Soudan mon Pere me donner

Et neantmoins la renommée de vostre proüesse & bonne grace a tellement volé par deça, qu'elle à fait entiere conqueste de mon cœur, pour le bien de vous seul, & mal de tous. Sans toutesfois alterer en rien par cela l'honneur de moy, ains (gardant ce qui doit estre plus recommandé à toutes vertueuses Dames) le mariage seul donnera lieu à mon contentement, & au bien que deuez desirer, estant si fauorisé de fortune, qu'elle vous rendra amyable de celle, qu'autre que vous ne merite seruir. Parquoy receuant l'heur que les Dieux vous ont reserué, je vous prie incontinent qu'aurez reçeu & leu ma lettre, venir voir celle q̃ nul ne peut regarder qu'à son desauantage & mal certain, estãt tout ce qu'elle a de bon en elle dedié à vous, afin de ioindre ensemble le Parangan de toute beauté, auecque l'excellence de Cheualerie. Le reste Busando, ce mien feable Nain le vous dira de ma part, que vous croirez (s'il vous plaist) comme moy-mesmes.

Harangue de Niquee Princesse de Thebes à son Nain Busando, le priant de tenir secret : ce qu'elle a volonté de luy dire qui importe beaucoup à son honneur au 8. liure, chap 18.

Mon

MOn petit Busando, je t'ay autresfois promis, que tu serois le premier, qui auroit part à mes doleãces, & à qui je dirois la cause de ma tristesse. Et tant pour ceste raison, que pour la confiance que j'ay en ta loyauté, m'estant seruiteur comme tu es, je ne te tairay d'oresnauant le pur secret de mon cœur, esperant que l'ayant mis en tes mains, tu le garderas fidellemẽt, & sans le descouurir à creature qui viue. Toutes fois je te prie (premier que je cõmence) considerer cõbien la force qui me contraint te dire ce que je te diray, doit estre aspre & vehemente, veu que ny la hõte, ny la grandeur de mon estat, n'ont peu satis-faire à mon honnestete : d'autant que les fleches d'amour ont tellement attaint le cœur de moy, qu'estant desia l'vlcere istiomenée, le remede y est mortel, & incurable, je dy cecy par ce que ma vie est non seulement en peril, ains mon propre honneur, qui est le pis. Parquoy mon Busando, je te supplie auoir deuant les yeux la confiance que j'ay en toy, sçachant tres-bien que qui baille son secret à autruy à cestuy la est commise la chose qu'il deuoit tenir plus chere que sa propre affection. Et ainsy ayez en memoire d'aussy bien celer ma pensée, comme

comme j'ay eu de peine premier que la te manifester.

Respõce du Nain Busando à Niquée, l'asseurant qu'il ne voudroit pour mourir luy faire chose, ou elle fust offensée. au 8. liure, chap. 18.

PArdonnez moy (ma Dame) car vous me faites tort, doutant que j'en soys autre qu'obeissant à vostre volonté. Aussy esliros-je plustost la mort, que la transgresser en rien: vous suppliant tres-humblement croire, que vostre Busando n'a non plus de pouuoir sur soy-mesmes qu'il vous plaist luy en donner. Ainsi donques commandez luy hardiment tout ce qui vous sera agreable, & auec autant de foy qu'il le taira, comme si ne le disiez à autre qu'a vostre propre ame: m'estimant tant amy de vertu, qu'elle vaincra en mon endroit toutes choses au contraire, qui se pourroyent offrir en ma pensée.

Harangue du Cheualier de l'ardente espée à Lucelle Princesse de Sicile, l'aduisant comme il est attaint de son amour: la priant humblement de ressentir en elle ceste grande amitie, afin d'auoir pitié de sa douleur. au huictiesme liure, chap. 21.

PLeust à Dieu! ma Dame, qu'amour eust aussy bien employé ses forces sur vous à mon auantage, comme il a voulu faire enuers moy, pour vous, me

rendant

rendant du tout voſtre, & tant affectionné à vous honorer & ſeruir, que ſi toutes choſes alloyent par raiſon, les flammes, qui ardent mon triſte cœur, ſeroyent moyen de me donner tel allegement que (ſentant ce qui me fait ſouffrir) vous meſmes donneriez blaſme à vous meſmes, pour vous eſtimer & penſer tant cruelle. Mais puis que mon malheur conſent que moy ſeul patiſſe, j'eſtime ce trauail heureux s'il vous eſt aggreable, eſperant que m'ayant cogneu tel que je ſuis en voſtre endroit, vous aurez pitié de moy, ſinon toſt, au moins auecques le temps: me confiant de ſorte en voſtre bonté, & honneſteté, que vous (ſçachant qu'eſtes cauſe de mon martyre) ne ſerez tant cruelle, pour laiſſer mourir ſi miſerablement vn tel Cheualier que ie ſuis, & né en ce monde ſeulement pour vous obeir, & complaire en tout ce que trouuerez bon luy commander.

Reſponſe de Lucelle au Cheualier de l'ardente eſpée, qui luy fait entendre, qu'elle luy porte bien autant bonne affection, qu'il luy peut porter, en amitié vraye & loyalle, & pour ſe marier enſemble s'il ſe peut faire, au huictieſme liure, chap. 21.

Ah

AH! ah mon amy! respondit la Princesse, comment me dites vous cela? Pensez vous que je vous tienne si esloigné de raison, pour auoir en l'esprit que je voussisse recognoistre les seruices que vous m'auez faitz par chose mal seant à mon honneur? croyez moy, que vous ne viuez point trompé en l'amour que me portez: car je vous ayme & estime tant, que si toute la Monarchie du monde estoit mise d'vne part, & vous seul d'autre costé & l'vn & l'autre fust en mon cõmandement, je vous accepterois & eslirois pour mon seul Seigneur & mary plus tost que demourer Dame & Imperatrix du reste: & voyla qui me cause toute seureté, que vostre cœur ne desire, ni voudroit penser à chose, ou ma reputation peust receuoir tache, ou le moindre blasme qu'on sçauroit presumer. Aussy vous jureray-je quant à moy, qu'autre que vo⁹ ne sera jamais possesseur de mon cœur: car il est & sera vostre tant qu'auray la vie au corps, pour vous vouloir bien.

Lettre du Cheualier, à l'ardente espée surnõmé Amadis de Grece, à Niquée pour l'aduertir, qu'il est prest de l'aller voir, puis qu'il luy plaist luy octroier sa bonne grace, qui le fera viure content, au huitiesme liure, chap. 22.

Ma Dame

MA Dame, j'ay reçeu la lettre, qu'il vous à pleu m'escrire par ce porteur, lisant laquelle, j'ay aussi tost senty mon cœur enclin à vous rendre toute la seruitude qu'il vous plaira auoir de luy; ne desirant autre plus grand bien que voir & jouir de vostre presence : asseuré que mes yeux receuans cest heur, les vostres doux & pitoyables auront compassion du mal que je souffre pour chose nō offencée. En sorte que me donnant part certaine en vostre bonne grace, je viuray content, & vous obeir, & honorer par celuy, sur lequel vous auez entier commandement, & qui vous supplie de faire tant pour luy, de permettre & donner ordre qu'il vous voye, & vous puisse baiser vos diuines mains, recognoissant la grace & faueur que vous luy auez fait luy mandāt par Busando vostre vouloir, qu'il mettra peine d'accomplir, ainsi que je luy ay prié vous dire de bouche, & que vo⁹ croyez s'il vous plaist de la part de vostre treshumble & obeissant Seruiteur le Cheualier à l'ardente espée.

Complainte d'Onolorie pour Lisuart, absent, se tristant fort de son esloignement, le priant à ceste cause d'auoir pitié de son extreme douleur, & venir par deuers elle, au huictiesme liure, chap. 26.

Helas mon

HElas mon cher amy, à quoy pensez vous maintenant pour laiser ainsi seule & defauorisee celle, de qui l'esperance est plus que demye morte? Car ainsi que l'ombre s'augmente au departir du Soleil, & rend l'obscurité effroy aux cœurs timides, & mal asseurez: semblablement vous absent & hors ma veüe la paour me tient tellemẽt assiegée, qu'elle ne m'abandonne vne seule heure, ains faict ce qu'elle peut pour me faire perdre vous & ma vie ensemble. Parquoy, ò ma douce lumiere, & mon seul Soleil: auancez vous & venez rendre la clarté à mon esprit, lequel est maintenant si offusqué de nuage mortel que les premieres nouuelles que vous aurez de moy pourete, sera (comme je pense) la fin desesperée de vostre Onolorie, qui ne vous regrette & appelle moins à son secours, qu'elle est ayse & joyeuse de vostre liberté & deliurance.

Harangue d'vn Trompette à la Royne Liberna, de la part des gens d'Abernis la priant de les excuser & pardonner la faute qu'ils ont commise à sa maiesté. au huictiesme liure, chap. 31.

MA Dame, vos humbles suiects cõtrains par la violence d'Abernis prendre les armes contre vous, vous

vous supplient en toute humilité les rece uoir desormais en vostre bonne grace, & oublier la faute qu'ils peuuent auoir cõmis enuers vostre Majesté, à la charge qu'à l'aduenir ils vous seront fidelles & obeissans, autant ou plus qu'autres subjects ou vassaux qui soyent en autre Prouince, ou Royaume.

Responſe de la Royne à ſes gens, leur declarant qu'elle leur pardonne de bon cœur leur offenſe, ſous l'eſpoir de leur amendement. au 8. liure, chap. 31.

MEs amis puis que vous auez prins ce chemin, vous trouuerez en moy vne Princesse autant gracieuse & effable, comme Abernis vous estoit graue & mal-aisé. Ie sçay assez que vrayement beaucoup de vous autres ont esté reduits & forcez à me mener la guerre: mais aussy quelques vns se sont oubliez plus qu'ils ne deuoyent. Et neantmoins sous promesse que vous me faites, & l'esperance que i'ay en vostre amendement, je suis preste de vous faire vn pardon general, & vous traicter doresnauant ainsi qu'vne bonne & vertueuse Royne & Princesse doit traicter & gouuerner ses bons & loyaux subiectz.

Harangue de la Royne Liberna au Cheualier ſans repos, luy faiſant entendre qu'elle eſt eſpriſe

esprise de son amour, & a toute puissance sur elle. au 8. liure, chap. 31.

IE vous promets, Cheualier sans repos que considerant la grand' proüesse qui est en vous, & le bien que j'ay recouuré par vostre moyen, & seule occasion, j'ay deliberé vous faire perdre le nom que vous portez, pour vous donner telle puissance sur moy, que peut prendre le Seigneur & espoux de sa femme & amie. Car je confesse qu'oncques Princesse, ny autre fut si esprise d'amour, comme je suis en vostre endroit, encores que vous me soyez quasi incogneu.

Lettre d'Abra Princesse de Babilone, à Lisuard, luy reprochant sa grand lascheté d'auoir tué son frere Zair; oubliant en ce faisant leur amitie, luy declarant qu'elle se sacrifiera à la mort pour la celebre memoire de son dit frere. au 8. liure, chap. 34.

ABra Princesse de Babylone, seruante des Dieux soutterains, & ennemie de leurs contraires, à toy le Constantin, Prince Lisuard, meurdrier & rauisseur de l'expoux de la diuine terre Babilonique, la laissant par la mort du tresillustre Zair, orpheline de sa Royalle Cheualerie, & desnuée d'esperãce de plus recouurer vn tel Seigneur. Dy moy ingrat est-ce l'amour recipioque en quoy tu m'estois

m'estois obligé, t'ayant fait entendre le bien que je te desirois? Est cela la recognoissance de l'election que j'auoys faicte de ta personne pour estre mon Seigneur & expoux? Est ce le fruit de l'esperance en quoy tu me mis lors qu'en la presence de tant de Princes, je te requis me daigner prendre à femme & perpetuelle amie? t'ayant si bien emprins en mon cœur, que tu n'en partiras tant que la vie luy restera, ains y seras residét pour mieux y nourrir le desir que j'ay de venger la mort de mõ tresaymé frere. Mais helas! qui eust jamais pensé la mer espouuentable deuoir estre cõsacrée de son corps, & sepulture de lui? Certes je croy qu'elle mesme ignore qu'elle le tient submergé en la profondité de ses eaux. Car si elle l'eust entendu, il est vray-semblable que les ondes en eussent desia triomphé, voire en communication auec ses souuerains cieux, se tenans honorez pour jouyr de son sang corps diuin. Et si la mer n'est encores aduisée, la terre ne l'a aussy entendu, par ce qu'elle n'eust tant differé à ses complaintes & doleances, aux souuerains Dieux pour rauir son espoux & juste possesseur qui a esté vsurpé de sa domination, & mis en element si contraire, dont pourra aduenir quelques fois guerre eternelle, entre sa rotondité &

tōdité & la profondeur des abysmes, pretendant chascune d'elles à la jouïssance & garde de son Prince & dominateur tres magnanime. Mais si ces deux en font querelle, le feu & son element ne s'en taira pas, ains se plaindra à jamais, pour le regard des sacrifices que les dieux esperoyent s'il fust mort en la terre. L'air doncques est seul qui jouist de ce que tu possedes, qui a l'asseurance de la mort de Zair. Aussy estoit il present & occupé au conflit entre les fureurs infernales, qui durāt le combat vomissoyent souffre & puanteur par la bouche d'vne infinité de canons, & autre artillerie. Mais helas! helas! quelle vengeance sera faicte pour celuy duquel l'air, la terre & le feu receuront quelques-fois sentiment de son abscence & ces profondes eaux, gloire de la possession de son corps? Certes autre que celle j'espere en ta mort, & à la fin de ma vie, me voyant ainsi priuée de mon Seigneur & frere. A la fin (dy-je) de ma vie: par ce que le cruel amour ne veut permettre la vengeance sur toy, sinon que moy mesmes me sacrifie pour decorer ta mort, qui me rendra la mienne bien heureuse. Ainsi seront les obseques de toy entierement celebrées par le trespas de Zair & de moy, afin que fortune les rende egales à
la

la victoire qu'elle t'a voulu ottroyer, non seulement en la vie contre les Cheualiers & bestes plus cruelles, mais en la mort que te pourchassera celle qui te deffie tāt qu'elle viura, qui ne sera plus longuemēt que tu resideras au monde : afin que par telle & si estrange cruauté soit executé le desir de ma vengeance.

Lettre de Zahara Royne des mōts de Caucase à Lisuard, luy declarant qu'elle est venue en Babylone, pour contracter mariage auec le Soudan. Au huictiesme liure, chap. 35.

ZAhara Royne des mōs de Caucase, dame de toute Hiberie, victorieuse des grandes Prouinces des Sarmates, Corses, Yrcanie, & Messageres, A toy Lisuard Infant de deux souuerains Empires de Grece & Trebisonde, salut. Sçachez que la renommée du magnanime Soudan Zair m'a faict venir de mes pays lointains en sa grande cité de Babylone, esperant le rendre possesseur de moy & de mes Royaumes ensemble, demeurant soubs son nom ma gloire immortelle: ou j'ay sceu que la fortune qui luy fut autres fois amie, à permis que espandisses le sang de luy, me laissant par ce moyen, & à iamais vefue de mary, pour n'en rester autre qui peust attaindre le merite de ma

grandeur, estant Princesse telle que je suis, & doüée de la beauté que les dieux ont mis en moy, par l'aduis desquels le mariage de nous deux se fust consommé, si malheur n'y eust contredit comme il a faict. Mais quelque empeschement que fortune ingrate ait mis à ma destinée, si ne se pourra celer ny estaindre la gloire de Zair, demeurant sa mort vengée par la tienne propre. Pour à quoy paruenir, je te deffie de ta personne à la mienne, & auec les armes que voudras eslire, estant le camp deuant le palays du trespuissant Empereur de Trebisonde. Et afin que tu ne contemnes ce combat pour t'estre presenté par vne femme, je t'auise que la coustume de Sarmate m'a acquis possession de Cheualerie, & nom de Cheualier. En sorte que la victoire que tu obtiendras sur moy (si tu l'obtiens) sera illustrée par tant d'autres que j'ay acquises sur maints aussi preux que toy, qui ont esprouué la force de mes bras, & n'en demeurera en rien moindre ton ancienne gloire, quelque bon visage que t'ait monstré fortune jusques à huy : ains s'augmentera d'auantage, ayant le dessus d'vne telle Royne & si puissante, que je suis, & qui desire estaindre (à son pouuoir) ceste cruauté, auec laquelle la beauté de ton œil sçait

vain-

vaincre (comme lon dit) & conquerir les hautes dames & damoiselles qui te voiēt.

Lettre de Lisuard à Abra Imperatrix de Babylone, par laquelle il monstre quelle cause l'a meu de s'acheminer au pais du Prince Zair & se sumet à Abra. Au huictiéme liure, chapitre 36.

SOuueraine Imperatrix de Babylone & de Parthes, Lisuard de Grece Infant de Constantinople & Trebisonde, & seruiteur de Iesus Christ, vous salüe & honore ainsi que la grandeur de vous merite. Entendez dame tres-honorée, que le sang Imperial de Grece joinct auec la glorieuse & inuincible Bretaigne, m'ont acheminé au lieu ou veritablement j'ay trouué moyen de venger l'iniure que j'auois receuë par le Prince Zair. En quoy faisant (& auecq' si bonne & iuste cause) je ne pense auoir offensé en rien la grande obligation que veritablement j'ay à vous, pour l'amour que vous dictes me porter. Aussi n'est amoindri en mon endroit le desir de vous faire humble seruice: ains tant que viuray, seray vostre, (comme ie suis) sans toutesfois alterer le deuoir d'honneste fidelité que j'ay porté à madame Onolorie ma chere sœur & espouse. Or (madame) pour aucunement respondre à la lettre qu'il vous a pleu

m'escrire, mesme sur ce que vous vous plaignez de la mer, qui se pourra glorifier, ayant en elle le corps & le sang du Prince Zair: il me semble (sous meilleur aduis) qu'il n'eust peu receuoir plus glorieuse sepulture, estant honoré (comme vous publiez) par si grande multitude d'eaux, lesquelles (selon vostre iugemēt) en doyuent faire plus de cas, que de leur propre Neptune. Et ou le Ciel le rauiroit aux abismes pour le colloquer plus haut, quel lieu sçauriez mieux souhaiter? Certes l'vn & l'autre sont plus propres à le loger, que non la terre qui en a perdu la possession, & se doit tenir trop petite, pour contenir en soy le corps de celuy dont les vertus & prouësse sont inenarables, voire innumerables. Ainsi madame, je vous supplie humblement amoindrir vostre passion. Ce que la raison pourra faire plustost que le temps vous cognoissant sage & vertueuse Princesse, autant qu'il en soit au monde. A l'occasion dequoy j'ay, considerant les dernieres lignes de vostre lettre, receu plus de pitié de vostre mal, que de crainte pour la menace que vous me faictes à pourchasser ma mort : laquelle m'aduenant par vostre moyen, demeureriez peu satisfaicte, & perdriez en me perdāt le meilleur & plus

affection

affectionné seruiteur que vous sçauriez ja mais acquerir, & tel me trouuerez, ou quand il vous plaira m'employer, & com mander sans espargner la vie, & vne douzaine si je les auois en vous obeïssant.

Lettre de l'Infant Lisuart à la royne de Caucase, par laquelle il l'aduertist qu'il a destruit ses gens-darmes & Zair, lequel la vouloit espouser. Et en la hayne de ce a enuoyé vn Cartel à Lisuard, pour luy signifier guerre. Au 8. liure, chap. 36.

TRes-haute & puissante Royne de Caucase, j'ay sceu par le cartel, qu'il vous a pleu m'enuoyer, comme l'occasion de vostre arriuée en Babylone estoit sous l'esperance du mariage futur de vous auec le Prince Zair, que j'ay fait passer au fil de mon espée, vous disant par ceste mort vefue de tout point, pour n'estre autre viuant digne de vous. Certes madame la grandeur de vostre estat, & la beauté, qui vous accompagne auecq' ceste prouesse dont vous estes renommée, merite bien qu'on vous estime telle que vous estes. Mais si ne consentiray-je pas aysemẽt qu'il ne soit assez d'autres Princes, Seigneurs, & Cheualiers aussi bons on meilleurs que Zair pour se joindre à vous par mariage, & satisfaire à son deffaut. Au reste je vous promets que je

ſuis treſdeplaiſant du cõbat q̃ voulez entreprendre contre moy à toute outiance: Car vous pour eſtre femme, eſtes plus à craindre par grande beauté, que non à l'effort de vos armes, attendu que pour le ſeruice de vous & vos ſemblables, je ſuis plus couſtumier mettre la vie en hazard, que la defendre contre elles. Toutesfois puis qu'en ce regard vous voulez plus tenir du cheualier preux & hardy, que non de damoyſelle douce & gracieuſe, me deffiant de voſtre perſonne à la mienne, je l'accepte. Et pour reſeruer à part l'obligation que je doy à voſtre ſeruice, je vous remets l'election des armes. Car i'eſpere tant en voſtre bonté naturelle que vous meſmes ſerez vaincue par vous meſmes, ſans que ie pourchaſſe la victoire ſur vous auec celles dont ie me pourrois defendre contre ceux qui à meilleure occaſion entreprendroyent m'aſſaillir. Quant au camp & autres choſes requiſes par ceſte prudente Royne, elles vous ſeront accordées ainſi qu'elle les a demandées de voſtre part. Le temps ſera d'huy en cinquante iours, afin qu'auecq' la ſolennité de tant glorieuſe entreprinſe mes noces puiſſẽt eſtre mieux celebrées & honorées.

Lettre de Niquée Princeſſe de Thebes au Cheualier de l'ardente Eſpée, par laquelle elle

luy

loué ledict Cheualier, & tasche à s'insinuer en son amour, pour à quoy paruenir luy enuoye vn pourtraict des belles dames. Au huictiéme liure, chapitre 40.

NIquée Princesse de Thebes donne salut au Cheualier de l'ardente espée, plus valeureux qu'autre qui porta oncques armes. Entende doncq' l'excellence de luy, que j'ay receu la lettre qu'il m'a escrite, & ouy biẽ au long la creance de ce miẽ fidele Busando, & les nouuelles de ces hautes cheualeries, qui ont desia tant de fois enuironné le monde, que mon cœur passionné ne prendra repos, iusques à ce que mes yeux ayẽt jouy de sa presence, & luy receu la gloire de me voir. Pour à quoy vous inciter d'auantage, mon seul Seigneur & amy, ie vous enuoye le pourtraict des plus parfaitement belles dames qui soyent aujourd'huy au monde. Entre lesquelles vous pourrez cognoistre, si les Dieux ont mis quelque auantage en moy par dessus elles & le biẽ que ce vous est d'estre aymé comme je vous aime, estant ma veuë nuysante à tous autres pour trop desirer ce, dont vous seul deuez jouyr, & pour qui ie suis reseruée, ainsi que i'ay donné charge à ce Nain vous dire de ma part, & vous amener ceste fois sans plus differer.

ment elle aura seureté du camp pour qui elle la demande, ains en toute autre chose qu'elle estimera luy tourner en seruice: car encores qu'elle trauaille à son possible pour me faire perdre la vie, si ne laisseray-je de mettre peine de l'honorer & seruir tant que i'en auray le moyen.

Harangue du Cheualier à l'ardente Espée, surnommé Amadis de Grece, à l'Infant Lisuard de Grece. Au 8. liure, chap. 48.

SOuuerain Prince (dit lors Amadis de Grece) les accidens de fortune sont tels, que bien souuent les hommes se trouuent plus contraints (par obligation que de leur volonté) à faire ce qu'ils doyuent, ainsi que je puis experimenter en moy presentement, & dont sera tesmoin cy apres le peril de mon entreprinse, veu que n'estant que simple cheualier incogneu, & de nom & d'armes ay osé demander camp à l'encontre du plus adroit & vaillant Prince de la terre: me confiant que ou je seray vaincu, la gloire de victoire cõquise sur moy par vous, ne me pourra redonder qu'à honneur, tenant compagnie à tant d'autres plus estimez que je ne suis, & desquels vous auez auantage. Et ou l'heur me dira tant soit peu, Dieu sçait en quelle reputation ie passeray d'icy en auant le reste de ma vie. Sur l'esperance

rance dequoy ie veux maintenir qu'auez (côtre le deuoir enquoy vostre estat royal vous obligeoit) desdaigné non seulement l'amour dont vous estiez redeuable à la Princesse des Parthes, & failly au don par vous à elle promis en la presence de tant de Princes & Seigneurs: ains respendant le sang illustre du Soudan Zair. Et a ceste cause ie vous deffie à toute outrance, afin que par vostre teste, ou la mienne, soit auerée l'ingratitude vostre, & la mort du Prince Zair Soudan de Babylone auoir esté trop iniustement entreprinse par vous & vos complices. Et pour autant que selon le droit des combats, il est à moy d'eslire le camp, ie vous declare qu'il sera deuant ce Palais au lieu ou j'ay veu en passant quelque femme enchãtée comme l'on m'a dit. Au reste, pouruoyez y selon que mieux vous semblera.

Responce de Lisuard au Cheualier de l'ardente Espée, louant le cheualier, en luy attribuant gracieuseté. Au 8. liure, chap. 49.

SIre Cheualier, respondit Lisuard, le gracieux parler, & l'honneste façon de deffiement dont auez vsé enuers moy, ne m'ont point donné moindre estime de vostre persõne, que la prouesse que ie croy certainement y estre: Car volon-

ment elle aura seureté du camp pour qui elle la demande, ains en toute autre chose qu'elle estimera luy tourner en seruice: car encores qu'elle trauaille à son possible pour me faire perdre la vie, si ne laisseray-je de mettre peine de l'honorer & seruir tant que i'en auray le moyen.

Harangue du Cheualier à l'ardente Espée, surnommé Amadis de Grece, à l'Infant Lisuard de Grece. Au 8. liure, chap. 48.

SOuuerain Prince (dit lors Amadis de Grece) les accidens de fortune sont tels, que bien souuent les hommes se trouuent plus contraints (par obligation que de leur volonté) à faire ce qu'ils doyuent, ainsi que je puis experimenter en moy presentement, & dont sera tesmoin cy apres le peril de mon entreprinse, veu que n'estant que simple cheualier incogneu, & de nom & d'armes ay osé demander camp à l'encontre du plus adroit & vaillant Prince de la terre: me confiant que ou je seray vaincu, la gloire de victoire cõquise sur moy par vous, ne me pourra redonder qu'à honneur, tenant compagnie à tant d'autres plus estimez que je ne suis, & desquels vous auez auantage. Et ou l'heur me dira tant soit peu, Dieu sçait en quelle reputation ie passeray d'icy en auant le reste de ma vie. Sur l'esperance

rance dequoy ie veux maintenir qu'auez (cõtre le deuoir enquoy vostre estat royal vous obligeoit) desdaigné non seulement l'amour dont vous estiez redeuable à la Princesse des Parthes, & failly au don par vous à elle promis en la presence de tant de Princes & Seigneurs: ains respendant le sang illustre du Soudan Zair. Et a ceste cause ie vous deffie à toute outrance, afin que par vostre teste, ou la mienne, soit auerée l'ingratitude vostre, & la mort du Prince Zair Soudan de Babylone auoir esté trop iniustement entreprinse par vous & vos complices. Et pour autant que selon le droit des combats, il est à moy d'eslire le camp, ie vous declare qu'il sera deuant ce Palais au lieu ou j'ay veu en passant quelque femme enchãtée comme l'on m'a dit. Au reste, pouruoyez y selon que mieux vous semblera.

Responce de Lisuard au Cheualier de l'ardente Espée, louant le cheualier, en luy attribuant gracieuseté. Au 8. liure, chap. 49.

SIre Cheualier, respondit Lisuard, le gracieux parler, & l'honneste façon de deffiement dont auez vsé enuers moy, ne m'ont point donné moindre estime de vostre persõne, que la prouesse que ie croy certainement y estre: Car volon-

tiers telles courtoisies sont accompagnées de cœurs hauts & magnanimes. Et pour autant que je vous repute tel que vous estes, & que peut estre (mal informé) pourriez hazarder à tort vostre honneur, & offenser ma iustification je suis content que premier vous entēdiez comme les choses vont à la verité, afin que ne perdiez sous mauuaise querelle, ce qu'autrement vous seroit facile (par la prouesse qui est en vous) de conquerre auecques equité. Il n'y a rien plus certain, aussi ne le voudrois-je pas nier, que la Princesse des Parthes m'a demandé vn don, que je ne luy octroyeray liberalement: mais chacun sçait que les hommes ne doiuent ny sont obligez à donner ou demander plus que le possible: par ce que deffaillant la possibilité, l'obligation & promesse n'a point de lieu. Abra me requist de mariage, & j'estoye desia lié: par ainsi hors de ma puissance. Au reste, quant à la mort de son frere, dont elle se deult tāt, sur mon Dieu, pour auoir faict Zair la trahison & meschanceté, qu'il inuenta contre monsieur l'Empereur, l'imperatrix, mes dames ses filles & autres, elle a plus de raison de plaindre l'honneur de luy, que le chastiement qu'il en a receu par diuin jugement, comme il est à presumer

ſumer. Toutes-fois je confeſſeray bien, que pour l'amour d'elle je le deſire encores en vie: Mais ayant ſes jours prins fin combatant comme bon cheualier, & elle receu la Couronne & Empire de Babylone, ainſi que ſage & vertueuſe Princeſſe qu'elle eſt, il me ſemble quelle doit oublier ſes pleurs & querelles & prendre la raiſon en payement ſans deſirer ainſi ma teſte, pour ſacrifier à l'iniuſtice de ſon frere. A la verification de laquelle je mettray peine (en me gardant) d'auoir la voſtre à telle mercy que deſirez la mienne. Et pour ce faire j'accepte & le defiement & le camp par vous preſenté. Les armes ſerōt celles accouſtumées entre cheualiers d'honneur, eſcu & lance: & le jour d'huy à huictaine pour voſtre ſoulagement: car je penſe que ſoyez trauaillé du long chemin que vo⁹ auez fait. Dieu iuſte & droit ſoit gardien, & de l'hōneur & du droit de celuy de nous deux à qui il appartient.

Harangue de Zahara Royne de Caucaſe à l'Empereur de Trebiſonde & autres princes, accuſant fortune de ce qu'elle luy a tollu ce qui eſtoit en ſes mains, pour l'empartir à autruy. Au 8. liure, chapitre 49.

LA verité eſt, & ne le veux nier, q̃ par le conuenant que nous fiſmes enſemble le jour que nous nous com-

batiſmes, celuy de nous deux qui perdroit les armes, demeureroit pour vaincu & obligé de faire la volonté du vainqueur : de ce qui en auint, vous tous ſeigneurs le ſçauez. Et combien que la fortune ayt voulu faire ſi peu pour moy, que me tollir ce qui eſtoit en mes mains, pour le vous donner, je ne veux pourtant vous denier le reſte de ce, que je vous doy : par ce que faiſant d'autre ſorte, la coulpe qui d'entrée ſe peut attribuer à telle fortune, redonderoit à mon plus grand deſauantage, faillant de promeſſe à qui je la doy. Auſſi ne le permettent les Dieux, ains plus toſt m'enuoyent la mort. Car encores que je ne ſois autre que femme, ſi ay-je bien certaine cognoiſſance, que la corde ny le clou ne peuuent point tant eſtreindre ny ſerrer la choſe contre laquelle on les veut approprier, pour tenir ferme, comme la foy tient eſtroictement vn gentil eſprit de ſon indiſſoluble lien. Et pour ceſte cauſe (comme j'ay entendu) les peintres anciens la peignoyent veſtue d'vn ſeul linge blanc, demonſtrant par cela la pureté d'elle, qui ne peut n'y doit eſtre ſouillée par aucune tache, ou peril, tant ſoit eſtrange & dangereux. Et voila la raiſon par laquelle je me ſoumets du tout à voſtre volonté, deliberée de vous

obeir

obeir, ſelon toutes-fois que l'eſtat & honneur de moy le permettra. Maintenant doncques aduiſez qu'il vous plaiſt que je face.

Reſponce de Liſuard à la Royne Zahara. Au huictieme liure, chap. 49.

MAdame reſpondit Liſuard, je ne penſe Prince, ny autre qui ait biē conſideré noſtre combat, qui n'eſtime bien la victoire, que vous me donnez, eſtre procedée de voſtre ſeule volonté, & non de mes forces. Car (comme je vous ay maintefois dit) c'eſt vous meſmes qui vous eſtes vaincue, & non pas moy. Et par ainſi ceſte gloire que vous m'attribuez retourne à vous, & eſt bien raiſonnable qu'elle ſoit accompagnee de voſtre bonne & entiere liberté, ſans que i'en diſpoſe autrement qu'il vous plaira. Vous l'auez doncques, & en iouiſſez ainſi qu'au parauāt, ne vous demandant point autre recompenſe pour le ſeruice & bien que ie vous deſire, ſinon que nous demeurions amys : vous aſſeurant, madame, que de ma part je ne ſeray autre de ma vie en voſtre endroict quelque mal ou deſplaiſir que vous me ayez pourchaſſé.

Harangue de l'imperatrix Eclariane à l'Empereur de Trebiſonde & autres Princes preſens

par laquelle les aduertit de la mort d'Arquisil & de son fils. Au 8. liure, chap. 52.

IE croy que peu de vous autres excellens Princes sont ignorans la mort cruelle de l'Empereur de Rome Arquisil & de son fils le Prince d'Inerpie, à l'occasion dequoy la couronne imperiale m'appartient de droit successif. Et neantmoins fortune non contente de l'iniure & inhumanité commise en la personne de ceux qui m'attouchoyent de si pres, essaya depuis à me donner encores vne recharge trop malaysée à digerer. Ce fut que l'imperatrix ma chere & dolente mere, cuydant me sauuer des tyrans vsurpateurs de mon bien, m'en leua par mer en lieu, ou non seulement elle & moy tombasmes quasi au perdre la vie, ains l'honneur mesmes par le plus grand vitupere qui aduint oncques à poure Dame ou Damoiselle infortunée. Ce que je n'eusse jamais euité, sans le bon secours & ayde de Florestan present, lequel a tant fait pour moy, de m'auoir amenée & sauuée jusques es mains de vous Monsieur (dit elle au Roy Amadis) que ie vous supplie humblement trouuer bon & auoir agreable, si je l'ay choisy pour Seigneur & espoux : car il est raisonnable puis qu'il a prins tel soin, & auecques tant honeste

& pu

& pudique amitié de moy, qu'il ayt aussi la jouyssance de mon bien, & de ce qui en depend.

Responce du Roy Amadis à Esclariame. Au huictiéme liure, chap. 52.

EN bonne foy, ma niece (respondit le Roy Amadis) Florestan mon neueu est fils de tant bon pere, & luy cheualier de si grand merite, que vous n'eussiez peu vous adresser en meilleur endroit. Et vous sçay tresbon gré de l'aymer, & luy pour s'estre mõstré tant courtois & si prompt à vous seruir comme il a fait. Vous me le damandez à mary, & je vous l'accorde, & vous prie tous deux que ce soit de ceste heure sans plus differer.

Harangue d'Amadis de Grece à Abra, la conseillant qu'elle prenne en gré les choses à elle aduenues par la volonté de Iupiter. Au mesme liure, chap. 53.

MAdame, je vous supplie vsant de vostre prudence auoir en bonne part les choses telles qu'elles vo⁹ sont enuoyées selon la volonté de Iupiter, auquel il faut obeyr sans murmure. Et la ou vous pourrez tant commander à vous mesmes, & suyure ce cõseil, fortune prompte & nuysante changera le tour de sa rouë, & paruiendrez à la fin à ce que

plus vous aſpirez, s'il eſt gouuerné par raiſon, car autrement ni vous ne le deuez deſirer, ny ne vous doit eſtre accordé par nos dieux qui ſont iuſtes, & deſquels depend la meſme iuſtice. Et afin madame que vous eſtimez que je ne parle ſans raiſon, vous ſçauez que vaincre ſoy-meſmes eſt œuure tenant plus du celeſte, que de l'humanité. Et toutesfois elle nous eſt ayſée, pourueu qu'y dõnions conſentemẽt. Oubliez donques je vous prie ce dueil, qui ne vous peut que nuyre, & vous reſiouyſſant en voſtre mal, prenez les choſes non pas au pis, ains au mieux qu'il vous ſera poſſible. Car il eſt biẽ ſeant faire voir & demonſtrer la vertu qu'on a en ſoy-mémes toutes les heures qu'on en a l'occaſion. Neantmoins j'entens tresbien que voyant vos deliberations au rebours, ce vous eſt vn deſpit & deſplaiſir quaſi inſupportable. Mais quoy? vous ne pouuez ny commander aux deſtinées, ne faire retarder le cours de la moindre planette du ciel. Puis donques que tel eſt le vouloir des dieux, voulez vous les combatre? Ils ont permis la mort de voſtre frere, ils ont conſerué mon pere, ils veulent vous fruſtrer de vos entrepriſes, & fauoriſer aux siennes: voulez vous rompre l'anguille au genoil? Pour Dieu (madame) oubliez

bliez le souuenir du mal que vous luy desirez, & faites qu'il demeure autant vostre que de vostre part vous estes peu sienne, & je suis seur qu'auec son amitié vous acquerrez plus de louange, qu'à la poursuyte que vous faites pensant luy nuire. Vous auez veu comme il s'est depesché des combats que vous luy auez dressez, vous auez fait experimenter ses forces, & par moy & par d'autres, dont l'yssue en a esté telle, que vous vous ferez tort, si ne cedez à la raison : ayant en tant de sortes pourchassé la vengeance de la mort de Zair, & dont auez rapporté si peu de fruit que cela seul doit amortir desormais & vostre peine, & leur pourchas d'auantage pensant en auoir la raison.

Responce d'Abra à Amadis de Grece, le louant de ce qu'il luy a pleu la consoler, au huictieme liure chap, 53.

VEritablement (Seigneur Amadis) vous n'estes pas hors de propos de dire ce que vous me dites : aussi est il aysé à la personne saine de conseiller le malade. Et neantmoins, tout ainsi que plusieurs (durant grosse fieure) trouuent meilleur le goust de l'eau, que l'esperance de la vie, aussi confesseray-je bien qu'encores que ce que vous me conseillez

ſoit equitable, ſi n'a il en moy partie viue, ny diſpoſée ſuyure ce bon aduis. Et quand bien i'en ſentirois aucune, ie vous promets que je mettrois pluſtoſt peine à la deſraciner, qu'à la conſeruer en mon cœur, eſtant ſi reſoluë en l'inimitié de Liſuard, q̃ ſi je ne luy fais perdre la vie comme je veux, il mourra comme je pourray. Et pourautant qu'en cela giſt tout mon mal & eſperance, j'ay commencé par ce point à me plaindre, & vous reſpondre, non pas par l'entrée des propos que vous m'auez tenus: mais par l'acheuemẽt que vous en auez fait : encores qu'auec le temps je vous ſatisferay tresbien, & à l'vn & à l'autre. Vous dites qu'il me ſera biẽ ſeant, & qu'il faut que i'obtempere ſans murmure au vouloir des dieux. A cela je vous promets, qu'ils me priueront plus toſt de vie, qu'ils puiſſent oſter de mon entendement ce qui y eſt empreint & mieux graué, que ne fut oncques eſcriture ſur cuyure ou marbre bis. Parquoy jugez deſormais de ma fermeté & conſtance telle que je vous depeins aſſeurement. Vray eſt que je n'ignore (ainſi que vous m'auez ramenteu) que je ne puis cõmander ny aux choſes ſuperieures, ny à la meſme fortune. Et toutesfois je ſçay bien auſſi qu'eſtãt ſa rouë mobile (cõme

vous acertenez) elle se pourra tourner quelque jour, & m'estre autant propice, qu'elle m'a esté contraire. Lors pourray-je jouer autre personnage, & tel que la mort iniuste du mien frere demeurera vẽgée,& moy contente,& non plus tost. Ce pendant je ne veux point rompre l'anguille au genoil : ains desire seulement employer les forces & du corps & de l'esprit,pour satisfaire à mon intention, Helas!quant au premier que je vey & eu acointance de celuy qui m'a depuis tant offencée,je n'eusse jamais estimé que d'amitié si grande peust sortir haine si parfaite:je l'ay aymé plus que moy-mesmes, j'ay cherché son aliance plus que d'autre qui viue ny viura,& maintenant je le hay plus que la mort, & poursuiuray sa ruine plus que l'entretenement de ma propre santé: vous priant pour resolution (Seigneur Amadis) puis que la plainte ne peut jamais resusciter les mors, & que la vengeance descharge aucunement le cœur, ne me parlez jamais de luy.Car son nom, & la memoire que j'en ay m'est si odieuse,que je souffre par trop toutes les foys que il se represente en mon esprit.Et à ceste cause soit certain,que tant que j'auray vie,ny moyen,la sienne ne demourera asseurée.Ains,quoy qu'il tarde, je le feray,

ou

ou tuer, ou ruiner : voire & deussiez vous vous-mesmes y metre effort pour l'empescher.

Harangue de la damoiselle traitresse qu'elle tint deuant l'Empereur, apres que Lisuard fut sorti du dangier ou il estoit tombé à son occasion au huitiesme liure, chap. 55.

HElas Seigneur, lon dit communement que les plus courtes folies, sont volontiers les meilleures, & qu'il vaut trop mieux asseurer vne vengeance deliberée auecques long moyen que l'accelerer sans regarder au danger de l'issue qui en peut aduenir, dont se presente quelquesfois accroissement de honte à celuy qui la cuide estaindre & assopir. Ce qui se peut experimenter maintenant par l'infortune aduenue au Roy de Crete mō souuerain Seigneur: car luy pensant venger la mort de Sulpitio & ses freres, à qui Lisuard, Perion & Olorius firent donner fin à leur vie, il a luy-mesme perdu la sienne. Et fut le premier que ceste inuincible Royne desarçonna d'vn coup de fleche. Or auoit il trop inconsiderement basty la reuenche de l'iniure, qu'il se prometoit luy auoir esté faite par ceux dont je vous parle, sans qu'il eust jamais trouué occasion propre à son descein, jusques à vn jour entre autres, que me cognoissant

sant caute & malicieuse, comme je suis, il me declara ce qu'il en pensoit : me priant y aduiser de ma part. Ce q̄ je luy promis faire, & si à point qu'estant aduertie de la grande assemblée qui se faisoit par deça, projetay mon entreprise telle que vous entendrez. Ce fut que je luy conseillay m'enuoyer vers vous, aucques les espées faintes, & tellement forgées qu'elles deuroyent rompre du premier coup qu'on les mettroit en besongne. Et pour ne rien oublier : amenay auec moy ces deux Nains, tant bien instruicts, qu'ils se saisiroyent les lances des deux Cheualiers que je rendrois au filé : les abandonnans aussi tost qu'ils les verroyent prêsts d'y entrer, comme ils sceurent tresbien faire. Le filé dont je vous parle, estoit l'embusche ou estoit mon Roy en personne auecq' son frere, & dix autres Cheualiers, qui assaudroyent incontinent mes pigeons. Mes pigeons dy-je ceux que je deliberois engluer, sous ombre de la pitié que je leur desguisay en vos presences, par ce que tout le propos que je vous tins hier estoit faux, & controuué seulement pour surprendre ou le Roy Amadis, l'Empereur Esplandian, ou quelque autre de leur lignage, ainsi que dextrement il estoit aduenu, & eust sorty effet.

si la

ſi la fortune ou (pour mieux parler) les dieux ſouuerains n'y euſſent contrarié, car le Roy de Crete voulant aſſeurer ſon entrepriſe, auoit amené quant & luy plus de mille cheualiers, eſleus . qui tous ont eſté taillez en pieces par je ne ſçay qu'elles Amazones, dont ils ſe doutoyent peu. Et n'en euſſent jamais fait cas, n'euſt eſté le rapport que leur vindrent faire quatre ou cinq eſpies, que le Roy auoit ordinairement en ceſte ville. Qu'ils ſont deuenus, je ne ſçay : mais je vous diray bien, que ſi noſtre proiet eut eu en lieu, le but & volonté du Roy eſtoit telle, qu'il euſt fait paſſer la mer aux deux Cheualiers que j'auois tiré de ceans, pour eſſayer de r'auoir par leur preſence le chaſteau de la Rocque & celuy de Lica, n'agueres vſurpé ſur le Roy Mouton ſon frere, & puis leur faire trancher les teſtes, & les vous enuoyer. Quant au reſte de la fortune, vous la ſçauez autant bien que moy, parquoy je m'en tairay : vous ſuppliant, ſi n'auez enuie de preferrer miſericorde à mon meffait, me donner la plus promte mort qu'il vous ſera poſſible , laquelle j'auray treſagreable, puis que mon Seigneur & Prince ne vit plus.

Complainte d'Abra à la repreſentation de Cupido, qu'elle trouua au chaſteau des ſecrets.

Au huitième liure, chap. 57.

AH! ah sire, ceux qui n'ont experimenté vos forces les pensent, comme je croy, toutes autres qu'elles ne sont, je vous supplie humblement ou prendre desormais nom conforme à vos œuures, ou les faites semblables à vostre nom. Car quant à moy, j'ay trop plus de raison, de vous nommer Dieu d'inimitié & mescognoissance, que non pas tel que vous le vous adaptez. Aussi ont eu les autres Dieux (ce me semble) grand tort de vous permettre n'attribuer aucune iurisdiction, ou puissance, pour en vser ainsi que vous continuez: veu que le propre d'vn Dieu est, bonté, iustice, mansuetude, pitié, liberalité, & amitié, desquels il recompense ses seruiteurs, & vous leur administrez tout le contraire. Et qu'ainsi soit: comme vous pourriez vous excuser, ny faire trouuer bon à toute personne raisonnable l'iniustice & cruauté dont auez vsé enuers mon frere? ny de quelles armes sçauriez vous honorer vostre Trophée, pour me donner la mort cent fois le iour pour ne pouuoir mourir? Mais helas! que dy-je? à qui parle-je? ne pourquoy veux-je ainsi contester ny entrer en raison auec celuy qui n'en a point? Certes les yeux ne vous furent oncques bandez,

ſinon pour excuſer voſtre coulpe, ſur la cecité qui eſt en vous : vous attribuant par ceſte occaſion telle iuſtice, ou (pour mieux dire) tel plaiſir, qu'il vous eſt agreable.

Complainte de Lucelle pour Amadis de Grece, duquel elle ſe voyoit deceuë, & Niquée preferée. Au huictiéme liure, chap. 63.

HElas! fut-il oncques Damoyſelle plus mal-heureuſe que je ſuis! ne qui ait plus grande occaſion de ſe plaindre, m'ayant vn amy feint miſe au lieu de parfaicte amitié, pour puis apres me delaiſſer moquée? Mais helas! ou eſt maintenant ceſte promeſſe tant de fois jurée, & ces feinctes larmes que pour m'attraper, vous Amadis auez ſi ſouuent eſpanduës ſur voſtre viſage, en ma preſence? Ah ah! meſchant, vous me paiſiez quelque jour d'vne Venus, qui reſidoit (comme vous m'aſſeuriez) en voſtre cœur, mais maintenant que la poiſon eſt manifeſtée, je voy clerement quelle eſt la Venus dont vous vous vantiez. Qui me fera tant que je viuray vous eſtimer laſche & malheureux, ayant tant pris de peine & de plaiſir à me deceuoir. Par ce que veritablement tout bien conſideré, vous deuriez, ce me ſemble, auoir eſgard, qu'eſtāt fille (cōme je ſuis) de ſi grand Roy, je meritois

ritois autre traictement de vous, non pas la moquerie telle que vous me l'auiez dressée. Mais j'entens biẽ qu'encores en ferez vous gloire, dont je me plaindray à jamais, & de vo⁹ & de l'amour laquelle j'ay maintenãt en plus d'horreur que je n'eus oncques en reuerence. Car tout ainsi qu'il n'est plaisir qui se peust egaler à la parfaite amitié de deux amans, aussi n'est-il haine ou impatience, qui sache plus troubler l'esprit que la juste jalousie, sans laquelle toute autre amertume, qui se mesle parmi la douceur d'aimer, n'est ce me semble qu'vne multiplicatiõ d'amour & vn vray alembic, ou elle s'affine parfaitemẽt. Vne soif extreme faict trouuer l'eau meilleure & le long jeuner donne plus grand goust à la viande. Aussi ne pourra estimer ne cognoistre le bien de paix & de repos d'esprit celuy qui n'a experimenté l'effort de la cruelle & dure guerre que faict le soupçon. On supporte bien quelquefois l'absence d'vn amy, pour l'esperance d'vne nouuelle joye à son retour, vne excuse, vn desdain, vn refus, vn mauuais visage, vn legier mescontentement : mais depuis qu'hypocrisie & fauceté est auerée au cœur qu'on estimoit loyal, il est certain qu'il n'y a martyre, ny desplaisir, qui tormente plus la personne, ou foy & vraye amitié

tié font leur demeure. Helas! mõ Amadis, auez vous jamais trouué en moy autre chose, sinon affection & bon vouloir enuers vous? Fis-je oncques chose pour vous causer tant soit peu mescõtentemẽt? Sur mon Dieu vous me faites tort.

Harangue d'Abra Impératrix de Babylone aux Rois, Princes & autres subiects à son empire. Au 8. liure, chap. 65.

ZAir auoit entreprins l'esté passé le voyage de Trebisonde, esperant auec vne perpetuelle paix & amitié prendre alliance, & espouser la fille de l'Empereur. Mais le malheur est tellemẽt succedé, que le Soudan frustré de son intention y a perdu la vie, ainsi qu'il est notoire à vn chacun. Parquoy Seigneurs, dit elle, il n'y a celuy de vous à qui telle iniure ne redonde, ayant esté vostre Prince si mal traicté, & finablement occis, & par la main de celuy que moy-mesmes auois choysi & esleu pour Seigneur & espoux.

Certes l'amitié honneste que je luy portois a esté mal recompensée, espanchant ainsi le sang illustre du Prince des Babyloniens, & d'vne infinité d'autres vos amis, parens & aliez. En sorte que si vous considerez bien comme le tout s'est passé, il se trouuera que ou les peres, ou les freres, ou les cousins de vous en particu-

culier, & en general, ont esté pasture aux monstres marins, demourans leurs corps priuez d'honorable sepulture, & enseuelis entre les ondes des abysmes. Sera doncques ceste iniure oubliée? Sera ce nom de Babilone fable à tous ceux qui orront parler de leur meschef? Sera la iuste vengeance assopie sans en faire autre cas? Ah! ah! Rois magnanimes. Ie vous adiure par nos hauts dieux puissans, que chacun de vous prenne les armes: non seulement pour faire cognoistre par tout le monde que vous estes des dompteurs des Princes qui vo⁹ offendẽt, ains le fleau & chastiment de toute nation. A ce que l'on m'a rapporté les Chrestiens s'assemblent, & font courir le bruit de nous venir trouuer, pour (en nous chassant de nos propres heritages) faire proclamer pour Imperatrix de ceste Monarchie Axiane fille de Zirphée: mais si vous me voulez croire, nous les rendrons bien loin de leur conte, & les irons deuancer, entrans de fureur dans l'Empire de Trebisonde, laquelle destruicte & saccagée, passerons en Constantinople, ou le feu & le trenchant de nos espées seront executeurs de nostre vengeance, sans espargner Roy, ny roc, hõmes, femmes, ny enfans. Estans asseurez ou vous voudrez mettre vos ban-

nieres & enseignes aux champs, qu'ils n'auront non plus de resistance à nos forces, que la paille au feu.

Et voyla la cause pour laquelle (Princes tresexcellens) je vous ay mandez, vous priant & commandant qu'en la plus grāde & extreme diligence qui vous sera possible, vous faictes sonner le tabourin par toutes vos terres, & assembler gens de pié & de cheual, Galeres, Nauires, & autres vaisseaux, tant pour la guerre, que pour le port des viures : afin qu'estant nostre equipage dressé, nous parfaisions le reste de nostre entreprise telle que je vous ay faict entendre qui vous sera grandement honorable & profitable. Ce pendant j'enuoyeray vers nos amis, & aliez les requerir & semondre à nous estre fauorables & aydans, attendu que ce faict leur touche, pour la raison que je vous ay declaré, voulans ceux de Chrestienté enuahir, aussi bien leur contrée, comme ceste cy, si nous l'endurons.

Harangue de Niquée, à Amadis de Grece, luy donnant congé de secourir son pere Lisuard à son grand besoin. Au huictiesme liure, chapitre. 74.

MOnsieur, l'amour que je vous porte est si parfaicte, que mal aysement je vous pourrois donner cō
seil

ſeil qui me fuſt agreable & ſain, en ce que vous me demandez: mais plus grande eſt encores la force de voſtre honneur & renõmée, puis qu'elle ſeule a eſté moyen du bien que nous auons l'vn par l'autre. Et à ceſte cauſe, ſuyuant la raiſon, & conſiderãt que nul Empereur ou Roy ſe doit aſſubiectir (s'il luy eſt poſſible) ny payer aucun tribut, il me ſemble que vous & moy deuõs poſtpoſer nos plaiſirs, & entendre au deuoir qui vous ſemõt à la conſeruatiõ de vous, & de voſtre eſtat. Parquoy je vous donne (ſi je doy parler ainſi) tout tel cõgé qu'il vous plaira, encores que veritablemẽt ce ſoit du tout cõtre mõ vouloir. Tenant à grand gloire me captiuer ainſi moy-meſmes pour vous permettre telle liberté, auec laquelle vous executerez & ferez cognoiſtre de plus en plus l'excellence de vos proueſſes & haute cheualerie.

Regrets de Liſuard, pour ſa femme Onolorie decedée. au 8. liure. chap. 73.

HElas! helas! fortune que te reſte-il deſormais pour te ſaouler à me nuire? Tu ne veux ma vie. Cent & cent-fois toy-meſmes l'as tirée du lieu ou je te l'auois abandonnée. Et neantmoins pour me faire mourir cent fois le jour, tu m'as oſté ma chere femme & eſpouſe, & amené par ce malheur, tous les autres

que tu m'auois referué. O Dieu! Dieu eternel. Lequel continuant, Helas, difoit-il m'amie, ma femme, & ma loyalle compagne, vous eftes (quand tout eft confideré) bien-heureufe, viuant au ciel, & je demeure entre telles & tant de melancolies & triftefses. Pardonnez moy, je vous fupplie fi trop indifcretement je vous pleure. Ce n'eft pour l'heur que vous auez, ains de regret que je ne vous fuy, & accompagne en vos aifes, ainfi que m'auez quinze ou vingt ans fuiuy en la plus part de mes trauaux.

Exhortation de Gradafilée au Roy Lifuard, lui remonftrant qu'il faut eftre conftant en fon aduerfité, & ne fe douloir fi fort de la mort, au 8. liure, chap. 73.

COmment! dit elle, monfieur eft ce la magnanimité de cœur qui fouloit eftre en vous? Auez-vous oublié que vous & moy fommes nez pour mourir? Penfez vous faire reuiure ma dame, pour plorer, ny vous tormenter ainfi? Elle eft (certes) bien heureufe. Pourquoy doncques la regretez vous tant? Elle vous a mõftré le chemin, & vous attent au lieu ou fi Dieu plaift, nous la verrons quelque jour. Laiffez ces larmes, & telles apparences exterieures, pour ceux qui n'ont efperance en la feconde vie, & vous reconfortez

tez en noſtre Seigneur, luy ſuppliant qu'il vous donne la vertu de patience, & telle qu'elle vous eſt neceſſaire pour la gloire de ſon ſainct vouloir.

Lettre d'Abra Imperatrix de Babylone, à Liſuard de Grece Empereur de Trebiſonde, luy declarãt eſtre fort marrie de ſon ennuy. Et que toutesfois il ait à ſe conſoler, par ce qu'elle s'offre à l'aymer de toute ſon affection. Au 8. liure, chap. 76.

ABra Imperatrix des Babyloniens, Princeſſe des Parthes, & commandant à ſoixante Roys mes Vaſſaux, ſalut à vous Liſuard de Grece, Empereur de Trebiſonde, conſecrateur des eaux marines, par le ſang Royal de Zair mon treſhonoré Seigneur & frere. Entendez doncques Prince illuſtre, que hier tard ie ſceu la viſitation que vous a faict fortune, par la mort de voſtre chere eſpouſe, & de voſtre fils vnique Amadis de Grece. Dont ie vous promets, ay eſté treſdeplaiſante. Car encores que l'obligation que j'ay à la iuſte vengeance de celuy, duquel je ſuis ſeule heritiere, & meſme le tort que vous ſçauez vous meſmes m'auoir faict, me cõtraignent grandement à vous haïr du mal de mort. Amour cruel, qui mine de iour en jour mon triſte cœur pour trop vous aymer, ne luy veut permettre qu'il con-

ſente à la ruine, que ie vous tiens preparée. Qui me fait certes vous nommer & à bon droit, amy & aymé des haux Dieux, leſquels ont trouue bon faire eſprouue de voſtre courage & conſtance extreme, non ſeulement par l'effort & des plus braues hommes & animaux plus cruels que vous auez conquis & domptez : mais auſſi auecq' la verge de leur puiſſance ſupreſme, vous ayãt affligé de ſi dure & griefue perſecution, que moy eſtant voſtre ennemie, comme je ſuis, l'ay ſentie en mon ame juſques à en pleurer de mes deux yeux, jugeant par là, quelle peut eſtre la douleur que vous ſouffiez pour auoir perdu femme & amie ſi chere, & vn ſeul voſtre fils tant recommendable, Et toutesfois s'il eſt vray (comme il eſt vray) que la conſolation des infortunez giſt à trouuer leurs ſemblables, vous auez quelque occaſion de moderer ce grand ennuy par celui que je porte tout tel (ou peu s'en faut) qu'eſt le voſtre. Vous auez perdu à ce que l'on dict, voſtre femme, & ie n'ay jamais peu recouurer celuy que je meritois ſeule à ſeigneur & mary, c'eſt vous-meſmes qui m'a fait ſouuent eſmeiueiller comme il eſtoit poſſible que tant d'amytié peuſt cõceuoir ſi grãd' haine au cœur ou telle conformité deuoit eſtre repreſentée. Et neant
moins

moins si vous balancez bien toutes choses, le temps present vous demonstre celuy que deuez suyure à l'aduenir. Et qu'ainsi soit, voyez la fin ou vos grandes prosperitez vous ont acheminé. Les cieux ne sont pas tousiours en vn estre, ny Lisuard deuoit aussi demeurer continuel victorieux, ny Abra tousiours vaincue de luy. Quoy doncques? faut-il que je regrette & me deule du desastre, qui moyenne & auance à veuë d'œil la fortune plus prospere que je pourrois souhaiter, & qui me promet la seure recompense de l'amour que j'ay nourry si longuement en mon ame, voire & iusques à mettre entre mes mains celui qui si cruellement & par tant de longs jours a allumé & enflammé le cœur de moy, presque desia destile au feu de la jalousie? Certes tout bien consideré il semble, Lisuard que le temps s'approche auquel je pourray executer sur vous la vengeance meritée, finissant mes angoisses & la hayne que je vous porte par augmentation & accroissement d'amytié vous donnans les dieux cognoissance du mal q̄ vous m'auez fait auec la volonté à vous de me requerir pardō, & à moy de le vous octroyer. Parquoy je vous conseille preuenir au temps & croire plustost mon aduis, que vostre opiniatre volonté, sça-

[...]ant les forces que ie tiẽs si pres de vous & bien deliberées de vous faire pis que ie ne vous desire.

Responce de Lisuard à Abra, la remerciant de son bon vouloir, & qu'il se sent tresheureux, d'estre retenu en sa bonne grace. au huitiesme liure, chap. 76.

MAdame, i'ay presentement receu la lettre qu'il vous a pleu mescrire, & par icelle me faire entendre l'ennuy que vous auez senty de l'infortune aduenüe à ma chere compagne & espouse, à mon fils Amadis, & à moy Principalement, pour l'amour d'eux. Dont ie ne vous sçaurois assez remercier: vous asseurant, que n'estimois pas autrement de vostre hõnesteté, la cognoissant nõ moins accõpagnée de clemence, douceur & nayue bonté, que de vertu, prudẽce & royalle geniture. Toutes-fois je me suis de prime face estonné comme il estoit possible que me jugissiez bien heureux pour estre ainsi touché que ie suis de la verge de Dieu, & auoir tant & tant perdu, si n'est en ce que j'espere le loyer de ma patience en l'autre vie. Et plus encores m'esmerueille-je de ce que vous maintenez & cõparez vos pertes à la mienne, ausquelles (sous vostre correction) il n'y a similitude quelconque. Car j'ay perdu madame & amye

amye, & vous tenez encor' en moy vn ser
uiteur bien affectionné, & qui tel sera en
vostre endroit toute sa vie (l'honneur &
le deuoir d'estat reserué comme il doit e-
stre) en sorte que nonobstant les grandes
inimitiez que vous auez en luy, il essayera
& s'efforcera à vous obeir, honorer, & ser
uir : Esperant tant en la bonté de nostre
Seigneur qu'auec prompte ou briefue sai
son ma iustice sera cogneuë & vostre tort
manifesté & repris, rescindez de vostre
propre conscience. Vous m'escriuez d'a-
uantage que le temps s'aproche que for-
tune me rendra en vos mains pour recom
pense de la peine par vous soufferte en
trop m'aymant. Ie ne sçay pourquoy vo⁹
esperez ainsi vne chose qu'auez desia: car
je vo⁹ jure le dieu du ciel & de la terre, qu'
il n'y a Gentil-homme au monde plus vo
stre, & à vostre cõmandement que ie suis
ne qui vous ayme tant ou d'auantage. Ce
que vous cognoistrez ou & quant il vous
plaira me cõmander, vous aduisant pour
le reste, que ne vous deuez tant fier à for-
tune que vous en faictes semblant. Car
encores qu'à la verité elle me soit ores en-
tierement contraire, si n'est il pas dit pour
tant qu'elle vous vueille de tout poinct fa
uoriser : jugeant en vous mesmes, ainsi
que tres-bien me conseillez. Vn bien y a,

que la menace que vous me faictes sur le dernier de vostre lettre m'asseure tant, que je crains trop plus les doux traits de vos deux yeux, que la fureur de tous vos soldats ensemble. Baisant au reste les mains de vostre grandeur, celuy qui desire auoir tres-bonne part en vostre bonne grace, qui est & demeurera à jamais vostre ancien & perpetuel amy, voysin, & seruiteur Lisuard.

Cartel d'Axiane à l'Imperatrix Abra, luy denonçant la guerre, & luy promet destructiõ & entiere ruyne d'icelle. au huictiesme liure, chap. 78

Nous desheritée Imperatrix des Babyloniens Axianne, Princesse de Argenes treshumble seruante d'vn seul Dieu tout puissant, à vous Abra vsurpatrice de nostre Empire & bien paternel faisons sçauoir, que la diuine justice voulant faire l'execution de la sentence, & arrest prononcé par le juge souuerain à l'encontre de vous, & en la faueur de nostre rappel & bannissement, nous a fait acheminer jusques en ceste contrée, ou vous & les vostres receurez le loyer de vos merites. Tant y a qu'il nous desplaist aucunemẽt de ce que vous estes arriuée au point ou la cheute & ruine de vostre iniustice vous menace, pour estre vous & nous si pro-

proches parentes, qu'amytié deuroit estre autant nostre familiere comme la hayne nous est voisine & domestique. Mais puis que le juge souuerain n'a voulu permettre nostre possession estre prinse, qu'au prix du sang de plusieurs respandu, nous vous signifiõs la journée & bataille d'huy en quatre jours, à toute outrãce de vostre armée à la nostre, & dedans le camp propre ou nous sommes. Et pour nos iuges celuy seul, que nous autres Chrestiens adorons en trinité de personnes, Dieu tout puissant, premier & fin de toutes choses, qui y donnera s'il luy plaist, pour la seureté des vostres aux nostres, la justice rigoreuse de son eternité, & pour l'egal compartiment du Soleil, la nuict, ou la victoire : Quant aux armes, vous les auez en la main, & fait prendre contre nous à nos propres vassaux & suiets si iniustemẽt, que le Ciel & la Terre, & les ondes en crient desia vengeãce, qui ne leur sera deniée par le Seigneur, ainsi que leur sang respandu, donnera certain tesmoignage.

Lettre d'Abra a Axiane, luy accordant la bataille par elle requise. Au huictiesme liure, chap. 78.

ABra Imperatrix de Babylone, roine des Parthes, à vous Axiane Princesse d'Argenes Salut tel que nous vous

vous estimons le meriter. Nous auons receu vostre cartel,non moins accompagné de parolles temeraires & superbes,que de querelles iniustes & sans aucune raison. Ce que nous esperons donner à cognoistre au camp mesmes que vo⁹ auez esleu. Et si vous accordons la journée telle que vous la demandez, & pour iuges souuerains,vostre Dieu, & les nostres,Mars,Cupido & Venus, de laquelle nous ne nous pouuons nullement passer. Mais pour autant que la victoire consiste plus à l'effect qu'au long parler,nous remettons le tout à ce qui en aduiendra. Vous aduisans que nous auons pitié de vous, qui sous ombre de je ne sçay quelle presomtion prenez peine de vouloir perdre si peu de païs qui vous est demeuré, & lequel nous esperons joindre en brief à nostre Empire, ayant donné fin à l'entreprinse de cestuy-cy. Ce pendant soyent trefues entre vous & nous, durant les quatre jours qu'auez requis,lesquelles de nostre part nous vous promettons en foy de Princesse obseruer, sans nullement les enfraindre.

*Regrets d'Abra,ayant perdu la bataille,au 8.liure, chap.8*o.

AH! ah! disoit elle fortune,fortune, tu m'as tant poursuyuie,que la despouille & de moy, & de mes biens te ser-

te seruira desormais de trophée. Fortune ennemie & contraire à toute personne de vertu. Fortune chimere, ingrate & malheureuse, qui pour me deceuoir & abuser me promettois non seulement l'Empire & Monarchie de tout l'Orient, ains la jouyssance, ou libre, ou forcée de mon Lisuard. Helas! mien ne fut il jamais, encores que je l'aye merité plus qu'autre qui nasquist onques. Et toutes-fois tant s'en faut que tel merite ait eu lieu, qu'il m'a ruinée & des biens & d'honneur, non de l'honneur que toute Dame de vertu doit preferer à la vie, mais de l'honneur & victoire qu'il a conquis sur mes tristes vassaux, tous mors ou esclaues. Ah! ah! Lisuard, quelle recompense, quel gré d'amitié si ferme & constante que je vous ay porté tant que j'ay vescu. Helas! si vous en auez douté par le passé, je supplie au puissant Iupiter, que la mort que je sens approcher vous en puisse donner seur tesmoignage: car je proteste que je ne meurs pour regret que j'aye à la perte ny de gens ny de biens ou reputation: ains seulemẽt pour n'esperer jamais plus rien de vous: estimant que ceste glorieuse victoire vous aura tellement enflé le cœur, que desdaignant vostre Abra ne la voudriez receuoir pour la moindre de vos esclaues.

Lettre

Lettre de Niquée au Soudan son pere, luy exposant le fait de son mariage, & que d'autãt qu'elle l'a accomply sans son vouloir, qu'il luy plaise luy pardonner. au huictiesme liure, chap. 84.

MOnsieur, je vous supplie treshumblement plustost que blasmer mon absence, vous donner la peine, s'il vous plaist de lire ceste mienne lettre, & la lisant considerer en vous mesmes de quelle puissance amour est coustumier de se faire obeïr par ceux qui sont en sa dition. Ce que voulant exercer en moy, me representa passé à longs jours deuant les yeux de l'esprit, non seulement la renommée du vaillant & inuincible Amadis de Grece, ains la beauté, dexterité & bonnne grace dont il est tant recommandé enuers toutes personnes qui ont eu le bien de le voir & frequenter. Et pour ceste cause mis-je seulement mon amour & affection en luy, que j'en fus au mourir, aussi estoit malaisé que je peusse viure sans le moyen que je trouuay de luy faire sçauoir, non pas vne fois, mais plus de deux, la peine que j'endurois pour trop le desirer, dont il n'eut seul compassion. Car amour mesmes me fut si propice, qu'il le naura du pareil traict, qu'il m'auoit offensé, le rendant tant mien

mien, que sous l'habit faint de Nereide esclaue, il vint en ceste vostre court, ou il eut depuis combat auec l'vsurpateur de son nom, & de sa figure. Quelle en fut l'issue, Monsieur, vous l'entendez assez. Tant y a que peu de temps apres l'heur me fut donné pour le recognoistre. Et si bien accordasmes nos intentions ensemble, que finablement le mariage de luy & de moy en est suruenu, que ne prendrez s'il vous plaist en mauuaise part, estant sa personne de tel merite, pour sa prouësse, & pour le sang illustre dont il est yssu, que luy seul m'a semblé digne de ma beauté, & Trebisonde plus propre à la celebration de nos noces, que vostre ville de Niquée, pour tant d'Empereurs, de Roys, de Princes & hautes Dames, que luy & moy esperons y trouuer. Et pour ceste occasion seule nous y conduict en ses vaisseaux l'excellente Royne de Caucase, par le moyen de laquelle nostre entreprinse a eu lieu : non que par tant je vueille nier ne vous auoir offensé. Mais j'espere tant en vostre paternelle bonté, qu'oubliant ma faute, considerant à qui je me suis vouée, me donnerez le pardon que je vous requiers en toute reuerence. Vostre treshumble & tresobeïssante fille Niquee.

Lettre d'Amadis de Grece au Soudan de Niquée, luy declarant le moyen du mariage de luy & de sa fille, luy priant l'excuser & luy pardonner ou il s'en trouueroit offensé. au huictiesme liure, chap. 84.

SIre, l'amour qui vous a peu soliciter en vostre jeune aage, & depuis, vous ramenteura assez en quelle peine & & mal-ayse viuent ceux qui sont surmontez de la passion que je vous ay veu souffrir, attendant la jouyssance esperée de vostre Nereide. Et sera moyen, s'il vous plaist, d'excuser la faute que j'ay commise enuers vous, tant pour vous auoir deceu sous nom & habits empruntez, que faisant le mariage de Madame vostre fille & de moy, dont ne m'en deuez sçauoir nul mal gré: considerant les beautez, & les perfectiōs desquelles elle est doüée des cieux, & (par vous mesmes) la juste occasion que j'ay eu de la choisir à femme & amye telle qu'elle m'est. Toutesfois sire, ou vous vous trouueriez en cela ou autrement offensé, je vous supplie tres-humblement en donner le blasme seul à l'amour, & nous pardōner à tous deux, puis que le sang illustre de Niquée ne peut receuoir que gloire & honneur par l'alliance qu'il aura desormais à celui de France, de Constantinople & Trebisonde dont je

suis

ſuis deſcendu, & principal heritier. Et à ceſte cauſe nous acheminons nous preſentement vers l'Empereur mon pere, qui ſera ſi bō recueil à Madame voſtre fille, que ce vous ſera plaiſir de l'entendre, & à moy aſſeuré contentement. Eſperant au reſte Sire, eſtre deſormais tel en voſtre endroit, que vous aurez grande raiſon de trouuer bon & raiſonnable tout ce qui s'eſt paſſé pour ce regard iuſques à ce iourd'huy que vous baiſe les mains en toute humilité. Voſtre treshumble & treſobeyſſant fils Amadis de Grece.

Harangue de Liſuard à Abra, Axiane & autres les exhortant à paix & amitié perpetuelle. au 8. liure, chap. 90.

VErtueux Princes, & vous dames excellentes vous auez aſſez veu & entendu qu'elle yſſue a eu ceſte guerre de long temps commencée, & ſçauez auſſi bien que nous l'occaſion pour laquelle elle s'entreprint & aygrit depuis. Et maintenant que les affaires ſont es termes que vous pouuez conſiderer, il nous ſemble iuſte & raiſonnable (puis qu'il a pleu à Dieu le createur nous preſter ſi belle victoire) eſſayer de mettre paix & amitié, ou guerre & diſcord a eu vigueur de ſi longue main. Pour à quoy paruenir, apres longue & meure deliberation de cōſeil

feil, nous sommes d'auis: & ordonnons que vous madame Abra delaissiez à madame Axiane l'Empire de Babylone, ainsi que le tenoit & possedoit feu de bonne memoire Zarafiel, & que vous jouyssiez paisiblement de tout le reste, soit qu'il ayt esté conquis par le vertueux, & sage Prince feu Zair, ou en autre sorte demeurant la paix perpetuelle entre vous deux, qui serez si bien parties & appanées, que vous aurez grandement dequoy entretenir vos estats & vous contenter. Et afin que les Infantes & jeunes Princesses qui vous ont accõpagnée (dit-il à Abra) soyent participantes du plaisir de ceste amitié & confederation, nous leur donnerõs maris dignes d'elles, & tels qu'elles auront grande occasion de nous en sçauoir bon gré. Et voyla pour resolution ce que nous auons deliberé vous faire entendre & declarer en si haute & grãde assemblée. Vous priant toutes deux trouuer bon nostre aduis, & l'ensuyure, ainsi qu'il est raisonnable, pour le bien & grandeur de l'vne & l'autre. Car quant à nous, nous nous tiendrons à l'honneur seul qu'il a pleu à Dieu nous octroyer, sans rien quelconque vsurper ny prendre sur les vaincus, soit par rançon, en argent, ny en terres ou possessions.

Let-

Lettre de Lucelle Princesse de Sicille à Amadis de Grece, le taxant de desloyauté, mensonge & temerité. au 8. liure, chap. 93.

IE ne sçay à quelle occasion faux & desloyal Amadis, j'ay prins encre & papier pour vous escrire ceste lettre, si n'est sur l'esperance que j'ay, que vous ne la verrez plustost que le tort que vous m'auez fait ne vous face rougir de honte, & que remors de conscience ne vous apreste vn tel regret en vous mesmes, qu'il ne sera jour de vostre vie que n'ayez desplaisir de celuy que vous m'auez pourchassé si mal-heureusemēt, & en sorte que vous receurez partie de la punition q̄ vous meritez, m'ayant si laschement trahie pour vous aymer bien & loyaument. Certes quand ie pense à ce qui est aduenu, ie pense asseurement songer ou estre hors de moy: mais helas! à qui m'adresse-je? Est il possible que vous soyez celuy propre cheualier de l'ardante espée, qui vainquit les sept gardes du Chasteau, & domptastes les fors Geans de l'isle de Silenchie: & duquel le renom est aujourd'huy tant illustre & en Leuant & en Ponant? Certes il seroit bien malaisé: car ou la prouësse & cheualerie est si recommandée, malaysement peut resider vn cœur tant felon & plein de mensonges comme le vostre s'est mon-

monstré enuers moy, m'ayant sous couleur d'amitié & asseurance de mariage, abusee & deceuë pour vous renger en lieu, ou j'espere, que le repentir sera vray executeur de ma vengeance. Mais quoy? je vous sens desia tant esloigné & d'hõneur & vertu, que desormais vous n'aurez aucune honte de chose qu'on vous sache dire ou reprocher, ainsi que peut porter bon tesmoignage, l'iniure propre que vous vous estes faite, changeant de nom tant celebre pour prendre celuy d'vne femme, auec habit & accoustrement si mal propre à ceux, qui veulent faire estat de magnanimité & grandeur. Las! quand la fidelité de vostre ayeul le bon Roy Amadis se represente deuant mes yeux, l'espreuue qu'il fist le jour qu'il conquist l'Espée verde, & la Roine Oriane le couurechef nompareil, l'entrée & l'yssue de l'vn & de l'autre sous l'Arc des loyaux Amans, la gloire que receut Lisuard vostre pere, par le heaume Diamantin qu'il eut de mõ Roy au temps que Madame vostre mere acquist la couronne inestimable, & tout par la force de vraye & non feinte amour, en ma foy je ne puis ny ne dois dire, sinon ou que tout le bon est demeuré en eux, & en vous seul le pire, ou que nature au lieu de vous dõner cœur semblable qu'ils ont

vous a pourueu de celuy d'vn Tigre, ou autre plus felon, s'il en fut oncques. Mais helas! quel bien vous est ce (je vous prie) de me voir maintenant priuée & de vous & du monde, & auoir abandonné pere, parens, biens & tout plaisir, pour plaindre vostre mort que nous tenions asseurée? Ne pensez vo⁹ point donques à la force de cest amour extreme, & à la hayne q̃ vous me monstrez? En bonne foy Amadis, vous deuriez mourir de hõte, & plaindre pour jamais, auec moy le tort que m' auez pourchassé, & qui m'est si grief & malaysé à soustenir, que je delibere me reseruer la vie, le plus que je pourray, non pour ayse que j'y espere, ains pour y trouuer moyen de me venger, & en me vengeant viure longuement, pour en viuant faire viure en vous la faute qui ne pourra mourir tant que vous sentirez, entre les viuans celle de qui ne meritastes oncques la moindre faueur d'vn milier, qu'elle meritoit. Et qui prie le juste Iuge de vostre iniquité, & ma justice vous donner pour le moins cognoissance de vostre peché, & de mon innoncence, & amour trop singuliere & parfaite.

Lettre d'Amadis de Grece, pour respence à celle de Lucelle, s'accusant aucunement, & neantmoins se iustifiant des iniures & torts

à luy imputez, de par elle. Au huictiesme liure, chapitre 93.

MAdame, receuant la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par ce Gentil-homme present porteur, j'ay receu quant & quant en mon ame tout le desplaisir que raisonnablement vous pouuez auoir en la vostre. Toutesfois, je vous supplie premier qu'entrer en propos, croire que je n'ay nulle enuie, ny ne pretends en sorte du monde, vser de palliation ou aucune excuse enuers vous, que je ne confesse vous auoir fait vn tort irreparable, & si grande offense, qu'il est hors de mon pouuoir jamais y satisfaire, si vous (vsant de vostre bonté naturelle & vertueuse condition) ne rejectez le blasme de moy sur la puissance d'amour. Et neantmoins il m'a semblé tresconuenable vous respondre aucunemẽt à ce dont vous m'accusez, demandant par le discours de vostre lettre, si je suis encores celuy duquel la renommée a laissé marque de gloire & en Leuant & en Ponant, je vous asseure, Madame, que je suis celuy mesmes qui sous la faueur de vous, & au merite de l'excellence de vostre beauté, ay quelquesfois attaint renom de prouesse & cheualerie, par le merite de vous dy-je. Car sans le continuel souuenir de vostre

voſtre preſence qui m'accompagnoit lors il eut eſté malaiſé, voire impoſſible dõner bout aux hautes entreprinſes que j'ay menez à fin. Parquoy ſi gloire en eſt ſuruenue, elle redondé à vous ſeule, & non à moy, Mais quant au blaſme que vous me mettez deuant les yeux, diſant que je vous ay abuſée, ſous couleur de la promeſſe de mariage qui eſtoit entre vous & moy, vous me pardonnerez s'il vous plaiſt, car vous ſçauez tresbien que le dernier propos que nous euſmes enſemble fut que je vous demanderois à femme au Roy voſtre pere, ſans paſſer outre, demourant par ce moyen chacun de nous en ſa pure liberté, laquelle amour me rauit depuis, tellement que (comme vous auez entendu) il me contraignit changer de nom & d'habit, & prendre celuy d'vne femme ou fille, pour paruenir au deſſein qu'il me preſentoit, dont je ne ſuis nullement reprehenſible : car nom ny habit eſtrange n'amoindrirent oncques la force & le bon heur d'Amadis, demeurant victorieux ſur le Prince de Thrace, par la victoire aduenue à Nereide, laquelle ſous ceſte couleur a attaint jouyſſance de celle de qui vo' meſmes pouuez teſmoigner la parfaite & incomparable beauté, l'ayant veuë par deux diuerſes
 fois,

fois, l'vne au chasteau des secrets, & l'autre en sa gloire, auec bonne & belle compagnie. Et quant à la loyauté de mes parens, que vous me depaignez si au vif, je vous supplie Madame, considerez qu'estant homme comme les autres, ce n'est pas merueille si celle qui par les dons de grace, & de nature qui sont en elle, peut vaincre tous les parfaits qui la virent oncques, m'a reduit au nombre d'eux : mais c'est chose quasi hors le naturel & incroyable que moy qui fus vaincu de vous en accoustrement de cheualier, l'ay peu vaincre en habit & vesture de Damoyselle esclaue, & la conquerir à femme & espouse telle qu'elle m'est à present. Et neantmoins par ce que le fait est fait, & que la pierre jettée est irreuocable, je vous supplie humblement ne le prendre au pis, & moderer le juste courroux que vous auez contre moy, ainsi que j'ay veu sur la fin de vostre lettre, ou vous dites vouloir conseruer longuement vostre vie pour pourchasser longuement la vengeance du tort que je vous ay fait. Certes Madame, si de ma mort vous demeuriez satisfaite, je me tiẽdrois grandement heureux : car je ne sçay tourment que je ne vousisse souffrir de bien bon cœur, pourueu qu'il me fust dõné par vostre moyen, & qu'en ce faisant

effaçast aussi quelque partie de ma coulpe à vostre contentement, pour auquel satisfaire en aucune sorte, je delibere vous voir plustost que ne pensez, & vous (demandant pardon) moy-mesmes executer sur moy toute la cruauté que vous m'ordonnerez, & de mes propres mains: car des vostres duictes en toute œuure de vertu, ne pourroit receuoir que tout bien, & douceur celuy que vous tenez pour singulier ennemy, & luy vous pour sa dame honorée, à qui il presente ses tres-humbles recommandations, voulant demourer à jamais vostre plus obeyssant & affectionné seruiteur Amadis de Grece.

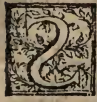
Fin du huictième liure d'Amadis.

A. B. AVX LECTEVRS.

Par cy deuant huict liures d'Amadis
(Par des Essars traduicts tant proprement
Que mieux ne peut) furent vendus tandis
Qu'au residu estoit l'empeschement.
Mais ce pendant quelqu'vns improprement
Auoyent extraict epistres & cartels.
Les imprimant si mal & laschement,
Et mal corrects, qu'onques n'en fut de tels.

Lettres

LETTRES DE ZAHARA ENuoyées aux Empereurs, Imperatrices, Rois, & Roines Cheualiers & Damoiselles, estans en Trebisonde. Au 9. liure, chap. 6.



Eigneurs & dames, depuis nostre derniere entreueuë qui fut en Trebisonde, il a pleu au consistoire des souuerains dieux me receuoir en leur diuine compagnie, cōmuniquant en moy la semence du Dieu Mars, duquel suis tant aymée & bien voluë, que m'ayant receuë & acceptée pour sa compagne il a engendré en moy fils & fille, si beaux & de tant belle taille & proportion, que leur forme monstre indubitablement le fruit estre engendré d'vn dieu, qui me faict dire que leur vertu, magnanimité & prouesse sera telle qu'ils seront tenus entre les humains pour demi-dieux: duquel plaisir & honneur ainsi receu par moy, m'a semblé raisonnable vous faire part, afin de demener joye comme ils meritent, estans enfans d'vn tel Dieu qu'est le puissant Mars, l'ire duquel (faisant le contraire) vous pourroit grandement nuire & endommager, dont moy Zahara vostre amie, serois merueilleusement desplaisante, qui m'a faict encor' vn coup vo⁹ prier

au

au nom de mon Seigneur & amy, auoir la natiuité de ses deux enfans en singulier honneur & recommandation, & tenir do resenauant la mere deux au reng qu'elle merite, puis que la dieté c'est joincte à elle, si que le monde participe par moy de la diuine semence, vous ayant outre ce (illustre Empereur de Trebisonde) esleu & eslis encores presentement, afin de donner l'ordre de cheualerie à mon fils Anaxartes aussi tost qu'il aura attaint l'aage pour le receuoir, & l'espée par les mains de ma grande amie Abra: Et vous Amadis de Grece, je vous requiers en cas pareil pour la donner à ma fille Alastraxerée, & que Niquée (que tant aymez) face office conforme à celuy d'Abra, ne sçachant autres plus dignes que vous pour approcher de la diuinité, estans tels que chascun vous estime, & pour tels vous recognoistray-je à l'aduenir, donnant paix à vos monarchies & estat Royal, lors qu'iceux mes enfans imitant le naturel du pere, mettront en leur obeïssance toute la terre ronde, pour la reduire à l'obeissance de la loy de nos dieux, que vous auez delaissée pour suiure celuy qui n'a nulle puissance, & lors cognoistrez-vous le pouuoir & merite de Zahara, laquelle vous salüe tous.

Vostre cousine & parfaicte amie la diuine Zahara.

Responce de l'Imperatrix Abra, sur la lettre de la Royne Zahara. Au neufiesme liure, chap. 6.

TRes-haute & excellente Royne de Caucase, amie & compagne des dieux immortels, l'Empereur mon seigneur & espoux, auec la grande compagnie des Rois & Princes, Dames & Damoyselles, ont veu par la lettre, que vous auez enuoyée par deça, la faueur & grãd bien qui vous est aduenu, vous ayans (à ce que vous dites) les dieux tant estimée, que Mars a engendré en vous vn fils & vne fille, dignes pour leurs perfections, d'estre enfans d'vn tel pere: dont, certes, nous sommes tous joyeux, ce que mõdit Seigneur & espoux m'a cõmandé, & toute ceste haute compagnie, vous faire entendre & sçauoir. Toutesfois je m'esbahy comme vous entendez qu'à l'aduenir vous aurez quelque recognoissance de nostre amitié, pour laisser les pays & Empires de mon Seigneur en paix & seureté. Ie ne sçay pas si vos enfans pourront conquester tout le monde selon vostre aduis, mais ie suis seure que nous tenõs la vraye loy, & honorons vn Dieu en trinité, auec l'aide duquel nous n'auons occasion de crain

craindre, ny vostre Mars, ny Iupiter, ny autres qui vous tiennent les yeux de l'esprit fermez, pour ne cognoistre celuy au pied duquel toutes creatures, soyent au ciel, en la terre ou enfer, se doyuent prosterner & rendre obeissance. Et la bonté duquel m'a tant visitée, qu'elle m'a pourueuë de pareille lignée que vous auez, à sçauoir fils & fille, & à Amadis de Grece mesmes vn petit Prince tant excellent, que pour le moins il se pourra vanter ne deuoir rien à vostre Anaxartes, dont je vous ay bien voulu aduertir, esperant que vous ne serez moins joyeuse de nostre bõ heur, que toute ceste grande & noble compagnie a esté du vostre : en nous recommandant tous à vous.

Vostre cousine & bonne amie Abra.

Lettre d'Anaxartes, & Alastraxerée aux habitans de la valée aux Rochers. Au neufiesme liure, chap. 10.

ANaxartes & Alastraxerée, fils & fille du Dieu des batailles, & de la trespuissante Roine Zahara de Caucase, aux trois estats de la vallée des Rochers, amour & faueur. Tres-chers & bõs amis, comme il ait pleu aux grans dieux immortels que, ny l'expugnable forteresse du chasteau du Lac, ny l'incroyable force des horribles Geans Bradaran &

Brandanel, auecq' toutes leurs puissances astuces & finesses, n'ayent peu empescher que la diuine iustice ne soit executée sur eux par nous (enfans de Mars) enuoyez en ce monde pour mettre à effect le iuste & immuable jugement de leur supresme puissance, voulans par là demonstrer que toute resistence est vaine & inutile contre les forces du ciel, & vouloir de ceux qui gouuernent & maistrisent tout ce qui est cõtenu sous sa rondeur: nous vous auons bien voulu aduertir de la ruine mortelle des quatre Geans, tyrans de ce pays, aduenuë par le trenchant de nos glaiues, à fin que vous & tous autres puissiez cognoistre que les dieux ont l'auctorité & pouuoir (eux seuls) de faire toutes choses, par la mesme puissance de laquelle ils les ont créez de rien resistans specialement à ceux qui sont tant tenus les recognoistre, & toutesfois en font moins leur deuoir: ce qui se peut alleguer: à l'encontre de la creature raisonnable, qui meine vne vie semblable aux brutes, n'obseruant la loy ordonné par le createur infalible, afin de se conduire par raison sous son vouloir, consideré mesmement que toutes autres creatures (par la prouidence & bonté des dieux souuerains) sont mises soubs la main & subiection des hommes,

fai-

faisant chacune d'elles deuoir de se main tenir en son ordre, & garder ce à quoy les Dieux l'ont establie : comme nous voyõs l'esmerueillable ordre des cieux de leurs planettes & clartez ; des bestes priuées & sauuaiges, des oyseaux en l'air, des poissons es fleuues & mers profondes, des plã tes & herbes odoriferantes, dont on voit la terre riante & diaprée de diuers ouurages tresgracieux en la saison : se sentant chacune de ses choses à son naturel, sans l'exceder ne passer peu ne point. Puis doncques que toutes choses ont esté mises en la main, voire sous les pieds de l'homme, quelle raison l'excusera de n'obseruer l'ordonnance du createur ? & s'il ne le fait, combien doit il plus auoir de punition & chastiment par les diuins legislateurs? Certes (treschers & bons amis) il ne merite pas moindre punition que celle qui est aduenue sur les Geans vos cruels tyrans & dominateurs, la mort & correction desquels ne deuez estimer proceder d'ailleurs que des dieux immortels, dont il vous donne tresclér tesmoignage ayans deux personnes seules ruiné & desfaict tels & si espouuentables monstres, nonobstant la situation du lieu inaccessible & tresfort, leurs forces gigantines

 & tou-

& toutes leurs puiſſances, ruſes & cautelles. Derechef doncq' (treſchers & bons amis) nous vous conſeillons & admoneſtons de ne donner lieu à vos affections, de ſorte que le courroux des dieux deſcẽde ſur vous autres, ſi deſobeiſſez aux enfans de Mars, enuoyez icy pour en eſtre ſouuerains, & mettre paix en voſtre contrée. Au reſte vous viendrez vers nous, afin d'entendre le ſurplus de noſtre vouloir.

Lettres d'Arlãde Princeſſe de Thrace, à dom Floriſel de Niquée, au 9. liure, chap. 14.

ARlande Princeſſe de Thrace, au Cheualier de la Bergere, ſalut. La renõmée de voſtre excellente beauté & glorieux faicts d'armes qui court nõ ſeulement par tout ce pays de Thrace, ains quaſi par toute la terre, m'a tirée en ſi grande admiration, & deſir d'en ſçauoir la verité, qu'apres auoir cõſulté nos dieux ſur ceſt affaire, qui m'en ont donné reſponce ſelon le commun bruit: i'ay bien volu vous enuoyer la preſẽte, pour prier voſtre ſeigneurie de ſe tranſporter par deça, afin d'entẽdre vn tort qui fut fait par le traitre & deſloyal Amadis de Grece, à mon treſcher & vnique frere Balarte, Prince de Thrace, par la mort duquel la ſucceſſion de ce Royaume (apres le decez de mon

mon dolent pere) m'appartiendra à la charge toutesfois, de poursuiure & venger la mort de mon dit Seigneur & frere. Parquoy s'il vous plaist vous transporter par deça pour executer ceste raisonnable vengeance j'ay deliberé, & vous promets (en recompense du deuoir que vous en ferez) de vous faire Seigneur & maistre de moy & de tout ce que je possede en ce monde, vous aduertissant d'auantage que les dieux m'ont reuelé que vous seul estes celuy auquel ceste tant iuste & glorieuse vengeance est reseruée. Obeissant doncques à la diuine prescience des dieux, laissez desormais à poursuyure la vengeance d'vn tas de friuoles iniures & querelles de damoyselles, de trop petite qualité, & venez prēdre possession & jouyssance des grans biens & honneurs qui vous sont apprestez par deça: ce faisant, vous me rendrez joyeuse & contente.

Celle qui desire demeurer à jamais en vostre bonne grace & souuenance, Arlande.

Responce de dom Florisel de Niquée aux lettres d'Arlande Princesse de Trace. au 9. liure, chap. 14.

DOm Florisel de Niquée, fils du tres vertueux, & magnanime Prince Amadis de Grece, à Arlande Princesse

cesse de Thrace, salut tel que son excellen-ce le merite. Madame, j'ay receu les letres qu'il vous a pleu m'enuoyer par ceste vostre damoyselle, lisant lesquelles j'ay cognu le grand desir que vous auez de venger la mort du feu Prince Balarte vostre frere, occis comme j'ay entendu, vaillamment en champ de bataille (par les mains de mon trescher pere Amadis de Grece) pour vne bonne & juste querelle, chose qui vous deuroit diuertir de faire telle poursuyte : car tant plus la cause de sa mort sera publiée, tant plus tombera de deshonneur & sur luy & sur ceux qui se parforceront de la venger, cognoissant vn chacun son tort euident, pour le meschant tour aueré qu'il auoit proposé de faire à celuy qui (auecq' toute gracieuseté & bon traictement) l'auoit receu en sa maison. Ne trouuez donc estrange, madame, si en cela je ne satisfais à vostre desir non point pour le regard de l'honneur & reuerence que doy naturellemẽt auoir à celuy qui m'a engendré, mais pour autant que je offenserois grandement Dieu & mon honneur, & ferois contre toute raison de venger vn acte tant vertueux, posé le cas qu'autre que mon pere l'eust faict. Et si vous asseure bien, que quiconques voudra vous obtemperer en cela, se trou-

trouuera frappé de la diuine iustice, augmentant la honte & deshonneur de celuy qui merite estre enseuely es tenebres d'oubliance. Quand au bien que vous me promettez, qui est de me faire possesseur & iouissant de vostre excellente beauté & toutes vos possessions, vous pouuez entendre par ces presentes, que j'ay juste occasion de le refuser sous la condition que demandez, vous remerciant neantmoins, tant qu'il m'est possible, de la bonne volonté & affection que me portez en recompense de laquelle je vous promets m'employer pour vostre seruice, en tout ce que l'honneur & la vertu me commandera. A tant, ma dame, prieray le createur de toutes choses (auquel la vengeance doit estre reseruée) vous donner sa saincte grace, apres m'estre affectueusement recommandé à la vostre. Celuy qui vous desire tout bien & accroissement d'honneur, le cheualier de la Bergere.

Lettres de dom Florisel de Niquée à la belle Helene Princesse d'Apolonie, au neufiesme liure, chap. 33.

MAdame, si vous voulez mesurer vostre grãdeur, & aduiser au reng que vous tenez, au respect de moy, qui ne suis que Cheualier errant, & encores à vous incognu, je pense bien

bien que vous vous esbahirez de ma temerité ou trop grande hardiesse,qui a osé vous escrire la presente : Mais si vous venez à considerer combien est grande la force d'amour, je m'asseure que vostre benignité & douceur m'excusera , & en accuserez ceste diuine beauté & bonne grace , laquelle me rauit hier tellement la liberté, que je ne puis auoir la puissance ny le vouloir de jamais en aymer & seruir d'autre que vous. A ceste cause je me suis enhardy de vous prier tant humblement qu'il m'est possible de receuoir mō cœur fidele,qui m'a laissé pour estre du tout vostre, & permettre que je me tiēne & nomme vostre Cheualier & tresaffectionné seruiteur , qui estimera peu toutes ses infortunes passées,si vous luy faites tant d'honneur qu'il vous puisse,vn de ces jours , dire de bouche ce qu'il craint à vous rescrire, pour le trop peu de cognoissance qu'auez de luy : priant le createur de toutes choses (qui vous a doüée de tant parfaite beauté) vous donner accroissement d'honneur & felicité.

Vostre treshumble & obeïssant le Cheualier de la Bergere.

Responce de la Princesse d'Apollonie aux lettres de dom Florisel. Au neufiesme liure, chapitre 34.

Ie ne

IE ne me puis asſez esmerueiller de voſtre preſomtion, qui a entreprins de m'eſcrire la lettre que m'aués enuoyée par laquelle il eſt aiſé à cognoiſtre que vous taſchez à me deceuoir, & deſrober ce que j'ay tant cherement gardé jusques à preſent, & qui eſt de long tems promis à vn autre qui le merite, mais aſſeurez vo⁹ que vos parolles faintes emmiellées ne me feront condeſcendre à voſtre mauuais vouloir, car j'ay biẽ appris (grace à Dieu) à me garder & deffendre contre tels aſſauts. Dauantage quand je ſerois en ma puiſſance, eſtimez vous que je me vouluſſe tant abbaiſſer (moy qui ſuis fille de Roy, que de me donner à vn cheualier errant & incogneu comme vous eſtes?) penſez vous que j'ignore quel peut eſtre le cheualier de la Bergere, duquel vous vſurpez le nom par voſtre lettre? certes pour me faire accroire cela, vous vous deuiez monſtrer vn petit plus modeſte, & faire vn acte de plus grande prouëſſe & vaillantiſe que celuy que vous fiſtes auant-hier, quand vous outrageaſtes mõ nain en ma preſence. Ceſſez donc de me plus importuner par vos lettres ny en ſorte quelconque, & ayez deſormais plus grande conſideration à ma hauteur & au lieu dont je ſuis yſſue, autrement j'en pourrois aduertir.

tir qui vous feroit sentir vostre folie.

De par Helene Princesse d'Apolonie.

Lettres de dom Florisel de Niquée à la belle Helene Princesse d'Apolonie. au neufiesme liure, chapitre 35.

TResexcellente Princesse, le Cheualier de la Bergere destitué de tout salut, le vous enuoye tel que son infortune le permet. I'ay receu les lettres qu'il a pleu à vostre grandeur m'enuoyer, par lesquelles j'ay cogneu que vous vous sentez fort offensée de ce qu'Amour seul m'a contrainct vous faire entendre, sous esperance d'obtenir de vous quelque grace, mais puis qu'au lieu de ce j'ay trouué courroux & desdain, auec dures menaces de me faire sentir ma presomption, il m'a semblé que je ne puis mieux vous rendre satisfaite de la vengeance qu'en desirez, que receuoir de bon cœur la mort doloreuse, laquelle je trouueray trop plus douce & amyable que de viure, ayant vostre male grace. Toutesfois auant que d'en faire l'execution, je vous ay bien voulu enuoyer la presente, pour vous donner à cognoistre que mon amour & affection extreme n'est point feinte en vostre endroit, ny le surnom que je porte faussement vsurpé, comme vous me mandez, esperant qu'auant ma mort, ou apres

vous

vous le sçaurez asseurement, & lors peut estre qu'aurez regret d'auoir vsé de si gran de cruauté enuers celuy qui vous ayme plus que sa propre ame: lequel (en attendant vostre responce & derniere sentence de sa mort) prie le Createur vous maintenir à jamais en joye & contentement.

Vostre treshumble & affectionné seruiteur le Cheualier de la Bergere.

Lettres de la Princesse Syluie à dom Florisel de Niquée. au neufiesme liure. chap. 38.

RAmemorāt l'entiere & parfaicte amour que vous m'auez portée, seigneur Florisel, ensemble les grans biens & honneurs dont je me voy à present jouyssante par vostre moyen, je n'ay voulu faillir (en recognoissance de ce) à vo⁹ rescrire la presente, pour vous aduertir que depuis que la fortune de mer nous separa l'vn de l'autre, estant à la fontaine des amours d'Anastarax, preste à me donner la mort de vostre propre espée (pour le dueil & regret que j'auois de vostre malheur & du mien) suruint la Princesse Alastraxerée, qui me garda de tomber en cest inconueniēt, & me cōduisit à l'enfer d'Anastarax, lequel en fut mis hors par le moyen d'elle & de moy: & pour recōpence d'vn si grand bien-fait, il m'a prise en

ma-

mariage, apres la solennité duquel faite, je fus par vne estrange auanture recogneue pour fille de l'empereur Lisuard de Grece, par ainsi sœur de vostre pere. A ceste cause je vous prie transmuer ceste amour & vehemente affection que me portez, en la Princesse Alastraxerée que seul vous meritez, pour la conformité des grandes vertus, prouesses & beautez qui sont en vous deux, & m'est aduis que je ne vous puis donner meilleure ny plus cō digne recompense de tant de trauaux qu' auez prins & souffers pour moy, que de moyenner le mariage de vous & elle laquelle j'ay priée ne partir de ce pays jusques à ce que j'aye receu de vos nouuelles. Parquoy je vous prie tant qu'il m'est possible vous transporter par deça si tost qu'en pourrez auoir l'opportunité, afin que nous y puissions donner ordre pendant que l'occasion se presente. Au reste, pour ce que ce gentil-homme vous pourra côter de bouche tout ce qui s'est passé par deça depuis la deliurance du Prince Anastarax mon cher amy & espoux, je feray fin à la presente, de laquelle je desire Darinel estre participant: Priant le Seigneur Dieu vous donner l'accomplissement de vos bons desirs, apres auoir presenté de bien bon cœur mes recomman-

da-

dations à voſtre bonne grace.

Voſtre tante & parfaicte amye Syluie.

Lettres de dom Floriſel de Niquee à la princeſſe Syluie. au 9. liure, chap. 41.

MAdame, j'ay receu vos lettres & par icelles entendu les nouuelles de voſtre aduenement à la principauté de Niquée, ſemblablement la conſanguinité d'entre vous & moy, dont je ſuis autãt joyeux que de choſe qui m'euſt peu aduenir en ce monde, par ce que mõ cœur ſera deſormais exempt de la paſſion amoureuſe qu'il a ſoufferte pour lamour de vous, ne cognoiſſant l'excellence du lieu d'ou eſtes yſſuë, & vous de voſtre coſté demourerez quitte de l'obligation & promeſſe que m'auiez faite de me rendre content & ſatisfait de ce que je vous ay requiſe par pluſieurs fois aduenant que le Prince Anaſtarax refuſaſt voſtre party, ce que le Seigneur Dieu n'a permis ne vous voulant fruſtrer du merite de vos vertus, dont je luy rens graces immortelles, comme à celuy qui nous a gardez tous deux de commettre choſe contre ſon honneur & commandement. Sur ma foy ce nom de Bergere ne vous conuenoit pas mal, & croy c'eſtoit vn certain preſage que vous deuiez vn jour conduire & mener ce tropeau vertueux, c'eſt à dire, tout ce peu-

ce peuple qui vous eſt tant obeiſſant, l'amour duquel vous auez acquis, non par la grandeur de voſtre lignage, mais par voſtre vertu ſeule, de laquelle je ne penſe qu'homme puiſſe porter plus certain & vray teſmoignage que moy, pour vous auoir accompagné es lieux ou il la falloit monſtrer, dont vous meritez plus grande louange, à laquelle je ne m'arreſteray, car mon eſprit ny ma main ne ſont capables pour l'exalter & donner le lieu qu'elle merite: parquoy laiſſant ceſte charge aux parfaits Orateurs & vrais Chroniqueurs, je feray fin à la preſente, & ne vous manderai pour maintenant autres nouuelles des auentures qui me ſont ſuruenues depuis que nous fuſmes ſeparez ſur la mer, par ce que j'eſtime que voſtre Darinel (qui partit pour vous aller trouuer auſſi toſt que je luy eus communiqué vos lettres) vous en pourra cõter, car il m'a touſiours tenu compagnie, joinct auſſi que j'eſpere m'acheminer par dela incontinent que je ſeray guerry de quelques playes que j'ay receuës à vn combat ſur le chemin d'Apolonie, duquel ceſtuy voſtre gentilhomme preſent porteur vous pourra dire l'occaſion & contre qui. Ce pendant, madame, ma tante, je me recommanderay treshumblement à voſtre bonne grace, & à toute
voſtre

voſtre noble compagnie, ſpecialement à madame la Princeſſe Alaſtraxerée, que je deſire grandement veoir, priant l'Eternel vous maintenir en ſa grace. Eſcrit au royaume d'Apolonie, par voſtre treshumble & obeiſſant ſeruiteur & nepueu, Floriſel de Niquée.

Lettre d'Ariſtibel des Sciences à la Princeſſe Arlande de Thrace. au 9. liure, chap. 50.

MAdame, j'ay eſté treſioyeux d'entendre l'empriſonnement qu'auez fait faire des perſonnes de l'infante Alaſtraxrée & du Prince dom Floriſel de Niquée, eſperant que voſtre excellence receura, par ce moyen, contentement de ſon eſprit, & vengeance de la mort de feu monſieur le Prince voſtre frere: mais pourautãt que j'ay trouué par mon art de Magie que le Roy Amadis de Gaule, les Empereurs de Conſtantinople, Trebiſonde & autres Princes & Princeſſes leurs amys & alliez ſont enchantez en la tour de l'Vniuers, & doiuẽt eſtre deliurez dedans l'an qui court preſentement. Pour ceſte cauſe je vous ay biẽ voulu aduertir, afin de preuoir à tous inconueniens qui pourroyẽt aduenir cõment vous pourrez auoir vengeance de dom Floriſel de Niquée voſtre priſonnier, de ſes peres & mere, & generallement de tous ſes proches

pa-

parens par vn mesme moyen,qui est d'en uoyer incontinent l'infante Alastraxerée à la tour de l'Vniuers garder que personne n'y entre,pour voir l'aduenture & dõner fin à l'enchantement,sçachant qu'elle en viendra tresbien à bout, veu la grande proüesse, force,& magnanimité qui l'accompaigne par dessus toutes les personnes de la terre. Et si elle tient le pas l'an durant, je vous asseure que tout le reste de leurs vies ils demoureront enchantez, & dom Florisel ne sortira de vostre prison s'il ne vous plaist. Par ainsi ne vous vengerez pas seulement de ceux q̃ desirez,mais outre vous aurez moyen & cõmodité de deux Empires par l'alliãce q̃ pourrez faire auecques celuy que vous aymez, qui l'acceptera volontiers pour se mettre en liberté & hors de vos prisons. Il vous plaira doncques, madame, y aduiser prestement, d'autant que vous aymez le bien & repos de vostre esprit. Qui sera l'endroit ou je prieray l'Existant vous maintenir en sa grace,me recommandant treshumblement à la vostre. Par vostre humble seruiteur Astibel des sciences.

Lettre de l'Infante Alastraxerée aux Princesses Helene d'Apollonie & Timbrie de Boëtie Au 9. liure, chap. 50.

Tres-

TResexcellentes Princeſſes, ayant cogneu en vous le zele de parfaite amitié que portez à dom Floriſel de Niquée (comme chaſcune de vous me declarà de ſa propre bouche, quand vous me prinſtes pour luy aupres de l'hermitage des amâdiers) je n'ay voulu faillir, voyant la commodité de vous faire entendre de ſes nouuelles. Sçachez donques mes dames qu'il ſe porte bien quant à la diſpoſitiõ de ſa perſonne, mais ie penſe que ſon eſprit eſt aucunement trauaillé, pour eſtre tombé & arreſté priſonnier entre les mains d'Arlande Princeſſe de Thrace, laquelle auoit deliberé de ſe venger ſur luy de la mort de ſon frere Balarte, tué en cãp clos par Amadis de Grece, ſon pere & croy qu'elle lui euſt faict endurer la mort toſt apres qu'il fut arreſté au chaſteau du miroir d'Amours, s'il ne ſe fuſt aduiſé d'vſurper mon nom, & dire qu'il eſtoit Alaſtraxerée, pour autant que luy & moy nous reſſemblons fort bien (comme vous ſçauez) de ſorte que croians les cheualiers qui le prindrent, ſon dire eſtre vray, le menerent en la cité de Thrace, ou il fut receu fort humainement du Roy, & de la Princeſſe Arlande pour moy, & a ſi bien joüé ſon perſonnage juſqu'à ce jourd'huy en habits de femme (deſquels la Princeſſe

luy a fait present) qu'il est impossible de faire mieux: dequoy je luy sçay tresbon gré. Or il est auenu qu'en m'en allant en ce chasteau du miroir d'Amours, j'ay esté auertie de sa bonne ruse par vne estrange auenture (dont mes damoyselles vous se ront certaines) & depuis la fortune a voulu que j'y aye esté arrestée tout ainsi que dom Florisel, duquel j'ay vsurpé le nom, afin qu'il ne fust decelé, & pour tel j'ay esté amenée à Arlande en vne maison de plaisance ou elle me tient enfermée, & tous les jours me solicite fort de l'aymer, vsant enuers moy de gestes & contenances amoureuses ny plus ny moins que si elle parloit à Florisel, mais je la sçay si biẽ entretenir & contenter de parolles, que j'espere (pour estre plus à son priué auecques moy) qu'elle le mettra bien tost en liberté, & quand il y sera, je pense qu'il trouuera moyen de m'y mettre. A tant mes Dames je presenteray mes recommã dations à vos bonnes graces, priant le grand Seigneur vous maintenir en la sienne.

Vostre cousine & bonne amie, la diuine Alastraxerée fille de Mars.

Lettres d'Helene d'Apolonie & Timbrie de Boëtie à l'infante Alastraxerée. Au 9. liure, chapitre 53.

Tres-

TResexcellente dame,nous auons entendu par vos Damoyselles la bonne subtilité dont auez vsé, pour moyenner la deliurance de dom Florisel, qui est tombé entre les mains de la Princesse Arlande de Thrace, chose qui vous doit rendre immortelle à tousiours, veu le danger ou vous auez mis vostre personne pour monstrer vne si parfaite amitié. Et pour vous en dire ce qu'il nous en semble à la verité, nous trouuōs les actes que vous faites tant excellens & insignes, qu'à bōne raison tout le monde deuroit souhaiter vn tel personnage que fut le Grec Homere pour descrire vos hauts & heroyques faits, afin de donner exemple à la posterité, & l'inciter à les ensuyure. Il ne faut que le grand Alexandre marche deuant vous Annibal, ny les Scipions, car s'ils ont eu de grandes victoires ça esté auecq' vne multitude d'hommes, mais vous seule en auez tant vaincu que deuez tenir le premier lieu,non seulement entre les preux & vaillans hommes, mais aussi entre les femmes plus heroyques. Tous les hauts faits d'armes de la noble Roine Gradafilée ne se doyuent en rien accomparer aux vostres,car tout ce qu'elle en fist oncques,fut par la force d'amour qui est inuincible,& pour conseruer son integri-

té: mais vous auez esté seulement esmeuë par vne certaine naturelle & nayue vertu à faire bien à celuy que vous ne cognoissiez aucunement, & non pas à luy seul, mais à tous ceux ausquels vous auez veu faire iniures & extorsions, dont la gloire & louange redouble en vous. Certainement la belle & pudique Iudith, qui trencha le chef au cruel Olofernes, pour conseruer sa virginité ny Cleopatra qui vainquit Ptolomée son frere, ny la Royne Pantasilée & tant d'autres, ne se doyuent aucunement egaler à vous, qui n'excellez pas seulement tous les hommes & femmes en prouesses & vaillantise, mais aussi en excellente & parfaite beauté sans en excepter vne seule, non pas mesmes ceste belle Syluie, laquelle (comme nous auōs entēdu) vous preseruastes de cruelle mort qu'elle se vouloit donner aupres de la fontaine des amours d'Anastarax pour l'absence de dom Florisel, lequel est tenu à vous de sa vie, & moy aussi pour le bien que m'auez fait en le sauuant. Combien certes qu'il me semble que (veu la promesse qu'il me fit au partir d'icy de se trouuer en Apolonie à l'auenture de la cō tention des quatre freres) il ne deuoit s'escarter ny jetter aux auentures & questes tant hazardeuses sans me mander de ses nou-

nouuelles. Ie ne luy escris toutesfois afin qu'en luy presentant le doigt, il ne prẽne toute la main, attendant que sa venuë par deça nous rendra raison de son esloignement & tant ennuyse absence, moyennant qu'il plaise à vostre bonté luy permettre de retourner, à laquelle & luy & moy sommes tant tenus pour le bien que receuons d'icelle, qu'il nous est impossible d'y pouuoir satisfaire, ny vous en rendre graces condignes. A tant Madame, nous prions le Createur vous donner telle & aussi bonne paix comme nous la desirons pour la guerre qui nous tourmente en presentant nos treshumbles recommandations à vostre bonne grace. Vos grandes amies & prestes à vous obeyr Helene d'Apolonie & Timbrie de Boëtie.

La sentence de Rayson, sur le differẽt d'Honneur & d'Amour. au 9. liure, chap. 53.

HOnneur & vous Amour, il me desplaist grandemẽt, dequoy vous ne vous pouuez accorder au salut de ces deux armes: toutesfois puis que le point & la verification de vos droits ne se peut cognoistre sinõ par effusion de sang humain, & par la victoire de l'vne des deux armées (l'yssue de laquelle depend de la volonté de Dieu) autre conseil ne vous puis donner, fors laisser joindre vos

gens, afin que la vengeance & jugement de Dieu soit arbitre de vostre different.

Lettre d'Anaxenes Philosophe & magicien, à dom Florisel de Niquée. Au neufiesme liure, chapitre 54.

MOnseigneur, le Roy Arpilior & la Royne Galathée sa treschere compagne & espouse m'ont chargé de vous presenter leurs recommandatiõs de bien bon cœur à vostre bonne grace, & de ma part je n'en fais pas moins, qui suis leur Philosophe & maistre des arts magiques. Entendez monsieur, que la bonté & prouësse que je sçay estre en vo⁹ m'ont incité de vous aduertir de certaines & grandes auentures qui vous doyuent aduenir, lesquelles j'ay preueuës & cognuës par mes sciences & hauts secrets de Magie. Et afin que vous en puissiez sortir à vostre honneur, je vous enuoye l'armet que vous perdistes en la mer alors que par tempeste fustes separé d'auecques Syluie, lequel vous seruira tresbien en vn combat que d'eux braues lyons feront, voire au prix de vostre sang, & sortira des combatãs vne lumiere qui est ores cachée en profondes tenebres, laquelle illuminera tous ceux qui la pensoyent auoir perduë, si bien qu'estant vostre teste rachetée du peril que cognoistrez deuant vos yeux

on

on verra en vous renouueller vne vielle playe, qui vous fera vne extreme douleur, & ne se pourra estancher, jusques à ce que son remede souuerain multipliera en vo⁹ & en tous ceux qui voudront soustenir vostre party seront playes nouuelles, desquelles sortira vn sang qui arrousera toute la terre de Grece. Au moyen dequoy vostre corps sera racheté par generale effusion, tant que le payement soit parfait, & n'en aura meilleur marché que vous le Prince autheur de ceste guerre, ni ses amis & confederez, vous aduertissant que le temps du plus grãd danger en quoy vous pourriez estre sera alors que le lyon qui engendre les lyons legitimes, se trouuera en plus grand peril que vous. Et suruiendra peu apres la bastarde qui abatra par ses luisantes armes la gloire non esperée. Alors se leueront les fils bastards & lyonceaux, lesquels resusciteront leurs peres par vne plus estrange façon, que les lyons progeniteurs n'ont donné la vie à leurs petits, le tout auecques accroissement de vostre grand honneur & inestimable effusion de sang de costé & d'autre. Parquoy regardez bien au commencement de ce mal duquel vous serez cause, pour louër tousiours celuy qui est louable sur toutes choses, par permission duquel tout

cecy se fera, & vous tiendra tousiours sa diuine main en sa garde. Ne doutez donques point, car tout aduiendra comme je vous l'ay dit. Vous priant n'estre curieux d'en vouloir plus sçauoir, jusques à ce que le souuerain juge aura executé sa determination & volonté, pour vous monstrer vne guerre de laquelle procedera vne paix. Et en cest endroit supplieray le moderateur de toutes choses vous maintenir tousiours en sa protection.

Vostre humble seruiteur Anaxenes,
Philosophe & Magicien.

Lettre de la Princesse Arlande à l'infante Alastraxerée. Au 9. liure, chap. 56.

Madame Alastraxerée, le dueil (accompagné d'vne extreme colere) que j'ay eu de me voir abusée par vous & dom Florisel de Niquée a tant gaigné sur moy, que pour me venger d'vn tel tort je luy ay voulu procurer sa mort & la vostre semblablement, vous ayant fait la requeste d'aller à la tour de l'Vniuers le combatre, pensant bien que la meslée de vous deux ne se termineroit sans la mort de l'vn ou de l'autre, ou de tous deux ensemble, toutes-fois ayant depuis bien pensé & consideré en moy-mesme que sa mort seroit cause de la mienne, pour l'extreme amour que je

luy

luy porte, comme vous sçauez, j'ay mieux aymé me desister de ceste vengeance, & vser d'humanité & douceur enuers celuy qui ne l'a merité. Et pource, madame, j'ay bien voulu enuoier apres vous ceste mienne Damoyselle, pour vous prier cesser & vous desister de la promesse que m'auez faite, laquelle je vous quitte & remets par la presente, en laquelle vous trouuerez mes humbles recommandations à vostre bonne grace, priant le Souuerain me faire tant de gracieuseté & faueur, que dom Florisel cognoisse quelque jour l'amour entiere que je luy porte, & le grand tort qu'il m'a fait desdaignant mon alliance.

La bien vostre Arlande Princesse de Thrace.

Lettres de dom Florisel de Niquée, à la Princesse Helene d'Apolonie. Au neufiesme liure, chapitre 57.

MAdame, depuis mon partement d'Apolonie (ou de vostre grace me fistes tant de bien, & bon recueil) j'ay esté par plusieurs auentures estranges, tant esloigné de vous outre mõ esperance, que je n'ay eu le moyen d'acomplir la promesse que je vous fis, prenant congé de vous à l'abbaye des Rois, dont j'ay esté & suis en telle perpelexité qu'il me seroit impossible le pouuoir de-

clarer par lettres: vous asseurant neantmoins, qu'autre chose ne m'a contraint à me tenir si longuemẽt loing de vostre presence, fors l'honneur, auquel tous Cheualiers sont obligez: parquoy je vous supplie treshumblement ne m'en donner aucune çoulpe, & penser qu'aussi tost que je pourray auoir le moyen de m'acheminer par deuers vous, n'y aura faute que ne m'y transporte, ce que j'espere asseurement faire au partir de ce lieu, ou je suis contraint par promesse, me tenir pour quelque temps, comme vous pourra dire Darinel present porteur, que cognoissez estre fidele & secret, qui m'engardera d'vser pour maintenant de plus longues lettres: vous priant cependant me faire tant de bien que de me rescrire de vos nouuelles, car il n'ya chose en ce monde, que plus je desire sçauoir. A tant Madame, apres auoir prié treshumblement nostre Seigneur vous maintenir en sa grace, je me recommanderay de tresbon cœur à la vostre & celle de Madame Timbrie.

Vostre fidele & tresaffectiõné seruiteur, le Cheualier de la Bergere.

Lettre de la Princesse Helene d'Apolonie à dom Florisel au 9. liure, chap. 58.

Seig-

SEigneur dom Florisel, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par Darinel, lequel m'a rendue certaine d'vne grande partie des auentures, qui vous sont aduenues depuis que partistes de ce pays, ensemble de l'entreprinse qu'auez faite de garder la tour de l'vniuers pour quelque certain temps, lequel je desire estre de bref accomply, afin que vous vous puissiez transporter par deça, pour dōner cōsolation à mon debile esprit, qui a esté tousiours enuelopé de tristesse & melancolie depuis vostre absence. Helas! combien de fois ay je esté sur le poinct de me mettre en queste, pour vo⁹ recouurer? Certainement si j'eusse peu trouuer quelque bō moyen pour m'acheminer la part ou vous eussiez esté, asseurez vous que je ne me fusse monstrée paresseuse au partir, & ne m'en eust destourné l'honneur & reuerēce que je doy au Roy mon pere, encores moins la foy que j'ay promise à dom Lucidor, lequel n'aura jamais de mō consentement aucune part en moy, car l'extreme amour & affection que je vous porte ne le pourroit permettre. Considerez doncques, trescher amy, ce que je fais en vostre faueur, & ne soyez ingrat de le recognoistre, ce que je n'espere de vous, veu le propos que me tenez

par vos lettres, & ce que m'a dit Darinel, Vous priant ce pendant tenir secrette l'amour d'entre nous deux, & estre fidelle gardien de mon honneur, attendant que la fortune se monstrera à vous & à moy plus fauorable à l'aduenir qu'elle n'a fait le temps passé. Et en ceste esperance supplieray le Createur nous donner la grace de paruenir à nostre affectioné desir, apres auoir presenté mes treshumbles recommandations à vostre bonne souuenance, à laquelle ma cousine Timbrie desire estre participante. Vostte parfaicte amye Helene d'Apolonie.

Lettres du Prince Anaxartes, à la belle Oriane. Au 9. liure, chap. 64.

TResexcellente Princesse le diuin Anaxartes fils de, l'immortel Mars, Dieu des batailles, vous donne tel salut qu'il le desire pour luy. Madame la playe & douleur que j'ay receüe par le regard de vostre excellēte beauté, est si grande & de telle vehemence, qu'elle n'a pas seulement subiugué les forces naturelles qui m'ont esté communiquées de la part de ma glorieuse mere Zahara Roine de Caucase, mais aussi ont tellement debilité ma diuine vertu (de laquelle je participe du costé de mon pere) que je suis contrainct me retirer par deuers vous pour la gue-

guerison de ma playe, & tout ainsi que ceux qui sont piquez des scorpiõs ont de coustume de prendre le remede d'iceux, au semblable puis que vous auez esté cause du mal que j'endure, j'en cerche le remede en vous, lequel ne me deuez refuser veu le lieu de ma naissance, & le pouuoir que m'ont donné les puissans Dieux, la plus part desquels ont esté frappez des dards d'amour comme je suis à present, sans y pouuoir aucunement resister. Et pource madame, ne vous esbahissez, si me voyant participer de la diuinité, mõ cœur est embrasé de vostre amour, veu que ceux qui sont entierement diuins en pourroyent aussi bien estre attaincts que moy. Ceste infante (laquelle je vous prie receuoir selon que sa grãdeur le merite) vous poura dire de bouche, le tourment & ennuy ou j'en suis : à ce moyen je vous supplie ne me refuser vostre confort, lequel je ne demande sinon auecq' intention hõneste qui est d'vne vraye & perpetuelle alliance de nous deux. Et en ceste esperance feray priere au tout-puissant vous donner sa grace, presentant mes treshumbles recommandations à la vostre. Celuy qui ne peut long temps estre sans vostre secours, le diuin Anaxartes.

Lettres du Prince Anaxartes, à l'infante Oriane au 9. liure, chap 65.

TResexcellente Princesse, ayant entendu la responce qu'auez faicte à l'Infante Artymire, par laquelle je vous ay enuoyé mes lettres, j'ay peu cognoistre que ne trouuez bõ ny decent que je me sois adressé à vous, pour la raison mentionnée en icelles, qui est qu'estes en puissance de pere & de mere, ausquels vous lez obeyr, & ne faire autre chose que leur bon plaisir, ce q̃ je vous accorde bien estre raisonnable & honneste à toute personne tant grande soit elle, mais si vous eussiez biẽ sceu quel pouuoir à ce petit Dieu d'amour sur les humains (je diray sur les diuins aussi) je m'asseure que vous n'eussiez trouué mon humble requeste tant estrange: car vostre grandeur eust consideré qu'il aueuglist tellement les personnes qu'il luy plaist frapper de son doré traict, que le plus souuẽt il leur oste toute discretiõ. Nous en auons infinis exemples par les histoires, lesquelles pour le present je ne veux reciter, (craignant vous ennuyer par trop longues lettres) seulement vous supplieray croire que vostre excellente beauté m'a reduit en tel estat, que si brief il ne vous plaist me monstrer quelque benigne faueur, je crains fort que ne me voyez

tombé

tombé en la plus grande infortune qui pourroit aduenir à cheualier. Presentant en cest endroit mes treshumbles recommandations à vostre bonne grace, en laquelle je desire participer, attendant le moyen que je vous pourray demander au Roy vostre pere, puis que ne me voulez promettre aucune chose sans entendre sa volonté.

Celuy qui est plus vostre que sien, le diuin Anaxartes.

Lettres de l'infante Helene au Roy d'Apolonie son ayeul. au 9. liure, chap. 70.

SIre, vostre tres humble fille Helene vous supplie, auant que lire ses lettres tout au long, cōsiderer quel pouuoir Amour a sur les humains, autremēt vous jugerez la faute que j'ay commise enuers vostre bonté, plus grande qu'elle n'est, si voulez mesurer l'obligation de l'obeyssance que doyuent tous enfans à leurs peres & meres. Or afin Sire, que je ne vous deguise rien, j'estime bien que pensiez faire pour le mieux, & m'esloigner des amoureuses affections, me separant de vostre court, pour me mettre en ce lieu solitaire auecq' ma tante & ma cousine Timbrie de Boëtie: mais je vous asseure qu'amour m'y a tellement assaillie, me representant en la fantasie la beauté, bonne

ne grace, prouësse & magnanimité du Prince Florisel de Niquée, que m'ayant la Fortune tant fauorisée que je l'aye veu, & cogneu les singulieres vertus qui sont en luy, ensemble l'amour indicible qu'il me portoit, j'ay esté forcée de le suyure apres toutesfois l'auoir espousé par parolles de present, & de ce est tesmoing ma cousine Timbrie, laquelle m'a voulu tenir compagnie, craignãt en receuoir de vous quel que mauuais visage elle presente ses hum bles recommandations à vostre bõne grace, & vous prie, & moy aussi tant qu'il m'est possible, l'excuser enuers Monsieur son pere, vous asseurant qu'elle n'est cause de ce que j'ay faict, ains au contraire elle y a resisté de tout son pouuoir, mais vous sçauez que toute la prudence ny les forces humaines ne sçauroyẽt resister aux fatales destinées, parquoy Sire vous deuez croire asseuremẽt que le vouloir de Dieu a esté tel, & ne pouuez dire que j'aye offensé mon honneur ny le vostre, prenant mary non sortable à ma grandeur, car celuy que j'ay choisi en merite bien vne de plus grande estoffe que ne suis pour les biens qu'il possede tant de fortune que de l'esprit, voire trop plus que le Prince Lucidor, lequel je prie m'excuser & considerer que je ne luy ay promis aucune
 chose

chose, à ce moyen ne se doit tenir grandement offensé de moy, ny de ce que j'ay faict, combien certes que ce n'a esté pour desdaigner son alliance, & cognois bien qu'il me faict beaucoup d'honneur, me voulant prendre pour telle que je suis maintenant à dom Florisel de Niquée, lequel me conduict en Constantinople accompagné du Prince Falanges d'Astre, Prince autant preux & vaillant comme il est vertueux & de bonne grace. Priant en cest endroict le souuerain Createur de toutes choses vous donnér en santé heureuse & longue vie. Vostre treshumble fille Helene d'Apolonie.

Lettres du Prince Lucidor des Vengeances à l'infante Alastraxerée: Au neufiesme liure, chap.72.

MAdame, n'estoit que je pense qu' auez esté mal informée du grand tort que le Prince Florisel de Niquée me faict, j'estime que vostre diuine excellence ne se fust trouuée en bataille contre moy pour empescher l'effect de la iuste execution de vengeance que je doy prendre sur luy, tāt en mon propre nom, comme à l'occasion de l'iniure qu'Amadis de Grece son pere, à faicte à ma sœur Lucelle qui est icy auecques moy. Or afin madame, que vous cognoissiez qui m'a

meu de l'assaillir en tel equipage qu'auez veu, entendez qu'il a raui & emmené Helene infante d'Apolonie, qui m'a de long temps esté promise à femme, & pour telle l'ay acceptée, & veux. Ie vous prie doncques considerez combien cela me doit estre grief, & ne vous monstrez tant ennemie de vostre grandeur & bonne renommée que d'empescher vne si juste vẽgeance, mais plus tost prestez faueur & ayde à qui la poursuit, ce faisant vous conseruerez l'integrité de vostre diuine iustice. A tant madame presentant mes humbles recommandations à vostre bonne grace, prieray le Souuerain vous donner l'accomplissement de vos diuins desirs.

Vostre cousin & entierement bon amy
Lucidor des Vengeances.

Responce de la Princesse Alastraxerée aux lettres du Prince Lucidor des vengeances. au neufiesme liure, chap. 72.

EXcellent Prince Lucidor, la diuine Alaxstraxerée fille du puissant Mars Dieu des batailles, & de la triomphante Zahara Royne du mont Caucase & des montaignes Orientales, vous enuoye salut & amitie. Sçachez que j'ay receu & leu vostre lettre, par laquelle vous vous plaignez grandement, dequoy j'ay donné

donné secours à dom Florisel de Niquée cōtre vous, qui maintenez auoir esté fort offensé par luy. Pour response à cela, je vous prie considerer, que combien que je sois tenuë & obligee (comme doyuent estre tous autres Princes) à fauoriser & administrer justice à ceux qui ont bō droict, si est-ce que je ne suis pas moins tenuë de recognoistre vn bien faict & seruice. Or est-il que je suis autant obligé à dom Florisel que pourroit estre aucune personne à quelque autre, pour beaucoup de choses, lesquelles pour le present je n'ay loisir vous faire entendre, par ainsi il me semble que ne me deuez inculper ny sçauoir mauuais gré du deuoir qu'ay fait en son endroict: & quand ores j'eusse sceu & entendu vostre different, si est-ce que ma grādeur m'obligeoit à le secourir en telle necessité comme je l'ay trouué par ce que vous ne deuez procurer vostre vengeance & iustice par inegallité de force, ainsi que j'ay veu par experience, ains le sommer & aduertir qu'il ait à vous reparer l'iniure que maintenez vous auoir esté faicte par luy, & s'il est refusant de vous en faire raison, vous y deuez alors proceder par bon conseil & meure deliberation. Estimez doncques que je n'ay fait que mō deuoir enuers dom Florisel, & ne delaisseray de vous

vous satis-faire & maintenir vostre bon droict à l'encontre de luy, l'ayant biẽ cogneu & examiné. Toutesfois je vous prie ce pendant que vous vous efforciez d'accorder vostre different sans effusion de sang s'il est possible, & ne suyuez l'impetuosité de vostre colere, qui vous a faict prendre vn surnom des Vengeances non conuenable certes à vn Prince, car les Dieux veulent que nous leur laissions la vengeance, pour autãt que nous ne pourrions tenir le moyẽ à l'executer nous mesmes sur ceux qui nous ont offensé.

Quant à ma part, je mettray peine & le prieray de paix auec vous, m'asseurant qu'il ne la me refusera. Et en ceste esperance feray fin à la presente, ou vous & tous messeigneurs de vostre compagnie trouuerez mes recommandations à vos bonnes graces, suppliant les dieux vous maintenir tous en santé. La bien vostre preste à vous faire plaisir, la diuine Alastraxerée.

Fin du neufiesme liure d'Amadis.

Lettre de dom Florisel de Niquée à la Princesse Arlande. au dixieme liure, chapitre 4.



Adame, le los des victoires belliques publié par tout à si claire trompette, me semble de vil prix à comparaison de celuy que merite qui par prudence est vainqueur de soy-mesme. Car du premier, souuent la plus grand' part est deuë à la fortune qui est commune entre nous & nos lieutenans & soldats. En l'autre personne ne peut prendre aucun droit, fors celuy seul à qui tout l'honneur appartient. Or le fait ja passé entre vous & moy vous semond & conuie au conquest de ceste gloire nompareille : veu les assaux que vostre propre volonté vous liure jour & nuict, lesquels deuez soustenir & repousser vertueusement par vostre grande sagesse : car vous sçauez que de mon costé je ne puis obeïr à la loy de vostre vray amour, ayant perdu ma liberté entiere : dont ne me reste plus aucune part que puisse employer en vostre seruitude. Ie le voudrois & si ne puis : je confesse & recognois la dette : mais je n'ay plus dequoy satis-faire, pour vne obligation precedente qui me tient engagé corps & ame : Parquoy force vous est

eſt de prendre ma bonne volonté en paye ment, ſans vous plaindre de moy, quant à faute d'amour enuers vous, d'autant que mon impuiſſance m'excuſe, l'ayant tout mis parauant en autre endroit, ny deſloyauté, veu que ma foy eſtoit deſia arreſtée en lieu d'ou ne la puis retirer. Conſiderez doncq' qu'amour non moins que les autres choſes naturelles, retient tousiours ſa proprieté qui eſt d'exercer tyrannie enuers ſes vaſſaux, comme il fiſt contre la Royne Dido, & pluſieurs grans Dames, leſquelles firent ſacrifice à ce Dieu cruel de leur pur ſang, & de la vie au bout: Prenez exemple & vous mirez en moy, pour obeïr à ſa force, ainſi que voyez que je n'y ay ſceu reſiſter, & gaignez ſur moy (qui vis en continuelle guerre) c'eſt auantage de demeurer en paix & repos d'eſprit: laquelle vous ſouhaitte, auecq accroiſſement de gloire & proſperité, d'auſſi bon cœur que preſente ſes treshumbles recommandations à voſtre bonne grace.

Celuy qui eſt tout voſtre en ce qu'il eſt ſien, Floriſel de Niquée Prince des deux empires.

Harangue du Prince Lucidor. Au dixieſme Liure, chapitre 5.

Sire

SIre, dit-il, Princes, Barons, Capitaines & Soldats Appoloniens, si nos sages anceſtres (que les ſiecles paſſez ont porté) en la ſucceſſion de tant bons enſeignemẽs nous euſſent encore laiſſé la cognoiſſance certaine du train & gouuernemẽt de fortune, ſon inconſtance ne me donneroit à ceſte heure occaſiõ de la blaſmer, ne ſa certitude loy de dire ce que j'en dy: Mais d'autant qu'elle a preſcrit l'autorité d'executer elle meſme ſes deſſeings les Princes de ce mõde gaignẽt beaucoup moins de vouloir reſiſter à ſes efforts, qu'à obeyr & s'aquitter de l'obligation que ſouuent elle leur impoſe. Non Sire que je vueille ſous ceſte couleur denier en rien celle que je doys à voſtre honneur, ne pareillemẽt laiſſer à exiger de vous en juſtice celle que deuez au mien, eſtant deliberé faire des deux pareille miſe & recepte, au cas du rauiſſemẽt d'Helene voſtre fille & mõ eſpouſe. Auquel n'a eſté fait moindre force à vous qu'à moy, qui m'induit à requerir preſentement qu'à l'entreprinſe de la juſte vẽgeãce voſtre vouloir ſe cõforme au miẽ pour la ſatisfaction mutuelle. Nõ pas que j'aye doute (Seigneur Birmartes) ne defiance aucune en ce cas de voſtre franc & magnanime courage: mais crainte ſeulement du conſeil qu'on vous pourroit

roit donner au contraire, soit pour vous en diuertir du tout, ou pour le moins retarder la diligence requise en tel affaire à l'occasion de l'ancienne amitié qu'auez tousiours euë auec les Princes Grecs; chose qui me tourneroit à perte inestimable si elle tiroit à longueur, veu l'arroy & equipage, auquel voyez que me suis mis, lequel me demeureroit inutile s'il n'étoit renforcé & augmenté par le vostre. Parquoy esbahir ne vous deuez (Sire) vous Princes, Barons, Capitaines, & Soldats Apolloniens que je vous sollicite si vrgement à ceste entreprinse, & moins refuser ma requeste, estant de telle consequence pour vous, qu'en la cuidant rejetter comme mienne, vous vous trouuerez en effect autant contrarier à vous mesmes. Qui est celuy qui pourroit dire que c'est outrage n'ait esté autant à vous qu'à moy? Quant est de ma part, je suis disposé à la vengeance, en laquelle si je ne cõtente mon desir en satis-faction de mon honneur, autant que fortune l'a mal contenté, je tourneray sur ma personne le reste de l'effort pour ne luy seruir plus de subject à autre cruauté nouuelle. A ceste cause, vous supplie tresaffectueusement (Sire) & vous autres Seigneurs Appoloniens vouloir en cest endroit employer

vos

vos forces,&celles de vos amis & aliez,ad
joindre aux miennes,pour mettre sus vne
telle puissance contre les Princes Constan
tins, que si de leur gré ils ne s'offrent à la
reparation du tort & iniures, nous soyōs
suffisans à l'executer sur eux, & les forcer
à la raison. Icy fay-je fin à ma demande,
sans la faire de mon intention premier
que de la vengeance, soit à bailler ou à
prendre.

Harangue du Prince Birmartes, au dixiesme liure, chap. 5.

SEigneur Lucidor, puis que le bō plaisir du Roy mon seigneur & pere, &
des Seigneurs assistans me charge de
la responce qu'ils entendent vous estre fai
te: je vous diray en brief ce qu'il leur en
semble, remettant neantmoins ma volon
té & resolution à la vostre. En premier
lieu, je vous confesse que nous auons in-
terest commun auec vous en l'issuë de ce-
ste cause, laquelle n'est de condition en
rien differente à celle qui fut jadis de-
meslée entre les Grecs & Troyens pour le
rauissement de leur belle Helene, de la-
quelle me desplaist extremement que ma
fille porte le nom & effect de seconde. Ie
ne denieray non plus l'amitié ancienne
que j'ay auec les Princes Grecs. Si est-ce
qu'en la balance de mon jugement elle

n'eſt de tel poix, que le reſpect de mō hon neur, & de celuy de ma fille, ne trebuche & l'emporte : lequel j'eſtime deuoir eſtre racheté à quelque prix que ce ſoit, tāt des biens que de la perſonne. Toutes-fois comme les affaires de telle importance re quierent leur commencement eſtre dili-gemmēt conſulté & debatu, de peur que la fin mal ſuccede : ſeruant tel deuoir à la deſcharge des Princes enuers Dieu & les hōmes, principalement leurs ſuiets, au cas que la fortune tournaſt mal à point ſelon leur proget. I'ay aucunement eſgard aux choſes qui ſont contre mō propre gouſt ; car delaiſſant toutes paſſiōs (comme l'on doit en cas de conſeil) j'eſtime qu'en ce-ſte entrepriſe nous couchons la ſomme totale de nos eſtats & finances, & les met tons en la main de fortune, ſans aſſeuran-ce de paruenir à la reparation pretendue, autre que de noſtre bon droict, qui a ſou uent meſtier d'aide, comme ſuiect à l'in-conſtāce de la variable Deëſſe. Bon droit auoyent les Princes Grecs contre la Ville de Troye, qui ſouſtint neantmoins leur ſiege & aſſaut l'eſpace de dix ans, & euſt ſouſtenu (peut eſtre) juſques à la fin, ſans la trahiſon ſi cauteleuſement pour-pen-ſée, & ſi vaillamment executée. Mais laiſ ſons à part la grande effuſion de ſang que

je

je voy apprestée: considerons seulement quelle en sera l'issue: car au vray l'effect des armes est quasi fortuit, ne jamais fondé en seureté quelconque, dont nous faut descendre specialement à la conseruation de nostre honneur: touchant lequel (combien qu'ait esté offencé à l'enleuement d'Helene, peut estre que raison nous sera faicte de la reparation plus grãde que n'esperons, apres que la partie aura bien entendu & discuté le fond de nostre complainte. Sur quoy on ne pourroit asseoir aucun jugement legitime, auant qu'auoir ouy la deduction des deux parties, Pour ce regardons à y proceder par meure deliberation, de peur de nous repentir trop à loysir, de nostre temerité precipitée. A ceste cause, serois d'auis, Seigneur Lucidor, qu'auãt que passer outre, vous fissiez entendre vostre intention par Cartel, au Prince Florisel, le sommant de reparation de l'outrage, à fin que, par son reffus, rendiez nostre cause d'autant meilleure. Lors luy pourrez sans difficulté denoncer guerre mortelle à feu & à sang jusques à l'accomplissemẽt de la vengeance. Et quant à le combattre vostre personne à la sienne, je n'en serois pas d'opinion, d'autant que le fais de si generale offence ne se doit charger sur les espaules

d'vn seul, lequel perdât, le reste de la pour suitte touchât aux autres, demeurast sans amendement. Non que je vueille en cecy reuoquer en doute aucune, la valeur de vostre personne : mais par ce que la faueur de Mars est incertaine & commune, en laquelle on ne doit reposer sa confiance de chose si importante, l'eust-il promis & asseuré par seing & seel autentique. Voila à quoy tend l'auis du Roy, & de ceste assistence, d'attendre la responce que le Prince Flotisel fera aux embassadeurs enuoyez de vostre part : pour sur icelle prendre fondement de nostre resolution finale. Ce pendant ne requerir ne mettre encore en peine les amis (desquels desirons le secours en cest affaire) jusques à ce que leur puissions monstrer le plus que deuoir, auquel nous serõs mis pour cercher paix, & euiter l'horrible furie de la guerre : ce qui les animera d'auantage à prendre les armes pour nous, quasi contre l'ennemy commun de droit, equité, paix & repos de peuples, sans que le laps de ce peu de temps vous puisse porter aucun preiudice en expedition de telle consequence, dont l'ordre & appareil requiert longueur & demeure, de peur que de soudaine entreprise nous encourions trop tarde repentance.

Let-

Lettres de Lucidor le Vengeur au Prince Florisel de Niquée, au dixieme liure, chap. 5.

SEigneur Florisel, Lucidor le Vengeur, Prince naturel de Frãce, & d'Appollonie par alliance, prie Dieu vous inspirer tellemẽt que puissiez cognoistre la faute qu'auez commise enuers luy, & la reparer ainsi que droit & raison le commandent. Ce qui m'a meu à vous escrire ce mot de lettre, est afin que vostre erreur recogneu, & l'amende faite à mon contentement, je puisse demeurer, auec vous en telle paix & amitié comme deux Princes Chrestiens, de telle grandeur que nous sommes, deuroyent, pour employer nos communes forces contre les infideles. Ie desire fort sçauoir quelle excuse voustrouuerez du grand tort que vous m'auez fait & à vous mesmes (ce que je puis dire) en violant mon estat Royal, ensemble l'amitié que vous deuiez au pere de ma fiancée, vous suppliant me la vouloir escrire par le menu, à fin que j'y puisse prendre consideration qui soit suffisante, pour accomplir la satisfaction de vostre part en mon endroit: car ou je ne la pourrois receuoir de vous, de vostre bon gré, force me sera de la prendre au fil de l'espée, par le moyen des armes, seulemẽt entre vous & moy, jusques à outrance de vostre vie,

ou la mienne. Ie m'esbahy trop comme vostre vertu tant cogneuë jusques icy en si glorieux affaire, s'est tant oubliée par appetit desordonné de jeunesse effrenée, que de se declarer tant ennemy de la rayson, mesmement de la paix inuiolable que vos peres & predecesseurs ont tousjours entretenuë, auec les parens de mon espouse. Vous asseurant qu'à grand peine vous lauera toute l'eau de vostre mer, d'vne si grande tache & macule : car vostre estoffe estoit tenuë de resister à si vilain acte, ne faisant chose que ne voudriez que vous fist celuy qui est de vostre qualibre, dequoy ne vous pourriez descharger aucunemēt enuers Dieu ne les hommes. Au moyen dequoy, encores que j'eusse bon droit de vous faire la guerre comme à violateur de ma femme & de sa propre foy, si est-ce qu'ayant Dieu deuāt les yeux & les affaires de nos republicques Chrestiennes en recommandation, vous ay bien voulu semondre de m'en faire raison de vous mesmes, consideré que les loix obligent les Princes quant à soy, à fin que par ce moyen on escheue vne si cruelle guerre comme je voy estre apprestée, non moindre que jadis vos predecesseurs eurent deuant Troye, laquelle Dieu vueil le destourner par sa grace, au moyen de vo-

voſtre juſte ſatisfaction. En cas que non, je proteſte vous mener telle guerre, que l'vn de nous deux y demeurera pour les gages.

Florisel de Niquée, Prince de deux Empires, de la grande Bretagne & de Gaule, de Thebes, & Rhodes, heritier d'Apolonie: à Lucidor le Vindicatif. Au dixieſme liure, chapitre 6,

SEigneur Lucidor, je m'esbahy de ceſt outrecuidé ſurnom que voulez occuper, vous faiſant appeller le Vengeur, ſçachant (ou deuez ſçauoir) que tel titre n'appartient qu'à Dieu ſeul. Et pour pertinemment reſpondre aux articles de la lettre que le conte d'Armignac voſtre ambaſſadeur m'a preſentée, je dy que vous-meſmes eſtes tenu de ſatisfaire aux parolles de preſomption, deſquelles vſez contre moy, & Helene mon eſpouſe. Quant à ce que vous dites que l'excuſe n'eſt ſuffiſante qu'amour m'ait induit à telle faute, inferant que perſone d'eſtat, comme vous ou moy, ne les deuroit commettre ſi lourdes: je dy que l'excellente beauté de madame Helene, joint le parentage & lieu dont elle eſt yſſuë, m'ont obligé à ſi nobles penſemens, m'ayant touſiours tiré hors de moymeſmes, comme ententif continuelle-

ment én l'honneste amour que je luy portois sous pure loy de mariage, qui me doit seruir de descharge, pour effacer la coulpe que me voulez imposer, dont ne me sens aucunement reprehensible, si n'estoit de la faute que je puis auoir faite à ses parens, de l'emmener sans leur consentement: chose qui me desplaist beaucoup pour l'amour d'eux à qui je deuois bien ce respect. Sur ce que vous dites, que je m'oste à moy-mesmes ce que la bonne renommée m'a tousiours voulu ottroyer: je maintien ne l'auoir en rien violée ne diminuée: ains espere que ce que j'ay fait en ce cas me sortira à grãde augmentatiõ de gloire. Aussi de tout temps les Princes Grecs sont coustumiers de garder le point d'honneur,& de bien venger les outrages qu'on entreprend de leur faire. Et maintenant que l'Empire est regy par les plus magnanimes & belliqueux seigneurs qu'il eut jamais, il n'est prest de cheoir du degré de sa reputation ancienne. Quant à vous, si voulez entendre raison, vous deuez deporter de ceste querelle, voyant qu' Helene est ma femme,& que le fait est irreuocable: Mais pour la reparation enuers vous, messeigneurs & parens ont cõclu vous donner autre Dame, de grãdeur, beauté, & richesse, telle qu'aurez raison

de

de vous en contenter : sinon, vous suffise remettre le fait à la discretion de vos parens, des miens, & de ceux de ma femme, promettant descendre à toute condition raisonnable & honneste, enuers le Prince Birmartes, & le Roy d'Apolonie. Autrement je proteste deuant Dieu de defendre ma juste cause, tant que l'ame me respirera au corps. Vous suppliant par amitié, Seigneur Lucidor, prendre esgard à la fin douteuse & incertaine des batailles, & au grand nombre des amys de la Grece, sans celuy de ses propres vassaux : sans y comprendre les meurtres que suscitera contre vous ce titre enorme de vengeance, que vous vsurpez sur la puissance diuine.

Lettre de Lucidor le Vengeur à Zahara, Roine de Caucase. au 10. liure, chap. 6.

MAdame, m'estant n'agueres adue nu, que Florisel de Niquée ait entrepris sur l'alliance faite entre moy & la Princesse Helene d'Apolonie, me la rauissant par violẽce indeue, je n'ay pensé meilleur recours qu'en vostre excellence, & celle de vos illustres fils & fille, pour obtenir secours à venger le tort & honte qu'il m'a pourchassé, lequel si ne le me vouliez accorder, nonobstant quelque amitié qui pourroit estre entre vous & luy

luy, ou les siens, je vous prie auoir plus d'esgard à la diuinité dont vous participez, laquelle vous oblige à rendre justice en terre à ceux qui la vous requierent. A tant ma dame, les hauts Dieux vous maintiennent tousiours en leur communication, vous inspirant volonté incline à ma juste querelle.

Celuy qui est tousiours prest de faire seruice à vostre Royalle majesté Lucidor le Vengeur.

Cartel de Lucidor le Vengeur à Florisel de Niquée. Au 10. liure, chap. 6.

LVcidor le Vengeur, Prince naturel de France, & de Secile, & d'Apolonie par alliance. A toy Florisel de Niquée, malheur pour tout salut. Ie t'auois n'agueres requis de me restituer amyablement ma femme & espouse Helene, que contre Dieu & raison tu m'as enleuée, en la maison de son ayeul. Ce qu'as refusé de faire, contre toute loy Diuine & humaine, au moyen dequoy je dy que tu as fait acte de Brigant, voleur, rauisseur, & malheureux adultere, Si te deffie à feu & sang, toy, tes amys, fauteurs, & alliez, pour (auec les miens) te renger à telle raison, que bien tost viendras à ma mercy, pour receuoir punition à mon contentement.

Responce de Florisel au Cartel de Lucidor le Vindicatif. Au 10. liure, chap. 6.

LVcidor le Vindicatif, Florisel de Niquée Prince des deux Empires, &c. a receu ton presomptueux cartel de deffy, sur lequel il te respond, qu'il ne fit oncques chose que gentilhomme aimant son honneur ne deust faire: t'auertissant de rechef qu'Helene d'Apolonie est sa femme & espouse, laquelle il deffendra contre toy & tous autres qui la luy voudrõt quereler auecques telle recharge, que toy & les tiens maudirez l'heure que jamais ceignistes espée cõtre les Grecs, pour la playe qui enseignera sur toute ta posterité, & celle de tes confederez. Car par l'inique refus des conditions & offres, ausquelles me soumettois, tu as fait de ton droit ton tort. Dont auons Dieu de nostre costé, qui par sa justice punit & dompte tousiours les superbes, & ne te lairra vsurper sur luy le droit de vengeance qu'il a reserué nommééement à sa diuinité.

Lettre de Florisel au Soudan de Niquée. au dixiesme liure, chap 6.

MOnseigneur, la fortune m'a voulu ce biẽ, de me colloquer en mariage auec la Princesse Helene d'Apolonie, & combien que la fortune soit

aucunement legere, moyennant la force dont m'a fallu vser, pour l'emmener à Cõstantinople: si est-ce que pour purger le forfait qu'on y pourroit pretẽdre, je leur ay fait depuis tãt d'offres equitables, que le droit est demeuré de ma part, ayant offert l'alliance de nostre maison, à Lucidor Prince de France, auec lequel y auoit eu quelque propos de mariage d'elle, d'autant que les choses desia faites, ne se pouuoyent deffaire, Il n'a laissé toutesfois de m'en importuner, jusques à enuoyer cartel de deffy à moy, mes parens, fauteurs, & alliez, à feu & à sang, par mer & par terre, pretendant (comme il escrit) ne me tollir seulement ma femme: mais ma teste aussi. Dequoy j'ay bien voulu aduertir vostre imperialle majesté, espetant qu'icelle ne me faillira en ce besoin. Monseigneur je prie le Createur donner à vostre hautesse bonne & longue vie.

Lettre du Prince Anaxartes, à la tresexcellente Prencesse Oriane. Au dixieme liure, chapitre 6.

MAdame, celuy vous presente salut, à qui vous l'auez tollu, desirant le comble des heurs de ce monde, à celle qui l'a dejettée au fons de toutes infortunes, qu'il estime moindres que le desespoir de vostre bonne grace, ou l'auez

l'auez plongé par vostre rigueur derniere, lequel s'il sentoit en luy quelque offence qui vous prestast occasion de luy tenir rudesse, non seulement ne s'ingereroit de vous en requerir mercy, ains vous en voudroit venger sur luy mesmes, faisant office de plus que Pellican pour ses petits: mais si son affectiõ desmesurée soit causée par vostre beauté extreme, il a, neantmoins, tousiours refrenée à bride de raisõ contre le naturel, si oncques en ce peu d'accez & conuersation qu'il a eu prez de vous, il ne fit seulement vn clin d'œil à l'interest de vostre grãdeur, tant s'en faut que la langue se soit hazardée de changer le fais de son las cœur. Quelle raison pouuez vous pretendre pour le bannir ainsi de la fruition de vostre veuë, laquelle perdant luy semble viure en perpetuelles tenebres, sinon d'autant que la flambe continuë de son cœur, luy peut esclairer, qui l'eust pieça ars & cõsommé en cendre sans les larmes ordinaires dont il l'amortit? Plaise vous doncques pour toute satisfaction que non pas moy, mais amour merite pour moy, me rappeller de cest exil, au moins me faire entendre de vostre main la conception de vostre esprit que le mien ne peut comprendre, si ne desirez la mort briefue de celuy que le seul pen-

ser de vostre excellence soustient en langoureuse vie.

Vostre ou plus nul Anaxartes le diuin.

Harãgue du Prince dom Florisel de Niquée aux Rois, Princes, Capitaines & soldats de son armée au 10. liure, chap. 18.

TRespuissans Empereurs, Rois, Princes, vaillans Capitaines & Soldats, si le temps passé ne nous eust delaissé la memoire des nobles & vertueux faits de nos predecesseurs, mesmes de plusieurs qui sont encores en vie & presens en ceste bataille, i'eusse estimé assez raisonnable que moy (qu'il vous à pleu eslire chef de ceste armée, combien qu'indigne au prix de pluisieurs d'entre vous) vous eusse fait vne harangue, pour exciter les cœurs à magnanimité & prouësse: mais vostre vertu desia cognue entre les Troyens, Romains, & Carthaginois qui ont souuent experimenté les forces de vos bras m'excuse de ceste peine, & tourne mon oraison enuers nostre Dieu, luy suppliant par sa grace vouloir maintenir, hardiesse en ceux d'ou elle ne partit iamais. Si ainsi lui plaist, nostre victoire est indubitable, laquelle auenãt ie vo⁹ prie (mes seigneurs & amis) persister en vos rengs, moderans l'ardeur de l'execution, de sor-

ce que la rapine & butin (qui apres ne nous peut eſchapper) ne mette perſonne en deſarroy, par lequel on pourroit perdre le certain, & reuolter fortune. Plus je vous aduiſe de ne meſpriſer & con temner voſtre ennemy, ains l'eſtimez bien autant que vous meſmes penſez valoir. Comme à la verité les François à qui aujourd'huy aurez affaire, ſont de la plus belliqueuſe nation du monde, qui a touſiours deſconfit toutes celles qu'elle a voulu aſſaillir. Vous ſuppliant au ſurplus faire mieux que ne pourrois dire: & conſiderer que ceſte victoire ſur les vainqueurs de tous les autres peuples, vous dreſſe vn trophée de gloire ineſtimable, effaçant ou obſcuriſſant à vn coup les plus illuſtres de nos anceſtres.

Harangue du Prince Anaxartes à ſes payens. au 10. liure, chap. 18.

SEigneurs, dit il, Capitaines & Soldats, on voit ſouuent que les Dieux monſtrent leur puiſſance au fait des batailles, en ce que plusieurs fois le grād nombre de gens eſt rompu par le moindre. Mais cōbien doyuēt vos courages eſtre aſſeuré de tout tel hazart & danger, cognoiſſans pour certain q̄ le bō droit eſt de voſtre coſté? meſmes vous ont icy enuoyé

enuoyé leur fils & fille, pour executer leur victoire, de laquelle persōne ne doit faire aucune doute, voyāt la multitude de nos alliez, & cognoissant la vaillance nompareille des conducteurs de l'armee. A tant me tairay, asseuré qu'estes plus prompts à l'effet des œuures, qu'à escouter tels sermons.

Harangue de Lucidor aux Chrestiens. Au dixiesme liure, chap. 18.

MEssieurs, je ne vous veux vser de grand langage, pour accroistre en vous la hardiesse qui vous est naturelle & tant experimentée jusques ici par tous vos ennemis. Seulement vous veux reduire en memoire que deuez appuyer vostre asseurance en la majeste diuine, laquelle recogneuë certainemēt roidira vos nerfs, & redoublera vos haleines, pour executer sa justice par nos mains, sur les iniques vsurpateurs de l'autruy. Si est ce toutesfois que bon droit a mestier d'ayde: parquoy regardez sur toute chose à maintenir l'ordre militaire, qui vous sera ordonné par vos Capitaines & sergens de bandes. Estans certains que ce seul poinct nous peut tollir la victoire, que tenons quasi desia entre nos mains. Considerez aussi outre le droit commun de ceste entreprinse, l'obligation qu'auez d'as-

d'aſſiſter chacun à ſon Prince naturel pour luy aider à maintenir l'honneur qu'ils ont de long temps acquis, joinct le voſtre meſme tant celebré & tympaniſé, lequel ſeroit du tout aboly & aneanty par la perte de ceſte journée. Aduiſez encores combien moins nous nous hazardõs en ceſte bataille que ne font nos ennemis: car jaçoit (que Dieu ne vueille) que nous fuſſions rompus par eux, le dommage ne pourra eſtre ſi grãd de noſtre part: car cõbatans en ceſte cãpagne: nos femmes, enfans, parens, & amis, demeurẽt en leur entier, ſans perdre vn ſeul pied de terre, & ſi nos ennemis deuiennent à eſtre deffaits (comme j'eſpere) nous ſerons tous riches, occupans leurs terres & Seigneuries, auec glorieuſe ſatisfaction de noſtre iniure.

Cartel & deffy du Roy des Scithes, adreſſant à Amadis de Grece, & à Floriſel de Niquée. Au 10. liure, chapitre 20.

Estans venus en ce camp pour fauoriſer iuſtice, contre le tort qui par vous deux a eſté fait au ſang Royal de France, ſpecialement par toy Floriſel, vſurpateur du vray lict du Prince Lucidor nous eſtans à ceſte cauſe trouuez en la bataille paſſée, nous ſemble choſe enorme que tant de gens de bien ſoyent mors, & autres

autres encores prests à les suiure : & tout à cause d'vne femme. Ce consideré ,iugeons raisonnable, que vous deux qui estes la source & origine du faict deusiez ausi porter le fais entier de l'en treprise. Parquoy dom Frises de Lusitanie & moy auons deliberé de vous combatre vous deux, auec dixhuict Cheualiers des nostres, contre autant des vostres : esperans que Dieu nous donnera vengeance sur vous, auec le fruict de toute vostre gloire, redondant par mesme moyen à la nostre. Et ce à la condition que les vainqueurs pourront iecter hors du camp tous les vaincus, & ceux qui sont dessous leur charge tandis que la gueire durera: vous offrant seureté de camp, de nostre part, telle que la desirons de la vostre, partissant le soleil par egal auantage, tant aux assaillans que deffendeurs : les iuges de nostre costé sont, le Prince Anaxartes & la Princesse Alastraxerée:& ceux de vostre part serõt tels que voudrez nõmer dedans le troisiesme iour de la datte de ces presentes, ausquelles mettons fin, comme esperans la mettre à toute la guerre.

Responce d'Amadis de Grece & de Florisel au deffy du Roy des Scithes au dixiesme liure, chap 20.

Le

LE souuerain Dieu à tellement referué ſa ſuperintendence en chaſcune des choſes par luy crées, que fortune n'y a autre pouuoir que tāt qu'il luy plait permettre : il eſt le ſeul appuy de ſa ſaincte foy, laquelle il ſouſtiendra contre toutes les inuaſions des infideles, & des faux Chreſtiens prenās leur alliance ſans laiſſer tranſporter ſa louange à qui elle n'affiert. Et pour reſpondre à voſtre cartel, Amadis de Grece, & Floriſel de Niquée acceptent le combat, auec dixhuict gentils-hommes qu'ils ont choiſis contre les dixhuict voſtre auec telle ſeureté de camp, departement de Soleil, vent ou poudre, & autres conditions qu'auez capitulées : auquel nous denommons pour nos iuges treshauts & tresexcellens Prince le Roy Amadis, & les Empereuers Eſplandian & Liſuard de Grece. Surquoy nous faiſons fin, remettans en la diſpoſitiō diuine celle de noſtre combat.

Lettre de deffi de la Princeſſe Alaſtraxerée, au Prince Falanges d'Aſtre au 10. liure, chapitre 22.

LA iuſtice humaine comdamne en groſſe reparation le vaſſal commettant felonnie contre ſon Seigneur lige: mais ceux qui encourent le crime de leſe maieſté diuine, ſont punis cruellement

ment eux & toute leur posterité. Ce que ie di pour toy Falanges qui es attainct de ces deux vices enormes: car tu ne peus nier que ne m'ayes presenté ton seruice aueçq' foy & hommage : & pour tout droict & deuoir tu te rebelles , & prens maintenant les armes contre moy & les miens. A quoy tend la ceremonie & adoration de mon image que tu publies , me faisant honneur diuin, si tu tasches á me ruiner & deffaire en guerre ouuerte? Ceste audace tant outrecuidée me contrainct à te denoncer par ce cartel combat mortel de ma personne à la tienne: pour te faire recognoistre celle que tu as mescogneuë. Pour iour , ie t'assigne celuy auquel nos Cheualiers combatrōt contre les vostres, a fin que la memoire de ta temerité & orgueil soit celebrée en theatre de tant de gens de bien. Ie t'asseure le camp de mon costé, ne demandāt point de seureté du tien , le Soleil se partira iustement , si celuy de mes luysantes armes ne t'esblouit la veuë,

Responce de Falanges d'Astre au deffy de la Princesse Alastraxeree. au dixiem: liure, cha chap 22.

MAdame, i'ay receu la lettre de deffy adressant à moy de vostre part, laquelle ne veux (par ce que ne puis

puis) accepter en aucune sorte : car l'offence que pretendez en moy en vostre prime colere, irritée par des blasonneurs qui sont entour vous, j'espere en vostre discretion de l'effacer quand m'aurez receu en ma justification. Ie suis venu (dient ils) à Cõstãtinople secourir cõtre eux le Prince Florisel, vous leur ayant faict l'hõneur qu'ils n'ont merité de vous camper pour leur defense : en quoy vous n'estes ignorante de tels cas souuẽt aduenus entre les Roys alliez, prenans aucunes-fois armes contraires à cause de quelque obligation precedẽte, telle qu'est la mienne enuers le Prince Cõstãtin. Pensent-ils ces lourdaux renger cõtre vous en conflit mortel celuy qui pour vous meurt tous les jour mille-fois ? Cuident ils acoupler ainsi le seruiteur fidele contre sa treshonorée maistresse? A ceste cause ma treschere Dame je vo⁹ supplie par l'honneur que m'auez faict de me receuoir pour vostre cheualier ne leur vouloir plus prester l'oreille, & vous cõtenter de ma mort ordinaire, sans m'en pourchasser autre, laquelle ne prẽd respit en sa langueur, que par la contemplation de vostre diuine pourtraicture : vous suppliant traicter plus humainement desormais celuy qui (vueillez ou non) ne peut estre jamais que vostre.

Cartel de deffy de Macartes Roy de Thir, au Roy Amadis de Gaule. au dixieme liure, chapitre 24.

MAcartes Roy de Thyr, à Amadis Roy de la grand Bretaigne, salut. La fortune jadis contraire à mes anceſtres en faueur des voſtres & des Macedoniens, ayant maintenant tourné ſa rouë à ma poſte, m'a commandé maintenant venir prendre vengeance du ſang de mes Syriens paſſez par le trenchāt de vos eſpées, ſuyuant l'occaſion de la nouuuel le iniuſtice par vous commiſe à l'encōtre du Prince François Lucidor, auquel je m'adjoincts pour la reſtitutiō de la ſécon de Helene, en eſpoir de pareille iſſuë que vous euſtes contre les Troyēs pour la premiere. Parquoy ayant entendu que vous Roy Amadis, eſtes chef de la race de ceux qui font ceſte guerre, voſtre nom reſonnāt par toute l'Aſie, m'a incité de venir en ceſte armée, pour eſprouuer ſi l'effect de voſtre vertu reſpōd à ſon incroyable renō mée: entrāt cōtre vous en camp clos à ou trāce, dōt la victoire me ſeroit chemin ab bregé au ſouuerain prix des armes ſi je puis vaincre le vainqueur de to'les autres

Reſponce du Roy Amadis de Gaule, au cartel de Macartes Roy de Thyr, au dixiesme liure, chapitre 24.

Roy

ROy de Thyr, si vous attribuyez au Dieu souuerain la gloire que tenez de fortune, & de la force de vos bras, je vous aurois en trop plus gran de estime: mais je cognois que cest abus procede plus de la fausse creance de vos Dieux, que d'autre imperfection de cerueau & jugemēt. Pour venir au point, j'accepte le cōbat que me presentez auec les cōditions specifiées, choisissant jour au troisiesme apres cestuy, en vous asseurant le camp de ma part. Ie demāde pour mes juges la Princesse Alastraxerée, & le Prince Falāges d'Astre, demeurāt à vostre chois ceux que voudrez elire pour vous.

Lettre de la Roine Cleofile de Lemnos, aux Princes de Grece. au 10. liure, chap. 25.

CLeofile Royne de l'isle de Lemnos, salut & paix aux Princes de Grece: Messeigneurs, cōbien que sois issuë du noble sang Troyen, de la souche du vaillant Roy Gedeon, je ne vous viens à present renouueller l'ancienne querelle de vostre Grecque Helene, mais ayant eu nouuelles en mon Royaume de la merueilleuse assemblée faicte en cest empire, à l'occasion du rauissement de la seconde Helene, & du grand nombre des Princes & gentils cheualiers qui s'y trouuoyent, tant du costé de vos ennemis comme du

vo-

vostre, je suis partie de mon Royaume, pour la venir voir, accompagnee seulement de Damoyselles, pour demeurer neutre de tous vos differens: & arriuée en ce port, vous ay enuoyée ceste embassade, pour vous aduertir de la cause de ma venuë, qui est pour juger les prouësses & hauts faicts, qui seront exploictez d'vn costé & d'autre, afin d'employer mes terres & Seigneuries, auec le gage de la beauté, dōt les dieux m'ont voulu douër, en tel cheualier que je verray estre accomply d'estat, vertu & perfection de sa personne. Parquoy s'il vous plaist me donner saufconduict pour moy & ma troupe de femmes, je mettray pied à terre, & vous iray visiter à Constantinople pour voir ce braue tournoy que lon solennise aux nopces d'Helene d'Apolonie.

Harangue de la Royne Cleofile, au Roy Amadis de Gaule. au 10 Liure, chap. 38.

MOnsieur, j'ay ouy dire aux sages, que les Dieux ont mis aux mouuemens du ciel & en ses lumieres vne force par dessus toute creature, & q̄ les choses fatales ne peuuēt faillir de tomber ou elles sont destinées, sans qu'il soit en la puissance des hommes d'y resister: mais il y a des accidens de grande violence, lesquels peuuent estre surmontez par

mag-

magnanimité, tels que ceux que vous a-
uez mis à chef, à la grande admiration
de tous les viuans. Aussi me semble qu'-
vne Dame d'estat ne merite pas moins de
gloire à soustenir les assaux d'amour, &
que celle en obtient encore plus que tou-
tes, qui en est plus cruellement affligée
par sacrifice irreuocable de sa foy, ayant
plus cher mourir q̃ de l'entacher & souil-
ler. Ce que je dy, pour vous declarer l'in
conuenient ou je suis tombée par influ-
ence d'amour, que je pense ineuitable à
l'effect duquel suis deliberée resister, pour
la conseruation de mon honneur. Car
Monsieur, je vous prie croire que des le
jour que je vis vostre maieste venuë au de
uant de moy, accompagnée des Princes
de vostre sang, il n'y eut personne qui me
pleust tant en toute la troupe, & y impri-
may tellement mon affection qu'il seroit
impossible de l'effacer, & si tiens à grand
danger de demeurer longuement en vo-
stre presence, attendu la loyauté tant es-
prouuée en vous, & la raison de mō estat
& sexe, qui m'oblige par tous moyens à
m'en deporter, & ayant faict veu de ne
me marier jamais qu'à celuy que trouue-
rois parangon de tous les hommes (tel
que je vous juge estre) pour n'associer au
tre indigne des dons & graces que nature

& fortune m'a largement departis : vous trouuant apparé à autre Dame, je demeure tourmentée de maladie incurable laquelle reçoit quelque allegement en vous descouurant mon cœur. Ce fait ay proposé partir de ce pays pour retourner en mon Royaume, consideré qu'il n'y a desormais plus que voir digne de memoire, & que les plus grands coups sont ruez des combats des vaillans hommes des deux armées. Ainsi ne pouuant mon desir s'accomplir en vostre endroict, vous supplie ne le vouloir prendre en mauuaise part, ains attribuez la faute à amour, duquel cognoissez la puissance, qui est telle sur moy, que jamais ma volonté ne sera rengée en autre que par vostre consentement, auquel je me submets toute mon honneur sauue.

Responce d'Amadis de Gaule, à la Royne Cleofile, au dixiesme liure, chap 38.

MAdame, je vous remercie humblement de la bõne affection qu'il vous plaist me mõstrer, & louë Dieu que la vous donnãt telle soiez adressée à celuy qui l'accepte, auec la discretion & jugement tel qu'il est conuenable pour vostre honnesteté, promettant y respondre de bon cœur jusques à ce que je me sois acquitté enuers vous d'aussi bon

cheualier que je pense estre, afin que vostre foy n'en soit plus longuement en charge.

Harangue de dom Florisel de Niquée, à Lucidor, au 10. liure, chap. 30.

LVcidor, je vous ay desia par lettres fait entendre suffisamment le peu de droit qu'auez en ceste querelle, vous offrant au par-sus conditions plus liberales que n'y estois obligé, pour le respect de la tranquilité de nos peuples, lesquelles maintenant je ne vous viens ores augmēter ne diminuer, ains entendre seulement si les journées ja passées (esquelles auez cogneu vostre desauantage) vous rengeroyent point à la raison. Voyla la somme de ce qui m'amene.

Responce de Lucidor, à dom Florisel de Niquée. Au dixiesme liure, chap 30.

FLorisel, si j'eusse eu le courage si failly que vous m'imposez, j'eusse premier mis en auant le parlement, ou n'eusse accepté la journée: nostre contenance & equipage vous faict assez foy du contraire. Quant à l'aduersité de fortune que nous alleguez auoir esprouuée en quelques combats, vous sçauez bien qu'en auez par fois senty bonne part. Et quand il seroit ainsi, le hazard de sa varieté ordinaire me la seroit ores

esperer propice : comme i'ay faict, ioinct le nouueau secours que Dieu nous à enuoyé par le vaillãt Roy de Thyr: Parquoy ne pensez pas me conuertir par tel langage, vous tenant certain, qu'en la confiance que j'ay en luy, & en la iustice de ma cause, j'attendray la fin telle qu'il nous voudra donner en la bataille, vous laissant l'asseurãce que tenez en fortune qui vous a esté fauorable par-cy deuant, en vous eleuãt au plus haut de sa roue pour vous ruiner tant plus bas. Puis qu'ainsi est, replique Florisel, que persistez en vostre obstination de vengeance, nous nous tiendrons sur nos gardes en nostre corps defendant, estimant bien qu'il ne nous aduiendra pis à la conseruation de nostre Helene qu'à nos ancestres au recouurement de la leur: sinon qu'ils y furent longuement au siege, & nous esperons de ne vous y laisser tant languir. Mais nous (dit Lucidor en colere) ne serons autant de moys à mettre vostre ville à sac, que furent d'ans vos Grecs à prendre Troye, encores que ce fust par fraude & tromperie, indigne de gens magnanimes. Partant retirez vous, & ne perdons plus en parolles le temps que voulons employer en juste effect.

Harangue de Falanges, à ses compagnons & sol-

soldats. au dixiesme liure, chapitre 31.

SEigneurs, Princes & soldats, les dieux ont donné à vous & a moy par-cy deuant de grandes victoires, par lesquel les auons fait en maints païs trembler la mer & la terre. Ie ne doute pas d'en faire autant ou plus icy auec la fleur de cheualerie du monde, qui pour nous asseurer & honorer nous ont donné charge de la bataille, voulant soustenir l'auangarde & arrieregarde pour nostre seureté : Bien que je pense que plusieurs d'ětre vous desiréroient plus le premiér reng, auquel ils pourrõt venir selon la rencontre. I'ay senty qu'aucuns de vous mal instruits, ont peur des signes, de coulons & corneilles qui ont ce jourd'huy combatu en vostre presence. Or je vous dõne qu'il soit ainsi que ce soit mauuais presage, Ie vo⁹ di que les Dieux nous ont enuoyé tels signes celestes pour nous donner marque de plus grande victoire, ayans menacé nos courages pour les couronner des plus hautes gloires, d'auoir eu en eux la magnanimité de resister à si douteuses tentations qu'ils nous ont voulu mõstrer pour nous esprouuer. L'asseurance vraye des armes ne se doit prendre des oyseaux qui ne nous cõbatrõt pas pour nos ennemis, mais en la force des bras des soldats, & bon art mi

litaire des Capitaines, en laquelle je vous veux bien aduertir, touchant la besongne que je voy nous estre taillée pour ce jour que les escadrons (comme vous pouuez voir) vont ouuers larges, & estendus loin l'vn de l'autre, pour representer plus gran de multitude, & nous faut au contraire marcher serrez l'vn pres de l'autre, comme nous sommes. (Ce qu'il faignit à propos, pour leur oster la crainte du nombre de leurs ennemis.) Ce fait j'ay esperance que nostre bon ordre (qui est le principal poinct de la guerre) les rompra bien tost estant ainsi ouuers, peut estre par nonchalloir & negligence, leur prouenant de la fiance que leurs magiciens leur auoit donné par ceste vaine & friuole volerie. Or voyez vous desia leur desordre à l'œil, qui est vostre auantage certain si le sçauez prendre. Voila compagnons ce que je vous ay voulu dire, en vous recommandant mon honneur & le vostre.

Harangue du Roy Amadis de Gaule à ses Cheualiers & soldats. Au dixiesme liure, chapitre 32.

Seigneurs, Cheualiers & Soldats, je vous veux proposer icy le fait d'autruy, pour faire comparaison au nostre: qui est qu'ayant esgard à la forte & cruelle bataille de Pharsalie, en laquelle

Iules Cesar deffit Pompée,apres plusieurs victoires qu'il eut contre luy,comme pensez vous qu'il eust esté possible aux enfans de Pompée ramasser le peu de gens qu'ils auoyent de reste, n'eust esté que crainte & lascheté n'occupa oncq' son courage? qui le remist depuis en estat de conquerir l'empire, s'il eust bien sceu suyure sa fortune. Et posé que je ne voye en vous maintenant que douleur & desplaisance à cause de ceux qui sont morts : si est-ce que je ne penseray jamais en vous telle faute de cœur, que chacun ne desire se venger de son ennemy,& vẽdre sa peau bien chere. Or il nous conuient vn peu dissimuler nostre dueil,& prendre patience par force, pour ne descourager les autres. Vous pouuez croire que la plus grãde partie de l'ennuy repose en mon cerueau: mais je l'enferme pour la manifester par force redoublée quand la saison & le tẽps m'en donneront occasion.Pource vous commande à tous d'aller reposer vn peu, pour tout aussi tost que la belle Diane se leuera vous mettre en train d'aller assaillir nos ennemis, prenant chacun vne chemise blanche par dessus son harnois,pour no⁹ entrecognoistre:vo⁹ asseurãt q̃ la joye qu'ils aurõt euë de nostre deffaite lespourra auoir assopis en nõchaloir

Au moyen dequoy nous leur pourrons donner vne ſi eſtroyte main qu'il leur en ſouiendra. Et ce ſera demonſtration que le petit troupeau que nous ſommes n'a le cœur failly cõtre ſi grãd oſt, voyant q̃ noſtre execution de vengeance n'a ſurſiſe pour le trauail & peine recente. Quant à moy mes amis, combien que i'ay eſté bleſſé au conflit comme les autres, ie ne ſens ces playes là, q̃ celle q̃ j'ay au cœur de deſpit & maltalent: en croyant autant de vous autres, & que pluſieurs d'entre vous qui ne ſont naurez mortellement ne laiſſeront à venir, en ceſte camiſade, laquelle je voudrois donner deux heures apres minuit le plus ſecretement que faire ſe pourroit, de peur de reſueiller nos ennemis, ains les berſer ſi bien qu'ils en dorment à jamais. Ce que jeſtime facile, veu la grand chere qu'ils firent hier au ſoir, & le peu de guet qu'ils feront, en confiance de noſtre infortune.

Complainte d'Amadis de Grece, eſtant au deſert des Lyons au 10. liure, chap. 30.

O Force qui me forces cõtre ma propre volonté à rompre la foy que je deuois plus garder, combiẽ me l'as tu fait changer, en me changeãt moy meſme? certes ma peine en eſt grandement rédoublée par le bien qui me fait

tant

tant de mal. O gente Lucelle qu'est-ce à dire, que lors que vostre beauté souloit tourmenter mon cœur par vn mortel desir, je le portois patiemment alaicté de bonne esperance : mais maintenant que je n'en ay plus, helas! je souffie vn mal insupportable. Las! espoir qui me soulois entretenir la vie en ton absence, qui me la soustient maintenant? faut bien que ce soit quelque espoir pour me liurer plus grieue punitiõ de ma desloyauté qui me bannist de la presence de celle de qui la vertu inestimable me promettoit quelque pitié : mais je suis moy-mesme contraire à moy, ne pouuant auoir repentance pour vous requerir pardon de ma foy faucée, quand me souuient de ma tresschere Niquée, de qui j'ay tant receu de gloire & contentement. O mort! acheue je ma vie pour finir mon trauail : & toy vie ne me tiens plus pour faire durer ma langueur. O flots marins, que ne m'auez vous englouty n'agueres en vos abismes, pour m'exempter de ceste trop plus horrible tourmente? O fontaine (regardãt celle de sa cauerne) tu es heureuse en faisant ton cours ordinaire, & mes yeux infortunez à distiller incessamment par contrainte nõ naturelle. Ta liqueur fresche m'oste bien le chaleur venue du so-

leil commun : mais le feu que cause Lucelle (mon vray soleil) nulle eau ne peut esteindre qu'vne piteuse larme d'elle espãdue sur moy. Niquée, Niquée ! tu me dois bien le pardon de ceste offence, dõt tu as oublié l'obligation de mes premieres amours ! Lucelle Lucelle ! Resiouïssez vous maintenant que le temps est venu que vous aurez vengeance de vostre desloyal Cheualier de l'ardante Espée, auec satisfaction de la faute que son fils a peu faire contre vostre frere.

Harangue d'Anaxartes, à la Princesse Oriane. Au dixiesme liure, chap. 41.

IE vo' supplie Madame excuser la hardiesse que je prens à vous descouurir le martyre que je souffre par vostre excellence, d'autant plus grief que je le tiens clos & couuert : car quelque reuerence que je porte à vostre grandeur, la force d'amour est si vehemente que ma raison n'y peut plus resister : & pour bien le vous donner à entendre, il est tel que dire ne le puis pour l'extremité de sa violence : sinon que par luy je sens en moy comme vn petit monde selon le dict des anciens sages, toutes les passions diuerses des elemens : las mes pauures yeux monstrent bien les eaux courantes de la mer en mes larmes continuelles : & mes

& mes profons souspirs volent comme les vens en l'air : le tout esmeu par l'ardeur du feu caché en mon cœur, qui sans vostre pitié conuertira tout mon corps en terre seche & cendres.

Responce de la Princesse Oriane à Anaxartes. au dixiesme liure, chap. 41.

MOnsieur, le lieu que tenez, tel que nous cognoissons, vous donne loy de parler à moy priuément: mais de l'affection que me voulez declarer, vous me pardonnerez si je suis deliberée d'en croire ce que j'en pourray juger par effect plus que par lãgage qui est aisé à desguiser: Combien que j'estimerois la Princesse heureuse à qui Dieu donneroit vn Cheualier auquel tant de vertu abonde, laquelle j'estime & honore en vous selon son merite.

Harangue de la Roine Sidonie, à Falanges d'Astre. au 10 liure, chap. 44.

SI les excellentes Dames Romaines & Grecques ont par cy deuant fait sacrifices d'elles mesmes pour conseruer leur pureté, à fin d'acquerir par telle mort la gloire d'immortalité, moindre raison n'y à les loix par moy cõstituées & establies en ceste isle, pour la cõseruatiõ de la chasteté de moy & de mes filles, les

preseruant de plusieurs abus que les hommes leur machinent, pour les attraire à leurs affections impudiques, par promesses & persuasions efficaces, au moyen du mesme feu d'amour par nature semblablemẽt embrasé es cœurs d'elle-mesmes. Parquoy ay seulement reserué liberté aux filles de choysir maris, & aux Cheualiers d'elire femmes, m'ayant moymesme sous mise à la loy pour en vser ainsi selon mon desir, & le bien de mon Royaume, lequel est en ma puissance pour donner à qui me plaira comme à mary & espoux. Ce que ie fais à vous Cheualier (prenant la main de Falanges) vous requerant par amitié me vouloir prendre en mariage & ie vous fais seigneur de ma personne, & de tous mes pays, à cause de la grace, force, valeur & beauté que ie cognois en vous: lesquelles ie n'estime moindres que celles qu'on m'a rapportées de l'excellent Prince Falanges d'Astre, Parquoy choisissez maintenant, ou de passer par le con tentement q̃ ie vous presente, ou par la rigueur de mes loix en punition du refus. Car d'annuler mes ordõnãces ie ne puis, moy qui les ay faites, mais le mary dont ie seray pourueuë aura pouuoir les abolir.

Responce

Responce de Falangés, à la Roine Sydonie au 10. liure, chap. 44.

MAdame, i'entens tresbien la somme de vos constitutions, tendans à la conseruation de l'honneur mortel : mais de ma part ie suis astraint à garder inuiolablement les diuines pensées infuses en moy de la celeste princesse Alastraxerée, fille du dieu Mars, & de la Roine Zahara, mais si on me veut forcer du contraire, i'ayme mieux mourir en la foy de ma deesse, & plus par si belles mains que les vostres. Parquoy madame ie mets ma vie entre vos mains: car l'ame & la volonté demeure à celle à qui elle est dediée de long temps. Au surplus, ie remercie les dieux & vous de l'honneur que m'auez offert, que ne puis accepter.

Harangue d'Amadis de Grece, à la princesse Lucelle, au 10. liure, chap. 54.

MAdame, ie cognois certainemẽt qu'outre le desir ardent que la beauté telle que la vostre cause en toute personne bien nee, il y a encores vn naturel plus semblable entre aucunes qui les tire à vne affection mutuelle, que les sages appellent sympathie, qui engendre vne amytié entiere, feruente & inuiolable, de laquelle entre vous & moy nos premie-

premieres amours nous donnerent tesmoignage, combiẽ que ma longue absence vous puisse sembler y auoir mis quelque refroidissemẽt, tandis q̃ j'ay esté allié à vn autre par quelque effort des secrettes destinées. Mais vous voyez que ceste conjonction n'est durable, & que vostre astre rapelle le mien à sa prime influence qui vous doit faire estimer q̃ mõ desir ayt dormy seulemẽt cõme le feu couuert sous la cendre qui se resueille maintenãt, le plus fort & vehemẽt que jamais. Et ne pensez madame, qu'il y en ait au mõde plus d'vn apparié à vne telle extremité de volontez ne qui puisse auoir autre pair que moi sur la terre. Nous sommes cõme les deux luts accordez en mesme tons, tellemẽt qu'en sonnant l'vn, les cordes non touchées de l'autre (qui est mis vis à vis) s'esmeuuent & branlent la paille si luy mettez dessus. Madame, si ces raisons n'auoyent lieu en vostre entendemẽt, au moins cõsiderez la cigoigne, dont les petits nourrissent leur mere à leur tour, ainsi recognoissant les plaisirs & seruices que vous ay premier auancez: sinon ceste rigoureuse penitence acheuira mes miserables jours.

Harangue de Lucidor aux seigneurs & Dames estans en Constantinople. Au dixiesme liure, chap. 56

Mes

MEs Seigneurs, le Dieu ſouuerain architecte de ce monde, nous a fait jouer les tragedies triſtes & ſanglantes quand il luy plaiſt, puis les comedies & farces joyeuſes, quand ſon diuin vouloir le porte. A quoy nous faut renger nos volontez ſujettes, faiſans de neceſſité vertu, ſans regimber contre l'eſperon, en ſe plaignant de ſes ordonnances fatales. Les grandes aduerſitez il nous enuoye, pour nous faire cognoiſtre ſa grãdeur, & noſtre imbecillité : & apres la pluye le beau temps en teſmoignage de ſa bonté, qui ne vous veut abyſmer & deſtruire ſelon ſa puiſſance, & noſtre demerite. Ie ne vous ramenteuray les miſeres paſſées, mais vous annonceray telles nouuelles, dont je croy que nul de vous ne me plaindra les gans : car en telles choſes Dieu a vſé de moy pour moyen comme du Scorpion (qui a fait la playe) ſe tire apres le remede. Ie m'addreſſeray à vous premiere, Madame Niquée, vous declarant que voſtre Amadis de Grece eſtant enchanté en la queſte de la Princeſſe Arlande, à cauſe de ſon frere qu'il auoit occis pour l'amour de vous, non ſeulement fut deſenchanté par ma ſœur Lucelle : mais auerty du danger dont il ſe ſauua, voire depuis luy preſta

telle occasion qu'il rendit à vn coup à ma sœur le plaisir qu'elle luy auoit fait : & cõuertit la haine mortelle d'Arlãde en vraie & cordiale amitie, les deliurãt des mains d'vn Duc Payen , qui les emmenoit en vengeance de son cousin le Roy Breon. O quels yeux de fortune! nous apres arriuans aux secours de ces Dames, nous attachons à luy sans le cognoistre, ou eusmes tel affaire que sa vertu vous peut juger. Ce pendant luy eschapoit le faux Duc s'il ne se fust lancé dedans sa nef, qui l'emporta seul entre tous ses ennemis,ou c'estoit fait de luy sans l'heur que Dieu nous donna de l'aller tirer de peril si certain. De la fortune de temps nous porta en l'isle de Rhodes, ou par rencontres estranges ce vaillant Prince eut tel conflit contre le preux Florisel son fils, qu'ils demeurerẽt en la place to' deux pour mors. En la faueur du pere la braue Royne Zahara soustint contre la Princesse Alastraxerée , & l'Empereur de Rome contre le fort Anaxartes. Et moy contre le hardy Prince Falanges. Mais l'inconueniẽt aduenu du Pere & du fils, la Royne fut recogneuë,qui mit fin à tous nos combats: laquelle nous declara (apres les larmes solennelles espandues sur les deux Princes roides gisans) comme par force de sort

& en-

& enchantement, que je vous certifie (regardant Niquée) ils s'estoyent assemblez vne autrefois, dont estoyent yssus les gemeaux Anaxartes & Alasthaxerée : dequoy elle n'auoit eu cognoissance ne souuenance, sinon à la seconde fois retrouuez ensemble en ce mesme lieu, qui leur remit la premiere en memoire par le definement du charme. Ainsi que nous estions en ce desconfort, fusmes tous enchantez, jusques à la venue de la Royne d'Argines, du sage Alquif, Vrgande, & maistre Elisabeth, lesquels nous remirent en nostre estat, joint l'aduertissement du sage de Mirabelle, par lequel tous les secrets du Chasteau furent descouuers : le pere & le fils guaris de leurs playes, & les gentils bastards cheris par le pere si long temps incogneu. Or viennent tous ces Seigneurs & Dames en nostre flote, mesmement la Princesse Oriane qui fut rencontrée sur mer, & deliurée par estrange aduenture. Ils m'ont fait honneur de la presente ambassade, reste à moy de retourner vers eux pour les liurer entre vos mains en verification de ma parolle.

Harangue du Prince Falanges aux Seigneurs & Dames, estans en Constantinople. Au 10. liure, chapitre 57.

Tres-

TResbauts & tresquissans seigneurs, la hardiesse de mes pensées, qui s'estoyent par cy deuant addressees à vne diuinité presomptiue, ne baisse auiourd'huy les esles, la coignoissant tournée en lignage humain exaucé par vertu heroyque, par dessus la fragilité mortelle: aussi ne perds ie le cœur de l'atenter comme parauant, moyennant l'ayde que ie trouue nouuelle en vos maiestez, par la recognoissance de la pareté de celle à qui de long temps i'ay voué mon cœur mon honneur, & mes biens. Laquelle (si vous iugez que i'aye iamais riẽ merité de vous, & si ne m'estimez trop indigne d'elle) ie vous requiers, c'est la gentille Princesse Alastraxerée, à vraye & loyalle espouse, sommant en ce cas premier le Prince Florisel, de s'aquiter enuers moy du deuoir mutuel d'amours, en me rendant pareil cõfort & secours qu'il sçait auoir receu de moy en son affaire.

Lettre de creance de la Princesse Arlande, au 10 liure, chap. 58.

ARlande de Thrace, desheritée de ses terres, pour auoir fait heritier de son cœur, celuy qui auoit la propieté de sa liberté tãt aliennée, qu'il ne pouuoit plus accepter part en la sienne A Florisel de Niquée, Prince de Gaule, de

la

la grande Bretaigne, Apolonie, & Rhodes, salut. Fortune a tellement conspiré contre moy, qu'elle m'a seulement donné autre ancre que sang pour escrire, ni autre porteur qu'vn enfãt, ny adresse de secours qu'enuers les fils de mon ennemi mortel, à cause de mon frere, luy plus mortel encores ennemy, pour ne pouuoir estre ami à moymesme. Mirez vous Dames en moy qui vous plaignez des tours legers de son incõstãce aucoustumée: & prenez exẽple à esperer en desespoir. Elle ne m'a laissé seulement mon surnom, lequel i'ay emprunté pour ne vous estonner trop en la prime veuë de la suscription de ma missiue: Aussi bien que le salut que mal peut enuoyer celle qui de long temps à le cœur captif & affligé comme bien sçauez, & puis n'a gueres le corps emprisonné. Ie n'ay plus grand loisir d'enuoyer mes plaintes de la main la ou la bouche ne les peut faire entendre. Vous suppliant vouloir du surplus croire ce damoisel de ma part, comme la raison le veut en vostre endroict. Vostre qui n'a peu estre à iuste titre Arlãde la prisonniere desheritée.

Narration de Florarlan à Florisel de Niquée, & aux autres nobles estans en Constantinople au 10. liure chap. 58.

Mon

MOnsieur, respond l'enfant, le cas est: qu'au temps que la Princesse, madame, vous eut laissé en l'isle de Rhodes, & fut de retour en la court du Roy Monseigneur: elle y trouua le Duc Madasanil, Tyran des Isles prochaines, fier Geant, grand & puissant à merueilles, accompagné de quatre siens cousins semblables à luy, tous yssus du lignage de Furio Cornelio, soy reclamans les vengeurs de son sang. Ce duc la requist au Roy à femme, sous condition de la vẽgence qu'il entreprenoit sur le Prince Amadis de Grece: pour laquelle j'auois esté nourry & instruit, si l'obligation depuis suruenue n'eust effacé ceste inimitié cruelle au moyen du secours que le Prince luy donna en son besoin extreme, lequel j'aymois & honorois sans le cognoistre, & desirois seruir de tout mon cœur. Mais le Roy ayant entendu ceste reconciliatiõ nouuelle de ma dame, auec celuy qui auoit occis son frere, la liura aussi tost es mains de ce Duc, luy commandant de l'espouser. A l'heure estoit preste auec la duchesse Armide qu'elle auoit retenue pour venir à vos noces. Donc se oyant renuoyer en telles autres, respondit au Roy: Ne croyez (Monsieur) que la faute que j'ay faicte à ma grandeur, de ne pouuoir

uoir resister à l'effort de l'amour du fils, je la face maintenant de ma parolle enuers le pere : vous asseurant que je n'auray jamais autre mary que le fils, ny plus grand ennemy que celuy qui mal pourchassera au pere à qui j'ay juré la foy de paix & accord. Le Roy fut tant irrité de sa response, que sur le champ il la desherita : & fit faire le serment à Madasanil, le Prince de Thrace, remettant ma Dame en son pouuoir, pour la loger incontinent en la forteresse du lac des quatre chaucées : qui est l'vne des plus fortes places que lon estime au monde. Si luy en donna la garde, & des quatre chaucées aux Geans ses cousins : leur commandant la tenir en ceste prison vn an entier, si plustost elle ne rengeoit sa volonté vers luy. Ce que ne faisant dedans ce terme, vouloit qu'elle eust la teste trenchee, pour l'appointement qu'elle auoit faict de celle de son frere. Le fier pautonnier ne faillit a accomplir ceste ordonnance diligemment, menant ma dame plorant & gemissant au Chasteau, ou il l'enserra seule, auec sa cousine Arlinde, baillant les clefs de la prison à vn grand mastin geolier, soy reseruant lentrée du chasteau mesme, ses cousins establis es quatre chaucées, lesquels font iurer tous ceux qui viennent

la, de

la, de le trouuer à la vengeance de la mort de Furio, si non les enferent en basses & cruelles prisons. La nuict ils ferment les portes de leurs chaussées, & par des caues sous terre se rendent au chateau, distant du lac de deux traits d'arbaleste, duquel le Duc mesme leur ouure & clost les portes. Or l'auois-ie suyuie de dans la forteresse ou ils me laissoyent pourmener à mon ayse : mais ie forcenois du dueil de la voir en tel estat, sans y sçauoir remede. Vn iour qu'elle mit la teste en vne petite fenestre treillissée m'auisa en bas : Si me dit, Florarlan, informe toy du moyen par lequel tu puisses parler à moy. A l'instant ie monte droit en haut, laissant le Duc en bas, auec ses gens : & prie Bocarel le Geolier me faire ceste gratieuseté, de me laisser vn peu parler à madame la Princesse : qui me respõdit que si plus l'en preschois il me lanceroit du haut du mur. Dam Ribaut, luy dis-ie, si i'auois armes comme toi, ie te rengourmerois bien le groin. Lors iettant ma veuë de toutes pars, apperceu vne espée pẽduë, q̃ soudain ie enpoigne, & le vilain s'en vient à moy vne guisarme en la main, dõt il me tire vn coup, q̃ i'euitay d'vn saut à costé, tellement qu'il ne me persa que la cazaque de veloux de part en part: autrement il me faucoit le

cors à jour. Lors je luy donnay vne jarretiere au jaret, si droit à la joincture, qu'il tomba incontinent en la place, & me jecta les bras pour me harper : mais je couche l'espée entre luy & moy, qu'il se fourra parmy le ventre, jusques à la croysée. Adonc s'estendit de douleur, & moy craignant que ceux d'embas le sentissent, prins vne hache dont je l'esgorgeay, comme vn gros bœuf. Si prens les clefs, & vois ouurir la porte de la prison, ou je trouue ma dame toute tremblant de la peur qu'elle auoit du debat qu'elle ouit entre Bocarel & moy, qui m'embrasse & baise cent fois, disant : Las Florarlan que sera de ta vie, si le Duc entend ton faict? mon mignon Dieu te vueille preseruer & garder à plus grands choses (dis-je) ce qui est faict ne se peut deffaire : mais je voy le remede d'aller au Duc luy dire que m'auez mandé par Bocarel de le prier m'enuoyer vers le Roy luy faire vne requeste, apres laquelle vous rengerez à sa volonté : Ainsi je sortiray & eschaperay. Elle m'acole derechef en sousriant de mon inuention. Lors je luy dis qu'il n'y auoit que tarder, & qu'elle regardast que j'aurois à faire pour sa deliurance, estant hors de la. Il faudra (respond elle)

que-

que vous alliez à Constantinople porter vne lettre de ma part au Prince Florisel de Niquée : mais nous n'auons icy dequoy la faire. A cela (dis-je) ne tiendra : & vois prendre vn roseau en la chambre de Bocarel, que je pare, & le trempe au sang de ce Brigand duquel elle vous escrit la presente. Incontinent je luy baise les mains, elle me faisant la benediction, me recommanda à Dieu. Ie ferme sa porte, & remets les clefs en la ceinture du Geolier, afin qu'on ne s'apperceust que j'eusse parlé à elle. Ie vois au Duc qui m'accorde tresvolontiers ma demande, & me faict ouurir la porte, & delierer vn roussin, sur lequel j'ay exploicté jusques icy, sans tenir aucun chemin, jusques à ce que je fusse esloigné de Thrace. Et ay employé vn chesnon de ma trompe pour ma despence, & pour cest habit que j'ay pris conforme à l'estat de ma dame. Voila monsieur ce que j'auois charge de vous dire.

Harangue de la Princesse Arlande à son pere le Roy de Thrace. Au dixiesme liure, chapitre 62.

MOnseigneur, dit Arlande, j'ay vn temps employé tout mon pouuoir à pourchasser la vengeance de Balarte mon frere sur ceux qui l'auoyent occis, comme chacun peut auoir entendu

tendu : depuis, mes ennemis m'ont rencontré en tel peril, que sans leur secours perdois l'honneur ou la vie. Qui doncq' seroit le cœur si inhumain de procurer la mort de celuy de qui la vie il tiendroit ? veu mesmement que l'accident de mon frere ne le charge d'aucune trahison, ne desloyauté, & n'est à imputer qu'au hazard ordinaire de la guerre. A ceste cause estant par vous liurée contre mon gré à Madasanil, sous condition de vengeance sur les princes de Grece, ausquels i'estois redeuable de ma deliurance, à tout le moins eux quittes enuers moy par compensation du bien au mal, ils m'ont secouruë en la captiuité ou i'estois : de telle sorte que vous voyez, nonobstant les trahisons du Duc, comme ce noble sang est tousiours en la protection de Dieu. Pource vous supplie, monseigneur, considerer mon fait par raison, appaisant vostre courage en mon endroit, & faisant appointement auecq' ceux de qui l'alliance ne reçoit comparaison de celle de Furio Cornelio. Quant à moy, ie m'offie à vous pour en disposer à voste volonté comme Isaac fit à Abraham son pere. Et d'eux ie vous asseure que ne serez empeché en vn seul point de vostre liberté Roiale. Voyez cy le grand Roy Amadis de Gaule, voyla

Florisel de Niquée, de qui le pere m'a sur la mer sauué la vie, voyla, le Prince Falanges d'Astre, & la vaillãte Alastraxerée, qui ne desirent que vostre amitie, combien qu'ils vous tiennent entre leurs mains.

Lettre de la Royne Sidonie. Au dixiesme liure, chap. 65.

SIdonie Royne de l'isle de Guindaye, fondatrice des loix glorieuses, à sa hõte, A toy sainct Moraïsel ce salut enuoye, pour mieux t'en pouuoir priuer. T'ayant faict present de ma personne & Seigneurie Royalle, suyuant la rigueur de mes ordonnances, tu l'as frauduleusemẽt acceptée, nonobstant l'incapacité de la tienne, te seruant d'vne partie de l'edit, en violant l'autre. Et ayant ainsi injustemẽt vsurpé l'hõneur de mõ lict Royal, m'as laissée en long regret de tõ absence, sans oncques puis m'aduertir de l'abus que m'auois brassé. Mais du nouueau lict par toy pratiqué qu'elle excuse en peux tu forger? sinon d'auoir voulu racheter la vie du gentil Prince Falanges d'Astre. A! a! l'amitie t'obligeoit bien à exposer pour luy la tienne, non pas ton honneur & la mienne: dequoy j'appelle les dieux à ma vengeance que tu as pariurez en nos espousailles: & la pourchasseray enuers les hommes par le fruict mesmes yssu de toy d'vne fille, dont m'as lais-

ſée enceinte : laquelle pour l'aduantage de beauté, qu'elle a ſur toutes les belles du monde, ay nommée Diane, à la ſemblance de celle dont la planette efface au ciel les autres. Laquelle je nourris pour prix & loyer de ta teſte, la promettant à femme auec mon Royaume, à quiconque le preſent m'en apportera. Pource ay faict baſtir les tours de Phebus & Diane, ou elle ſera encloſe, sans eſtre veuë d'homme viuant, jusques à la venue de mon vengeur ſon mary : qui luyra en ton lieu, elle eclypſant au mien, apres la compagnie que mon ame ira faire à la tienne. Pour aſſeurance deſquelles conditions ay ſigné ceſte lettre de mō nom, & l'enuoye ſceller de ſon ſang en ta preſence auſſi innocēt que le tien eſt laſche & coulpable.

Harangue de dom Floriſel de Niquée aux aſſiſtan en Conſtantinople. Au dixieſme liure, chapitre 65.

SI, treſilluſtres Seigneurs, par la loy de vraye amitié, on ne doit eſpargner corps ne biens à quelque beſoin de l'amy, que pouuons nous reſeruer au point de l'extremité de ſa propre vie? auquel eſtoit tombé le Prince Falanges, par les loix rigoureuſes de l'iſle de Guindaye ſi je ne luy euſſe dōné ſecours ſoudain: cō biē qu'au prejudice de la foy q̄ je deuois

 à Dieu

à Dieu premier, puis à ma chere Dame Helene, de laquelle ie n'espere moïdre pardon que de la maiesté diuine ensemble offencée, la Roine qui m'accuse est douée de tant de grace & perfection, que seule pouuoit forcer tout cœur humain à son vouloir, & si elle se plainr du lien trop solennel des sainctes noces, à elle mesme doit imputer le meschef aduenu par la contraincte de son ordonnance. Toutesfois, pour satisfaction de son honneur, (dont on me voudroit charger) ie consens que le present pourtraict soit attaché en vn peron qui sera esleué en la court de ce palais, & l'accident de ces pauures pucelles en vn autre, pour mieux publier le faict, afin que par ignorance Cheualiers ne luy faillent à l'entreprinse de sa querelle: pour laquelle des maintenant ie iure & promets asseurance, telle qu'il conuient en tel deffy, à tous ceux qui sont ores en ceste cité, lesquels voudront contre moy entrer en camp pour elle, afin q̄ si la vengeance luy est deuë, de ma part ne soit differée.

Fin du dixiesme liure d'Amadis.

Complainɛte de la Roine Sidonie. à l'onzieſme liure, chap. 1.



Vraye ſemblāce de celuy qui ſous l'image & nom d'autruy cueillit la prime fleur de ma ieuneſſe: que tu m'apportes de ioye me donnant le moyen d'eſtaindre ou amortir le feu de ſon amour par la vengeance que ie pourchaſſeray ſur luy de l'outrage & rauiſſement de mon honneur. Car i'ay conclu & arreſté te donner auecque mon Royaume, à quiconque preſentera la teſte du pere à la fille pour la ſatisfaction de la mere. Ce que vous ſupplie Dieux immortels vouloir conſentir en punition iuſte de ce faux Prince Grec, & temoignage de ma chaſteté par luy cauteleuſement violée, ſans ce que mon vouloir en fuſt ſouillé ny entaché. ô cher Moraïſel en quel excez de tourment m'as tu plongée, de forcer ma volonté tant affectionnée enuers toy à te iurer & braſſer vne mortelle vengeāce cōme de ſacrifier ta teſte à mō honneur rigoureux pour apres immoler ma vie à ton ombre? Qui vit iamais telle cōfuſion d'amour & de haine, ne deux telles extremitez pour attaīdre le moyē d'hōneſteté?

Autre complainɛte de la Roine Sidonie. à l'onzieſme liure, chap. 1.

O Dieux(disoit)que ne m'auez vous comblée d'heur pareil à celuy de ceste Dame en la iouïssance de si excellent Seigneur? ou si ne me vouliez faire tant de grace, quelle raison y auoit il de me donner à sentir & gouster vn em miellement de ses perfections, pour apres me laisser vne amertume affamée de ceste douceur de volupté? Amour je me plaindrois volõtiers de toy qui m'as si desloyaument traictée, si tu ne portois tõ excuse par le priuilege de ta desraison naturelle, parquoy i'aurois tort de me fonder en raison contre celuy qui point n'en vse. Puis exclamoit

Ie suis en paix, & en mortelle guerre :
I'espere, & crains: i'ards, froide comme glace:
Ie vole au ciel, tout estendue en terre :
Et rien n'estrains de fait, & tout i'embrasse:
En prison suis, qui ne s'ouure ne serre :
D'vn mesme laz, on me lace, & delace :
Amour m'enserre ensemble, & me desserre,
M'ayant donné, & puis m'ostant sa grace :
Heur & malheur me suyuent en ma chasse :
Ie veux mon bien, & à mon mal ie cours :
Egalement la vie & mort ie fuis,
Voire la vie & la mort ie pourchasse :
Et veux perir, & demande secours :
En tel estat, pour Florisel, ie suis.

Harangue d. Fleurarlan à la Princesse Arlan-

lande au liure 11 .chap. 5.

MAdame force m'est donc vous cõfesser vn creue-cœur qui me tourmente, de ce que ie considere auoir receu de vostre grace vn si bon traitement iusques ici: duquel l'obligation me charge d'vn fais insupportable, partant que ie ne say encores qui ie suis, ny de quels pere & mere extraict: lesquels si ie sçauois estre de basse condition, je recognoistrois d'autant plus de vostre seul faueur la liberalle nourriture que m'auez donnée, sans nul merite de moy ne des miens: & au cas qu'ils fussent autres, je m'y adresserois pour les prier de la satisfaction que je vous doy pour tant de biẽ & d'honneur que vous me faictes. Pource, madame, je vous supplie m'alleger du grand ennuy que j'en porte, me faisant certain de tout ce qu'en pouuez sçauoir.

A Florisel Prince des Royaumes, de la Gaule, & grand Bretaigne, Arlande de Thrace enuoye salut dont il l'a priuée, le tenant tout en sa main. l'onziesme liure, chap. 5.

MOnsieur, je vous enuoye vn joyau que vous ay autresfois desrobé, sans neantmoins auoir rien raui du vostre, qui fut sujet à la loy commune de larrecin, toutesfois m'emparant & saisissant du plus grand bien que souhai-

 hai-

haitois en ce monde. I'espere que la confession que vous fais me deschargera de la coulpe, veu que la restitution ensuit. Tandis que l'ay eu en ma possession, je l'ay gardé tressoigneusement pour la part que j'y auois, maintenant est raison que vous en preniez soin pour la vostre: de quoy suis contraincte vous aduertir afin que plus n'en pretendiez cause d'ignorance. Ce porteur Florarlan le beau damoysel voulant acquerir los ensuiuant la trace de ses ancestres, desiere estre fait cheualier de la main de l'Empereur vostre pere. Ie vous prie faire tãt pour vous, pour luy & pour moy, que de le luy presenter. Ce pendant me recommande tresaffectueusement à vostre bonne grace sans en auoir esperance, priant Dieu (monsieur) vous rendre le loyer de vos fraudes, en pareille mesure qu'auez mesuré aux autres.

Lettre du Prince Florisel à la Royne Sidonie. à l'onziesme liure chap. 14.

MA Dame, ie vous enuoye le salut qu'auez pourchassé à me tollir par ce porteur, à qui je l'ay donné en faueur de vostre seruice, comme ay en volonté de faire à tous ceux qui se reclameront de vous, à quelque danger que ce soit de ma vie. Laquelle je guarentiray à mon pouuoir, pour estre cause de

faire

faire pẽser d'autre meilleur douaire pour Diane, & de plus honneste hanap pour boire à ses noces que dedans le tais de sõ pere. Parquoy ie soustiẽdray ceste guerre q̃ me liurez, tant q̃ j'aye gaigné païs auecques vous, & que luy aye trouué mary, plus humain que celuy que voulez lui faire joindre la main souillée en mon sang qui est le sien mesme.

Lettre de l'Emperiere Abra, au tresredouté Empereur de Trapesonde, Prince de Grece, de Gaule, de la grand' Bretaigne, & Roy de Rhodes. au onziesme liure, chap 24.

MOnsieur, si vous ne souffriez douleur extreme du decez de vostre bõne compagnie l'emperiere Niquée, vous seriez entaché de trop grande inhumanité & ingratitude , veu le regret que les estrãgers mesmes en portent, que deuez auoir senty de plus pres que tout autre. Vne si douce & loyalle conjonction ne se peut departir sans vn grãd naturel creuecœur. Mais apres que le premier mouuement a donné son alarme, il faut que l'esprit vienne à se recueillir en soy, & reprendre haleine, considerãt que les larmes sont perdues sur chose non recouurable, & le tourment vain en cas qui est sans remede. La desirez vous encores en ce monde ? vous seriez enuieux de son

bien: gemissez-vous son mal? elle est en vne vie immortelle plus heureuse que la vostre: souhaitez vous à la suyure au lieu ou elle est allée? vous offenserez Dieu de tascher à partir d'icy auant qu'auoir executé tout ce qu'il a ordonné estre acheué par vous en ce monde. Vous auez renom de magnanimité entre tous Cheualiers: mais si vous laissez ainsi abatre de vous-mesme, vous perdrez à vn coup toutes les victoires acquises sur les autres: aussi vo' monstrant vertueux à resister à ceste grieue passion, ajousterez le feste & comble au troffée de tous vos faits illustres. Cest acte de lamenter est indigne d'vn homme, encores plus d'vn Prince qui doit seruir de lumiere exemplaire. Au reste, vous sçauez qu'elle estoit née mortelle, & que ne tarderons gueres apres elle à franchir le pas. Auisez donc à secher vos larmes par prudence, que le temps essuye par longueur aux ignorans, en vous conformant du tout au diuin vouloir.

Abra Emperiere de Constantinople, & Princesse des Regions Orientales.

Complainte d'Arlanges. à l'onziesme liure, chapitre 89.

AH! amour! en quoy t'ay-je offensé pour me traicter si cruellement? es-tu pas d'estrãge nature de tourmen-

menter & martyriser si duremẽt ceux qui te celent & retiennent au clos de leurs poitrines? & s'ils t'en mettent hors pour te donner air, les salarier de dedain, refus, & esloignement du bien qu'ils auoyent approché? Amour, si c'est pour essayer la constance de tes subjets, la mienne n'est-elle point assez esprouuee par la lõgueur du temps? Si c'est pour mieux faire sauourer le succre de ton ambrosie par l'amertume de tes entrées & premiers mets, ceste-ci est si grande qu'elle pourroit tant hebeter le goust du palais, qu'il n'auroit plus vertu de sentir la douceur de la celeste viande. Ie ne dy pas que l'appetit ne s'esueille, par jeusne & abstinẽce, mais tant peut-on endurer faim, que les boyaux restroisissent & l'appetit se perd. Apres ces discours il fut assez longue pause sans plus parler, ains gemissoit & souspiroit tendrement, puis recommença: Amour, je recognois mon crime d'auoir osé vser de ce langage amoureux à dame si chaste, bien me deuois contenter de sa bonne chere, de ses propos amiables, de son doux regard, brief du simple bel accueil en attendant à sa discretion le don de gracieux octroy. A! a! fausse langue, que tu affliges tout le reste du corps par tõ forfait, d'auoir ainsi vomi à la volée ce

qui valoit mieux teu que dict: ores te trõ cirois volontiers entre mes dents, si n'esperois que peusse encores par amẽde hõnorable enuers elle reparer ta faute,& rendre vn jour à ce las corps quelque plaisir en loyer du mal que luy fais maintenant souffrir. He Dieu! quel mal? d'estre priué de tout le bien que je receuois de son œil riant, de sa bouche d'or, de sa main prenant la mienne. Car de dame mieux emparlée & mieux moriginée, je croy qu'il n'en soit point, ne fut, ne sera jamais. Se vante Diane de sa beauté, Cleofile ne luy en doit gueres: face cas de sa blancheur effaçant la nege, la couleur brune de ma Royne la vaut biẽ nuée de vermeil qui n'est tãt fade ne mignarde: le foy du corps elle a gresle & aussi rond que s'il fust fait au tour: vne disposition si gaye qu'il semble (Amour) que sois attaché au bout de tous ses membres,& que tu danses & jouës en tous ses gestes & mouuemens: Car elle a vne grace parfaicte, vne certaine bienseance en tout ce qu'elle fait & dict (qui n'a point de nom) laquelle enrichist tousiours de moitié la beauté ou elle se rencõtre, & ou y en auroit quelque défaut le couure par sa splendeur diuine: tellement que je croy que Venus vostre mere ne soit autre que la grace, ou

que ce soit sa compagne vnique. Et qui ne periroit par la veuë de tel basilic? qui ne esblouiroit à la lueur de ce soleil?

Fin de l'onziesme liure.

Harangue du Prince Rogel, à la Princesse Leonide. Au 12. liure, chap. I.

SI vo⁹ cognoissiez la grãdeur de vostre beauté, aussi bien comme elle est emprainte dans mon cœur, je suis certain Madame, que vous excuseriez facilement la hardiesse que je me donne, pour vous declarer les douleurs, lesquelles je sens accroistre en moy de jour en jour, par la douce violence de vos diuines perfections. Et puis que vous estes la seule fontaine de mõ bien, je vous supplie ne me faire point tãt de mal, que me frustrer de la consolation, laquelle je reçoy maintenant en vous racomptant ma misere. Toutesfois si en cecy je commettois aucune offence, il vous plaira cõsiderer que la crainte que j'ay de vostre chaste honnesteté, ne peut resister à mon desir, ny le feu cruel auquel je brusle, permettre que plus longuement je vous desguise mes angoisses. Mais si vostre haute valeur me veut entierement denier le re-

remede conuenable à ma maladie, à tout le moins ne me defendez point de manifester le mal que je souffre pour vostre beauté, à fin que vous le cognoissant, je aye le contentemēt de celle gloire, sans en attendre autre secours. Ie vous requiers doncq' seulement pour aujourd'hui, que je me puisse nommer vostre Cheualier, & que sous vn si grand heur, je me trouue asseuré contre tous dangers : vous supphant Madame, ne me refuser ce don, attendu qu'ayant mis toute ma puissance en vous, il ne me reste aucune force, que celle laquelle il plaira à vostre bonne grace me departir.

Responce de la Princesse Leonide au Prince Rogel. Au 12 liure, chap. 1.

MOnsieur, contentez vous de la faueur que la hardiesse de vos pensées vous a octroyée sur moy, & sçachez que comme damoyselle que je suis, je n'ay moindre besoin de ma chasteté pour la conseruation de mon honneur que vous (comme vous dictes) de ma bō ne grace, pour venir à chef de vos entreprinses. Pour donc nous esprouuer tous deux en l'auenture, à laquelle les sages nous conduisent maintenant ma presence vous suffira, si vous en deuez receuoir tant de bon heur comme vous dites : car

quant

quant à moy je me contenteray de la vostre,& des armes de ma chasteté.

Complainte de Diane, pour l'absence de son amy Agesilan, au 12. liure, chap. 6.

AGesilan, vous vous deuiez contenter du nom de Daraïde, & de l'amitié qu'vne Damoyselle porte à l'autre, sans accroistre ainsi mes passions amoureuses par le changement de vostre nom, à fin qu'en vostre absence je souffre la crainte de cent dangers, esquels parauẽture vous n'estes point. Mais que dy-je? car si vous m'aymez d'vn pareil amour, cõme je vous ayme, vous endurerez pour moy le mesme trauail, que maintenant j'endure pour vous. Las! mon cher amy, je pense qu'amour veut q̃ je paye par l'ennuy, lequel je reçoy de vostre absence, la douleur que maintenãt vous deuez endurer pour estre tant esloigné de moy: Or pleust aux dieux que je peusse tenir mon cœur en ma main, à fin que je peusse aussi biẽ contẽpler des yeux du corps, mõ Agesilan qui y est si viuement empraint cõme je l'ay de jour & de nuict, representé deuãt les yeux de ma pensée. Helas! amour, pourquoy as tu voulu que ma souffrance surpassast celle de celuy q̃ m'ayme en me contraignãt à tenir secret, ce que tu luy permets manifester: car en me donnant

vn pareil auantage, je suis asseurée que la publication de mes douleurs, me pourroit preparer quelque repos, en lieu que les tenant cachées de jour en jour je sens accroistre leur felonnie dans mon courage, en la façon que le feu estroitement resserré dans la fournaise redouble continuellement ses forces. O fontaines de mes larmes, secourez ma vie en ce danger des flammes allumées esquelles vous voyez consumer & ardre mon cœur : & vous, tristes souspirs : fideles tesmoins de mes doleances, donnez quelque peu d'air à mon embrasée poictrine, à fin que je ne meure, & qu'en mourant je ne face pareillement mourir celuy, pour lequel seul je m'efforce à me maintenir en vie. Las ! Daraïde, vous m'auez ostée de celle tromperie, par laquelle vous jouyssiez de mon amour sans me descouurir vos pensées, à fin de plus tourmenter les miennes par la cruelle flamme, laquelle decelée ne vous a peu donner moins d'allegeance qu'elle me donne maintenant de desconfort en m'essayant de la vouloir tenir couuerte. Helas ! Agesilan, comme vous tiendriez vos peines pour bien recompensées, s'il m'estoit permis de vous faire sauoir auãt que mourir, que la crainte de perdre la vie n'a peu tant gaigner sur moy que je

vou-

voulusse vous reciter l'extreme passion, laquelle j'endure pour vostre amour. Consolez vous mon Seigneur & amy, par la consolation que je reçoy en vous, oyant seulement nommer, encores que je tienne ceste joye secrette à part moy. Las! Duchesse Lardenie, pourquoy auez vous descouuert ce que Daraïde vous auoit cō mandé celer? O que la reuerence, & l'esgard qu'elle a eu à mon honnesteté, ont bien surpassé vostre obeïssance, puis qu'auec ses cruels martyres elle ne m'a osé descouurir, ce que sans aucune peine qui vous y meust, vous m'auez osé manifester? O combien j'en deurois hair le plaisir par lequel vous auez tant rendu Agesilan vostre redeuable, & moy tant trauaillée de douleur! O combien Daraïde vous est obligée, moy à elle, & bien peu à vous! O la griefue tristesse! car je me veux taire, mais en ce faisant, je paye par mon silence, ce que je doy à ma douleur, puis que je l'endure sans en esperer autre guerdon & l'endureray à l'auenir, auecques la raison que j'ay de l'endurer: en rechassant toutesfois tous les moyens, par lesquels je pourrois paruenir au repos, que les autres amantes desirent & attēdent de leurs amours.

Com-

Complainte de Daraide, au douziesme liure, chapitre 7.

HElas (dit lors Daraïde) je voy bien maintenãt que ma seule mort me donnera à cognoistre à madame, puis que je ne luy ose descouurir que je suis, craignant de perdre entierement les faueurs que je reçoy d'elle. Las, madame Lardenie, si vous ne pouuez me secourir par aucun remede, à tout le moins secourez moy par la pitié que je vous supplie prendre de mon malheur. Si vous ne pouuez me donner aucune espeãce, donnez moy quelque consolation, à fin que du tout je ne desespere en ce trauail, auquel vous me voyez. O que mes destinées sont miserables! car ce que je cherche pour mõ cõfort, qui est la veuë de madame Diane, m'accroist de plus en pl' mõ martyre. Las! ma chere Lardenie, quel assez bõ conseil me pourrez vous donner, puis que ma douleur ne le souffre? qu'elle consolation, puis que le moyen d'ou je la deurois receuoir, qui est la presence de Madame, me fait redoubler mon ennuy? quel remede, puis que je n'en ay seulement esperãce? quelle vie puis que je me voy en vne continuele mort. Helas, madame la Duchesse, je sçay que vous ne me pouuez donner ce que je vous demande,

de, mais aussi ne le vous demande-je à autre intentiõ, sinon à fin que vous preniez de moy la pitié qui du tout defaut en Madame. O cõbien de fois je desire la mort & combien en mesme heure je la crains, à fin de ne perdre l'occasion de tousiours continuer en mes mortelles angoisses? O cõbien je serois plus heureux si j'auois du tout perdu l'entẽdemẽt! & neãtmoins je ne le veux perdre, craignant de perdre encores auecques luy, la souuenance de la raison que j'ay de sortir hors de mon sens, pour le trop grand orgueil de mes pensées. Helas! il sera meilleur de me taire, à fin que je ne me face tort en disant ce, que je ne sçay point, & le sçachant que je ne pourrois dire, pour les estrãges douleurs dont l'enuie de mourir, & le vouloir de viure, me tourmentent.

Complainte amoureuse de Daraide, à la Princesse Diane, Au 12. liure, chap. 8.

HElas, Madame, par quel moyen pourray-je jamais recognoistre la grande faueur dont il vous a pleu maintenãt vser enuers moy? O bien heureuses playes du corps, puis qu'elles sont cause d'vn si grand allegement aux plus grandes playes de l'ame! A ces mots Daraide print les mains de la Princesse entre les siennes, puis auecques vn grand souſ-

souspir tesmoin de ses interieures passiõs, elle continua son propos en ceste sorte. O celestes mains, qui par vostre diuine beauté pouuez faire couler d'eux ruisseaux des larmes de mes yeux, pour remedier aux cruelles flammes, dõt je me sens toute embrasée, helas! par quel moyen vous guardonneray-je du bõ secours que presentement vous donnez à ma mortelle tristesse? Et vous Madame, je vous prie veu que les parolles me defaillent en ceste douleur, & que je ne puis dire ce que j'endure, qu'il vous plaise suppléer à ce deffaut, & comprẽdre par ce diuin esprit que les Dieux ont mis en vous le mal que si cruellement j'endure, & que tant peu je vous declare, pour estre egal en son extremité aux perfections dont les cieux vous ont ennoblie par dessus toutes les autres Princesses du monde. Helas madame, il me semble que je me face iniure à moymesme, pour me maintenir si long temps en vie, ayant vne si juste occasion de mourir. Ie sens desia ma vie se plaindre & lamenter en moy, par ce que mes parolles vous veulent monstrer les douleurs que je souffre pour vostre amour, encores qu'elles ne se puissent autrement descouurir que par ma mort. Helas je meurs, & voy bien que je meurs, & neant moins

moins je ne puis faire cognoistre la prochaine fin de ma vie. Ie suis du tout reduite en cendre, & le feu ne cesse pourtant de me martyrer. Las! madame, pardonnez moy si je ne sçay quels propos je vous tiens : car il ne se faut esmerueiller, si ne sachant que je doy faire ; je ne sçay encores que je doy dire. Puis donc qu'en ceçy me manque le plus grand bien que je sçaurois point auoir en ce monde, qui est de vous faire sçauoir mon mal, je vous supplie le considerer par mon silence, & par le peu de pouuoir que j'ay de le vous declarer: ou bien vous mesmes employer les souueraines graces que les Dieux vous ont données, à penser ce qui deffaut en mes propos; car par ce moyen je me tiẽs asseurée que vous cognoistrez ce que j'en dure, encor que ie ne le puisse exprimer.

Complainte de Darayde. au douziesme liure, chap 9.

HElas belle Diane combien la clarté de tes rayons espandus negligemment en ceste prairie accroist mes angoisses & tristes pensées! car par ta lueur argẽtine tu me renouuelles la memoire de celle qui reluist auec trop pl' grãde beauté sur mõ cœur, que tu ne fais maintenant sur la terre, & laquelle auecques moins de souci que toy darde de jour par

sa veuë,& de nuit par sa souuenance,sa cõtinuelle clarté sur moy. O madame Diane, les trop cruels Dieux ont voulu que la nuit vous iouyssiez du pourtrait de vostre Daraïde,laquelle vous auez en vostre compagnie, & que Darayde separée de vous, eust seulement le moyen de contempler celle qui reluist par tout le monde aucques mesmes nom que vous, mais nõ pas aucques vne telle beauté.

Complainte de Darayde Au douziesme liure, chapitre 9.

PVis qu'il est ainsi, madame Diane,q̃ les dieux ont donné à vostre hauteur vne beauté suffisante pour embraser toutes les creatures qui la peuuent comprendre tãt soit peu, cõment pourrez vo⁹ accuser les flammes,esquelles je brusle par vostre moyẽ,veu qu'elles se descouurẽt en la presence de celle qui les a elle mesme allumées?Helas!Madame,regardez comme vostre Cheualier est presque desia reduit en cendre, & cõme toutes les l'armes qui roulent de ses deux yeux, ains plustost de ses deux ruisseaux,le long de sa triste face, ne peuuent suffire pour temperer les feux de vostre iniuste & obstinée cruauté. O moi miserable! q̃ feray je, puis qu'en vo⁹ faisant sçauoir mon mal,je me defais: & qu'en me retardant de le vous dire, je retarde

tarde aussi d'autant l'esperance de mon remede? O Amour, je te supplie donner desormais quelque repos à mes douleurs ou par vne plus heureuse vie, ou par vne prochaine mort. Helas je meurs, & vous, Madame, qui en estes l'occasion, n'auez aucune pitie de celuy lequel languist pour l'amour de vous en vn desesperé martyre. Considerez que si pour quelque temps vous mettiez en obly vos grandes & souueraines perfections, bien tost il vous souuiendroit de la grandeur de mes merites, & de ce en quoy l'extremité de ma passion vous a obligée enuers moy. Helas madame, cōbien vous cognoistriez mieux mes tourmens, mes martyres, mes douleurs, mes souspirs, mes trauaux & les ardentes flammes de mon amour, si vous y vouliez auoir esgard sans regarder à celle diuine beauté, qui empesche que personne ne puisse estre digne de vous, si ce n'est quelqu'vn des plus hauts & souuerains Dieux immortels. Mais helas! mon extreme malheur veut qu'à la façon du paō je desface la belle roue conceuë par l'esperance de mes pensées, en regardant à la laidure des pieds, qui est le peu de merite que recognois en moy-mesme. Ainsi madame, la cognoissance de vostre grandeur vous garde d'estimer ma petitesse.

Lettre de dom Filisel de Montespin, à Marfire. Au 12. liure, chap. 13.

A La belle & gracieuse Marfire, dom Filisel de Montespin enuoye le salut & le bon heur que luy mesmes a perdus par la violēce de sa diuine beauté. Ie ne sçay madame, dequoy je me doy plaindre d'auantage, ou de la peine que je souffre pour vostre amour, ou de ce que je ne vous la puis faire cognoistre telle que je la sens: car par ce moyen ma peine est autant tourmentée, voulant s'exprimer par mes parolles, comme je suis moy-mesme tourmenté pour ne la pouuoir exprimer. Mais, o moy bien-heureux! puis que la puissance que j'ay euë d'endurer mon mal, a tousiours jusques icy supplée au deffaut qui estoit en moy de le vous pouuoir faire entēdre. Ie croy neantmoins, madame, que vous pouuez facilement cognoistre l'extremité de la douleur que je ne vous peu declarer, aumoins si vous voulez auoir esgard à la grand' beauté, & aux bonnes graces dont vous surpassez toutes les autres dames de nostre temps, & desquelles je serois indigne, si mon courage voué à vostre perpetuel seruice, & à la force de ma douleur ne m'eussent donné quelque occasion de les meriter, & la hardiesse de vous descou

urir mes pasſions,pour vous ſupplier de les guerir par le remede que vous pouuez ſçauoir eſtre neceſſaire à vn tel mal. Ce ſera, madame, vne choſe fort bien ſeante a voſtre gracieuſeté accouſtumée, ſi tout ainſi que vous eſtes l'occaſion de ma maladie, vous eſtes pareillement à l'auenir l'occaſion de ma ſanté. Et partant, madame, je vous prie prendre quelque compaſſion du mal que vous me faites ſouffrir ſi iniuſtement, & m'aſsigner lieu auquel ié puiſſe auoir le moyen de vous faire ouyr par ma bouche, & de vous teſmoigner par mes larmes, ce que i'endure en voſtre ſeruice. Car ſelon voſtre reſponce, ie pouray puis aprẽs continuer ma vie auec vne nouuelle ioye, ou bien la finir auecq' mes anciennes douleurs à fin que par ma miſerable mort ie laiſſe à vous, & à tout le monde, vn aſſeuré teſmoignage de voſtre inhumaine cruauté & de mes mortelles angoiſſes. Ie vous ſupplie dōq', madame, apres auoir mille fois baiſé & rebaiſé vos belles mains, me donner le remede qui depend entierement de voſtre pitié, ſi mieux vous n'aymez faire cruellement mourir celuy qui n'a enuie, que pour meriter voſtre bōne grace de viure.

Lettre de Filiſel à Marſire. au douzieſme liure, chap. 14.

A La cruelle & rigoureuse Marfire, le deffortuné & miserable Filisel enuoye le salut, duquel il est luy-mesmes abandonné pour vostre ingratitude. Las! madame, auec combien de gloire & de plaisir vous m'auiez enleué au plus haut degre de mon contentement! Vrayement il m'estoit auis que vostre grandeur ne se fust jamais deu abaisser jusques à me faire si grandes faueurs, comme vous m'auez faites, si ce n'eust esté pour le grand amour duquel je pensois que vous m'aymissiez. Mais qu'ay-je maintenāt peu faire contre vous pour en receuoir vn si rigoureux traittement? Quelle offense ay-je peu commettre contre Madame Marfire, puis que je ne pensay oncq' seulement à l'offenser? Quel bon droit pouuez vous auoir eu, Madame, pour me faire maintenant vn si grand tort? Voyez je vous prie, voyez l'outrage que vous me faites, en lieu des faueurs, dōt vous m'estes redeuable pour le bon vouloir que je vous porte. Helas! pourquoy recompensez vous mon tant extreme amour par vne tant extreme hayne? Regardez Madame, comme jusques à tant que j'eusse receu vos faueurs, j'estois obligé à viure en perpetuelle langueur pour auoir osé entreprēdre de gaigner

ner la bonne grace de vostre souuerain beauté, laquelle lors je ne meritois: Mai depuis qu'il vous a pleu me departir vostre faueur, & par ce moyen causer en moy vne vertu, laquelle me rend digne des plus hautes & glorieuses entreprinses que l'on pourroit dire, vous deuez croire, Madame, que maintenant vous estes oubligée à m'entretenir en ceste plaisante gloire que vous mesmes m'auez fait meriter. Ie vous supplie donc donner à mon mal le remede que luy deuez, & lequel vous m'auez promis tant de fois, ou bien m'oster de la tromperie, en laquelle je me voy pour l'ennuy que j'endure, dont je ne peux comprendre, ny penser aucune autre occasion, sinon qu'il vous plaist par vne tant rigoureuse hayne, me guerdonner du ferme & loyal amour que je vous porteray toute ma vie. Ainsi je demeureray en ceste mortelle guerre jusques à ce qu'il vous plaise enuoyer la paix à celuy qui en l'attendant baise & rebaise mille-fois vos belles & blanches mains.

Letre de Marfire à dom Filisel de Montespin. Au 12. liure, chap. 14.

VOus n'auez aucune occasion, dom Filisel de vous plaindre de moy comme vous vous plaignez: car si

vous m'aymez, vous ne pouuez nier que ie ne vous ayme pareillement, Et si i'ay demeuré quelques iours sans faire tout ce que vous eussiez bien voulu, ce n'a esté par faute de bon vouloir, comme vous dictes en vostre lettre, mais bien par faute du temps & de l'opportunité, qui abondent en vous & defaillent en moy. Vous me mandez aussy que ie vous oste de la tromperie en laquelle vous estes pour lennuy que vous endurez de mon amour: Ie vous respons qu'il ne tient à rien que ie ne le face, si non à la faute de la puissance, & vous asseure que si vous le pouuiez faire vous mesmes, ce me seroit vn des grans biens qui me pourroit aduenir: & plaise à Dieu que vous le puissiez ainsi faire: car par ce moyē vous m'auriez deliurée de la peine & du trauail ou je suis pour vous dõner le remede que vous me demandez. Toutesfois puis que je le vous ay promis, j'accompliray ma promesse s'il m'est possible, & par auenture plustost que vous ne pensez.

Lettre de Filisel à Marfire. au douziesme liure, chap. 14.

A La belle & gracieuse Marfire, dom Filisel de Mõtespin enuoie le salut que la confusion où vostre lettre l'a mis luy denie. Si je me suis deceu en la

lettre

lettre que je vous ay enuoyée, vous ne vo⁹ estes moins deceué en la vostre, en laquelle vous croyez qu'en vous suppliant m'oster de tromperie, j'aye voulu parler de ce ou il n'y en peut auoir, comme de faict il n'y en a point: c'est à sçauoir du ferme & loyal amour que je vous porte pour le regard duquel je n'ay peu estre trompé en vostre endroit, tout ainsi que vous ne le fustes oncq' au mien, attendu que si nous nous sommes entr'aymez, nostre amour à esté bien employé d'vne part & d'autre. Seulement ie vous mandois, par ce que ie ne pouuois penser l'occasion pour laquelle vous m'auiez esloigné de vous si long temps, qu'il vous pleust m'oster de tromperie pour le regard de l'amour que me portiez, ou pour mieux dire que vo⁹ me deuiez porter: car il me sembloit si vous m'eussiez autant aimé comme ie vous aimois, que vous n'eussiez tant differé la guerison de ma maladie cõme vous auez faict. Helas, madame, combien vous estes deceuë si vo⁹ pensez que j'aye jamais la puissance de me repentir, ou de m'esloigner du grãd amour que je vous ay porté, & que je vous porteray tãt que l'esprit me respirera dans le corps: car veritablement il n'y a chose au monde qui me fust plus impossible que celle là. Ne pensez

point Madame, qu'en vous aymant cōme je vous ayme, je puiſſe jamais tomber en aucune repentance de voſtre amour, attendu la gloire, & le plaiſir où je me trouue pour vous aimer. Ie vous ſupplie donc me donner la vie par vos faueurs à ma grā de joye, ou bien toſt m'enuoyer la mort par vos defaueurs pour mettre fin à mon ennuy; & à la douleur en laquelle je demeureray touſiours juſqu'à ce que m'ayez donné le repos & la trāquillité que voſtre lettre me promet : & en attendant vn ſi grand heur, je baiſe mille-fois vos belles & delicates mains.

Lettre de Filiſel de Monteſpin à Marfire.
Au 12. liure, chapitre 1.

A La belle & gracieuſe Marfire, dom Filiſel de Mōteſpin enuoye le ſalut qu'il a perdu par la plus doloreuſe maladie qu'il ayt encores eſprouuée. Helas, madame ſi jamais je vous ay aimée de bonne affection, maintenant je meurs du tout pour voſtre amour, & ſi jamais j'ay eu quelque eſperance de jouir de vos diuines beautez, maintenant je ſuis au dernier deſeſpoir pour le lōg temps qu'il me faudra demeurer ſans plus auoir la jouyſſance du biē, duquel par voſtre grace j'ay gouſté & ſauouré la tranquille & gracieuſe douceur. Si j'ay eu quelques deſirs par

cy deuant, j'ay desiré de façon que je ne sçauois ce que je desirois: mais maintenãt estant apris par l'experiẽce, je sçay que je desire le plus grand' biẽ qu'il est possible de desirer, sans qu'vn autre que moy sache, ny puisse sçauoir cõbiẽ est extreme le plaisir que je desire. Iusques icy madame je me suis tourmenté pour voir les graces apparẽtes de vostre beauté, par lesquelles vous pouuez assujetir en vostre seruice les cœurs felons des hommes plus Barbares: mais maintenãt je me tourmẽte pour joüir de vos graces secretes, desquelles seul entre tous j'ay merité la jouissance. Helas madame, faictes, je vous supplie, qu'vn si grand biẽ cõme vous m'auez faict, ne me retourne en plus grand mal, & ne me deniez point le remede, lequel en baisant vos belles & blanches mains, je vous supplie m'ottroyer aussi tost cõme la douloreuse passiõ, en laquelle je suis le requiert.

Lettre de Filisel à Marfire. Au douziesme liure, chap. 15.

A La belle & gracieuse Marfire, dom Filisel de Montespin enuoye le salut duquel il jouyst à son grand cõtentement. La gloire en laquelle je suis, est si grande, que je ne sçay auecq' quelles parolles je la dois louër, afin que sa louange puisse estre comparée à sa grandeur.

O moy le plus heureux de tous les Cheualiers du monde! puis qu'il vous a pleu madame me faire digne par vos faueurs de ce que par moy-mesmes je ne pouuois aucunement meriter. Ceste lettre seulemēt est pour vous faire entendre ma grande joye, par laquelle vous m'estes maintenāt redeuable de ce qu'elle m'a faict meriter, qui est que je retourne bien tost par deuers vous, pour prendre la mesme jouyssance de vos beautez qu'il vous a pleu m'ottroyer la nuict passée, afin que par ceste nouuelle joye je puisse guerdonner l'ennuy que j'endure au temps que je ne puis trouuer l'opportunité d'vn si grand bien. Parquoy, madame, je vous supplie m'entretenir tousiours en vn tel heur, afin que si vous auez esté la cause dont je suis enleué en vn tant haut degré pour le present ne soyez la cause de ma miserable ruine pour l'aduenir. Mais afin que vous ne me puissiez reprēdre de vous importuner par trop, je mettray fin à ma lettre, en baisant millefois vos blāches & delicates mains, pour la memoire de la paix qui s'est ensuiuie de la guerre passée. Ie me recommande à ma chere Carie, la suppliant me pourchasser en brief le temps tant desiré, auquel je puisse renouueller l'heureuse occasion de ma gloire.

Com-

Complainte de la Royne Sidonie. Au douziesme liure, chap. 21.

O Graue honneur de mon haut & Royal lignage, comme tu m'as cõduicte en vn desastre, duquel je peu receuoir le juste guerdon de ma folie ! o amour, & comme tu fais apparoir en moi ta force tromperesse, en me faisant vser de haine & de cruauté enuers celuy que j'ayme trop plus que moy-mesme ! o fortune auec quelle inconstãce & legereté tu t'es changée, en me mettant en tel desespoir, alors que je cõmençois à conceuoir l'esperance d'accomplir bien tost ce que plus je desirois en ce monde ! o dieux immortels, auecques cõbien de rigueur vous auez voulu recompenser le fier orgueil & la superbe presomption de la Royne Sidonie ! o ma chere fille, & encores fille de celuy qui desroba les saincts droicts de ma chasteté, Helas comme vous m'auez voulu payer de ce que vous me deuiez, pour l'amour que vous auez tousiours porté à vostre pere, en recompense des outrages, & des iniures que je lui ay tousiours pourchassées ! o ma fille, la premiere du monde, & la nompareille en beauté, afin de rẽdre pareillement nompareille la douleur que j'endure maintenant de ta mort ! O cruelle mort, comme me laisses tu en vne

tāt miserable vie ! O vié cruelle, comme me laisses tu en vne mort tant miserable ! O dieux immortels, pourquoy permettez vous vne si grāde iniure comme celle que je reçoy par ma vie, en voyant ma fille Diane morte ? Mais que dy-je ? il est juste que comme justes que vo⁹ estes, vous me faciez vne si rigoureuse justice ; pour me faire prendre la vengeance de moy, en me confondāt en vne douleur que je me suis causée moy mesmes. Helas Daraïde comme tu donnes à moy, & à ma fille, le deuoir duquel tu nous estois redeuable. A moy, en me donnant auec ta fin, la fin de la folie de ma vengeance, & en retuant par ta mort, l'espoir que j'auois en ta vie: A ma fille, en recompensant sa mort par la tienne, qui est le dernier payement dōt tu estois obligée à l'amour que tu lui portois, & à celuy qu'elle te portoit. O bien heureuse Damoyselle, qui par ta mort as peu payer ce que tu deuois à ma Diane par ton amour, encores que sa mere n'en aye tant sceu faire pour le sien. O saint Moraïsel, comme tu es maintenant bien vengé de moy & bien satisfaict de la vengeance que je t'ay si long temps pourchassée ! O Dieux immortels, puis q̃ vous me refusez la justice en me laissant en ceste miserable vie, je ne la refuseray point à

mes mains,& garderay le priuilege de ma franche & libre volonté que j'ay receu de vous à ma naissance. Or sus donc,& qu'en me tuant de mes propres mains,je me donne la vie,laquelle vous m'auez deniée pour ne m'auoir assez promptement donné la mort...

Harangue de Darayde, se donnant à cognoistre à Diane, pour Agesilan de Colchos, Au 12. liure, chapitre 22.

SI les grandes entreprises n'estoyent accōpagnées de grād dāger,croyez madame, que bien petite seroit la louenge de ceux qui en pourroyent auoir obtenu la victoire,& pour ceste raison,d'autāt qu'il y a plus de peril, d'autant aussi il y a plus d'honneur,de gloire,& d'immortelle renommée. Ne pensez point que les grandes choses se puissent acheter par les petites, n'y qu'auecq' peu de trauail lon puisse gaigner beaucoup de loüēge. Ainsi Madame,vous pouuez cognoistre ce qui pour vous cōquerir doit estre mis à l'aduenture,puis q̄ m'essayāt maintenāt à vo⁹ gaigner, je me mets au hazard de vo⁹ perdre. Helas voila l'occasion qui dōne tant de carinte à mes parolles,par ce que pour vouloir faire vn grand gain,je suis en dangier d'vne grand perte,& crains que vous cherchant par trop je ne vous perde encores

corés d'auantage : car pour me hazarder à me perdre moy-mesmes en ceste queste j'auenture bien peu de chose, puis qu'il y a desia si long temps que je suis perdu en vos amours, combien toutes-fois qu'en part du monde je n'aye eu tant de gain, comme en vne si heureuse perte. La cause de mes passiõs amoureuses vous est manifeste par l'excellence de vostre beauté. Les douleurs passées que j'ay souffertes en vostre seruice vous donnent asseuré tesmoignage du regard, & de la reuerence que jay tousiours euë à vostre grandeur. La hardiesse que je prens maintenant s'excuse suffisamment par ma peine, & l'outrecuidãce de mes pensées, par mon royal & noble lignage accompagné du chaste & loyal desir auec lequel j'ay tousiours gardé la reuerence deuë à vostre honneur & la garderay toute ma vie sans vous vouloir supplier de departir aucun remede à mes angoisses, que ce ne soit sous le titre de fidelle espoux, & en vous gardant vostre chasteté telle que vo⁹ la pouuez auoir maintenant. Or ma dame, auecques ces conditions il vous plaira sçauoir que sous le nom, & sous l'habit de Daraïde, vous auez en vostre presence Agesilan fils du grand Prince le preux Falanges d'Astre, & de la forte Princesse Alastraxerée.

Ne

Ne vous esbahissez si je me suis ainsi deguisé & couuert de telles armes pour gaigner vostre bonne grace: car en autre habit en sinō vn pareil au vostre, je n'eusse sceu me hazarder en vne entreprinse tant perilleuse, au moins auec quelque esperance de la victoire. Vous sçauez maintenant, madame, ce que jusques icy je vous auois tousiours tenu secret. Vous voyez les playes douloreuses, desquelles en ceste cruelle guerre d'amour vostre beauté excellente m'a cruellement nauré. Ie me suis desia assez long temps deffendu, me couurant sous l'escu d'vne Darayde deguisée: maintenant madame, je vous confesse victorieuse, & vous rens mes armes pour en leuer vn trophée à la force de vostre immortelle beauté, vous suppliant me prendre à merci en vous gardant la fidelité, & la reuerence que je doy à vostre grandeur & que je vous promets, & jure par mon Dieu immortel, vous garder toute ma vie sous le titre de mariage. Mais si par la rigueur de vostre responce vous me voulez refuser la pitié dont je vous supplie, croyez, madame, que gueres long temps vous ne me pourrez estre rigoureuse, & que biē tost mon piteux trespas vous fera regreter celuy mort, auquel durant sa vie vous aurez esté tant cruelle. Ainsi mon ame jadis

infortunée se consolera par vostre plainte, apres l'enseuelissement du corps. O moy donc, bien heureux! qui ay mis mon cœur en si noble lieu, que la jouyssance de mes desirs me rend le plus heureux de toute la terre, & le dernier de mes malheurs me promet encores quelque consolation. Or auez vous ouy, madame, le peu que je sçay dire de la grande douleur que je souffre, & le moins du trauail duquel je me sens trauaillé. Mais si je ne vous puis assez exprimer le mal que j'endure, vous le pourrez aysément comprendre si vous l'estimez autãt grand en moy, comme les beautez & les excellences sont grandes en vous : Puis doncq' que par ce moyen vous pourrez sçauoir de vous-mesmes les immortelles angoisses qui me tourmentent, encores que vous ne le peussiez entendre de moy, je vous supplie derechef par la juste pitié que le vainqueur doit auoir du vaincu, me prendre à mercy, veu que je me rens, & me traitter en vostre seruice comme celuy, duquel la mort ou la vie depend de vostre cruauté, ou des faueurs de vostre bonne grace.

La cruelle responce de Diane à Darayde. Au douziesme liure, chap. 22.

Sçachez

SAchez Daraïde, qu'en changeant vostre nom vous auez encores changé en haine l'amour duquel par vos trõperies vous auez eu vne si longue jouyssance: & si la prochaine parenté qui est entre nous, & ma benignité accoustumée ne resistoyent à l'execution de mon courroux, je vous ferois chastier d'vn tel tourment que l'affronterie de laquelle vous m'auez abusée le merite. Mais pour ne laisser aucune occasion à personne de penser que vostre outrecuidance ait trouué en moy quelque fragilité, je n'vseray enuers mon honneur de la pitié que je luy deurois, pour le guerdonner par vostre mort de l'offense que vous auez commise: car je ne veux point que lon publie que vostre folle temerité vous ait causé vne si grande gloire, que de m'auoir seule mẽt veuë: mais aussi je ne veux pas q̃ vo⁹ demeuriez sans estre aucunemẽt puny, encores q̃ la peine soit trop mal egalle à vostre offence, quoy que vous vous en vueilliez excuser. Et partãt je vous deffens de vous trouuuer jamais deuãt moy en quelque part que je puisse estre, puis qu'il ne se peut faire, comme Daraïde, & comme Agesilan mon honneur ne le souffre.

Complainte de Daraïde. Au douziesme liure, chapitre 22.

O Dou-

O Douce mort, pourquoy me laisses tu encores retourner en vie? o vie miserable, pourquoy me nies-tu la mort? o amour combien j'experimente en toy de hayne? o cruelle haine, pourquoy prens tu le nom d'amour? He he moy malheureux! en cerchant amour j'ay trouué son contraire, & en pensant donner le remede necessaire à ma maladie je l'ay accreuë sans aucune comparaison. O ma dame Diane, combien j'ay tousiours eu crainte de la cruauté, laquelle maintenant j'experimente en vous! Puis doncq' que tel est vostre vouloir, ja à Dieu ne plaise de faire auenir vne chose qui m'est tant impossible, comme de demeurer plus longuement en vie auec la male grace de ma dame. O malheur trop miserable! car je ne demande chose qui ne me soit refusée par ce que je la demande, & ne fuis chose qui ne me soit octroyée par ce que je la fuis: Las madame Laidenie, je vous supplie ne prendre plus aucune pitié de moy puis q̃ je n'en prens pas moymesme, afin de cõformer ma volõté à celle de madame Diane, car je ne puis vouloir, sinon ce qu'elle veut, & me hais moymesmes puis qu'elle me hait: mais si vous m'aymez, il sera raisonnable que vous vueillez ce que je veux qui est seulement de m'en aller acco-

complir la promesse que j'ay faite à ma da me la Royne, à fin que toutes les choses que je feray desormais; se facent contre ma volonté: car je sçay bien qu'en accomplissant ce que je luy ay promis, j'accompliray encores le vouloir de ma dame Diane. Or maintenant m'apperçoy-je assez que la Royne sans occasion ne me fit vne si estrange requeste comme elle m'a faite: car ce fut à fin que par la mort que j'en receurois, elle vsast enuers moy de la pitié que ma dame Diane me refuse pour me tuer plus cruellement. Certainement je ne puis moins esperer de la prouësse, & haute Cheualerie du Prince Grec, en ce combat que j'ay entreprins contre luy, sinon que par la mort d'vne si foible & desfauorisée creature comme je suis, il satisfera à sa glorieuse renommée, & à ce que comme noble cheualier il estoit tenu de faire en reparant le tort que je reçoy pour durer plus long temps en vie. O bienheureux Prince! puis que toutes choses s'appareillent à la gloire de son bon heur: & moy pareillement bienheureux, veu que la fortune & la Roine, & la volonté de ma dame Diane m'ôt appareillé par les mains d'vn si grand Seigneur, la mort que selon ma loy je ne pouuois pourchasser de mes propres mains. O Dieu puissant, comme

par

par tout tu monſtres ta ſage prouidence?
car en ce iugement de ma mort pronõcé
par la bouche d'vn ſi noble & excellent
iuge, comme eſt ma dame, il eſtoit bien
raiſonnable que tu luy ſecouruſſes d'vn ſi
excellent miniſtre pour executer ſa iuſtice
ſoueraine, auecques l'arreſt lamentable
de mes cruelles deſtinées.

Lettre de Bulthaſar Roy de Ruſsie, à Sidonie Royne de Guindaye. au 12. liure, chap. 42.

BVlthaſar Roy de Ruſsie tant en ſon nom comme en celui des autres ſouuerains Rois Orientaux, deſquels le ſeing & le ſeel eſt appoſé en ceſte lettre, A Sidonie Roine de l'Iſle de Guindaye, enuoie le ſalut qu'elle peut receuoir, ſi bõ lui ſemble, en receuant de ſon gré pour eſpoux, ceux qui autrement ſont deliberez d'accomplir leurs volontez par force. Sachez donc, Royne de Guindaye, que ny l'iniure recuë pour l'amour de vous ny voſtre beauté, ny celle de voſtre fille Diane, ne ſont point encores hors de la ſouuenance de Bultaſar, & de Bruzerbe Rois de Ruſsie, & de Gaze. Parquoy nous auons pris terre en voſtre Iſle auec vne puiſſante armée, vous requerans auant toutes choſes, de nous octroyer la paix en nous octroyant vous & voſtre fille en mariage: Ou ſi vous ne le faites, iuſques à ce

que la force nous aye fait la raison de ce que la courtoisie nous pouroit auoir refusé, nous vous denonçons la guerre à feu & à sang, & faisons les dieux immortels iuges des pertes : & calamitez qui auiendront à vostre occasion, inuoquans la fortune à nostre aide, qui(veu nostre admirable armée nous)à desia donné l'asseurance laquelle deffaut entierement à vos suiects si vous ne les asseurez, en nous asseurant la guerison des playes, dont la douleur, l'amour & les iniures cy deuant souffertes ont nauré nos courages à mort en nous detenant vous & vostre fille par vos beautez, en vne trop plus cruelle guerre, que celle qui vous est trescruellement appareillée, si vostre gracieuseté ne nous donne la paix laquelle nous sommes deliberez de conquerre par force d'armes.

Responce de Sidonie Royne de Guindaye à Bulthazar Roy de Rusie, au douzesme liure chapitre. 42.

Sidonie Royne de Guindaye à Bulthazar Roy de Rusie, & à tous les autres Roys de sa ligue, lesquels iniustement sont venus auecques luy enuahir son Isle, enuoye le salut que les Dieux, ne leur doiuent garder longuement en vne tant desraisonnable querelle.

Ie ne feray point tāt efpouuantée Roy Bulthazar,s'il me cōuient à l'aduenir efprouuer cōtre ma poitrine,l'efpée de Lucreffe, comme la chafteté m'oblige maintenāt à me deffendre contre la tienne. Mais fi ny l'amour que je porte au Prince Grec,ny la crainte de fa grandeur,n'ont peu mettre, ny paix, ny treues à la forte guerre que je luy ay appareillée,à peine que la moindre guerre dont le Roy de Ruffie me menace, me puiffe caufer aucune craĩte, & encores moinseft il poffible que la haine que je lui porte,puiffe par fon outrecuidāce eftre cō uertie en amour. N'eftime point ma volonté fi volage,ny inconftante,que la haine me face cercher la paix auecques toy à mon deshonneur,puis que l'amour pour mon honneur me cōtraint de faire la guerre à l'encōtre du Prince Grec. Ia aux dieux ne plaife que Sidonie eftime moins la nobleffe de fon courage,que la grande force des armes,auecq' lefquelles tu me menaces à feu & fang : car auecques le feu,& auec le fang,je defendrai ma chafte volōté, & m'effayeray à la garder,de la mefme force, par laquelle les Dieux ont quelquefois permis qu'elle fuft gardée contre eux mefmes. Saches qu'en me faifant la guerre tu la fais encores beaucoup plusrigoureufe à ton honneur,& qu'en voulant confumer
mon

mon pays auec tes feux tu ne pouras consumer le feu dont le Prince Grec m'a enflamée, peut estre que tu respanderas le sang de mes suiets, les mettant au fil de l'espée, mais quand tu auras fait, les espées, ne defaudront point, ny à ma fille, ny à moy, pour respandre encores le nostre, car nous aymerons beaucoup mieux mourir en nostre chaste liberté q̃ viure en vne vile seruitude. La haine qui fit mourir la Royne de Chartage pour Enée, ne fera point mourir Sidonie pour dom Florisel, mais elle la defendera biẽ de la mort, à fin de defẽdre la loiauté qu'elle lui doit, pour le ferme & ardant amour qu'elle luy à tousiours porté, & qu'elle luy porte encores à present. Consideré donc Roy Bulthazar, qu'en me pensant gaigner, tu me perdras, & en me pensant offenser, tu ne m'offenseras en rien, car l'espée ne me mã quera point pour resister à ton offense: mais biẽ offẽseras-tu de tes armes, les loix des dieux immortelles qui gouuernent l'espée de la iustice, laq̃lle à de beaucoup plus grande force que la tienne: & offenseras pareillement le Prince Grec, auquel tu veux violer le droict de son mariage, car encores qu'il en ait jouy par tromperie, si est ce que pour son honneur il ne laissera point passer les iniures que tu me

feras

feras, sans en demander la vengeance. Et puis que pour la reuerence que il me porte, il à gardé en ma faueur la vie à ceux qui pourchassoient de luy oster sa teste, comme les Roys de Gaze, & des Massagettes & autres de ta compagnie, en rendront asseuré tesmoignage! tu peux bien penser qu'il sera maintenant autant prest à leur faire perdre les testes pour me complaire, comme il a autresfois esté prest à les leur garder pour l'amour de moy, par quoy, Roy Bulthazar, n'entreprens point vne guerre, par laquelle tu ayes espoir de gaigner par hayne, celle qui se hait & se guerroye soymesmes, contraignāt le grād amour qui l'enflamme, à fin de ne laisser guerroyer son honneur. Ne demande point l'amour, ny la paix de celle, qui n'a ny paix ny amour auecques elle, & encores moins auecq' toy. Ainsi donc je suis deliberée de defendre ma volonté & de resister à la tienne, & en gardāt tousiours ma chasteté accoustumée, je soustiendray mon cher Royaume, inuoquant les dieux à ma iustice, & les hommes à ma defence. Or en me pourchassant ceste paix, je suis preste de soustenir la guerre telle que tu me l'as denoncée.

Harangue de la Reine Sidonie, aux citoyens de Guindaye Au 12. liure, chap. 43.

Si le

SI le deuoir dont nous sommes redeuables à la vertu (mes chers amis & fideles citoyens) ne nous commandoit de sacrifier plustost nos vies pour la conseruation de nostre honneur, que de le laisser en rien corrompre, d'autant que l'honneur perdu, nous ne pouuons plus auoir rien de bon durant ceste vie mortelle, ceux pourroyēt se plaindre de l'issuë incertaine des choses qui auecques bon droict, & pour soustenir leur ancienne renommée, se seroyent d'vn franc courage abandonnez aux inconstances de la fortune. Mais puis q̄ nous sommes obligez à deffendre nostre honneur jusques à la mort, la multitude des ennemis, ny l'euenement douteux d'vne bataille, ne nous doit en rien espouënter. Seulemēt nous deuons craindre que la faute de cœur ne nous face encourir quelque infamie, & que l'iniustice de l'ennemy ne nous dōne plus de peur, que nostre bon droit de confiance: car par telle lascheté l'on pourroit redouter l'experience de fortune, laquelle donna jadis à six mil Grecs la victoire d'vn million de Perses, dont il en demeura deux cēs mille mors en la plaine. La mesme fortune octroya au Romain Lucelle, n'ayant que dix mille soldats en ses tentes, de vaincre par sa vertu, & par

ayez la tyrannie en horreur, & pense que chascun de vous est autant prest a la rechasser de soy, comme appareillé & obligé à receuoir la mort pour l'entretenemēt de la liberté, en laquelle ie vous ay tousiours entretenus & defendus iusques icy. Nous auons à nostre ayde les dieux immortels, comme ceux qui sont les certains vengeurs des outrages, & les asseurez protecteurs de l'innocence. Si donc la raison, le bon droit, & l'ayde des dieux ne vous deffaillent point en ceste querelle, faisons que le bon courage ne nous soit point deffaillant, & quand la fortune voudroit estre enuieuse de nostre bon heur, choisissons plutost vne mort honorable, qu'vne vie honteuse auecques vne miserable seruitude: Considerez aussi de vostre part, que moy refusant les aliances de ces Roys Barbares, vo⁹ ne defendez seulemēt ma querelle priuée, mais encores la vostre publique, auecques vos biens, vostre liberté, vos femmes & enfans, attendu les calamitez que vo⁹ endurerez à l'auenir, si vous aues de tels tyrans pour vos seigneurs: Prenez doncq' cœur mes amys & monstrez maintenant la prouësse & la vertu que vous auez, & qu'il vous est besoin de monstrer, pour vous defendre de ceux qui ont entreprins vostre ruine. Faites

que lon voye leurs despouilles penduës dãs nos temples pour immortel trophée de vostre victoire, & croyez que le Roy de Russie ne triomphera jamais de la loyauté, laquelle Sidonie doit à celuy qu'elle a premierement receu pour mary : ains au contraire, que l'espée du Barbare n'apparoistra si tost entre nos murs, que la mien ne n'apparoisse incontinent dans la poitrine de ma fille & de moy, afin que par ceste franche mort, je deliure ma vie de suiection, laissant le corps sans aucune tache trespassé sur la froide terre, & satisfaisant par l'immortalité de ce sacrifice, à celuy lequel (comme j'espere en vostre vertu) vous aurez fait de vous mesmes auant que je me voye en vne telle extremité. Mais je suis tant asseurée de la justice des dieux, & de la force des vos dextres, que je m'asseure encores d'estre excusée de ce sacrifice dont je parle, & que vous le ferez tomber sur nos ennemis à leur grande confusion, & à vostre perpetuelle gloire. Or en ceste confiance je feray fin à mes paroles, pour en voir commencer l'effet & inuoqueray à la defence de nostre liberté, la faueur des dieux, & le secours des Cheualiers estranges qui sont maintenant en ma court : & par ce que mes tresors, pour grands, qu'ils soyent

ent ne seroyent suffisans pour recompenser leur vertu, je les supplie auoir esgard à l'honneur, & à l'immortel renom qui leur est appareillé pour la vraye & meilleure recompense du trauail qu'ils quierent tous les jours errans par le monde, à fin d'employer la force de leur haute cheualerie : car maintenant ils en ont trouué vne tresiuste occasion en ceste guerre.

Lettre de la Roine Sidonie. Au douziesme liure, chap. 60.

AVx tres-excellens Princes le Roy Amadis de Gaule, & la Roine Oriane, Sidonie, Roine de l'isle de Guindaye, & tous les Princes, Rois & Roines, assemblez en la grand cité, enuoyent le salut que la fortune leur a octroié apres plusieurs calamitez passées. Sachez doncq', tres-excellent Roy, que l'inconstante fortune depuis que ta deguisée Daraïde eut mis le Prince Grec auec sa teste en ma puissance, reduit nostre grandeur en telle extremité, que nous & les nostres estions tombez en vne miserable seruitude, si les victorieux Princes, le Roy Dom Falanges d'Astre, & la cheualeureuse Roine Alastraxerée, ne nous eussent secouru en ce besoin : car ma cité estant presque prinse des ennemis, qui ja cõmençoyent à en-

trer dedans, ces deux nobles Princes, n'o
sterent seulement aux Roys de Rusie, & de Gaze, la Cité & la victoire qu'ils estimoyent desia certaine, mais encores les rompirent, & mirent en route, eux & leurs confederez, de façon qu'ils nous remirent en nostre premiere liberté & en nos anciens heritages. Au moyen dequoy selon les propheties de ma belle Diane, Daraïde ayant passé la caue de Febus, des capita en ma presence dedans la tour de Diane, la statue de dom Florisel, la teste duquel me priua de tous sentimens, & fist efforcer dom Rogel de Grece, à venger la mort de son pere par le trespas de de Darayde. Et tant aspre fut le combat entr'eux deux, & auec telle effusion de leur sang, outre celuy lequel ils auoyent perdu ce mesme iour, que finablemẽt ils tomberent tous deux par terre comme morts, iusques à ce que la braue serpẽte & victorieuse Royne, recognoisant selon les propheties, son cher enfãt sous l'habit de Daraïde, le reueilla par ses douloreux cris & gemissemens mortels, ce qui luy fut occasion de perdre le nom de Darayde, & recouurer celuy d'Agesilan: auec ma fille Diane pour son espouse, laquelle il auoit ia gaignée par la loyauté & cõstãce de son amour, en vertu duquel ils mirent en li-
berté

berté & hors de priſon, l'infant dom Roſaran, & la Ducheſſe de Bauiere, en la tour enchantée, deſquels ils demeureront priſonniers, ſans en pouuoir ſortir, iuſques à ce que les deux les plus accomplis en loyauté d'amour, leur en puiſſent dōner le moyen, & à nous la conſolation de la triſteſſe que nous ſouffrons pour leur abſence, laquelle durera iuſques à ce que les excellens Roy & Royne da la grande Bretagne ayent entré au chaſteau enchanté, en les deliurant de priſon, à la grand' gloire de leurs amours loyalles, & à la cōſolation de nous tous. Pour donq' trouuer quelque paix en ceſte guerre, nous vous prions & ſupplions de la nous moyenner par voſtre venue: ce qui retournera à voſtre grande louange, & à noſtre repos, ſans lequel nous demourerons, juſques à ce que par voſtre arriuée vous ayez donné fin à ceſt enchātement, & mis en liberté ces deux loyaux amās de voſtre lignage.

Lettre d'Amadis de Gaule, & Amadis de Grece. Au 12. liure, chap. 64.

AVx tresexcellētes & tresbelles Princeſſes de l'iſle Solſtice, Amadis de Gaule, Roy de la grand' Bretaigne, & Amadis de Grece, Empereur de Trebiſonde, Prince de Grece, de la grand Bretaigne

gne, de Gaule, & Roy de Rhodes, ſalut, & auec iceluy, paix & repos à voſtre perilleuſe guerre, Sachez que la fortune & la tempeſte nous ayant pouſſez en ceſte iſle auec les Roynes & Princes de noſtre compagnie, nous auons entẽdu la guerre que vous faites l'vne contre l'autre: parquoy deſirãs vous mettre en amytié, nous vous enuoyons la belle Ducheſſe Siriſie, laquelle vous dira de noſtre part ce que luy auons donné en charge, vous prians la croire comme nous meſmes. Ainſi deſirans mettre fin à voſtre trauail nous vous enuoyons la paix, laquelle vous ne pouuez refuſer ny l'vne ny l'autre, au-moins ſi vous auez encores quelque charité de ſœurs deuant les yeux.

Lettre du Cheualier afronteur. au douzieſme liure, chap. 66.

AVx treſexcellentes Princes & Princeſſes de Grece, l'Afronteur des ruſes, ſeigneur des cauteles, chaſtieur des nonchalans, conſeiller des voyageurs, & trompeur des mieux conſeillez, Salut vo⁹ enuoye, à fin qu'auec iceluy vous vous puiſſiez maintenir en repos iuſques à ce que vous ayez fait l'experience de mes ſtratagemes. Ie ſuis ſorty de voſtre puiſſance, & me retrouue maintenant en la

mienne, apres auoir esté autant bien traité par les damoyselles, comme j'ay deliberé de les traiter, si quelquefois je les puis auoir en mon pouuoir, pour leur en rendre la pareille. Ce qui me fait souhaiter, messieigneurs, de vous tenir bien tost tant que vous estes, entre mes mains comme je pense qu'il auiendra, si les propheties de mes dieux ne me deçoiuent : car je trouue par icelles, & vous en souuienne si bon vous semble, que bien tost les forces afronteresses, domteront par vne secrete imboscade, la maison de Grece, & que les braues lyons du cheualier Liebraston seront subiuguez, & les forces de leurs ongles affoyblies, jusques à ce que le Seigneur des ruses, les remette en liberté par les obscures nuées de son sçauoir, à sa grande gloire & à la loüange de celuy qui les fera joüyr de celle clemence, pour le guerdon de la rigueur passée : & en attendant celle guerre, je vous enuoyray la paix, sans laquelle il est impossible de bien dresser ce qui est necessaire à vne armée.

Lettre de Bruzarte Roy de Russie. Au 12. liure, chap. 100.

DOm Bruzarte Roy de Russie confederé auec cent soixante Rois de l'Orient, par le cõseil & diuine per-

mission de nos souuerains dieux desdaignez de tant d'offences qui leurs ont esté faites par la maison de Grece, ayant tant de fois arrousé les campaignes du sang de leurs seruiteurs, & mis le feu dãs leurs Mosquées, ont maintenant assemblé leur armée ensemble : par ce que la fumée des temples bruslez, comme sortant d'vn encensoer, est montée deuant les diuines majestez, pour en requerir la vengeãce, & a passé jusques dedãs leur plus souuerain ciel Empirée. Parquoy nous auons ordonné selon la puissance à nous octroyée de par les Dieux, que toute la maison de Grece passera au fil de nos espées, & toutes leurs citez seront arses de nos flambeaux, afin que puis apres les Russiens les facent derechef rebastir à la grand gloire de leur vertu, & à l'honneur immortel de nos dieux : desquels inuoquans le nom, nous vous enuoyons signifier cest arrest, sans autrement vous aduertir du jour, ny de l'heure que nous le mettrons à execution : & afin que vous luy adioustiez entiere croyãce, nous l'auõs signé de seings, & seellé de nos armes Royalles, & vous l'auons voulu enuoyer par ces creatures autant petites comme celles qui le doyuent executer seront grandes. Et jusques à ce nous prions nos Dieux vous conser-

tier en santé pour vostre plus grande maladie, vous asseurant qu'apres vne brieue paix, vous aurez vne longue guerre, en laquelle nous promettons aux grãdes mers & aux larges campagnes, de les couurir de nos armées, & les faire rougir de vostre sang.

Fin du douziesme liure.

Lettre d'Amadis de Gaule, des Empereurs Esplandian & Amadis de Grece, à tous leurs amis & vassaux. Au trezisme liure, chapitre premier.

NOus, le Roy Amadis de Gaule, les Empereurs Esplandiã, & Amadis de Grece, auec tous les Rois, Princes & cheualiers assemblez en la cité de Constantinople, à tous nos amis & vassaux, salut. Nous vous faisons assauoir que l'ennemy de l'humain lignage a inspiré au cœur du Roy de Russie de venir auec armée infinie & incroyable, de cent & soixante Rois couronnez sans les Califes, Soudans, & Tamburlans, contre nostre ville imperiale, à intention de la destruire & exterminer, ensemble le nom de Iesus Christ, & d'esleuer sur sa ruine celuy de leur faux prophete Mahomet: si comme il nous est apparu à plain par vn car-

tel de deffy, à nous ſur ce enuoyé de ſa part. Et d'autant que pouuez entendre l'importãce de l'affaire, & en quel danger y giſt la clef de la Chreſtienté, nous vous prions nos bons amis, & cõmandons, & enioignons à vous nos vaſſaux, que vous ayez en la plus grande diligence, que poſſible vous ſera, vous rẽdre en icelle noſtre cité auec l'arriere ban de toute voſtre puiſſance. Et du ſurplus adjouſtez telle foy au cheualier preſent porteur, que vous feriez à nos propres perſonnes, &c.

Lettre ſpeciale d'Amadis de Gaule à l'Empereur de Rome. au liure 13. chap. 1.

HAut Empereur de Rome, Nous le Roy Amadis de Gaule, voſtre frere & amy ſpecial, auec tous les Rois, Princes & cheualiers, eſtans de preſent aſſemblez en noſtre cité de Conſtantinople, vous preſentons ſalut, Vous auez aſſauoir que ſur le point des noces arreſtées entre le magnanime Prince voſtre fils, & la belle Royne Daraïde (ayant perdu le nom de Briangie) arriua à noſtre port vn cartel de deffy de la part du Roy de Ruſſie: lequel accõpagné de cent & ſoixante Rois Oriẽtaux, ſans pluſieurs autres grans Seigneurs, auec nõbre de gens infiny s'appareille de venir contre icelle noſtre cité imperialle. Or puis que vous comme

le pilier occidental de noſtre foy, eſtes obligé à ſa protection & defence, contre tels enuahiſſemens & aſſaux. Nous vous prions & requerons de nous y vouloir ſecourir auec la plus grande gent que vous pourrez leuer & aſſembler és terres de voſtre obeiſſance : nous recommandãs treſhumblement aux bonnes prieres du treſſainct pere.

Lettre du ſage Alquif & d'Vrgande la meſcognue à Amadis de Grece. au trezieſme liure chapitre 1.

ALquif & Vrgande vos vaſſaux (treſhauts & treſpuiſſans Princes) vous auertiſſent que leur infirmité & indiſpoſition de leurs perſonnes ne leur permet de viſiter voſtre court ſur l'aduerſité preſente : joint qu'il ne leur eſt loyſible de taſcher à deſtourner la volonté diuine en ſes deſtinées fatales. Ne laiſſez toutesfois proſterner à ce coup vos cœurs hautains (valeureux Princes) Car,

Prophetie.

QVand l'ours marin ſailly de la foreſt Ruſſiane, foudroyera les campagnes Gregeoiſes, & par feu & flamme ſa fureur executera: ayans le grãd lyon tollu les clefs aux deux corbeaux marins : à l'aide de l'autre lion faon des deux plus braues lyons, ils ſeront rem-

barrez & repouſſez auec horribles hurlemens en la foreſt de leur ſaillie. D'ou ils n'oſeront plus iſſir, juſqu'à ce que l'aigle Royal a double chef touſiours victorieuſe & le Coq auec autres petits ayglerons & multitude d'oiſillons niez, viendront en extreme furie, auec leurs ſerrez aigues liurer tant de beccades aux loups marins, qu'ils les chaſſeront de la cauerne qu'ils tenoyent vſurpée, auec horrible carnage de tous. Et incontinent la tourtre conuertie ſera aſſemblée à ſon engigneur, eſtant apparuë la colombe d'Apolonie.

Or de cecy, treshauts Seigneurs, ne faites doute aucune: car ainſi en aduiendra comme vous prediſons.

Complaintes & regrets de la Princeſſe Diane. au liure 13. chap. 2.

SEigneur Dieu, laſſe, qu'oncques ne naſquit au monde fille de mere plus fortunée que moy: qui jamais n'y ay peu gouſter que toute amertume & triſteſſe, veu qu'à peine ſuis-je ſortie hors de la tour, que je me voy acablée de mille angoiſſes.

Complainte d'Ageſilan à la Princeſſe Diane.

HElas madame, pour Dieu ne vous paſſionnez ainſi, ſi ne voulez voir ma mort ſoudaine. Auiſez, madame, que vous tenez auec voſtre Ageſilan, qui

qui par la faueur de voſtre beauté ne ſentit oncques-mais crainte, ne paour de dãger quelconques. Et d'auantage, que de voſtre part y a tant de bons & vaillans cheualiers diſpoſez à vous faire ſeruice, qu'ils ne deſirent que de voir l'heure d'eſtre affrontez à vous aduerſaires. Renforcez vous & prenez cœur, madame: car trop plus dure mort me ſemble celle d'eſtre ſeparé de vous, que celle, que mes ennemis mortels me pourroyent liurer en camp de bataille. Ottroyez moy ſeulement la grace, que je puiſſe jouïr de la gloire, dõt voſtre ſeul merite ma rendu digne & capable: veu que le titre & manteau de mariage la peut couurir: Las mon Seigneur & amy (dit la Princeſſe) ne conſiderez vous point, que dans peu de temps vous vous pouuez cueillir le fruit de ce qui tãt eſt deu, ſans offence de mon honneur? ne vous aſſeurez vous pas que je ſuis plus voſtre que mienne? A quoy reſpondit Ageſilan: Ha madame, ne recerchez excuſe en ce qui n'en a point en ſoy: toutesfois puis que tel eſt voſtre plaiſir duquel je ſuis reſolu de jamais ne me departir, voſtre bonne volonté ſoit faicte.

Aduis du Roy de Caldonie. Au trezieſme liure, chapitre 3.

Haut

HAut & puiſſant ſeigneur, je Roy de Cacidonie, le moindre des Rois tes vaſſaux, proteſte que ia aux dieux ne plaiſe que ie luſenge & abuſe mon ſeigneur lige, ne que ie luy flagorne aux oreilles quelque faux conſeil: Car ie vous aſſeure que ceux qui vous incitent à l'entreprinſe dont eſt queſtion, ou n'ayment pas voſtre honneur, ou ne ſçauent pas ce que ie ſçay & preſſens d'icelle, c'eſt aſſauoir, que ſi au temps deliberé, vous entrez en terre de Creſtiens, ne vous, ne nul de ceux qui vous y feront compagnie en retournera iamais en ſa terre, ains y paſſerõs tous par le fil de leſpée & le ſang Ruſsian tiendra les champs Gregeois.

Prophetie.

LEs Corbeaux marins tenans la Cauerne vſurpée des plus anciens & braues lyons, ſerõt elancez & iettez hors d'icelle à coups de bec horribles auecques occiſion de la pluſpart d'entr'eux & ce à l'ayde des deux plus ſages ours. Finalement les blancs oyſillons, auec l'aygle Royal & autres moindres aiglerons, ayant le Coq couronné, viendront au ſecours des lyons affligez: à l'arriuée deſquels ſera conſommée la deſtruction finale des Corbeaux marins,

A ceſte cauſe vous prie inſtamment par

nos

nos dieux(haut & puissant seigneur) que vous deportiez de ceste entreprinse. Et ne pensez que crainte de la mort me face vser de ce langage, laquelle ne me toucha ny estonna iamais en la grande guerre que le Roy Armat mena contre Constantinople auec presque aussi grand ost que vous y pourriez mener: pour ce croyez moy.

Prophetie.

QVe ie voy le Dieu Mars en son opposition auec Saturne y escrimant d'vne espée sanglante contre l'orient. Et si tant vous est à cœur la vengeance de vos iniures & des nostres, cõme la vie de vos vassaux, differez à autre tẽps, attendant que ces planettes arriuent en constellation d'aspects opposites: lors en verrez yssir fin heureuse.

Harangue du Roy Bulthazar au liure, treziesme, chap. 3.

NObles Rois, Barons, mes amis & vassaux, vous ne deuez ignorer de combien nous sommes plus obligez à l'honneur & renommee (qui ne perit point) qu'a la miserable vie qui a à prẽdre fin: d'autãt q̃ l'vne nous promet vne eternité infinie & l'autre n'est qu'vne chose peu durable: biẽ cognoissãs q̃ trop mieux vaut la mort qui nous asseure d'vne autre

belle vie, que la vie deshonorée qui traine le lien d'vne mort honteuſe ou de perpetuelle oubliance. Ce que je vous dy, mes amis & vaſſaux ſur les propos de ce vieil Roy radotté, craignant la mort & non encore ſaoul de viure : duquel ne les ſots diſcours, ne les fauſſes propheties me detourneront de la vengeance que j'ay ja pourpenſée ſur mes ennemis mortels les Princes de Grece, vſurpateurs de ce qui à moy ſeul eſtoit deu, comme deſcendu de la celeſte lignée des dieux. Pource, qui m'aymera ſi me ſuyue, & s'y diſpoſe & appreſte dedans trois mois : au bout deſquels je ſuis reſolu de deſployer tant les enſeignes que les voiles au vent.

Lettres de Bulthazar Roy de Ruſſie. au treziesme liure, chap. 3.

A Vous tous honorables Rois nos confederez & alliez, & à vous Califes, Soudans, Tamurlans de payennerie, exaltateurs de la secte de nos dieux, deſtructeurs de la foy du crucifié. Nous Bultazar Roy de Ruſſie, Empereur de Cõſtantinople, de Trebiſonde & de Rome, en eſperance prochaine des couronnes de Gaule, & de la grand' Bretaigne, Rhodes & d'autres Royaumes Chreſtiens, &c. Nous vous faiſons ſçauoir que par inſpiratiõ des dieux à nous a eſté notifiée vne

ſen

ſentence donnée en leur haut conſiſtoire, laquelle nous comme executeurs d'icelle, auons enuoyé ſignifier à Conſtantinople dont la ſomme eſt telle,

Reuelation.

QVe les champs Gregeois auec toutes leurs villes ſoyent raſées & paſſées par le feu, tellemẽt qu'il n'en demeure pierre ſur pierre, & tous les peuples baptiſez paſſent par les glaiues trenchans, & leurs Princes & Seigneurs ſoyẽt liurez à morts cruelles & honteuſes.

A l'executiõ de laquelle ſentence nous appareillons auec tout noſtre pouuoir pour marcher dedans trois mois de la datte de la preſente, vous mandans de venir comparoir & aſsiſter pour teſmoins & cõſorts d'icelle, en la pluſgrande & meilleure compagnie que poſſible vous ſera : & vous rendre en noſtre grãde court de Ruſſie, la ou nous vous attendrons. Donné en noſtre conſiſtoire par commiſſion & mandement des hauts dieux.

Complainte de la Princeſſe Leonide, au liure treziesme, chap. 5.

HA Prince Rogel fleur de cheualerie & de beauté du monde, qu'eſt-il de toy? mais helas qu'eſt-il pluſtoſt de moy, ſans moy, pour toy? Puis que tu me tiens ainſi en oubly, je ne puis

croire ſinon que tes paroles eſtoyent fauſ ſes. Mais eſt-il poſſible qu'en ſi grande valeur ne giſe pareille loyauté? comme celle qui oncques n'a defailly en ceux de ſon lignage.

Harangue d'vne damoiſelle incognuë au Roy Amadis. Au liure 13. chap. 5.

Roy de la grande Bretaigne, hauts Empereurs & Princes excellens, la hauteſſe de vos vertus & de voſtre renõmée va volant aux quatre coins du monde, & montée juſques au ciel, eſt venue à ma cognoiſſance apres auoir couru & recerché les principales cours des Rois & grans Seigneurs de l'Europe, en queſte de la fin de mon aduenture. Car vo⁹ deuez ſauoir, que je ſuis fille d'vn cheualier Seigneur d'vn bon chaſteau, qui eſt bien l'vn des plus ſages de la terre. Lequel cognoiſſant par ſes arts que ſon chaſteau me deuoit eſtre tollu apres ſa mort, forgea ce heaume, & auant ſa fin me le bailla diſant que quand l'infortune m'aduiendroit de telle perte, que je me miſſe par le monde en queſte du jeune cheualier qui par ſa haute bõté pourroit enlacer c'eſt armet en ſa teſte: à la charge, que ce Cheualier m'ottroyeroit vn don, aſſauoir, de venir auecques moy pour me faire obtenir droit de celuy qui m'auroit priuée de mon

mõ heritage. A quoy respondit le Roy Amadis : bõne damoiselle, nous tous seriõs tres-aises que vostre auẽture eust à prẽdre fin en ceste court, à fin qu'eussiez ici reme de à vostre ennuy plustost qu'en autre endroit. Et pour ce qu'il s'en va tard, la preu ue en surserra jusques à demain le matin.

Regrets de Marfire, pour la rigueur qu'elle auoit vsé à Filisel. Au liure 13. chap. 5.

CArdonie m'amie, vous sçauez bien que jamais je ne vous ay rien celé de ce que j'aye eu sus mon cœur, & moins ores le feray-je. Pourtant vous de uez sçauoir, m'amie, que la raison de mon honneur, ne la grandeur de ma beauté, ne la rigueur dont j'ay vsé à l'endroit du vail lant Prince Filisel, n'ont peu auoir tant de pouuoir, que l'excellẽce de sa beauté n'ait tout mis sous le pied, & moy reduite au piteux estat que me voyez. Auquel je ne sens en moy force ne vertu de pouuoir plus gueres prolonger ma vie, aussi n'en ay-je plus de desir : vne seule requeste je vous fais pour la derniere, sur la fidelité dont vous m'estes redeuable, que ne faillez si tost que je seray passée, de me tirer le cœur & aller à Constantinople ou la part que sera Filisel mon Seigneur le luy presenter, pour sur luy executer la vengeance du tort & rigoureux traittement

que luy ay vsé, en recompense de l'amour qu'il me portoit.

Deuis de Brianges auec vne Damoiselle incogneuë. Au liure 13. chap. 14.

MA damoyselle s'il vous plaist desgorger vostre ennuy en mõ sein, je vous jure par l'ordre de cheualerie que j'ay receu de mettre tout mon effort à la poursuitte de vostre droit & accõplissemẽt de vostre desir. Helas Seigneur cheualier (respond elle) mon mal est de telle sorte qu'il ne reçoit point de remede & en tels maux toute la cure gist au seul oubly. Mais moy chetiue, qui ne puis prẽdre en moy cest oubly, qui seroit la medecine vnique de la maladie qui m'afflige. Madamoyselle (dit Brianges) plus vous engregez vostre melãcolie, plus vous augmentez mõ enuie, à sçauoir la cause d'icelle pour y remedier à mon pouuoir. Sire cheualier (dit elle) puis qu'ainsi le desirez vo⁹ auez à sauoir, qu'en vn chasteau situé en ceste forest vn mien cousin me faisant compagnie auecques trois autres cheualiers ses amis pour aller en vne maison de plaisance qui nous appartient, nous rencontrasmes vn Geant, lequel nonobstant leur resistence les print & moy pareillement. Si nous enleuerent en vne forteresse, ou ie vy de mes propres yeux fouet-

ter mon cousin bourrellement & apres le mettre en vne cruelle prison. Lors il me mena en vne chambre ou il me força outrageusement, puis me mit dehors, disant qu'en faueur du soulas qu'il auoit prins auecques moy, il ne me vouloit pas liurer la mort. Arrestez vous icy donc cheualier, car mon angoisse n'est capable de remede. Damoiselle (respond Brianges) conduisez moy seulement à ce chasteau. Et ie vous iure la foy que ie doy à Dieu que ie vous vēgeray de l'outrage du Geant ou i'y perdray la vie, A à Seigneur (dit-elle Dieu vous sache gré de la bonne œuure que voulez exploitter pour moy. Mais n'entrez pas (de grace) en si folle emprise. Car de cent tels que vous, il n'en feroit pas plus de compte que de festus. Ne vous chaille (replique Brianges) que les meschans leur outrecuidance & meschanceté les chastie.

Deuis amoureus entre Filisel & la Damoiselle saguide au 13. liure. chap 16.

PLeust à Dieu (dit Filisel) Madamoyselle que vostre gaye beauté ne me naurast plus grieuement que le cheualier que i'ay à cōbatre. Et quelle playe pouuez-vous receuoir de moy (dit elle) C'est vne playe (respond Filisel) à laquelle si vous ne remediez bien tost, je me sens

ſens en danger de ne la faire pas longue. pourrions nous voir ceſte playe dit la damoyſelle. Ouy (reſpond-il) en regardant voſte belle perſonne, En bonne foy ſeigneur Cheualier (dit elle) vous ne rendiez pas grande, voſtre affliction ſi vous la ren gez à la meſure de ma beauté, Elle eſt ſi grande (dit-il) que verrez bien toſt clerement par l'experiẽce de ma mort briefue, ſi voſtre courtoiſie ne m'y appreſte brief ſecours.

Complainte de Cardonie à Patronion, au 13. liure, chap. 16.

A A! Cardonie m'amye, eſt ce choſe vraye & certaine que vous dites? Si certainement reſpond elle. Or y donnez tel ordre que bon vous ſemblera, à l'occaſion de ſon mary, dont elle s'eſt ſeparée, comme ſçauez, ſans vouloir conuerſer auecques luy: & y procedez diſcretement: Car il faut que ie m'en aille de peur qu'il ne me meſauienne. Mais l'affection que ie vous porte auec le deſpit du deſdain, dont elle a vſé ſi indignemẽt en voſtre endroit (qui meritez trop plus que celuy à qui elle s'eſt ſi vilainement abandonnée) m'a incitée à vous en venir donner l'auertiſſement.

Lettre du Roy Anaxartes & de la Roine Alaſtraxerée, au Soudã de Perſe, au 13. liu. cha. 19.

A vous

A Vous grãd Soudan de Perse. Nous le Roy Anaxartes & ma souueraine sœur Alastraxerée. Salut.

Vous auez à sçauoir, que le Roy de Russie amy de vos Dieux (desquels il se vante estre issu) & ennemy de Iesus Christ crucifié, sans aucun droit qu'il puisse pretendre à l'Empire Grec, a conspiré & suscité la plus grande part des adorateurs de Mahom contre nous: lesquels sans auoir esgard à l'iniustice de son entreprinse, s'assemblent auecques luy à grande puissance. A ceste cause nous vous prions de nous enuoyer le plus grand secours que vous sera possible: considerant plus le bon droit de nostre querelle & defense, à la conseruation duquel vous auez tousiours tenu la main tant enuers les vostres que les estrangers, qu'a la conuenance estant entre vous & luy de vostre loy: à quoy vertu vous oblige, qui passe toutes les obligations du monde.

Regretz & Complaintes de Sidere, pour auoir faict refus à Rogel. au trezıesme liure, chapitre 20.

HA (disoit elle à par soy) que ne luy auois-ie tranché le mot à nostre arriuée de trouuer le lieu de commodité, dont tant il m'importunoit qu'auec l'obligation de ma deliurance, ie pou-

pouuois estre trop excusée de le consentir: Las! (discouroit elle) la maison du Soudan mon ayeul ne me donnoit tant d'opportunité que pouuoit mieux celle de Persilee ma mere ou j'esperois le tirer pour acheuer du tout par luy ma cōduitte jusqu'au gyron d'elle. Mais je deuois plustost sans attendre tant de dangers tāt de regars & contérolles fut en l'vne fut en l'autre, le recompenser de ses bien faits, en la cōmodité du long voyage que nous faisions ensemble. Puis recommençoit, Ha faux honneur, garde de la chasteté des Dames il ne fut onques de plus cruel tyran que toy qui les gesnes, tourmentes & fais mourir à petit feu. O que je luy en escrirois volontiers ce que je n'ay osé luy dire de bouche: la main estant plus hardie qui ne rougist point que la langue si prochaine de la face honteuse. Mais la lettre escritte demeure, en danger d'estre veuë & descouuerte, portant suffisante preuue en soy de la condemnation de nostre honnesteté.

Harangue d'vne damoyselle incognëuë aux Seigneurs & dames de Constantinople: Au treziesme liure, chap.22.

TReshauts Princes & tres-excellentes Princesses, voz majestez ont à sçauoir, que je suis fille du Roy nōmé

mé Tarnes de Medie: lequel n'eut de la Roine sa femme autres fils ne filles que moy. Or estoit il en son viuant si expert es arts de Magie, que par son sçauoir il paruint iusques à cognoistre que ie serois apres sõ decez desheritée de son Royaume. A ceste cause fit ce belle ouurage que voyez deuant voz yeux, me commandant de l'aller incontinẽt apres son trespas porter par le monde en queste d'vn Cheualier, Dame ou Damoisel qui en puisse acheuer l'auenture. Et qu'auant l'espreuue d'icelle ie demandasse vn don, c'est assauoir ma restitution en mon royaume. Ce disant il finist ensemble sa parolle & sa vie: & ne furẽt vaines ses parolles: car à peine auoit il les yeux, clos par la mort, qu'vn mien cousin pourchassa à m'occir, pour crainte duquel ie m'en fuy en vne forest ou ie ne fus pas entrée plus d'vne demy lieuë, que i'aperceu venir vers moy ceste merueilleuse fontaine, non plus ne moins que vous la voyez. Auec laquelle i'ay desia rodé vne partie de la terre habitable, sans auoir encore trouué personne qui peut mettre fin à l'auenture, dont la façon est telle:

Que le Cheualier, Dame, Damoiselle qui pourra leuer la couronne du chef de la statue tenant la harpe, aura l'auenture

de la fontaine acheuée : en ce cas, le Cheualier m'ottroyera le don que luy requerray, ou la Dame & Damoyselle fournira Cheualier qui pour elle me l'accorde. Reste maintenant à vos majestez d'auiser s'il leur plaist que l'espreuue en soit faicte en vostre court.

Regrets de dom Florisel pour la maladie d'Helene, au 13. liure, chap 23.

HA Helene m'amie ! (disoit-il) me voulez vous si tost en fleur d'aage abandõner ? Emmenez moy doncques quand & vous ? Ie ne croy pas Helene que ne soyez biẽ certaine de l'amour extreme que je vous porte : or ayez donc quelque pitié & compassion de moy. Las m'amye reprenez courage, ne me laissez icy seul, ou je ne la feray pas longue apres vous. Car la mort qui tout separe, ne doit pas separer le lien indissoluble de nostre chaste & sainte amitié. Considerez que je suis vostre Florisel de Niquée.
A quoy elle en fin de voix foible & tremblante, respondit. Mon vray & loyal amy, je ne voulois pas vous fausser si tost compagnie, mais force m'est d'obeïr à la volonté de celuy qui m'a creée, & puis qu'ainsi est mon cher amy, ne me faites redoubler la mort, en sentant par vos doleances la vostre & la mienne. O Seigneur

neur Dieu, si c'eust esté ton seruice, que je desirois ne laisser si tost ce monde: mais Seigneur vostre tressainte volonté soit faite, non pas la mienne. O mort, comme tu viens à ceux qui pas ne te requierent, & qui fuis ceux te cerchent. O monde immonde & abuseur, & trop abusé celuy qui en toy se confie. Tu m'auois rendu la plus heureuse de la terre en m'assortissant de tel mary & confort, si vaillant cheualier, si haut Prince & Seigneur terrien. Tu m'as donné ce dequoy les fols mortels plus se glorifient, la beauté mōdaine. Ie ne te renie ce qui est à toy, ains comme tel je te le rends & il retourne à toy, puis que je ne l'ay receu que par prest. Et je supplie nostre Sauueur Iesus Christ, ne me vouloir exiger compte rigoureux au dernier jour de mon jugement.

Remonstrance de la Royne Sidonie, à Dom Florisel, au 13 liure, chap, 23.

GEntil Prince, monstrez icy vostre genereux courage, en tel coup de l'ennemie fortune que cestuy. Considerez, Monsieur, que c'est que du monde, auquel nous auons receu la vie, à telle condition que la deuons laisser quand il plaira à Dieu. Ne soyez, monsieur, meurdrier de vous mesmes, ains parez contre ce dur coup, de l'escu de patience.

pluiſieurs tels propos luy tindrent ces bõnes dames : mais plus luy faiſoyent de remonſtrances, plus ſouffrioit de douleur en ſon cœur .

Harangue du Roy Bulthazar, au 13 . liure, chapitre 26.

TResmagnanimes Rois , Soudans , Tamurlans, Califes de Sarraſineſme qui eſtes icy aſſemblez. Ie croy que n'ignorez pas les fins & intẽtiõs de noſtre venue en ceſte contrée, qui ſont deux, c'eſt aſſauoir , la Premiere & principalle pour exaucer le nom de noſtre prophete Mahommet : la ſeconde pour prendre vengeance des princes Grecs nos ennemis . Car il n'y a nul icy à mon aduis qui n'ait receu quelque tort, iniure & outrage de ces maſtins Creſtiens ou en ſa propre perſonne ou de ſes ayeuls, peres ou autres parẽs ou amys. Parquoy nous conuient proceder de manier en ce ſiege, que les puiſſions chaſtier ſelõ leur demerites & nous bien venger de nos offences : ſur quoy ie vous requier mes freres , mes feaux compagnons , de me declarer franchement & loyaument voſtre opinion,

Reſponce du Roy de Caſan au trezieſme liure, chapitre 26.

Sou

SOuuerain Seigneur, & vous tresuaillans Princes, si vous eussiez plus fait estat de voz plaisirs & voluptez que de la gloire & renõmée immortelle vous seriez tous en voz roialles maisons à vous donner du bon temps, à vous veautrer en delices, pompes & bobans. Mais le point d'honneur ou tout haut & noble cœur aspire, vous a fait quitter ces soulas & aises plus sortables à fémes & effeminez pour marcher par ce sentier de vertu rude, pierreux & espineux en exposant vos vies aux dãgers & trauaux de la guerre venans ceste part pour les acquerir. Parquoy treshaut & trespuissant Seigneur, c'est à toy à no⁹ cõmander, c'est à toy à nous renger & poser en lieu ou nous puissions nostre iuste desir & vengeance executer. Ce dit, le Roy de Casan se rasseit en sa place.

Harangue de Monleon Roy de Casan, au 13 liure, chap. 27.

GRand Monarque, & vous autres hauts & puissans Rois, bien sauez tous les grans outrages que moy & ceux de mon lignage auons par tant de fois receus de ces faux Chrestiens, sans en auoir iamais peu prendre aucune vengeance. Aussi voyez vous la grande perte que nous y souffrõs de nos gens en toutes nos batailles & rencontres. Pour ce ie serois

rois d'aduis de leur enuoyer demander trefues pour quatre jours. Durant lesquelles j'entens auec Mondragon mon cousin deffier deux Cheualiers Gregeois s'il s'en trouue de si hardis qui l'osent accepter.

Harangue du Nain de Bulthazar à l'Empereur de Constantinople, au trezjesme liure, chapitre 27.

LE grand Roy de Russie Bulthazar que nos Dieux sauuent & gardent Empereur de Constantinople & de Trebisonde, & Roy de tous les Royaumes Chrestiens vous mande par moy qu'il vous veut prolonger vos vies de quatre jours: pour ce vous veut donner autant de jours de trefue si vous les acceptez. Pour certitude dequoy lisez la presente.

Cartel de Monleon le grand & Mondragon le layd, au 13 liure, chap 27.

LE grand Geant Monleon nouueau Roy de Caçan, & Mondragon son cousin: à tous les Capitaines, Cheualiers de Constantinople, mandons que s'il y a quelqu'vn d'eux si hardy & presomptueux d'oser entrer contre nous en combat singulier tant sur la querelle de nos dieux que des outrages par eux faits & commis à nostre lignage, ils nous trouueront demain pres de la porte à la veuë

de

de leur ville & de noſtre camp preſts à les receuoir, ſous les ſeuretez de la treſue entre le grand Monarque Bulthazar & eux accordée.

Harangue de Bulthazar, pour le deſplaiſir de la mort des deux geans, au trezieſme liure chapitre 29.

HAuts & puiſſans ſeigneurs ne vous esbahiſſez trop, ne laiſſez eſpouuanter vos braues courages, de voir nos ennemis eſtre ainſi eſchappez par deux fois de nos mains. Car ſouuent les Dieux immortels permettent les hommes s'eſleuer pour leur plus grande cheute & ruine. Et nous ſommes tant & tels qu'il n'eſt poſſible à eux de plus gueres durer contre nous. La fortune ayde aux hardis & les couards recule. Quant à moy je vous jure par nos grands Dieux Iupin, Apollon, Teruagant, de ne vouloir jamais retourner en Ruſſie, ainçois de demeurer en la Grece ou mort ou dominateur d'icelle. Or à ce que ces Gregeois cognoiſſent le peu de compte que nous faiſons d'eux, je ſuis d'auis de leur enuoyer vn deffy (tandis que les treſues durent) de vingt des noſtres cõtre vingt des leurs, afin de les diminuer touſiours d'autant, meſmemẽt de leurs chefs principaux qui

ne failliront de s'y hazarder, lesquels estãs deconfis, nous aurons marché du reste comme de paille. En laquelle entreprise (comme j'ay esté autheur de la guerre) aussi veux-je le premier employer ma personne.

Cartel du Roy de Russie.

BVltazar Roy de Russie, Empereur de Grece, de Trebisõde, de Rome, Roy de la Gaule, grand' Bretaigne & de Rhodes, brief, Monarque vniuersel du monde. A vous Princes Constantinopolitains. Pour mettre à execution l'obligation dont à mon haut sang suis redeuable, de la vengeance que j'ay à prendre sur vos testes par ma trenchante espée, pour les torts & outrages que moy & les miẽs, auõs de vous receu par la permission des dieux du haut ciel (qui maintenant en sont ennuyez, ne les voulant plus souffrir ains vous en faire payer l'vsure) Ie vous deffie & denonce vn combat mortel à ou trance, de vingt de nous contre vingt de vous autres. Lequel si vous osezą ccepter je proteste de toute seureté de la part de moy & des miens: quant à l'election des armes, telles que chascun voudra choisir, le camp de bataille, deuant ceste cité: le jour à vostre discretion.

Res-

Responce de l'Empereur Amadis de Grece au Cartel.

AMadis de Grece Prince des deux Empirez de Gaule & de la grand' Bretaigne,&c. Au nom des Princes Cõstantinopolitains: A toy Bulthazar Roy de Russie simplement.

Nous te faisons response à la clause de ton cartel, contenant que nous t'auons fait tort & outrage à toy & aux tiens, que nous ne t'en auons oncques pourchassé, ains soustenu seulement tes assaux iniustes & iniques contre nos Princes ou Princesses Chrestiennes, en te chastiant sur les termes de nostre defence de ta temerité, peruersité & outrecuidance: vices & crimes qui te sont hereditaires descendans en toy de droitte ligne de ce faux Roy Breon ton pere. Quant aux menaces que tu nous fais tant de tes dieux (qui sont vrais diables) que des chefs principaux de ton armée, nous te respondons, que bien sçauons qu'ils sont ennuyez de nous comme aussi nostre Souuerain Dieu du ciel l'est de toy & des tiens, t'ayant cy amené ce coup pour y receuoir le dernier guerdon de tous tes demerites. Quant à ta personne & des Seigneurs tes alliez ou vassaux, Florisel mon fils t'y respondra de son espée, laquelle tu dois bien sçauoir à

qu'ils ont commises & commettent jo[illegible]nellement contre nous & les nostres, sinon, que nous y deuons payer le pris de nos vies à la renommée en deffault de force & puissance.

Harangue du Roy de Tartarie, au trezjesme liure, chap. 31.

LE propos que nous venez de tenir Roy souuerain, est certainement plein de toute bonté & raison à l'execution duquel outre la droiture commune de justice tendant à punition des malfaiteurs, je me sens particulierement redeuable, d'autant que j'ay perdu en ce champ mesme deuant ceste cité de Constantinople mon propre pere Roy auant moy de Tartarie, quand le Roy Armat de Perse la vint assieger, comme nous faisons à present. Et y demeurerent pareillemẽt plusieurs autres grands Seigneurs de mõ lignage aussi bien que du vostre. Pour la vengeance desquels nous sommes icy transportez auecques toutes nos forces, ne faisans moindre armée que celle que autresfois le grand Xerxes amena semblablement en la Grece qui tarissoit les grandes Riuieres, & auecq' aussi juste cause de guerre que les Gregeois au contraire eurẽt jadis à assieger en Asie Troye la grande. Quant à moy, je jure &

pour mettre vne derniere fin à nostre entreprise, & faire cognoistre à laquelle le droit & la iustice enclinent, je vous denõce bataille mortelle d'ost contre ost, dans quatre jours apres la presente, si vous l'osez accepter, donnant en ce cas pouuoir à mon Nain de la signer & souscrire.

Cartel du Geant Astroband, &c. Au 13. liure, chapitre 37.

IE Astroband le Geant, Roy de Tartarie majeur & mineur, & des autres Prouinces adiacentes, doüé par les dieux de haute stature, & vertu plus que humaine: A vous Amadis de Gaule, Roy de la grand' Bretaigne, & à vous Amadis de Grece, Florisel de Niquée, Ie vous fais à sçauoir, que l'obligatiõ de parenté dont j'attains en prochains degré à Furio Cornelio, occis malheureusement de ta main m'a induit à me trãsporter en Grece, pour venger le juste sang de luy par toy espandu, à la satisfaction de nostre illustre lignage, s'il y a en toy tant de hardiesse que tu oses entrer en combat de ta personne à la mienne, & ses deux autres de ta race contre deux de la nostre: te donnant seureté de ta vie, de tous autres de nostre camp fors que de moy qui pretends ta mort pour accroistre mes loüanges par ajonction des tiennes, si les miennes peu-

uent receuoir accroissement. Le iour soit demain au matin, le champ & les armes à ton election, les iuges de ma part seront la Roine Galpendre & la fleur de beauté Pentasilée sa fille.

Cartel responsif des Princes Grecs, au Roy Bulthazar, au 13. liure, chap. 37.

LEs souuerains Princes de Grece & les autres Seigneurs & Barons Chrestiens assemblez à Constantinople: A toy Bulthazar Roy de Russie seulemēt: Salut, afin que puisses receuoir le payement que tes œuures meritent.

Vn cartel nous a esté apporté de ta part, plein de parolles fieres & outrageuses de ton style ordinaire, par lequel tu nous veux faire entendre vne force en toy, plus que ne portent tes propres bras. Aussy nous trouuons estrange que vueillez estaindre le feu tant embrasé de ton ambition & conuoitise, par le sacrifice du sang innocent de tes vassaux & alliez: car raison veut que chacun porte son fardeau, aussi ne doiuent estre exposez au danger, ceux qui n'en tiennent point de coulpe. Toutesfois puis qu'ainsi tu le veux, nous acceptons la bataille, &c.

Cartel responsif du Roy Amadis de Gaule, &c. Au Roy de Tartarie Astrobant, &c. au 13 liure, chap. 37.

Ama-

AMadis de Gaule, Roy de la grande Bretaigne, Amadis de Grece Empereur de Trebizōde, Florisel Prince des deux Royaumes de Gaule & Bretaigne, A toy Aſtroban Roy de Tartarie. Tu fondes tes menaces à tort ſur la mort de Furio Cornelio ton parent, qui a eſté occis par nous de bonne guerre. Quant aux gloires que tu t'attribues ſi grandes, nous ſommes contens de les croire, pour les ajoindre au peu des noſtres par la victoire que nous eſperons en Dieu d'obtenir ſur toy & tes freres tant valeureux. Le combat nouz acceptons, au jour que tu aſſignes, auec telles armes que bō vous ſemblera, le camp ſoit entre les deux armées, Pour juge de noſtre part nous nommons la Royne Alaſtraxerée comme ſortable compagnie à vos Roynes.

Deuis de la belle Pentaſilée, auec la Royne Alaſtraxerée. Au liure 13. chap. 38.

O Dieux Souuerains, de quelle bonté auez voulu douer ce vaillāt Roy & tous ceux de ſon lignage? qu'il ſemble qu'ayez mis en eux toutes les gloires de prouëſſe ſans m'en laiſſer plus aucune que je puiſſe conquerir. Parquoy je jure par voſtre deïté que je ne receuray jamais l'ordre de cheualerie d'autre main, que de ce grād Roy s'il peut eſchapper de ce com-

ce combat. A quoy respondit Alastraxerée. Sans point de faute ma dame, vous auez bien raison en la loüange que vous proferez de ceste illustre race : en laquelle gist vrayement toute la bonté du monde. Et est leur alliãce dequoy je me tiens plus fiere & contente que quand je m'estimois estre née de Dieu Mars mesme. Or sus, dit Pentasilée, madame, je requiers aux dieux qu'ils me permettent de faire mon premier coup d'essay de cheualerie, auec si belle & si renommée Princesse que vous estes : vous promettant que les premieres armes que je feray, ce sera contre vous, âfin que si la fortune m'y estoit fauorable, je puisse triompher de vos glorieuses victoires : pour gage dequoy, elle luy bailla vn quartier de sa riche cotte d'armes, que Alastraxerée print, en luy disant : Belle Princesse je ne refuseray pas la lice comme cheualier contre celle, de la main de laquelle j'ay bien opinion qu'vn jour tous les Cheualiers du monde demeureront vaincus, doncques receuez aussi mon gage : lors luy bailla semblablement vne des manches de sa cotte d'armes.

Aduertissement de Bulthazar à ses Capitaines, au liure 13. chap. 39.

Et

ET bien mes amis, la fortune a desia par plusieurs fois fauorisé nos ennemis en quelques rencontres, c'est à nous maintenãt qu'elle doit mõstrer son bõ visage & bõne chere, puis q̃ son naturel est d'estre tousiours incõstante & muable. Il ne nous faut pas comme les mauuais joüeurs (qui ne sauent pas attendre le tour de sa rouë) nous retirer sur nostre perte. Elle ayde volontiers aux plus hardis: Sus, sus, reprenons cœur & hardiesse, en considerant les vers de nostre Poëte ancien, parlant d'elle.

Fortune la fausse traistresse
L'homme ore chatouille ore blesse
A sa dextre pleine d'orgueil,
Voulut les humains mettre en dueil.
Plus soudainement les surprend,
Que le flot de mer ne s'estend,
D'vn tour de main basse & sublime,
Que le plus bas monte à la cime.
Et au dessus vient le plus haut.
Ne de leurs pleurs rien ne luy chaut,
Et quand plus ont douleur & ire,
Soudain en ioye les attire.
Son plaisir est qu'en peu d'espace,
Le plus heureux le chetif passe.

Voila mes freres & compagnons disoit le Roy de Rusie, la complexion de dame Fortune, que nous faisons deësse à bon

droit : d'autant qu'elle gouuerne toutes les choses humaines, & sur tout domine principalement en la guerre. Parquoy souuent m'auez ouy dire quand quelque Seigneur estranger m'enqueroit de quelques miens colonels, Capitaines ou Cheualiers de nom, qui ils estoyent, que c'estoit tel qui auoit fort bien fait en vne telle bataille, ou tel qui auoit bien defendu & gardé vne telle place, dequoy s'esbahissoit l'estranger de ma parolle, à ne les blasonner generalemẽt preux & vaillans. A quoy je leur respondois que quand vn Cheualier void ce qu'il ne veid oncques, souuent fait ce qu'il ne fit oncques. Puis la fortune se fourre parmy nos actions & deportemens aujourd'huy mere demain marastre.

Reprenons nos esprits (compagnons) ce qui est aduenu de mal'heur en nos derniers combats, est procedé de la folle outrecuidance d'aucuns de nous, qui cuident la vertu estre mesurée à l'aune, & deuovent estre assez aduertis par les conflits precedens, de la dexterité de ces emerillons Grecs qui volent quand les autres marchent. Il n'est (dit-on) si bon qui ne faille : & leur deuons sauoir bon gré sinõ de ce qu'ils y ont fait, au moins de ce qu'ils y ont voulu faire, comme la bonne volonté

lonté en maintes choses est reputée pour le fait. Ausquels il dit d'auantage, qu'il ne pouuoit desguiser ne vouloir le desplaisir qu'il sentoit au cœur, de la mort de leurs cheualiers auenue en quelques combats les jours passez cõtre les Princes Grecs : mais que c'estoit peu de chose & non digne a en faire grãd cõpte & moins à s'en estõner. Car à la verite assez auoyẽt fait de preuues de la haute cheualerie qui estoit en eux, sans laquelle aussi il n'y eust pas addressé ses armes : d'autãt que le los & honneur ne se peut acquerir contre les lasches & recreus, ains seulemẽt ou florit la renommée. Lesquels Princes (comme tous sauuẽt) sont en fort petit nombre & desia, sinon mors, au moins tant affligez & debilitez du long trauail de ceste guerre & des playes qu'ils y ont receuees sur leurs corps, qu'ils ne sont plus que demys de ce qu'ils ont esté. Mais qu'il a maintenant auisé auecques les bons Rois & seigneurs de l'ost de donner vne plaine bataille à outrance, en laquelle ils se doyuent asseurer d'obtenir indubitablement la victoire, tant par le nombre dont encore ils les surmontent de beaucoup, que par leur corpulence & force de bras. Là vous serez trente ou quarante à combattre contre vn, la en estour pressé, leur adres-

adresse & legereté n'aura point de lieu. Pource donnez bon ordre : tant capitaines que soldats à tout vostre appareil & suyuez courageusement vos enseignes, esperant ce coup la bonne grace de la fortune veritable apres tant de rudesse. Suyuez nous de tel cœur que nous vous conduirons en marchant les premiers pour vous rompre les rãgs & vous faire pauois de nos personnes: Quoy faisant, vous pouuez tenir la bataille gaignée.

Harangue de la Royne Calpendre au Roy Bulthazar, au liure 13. chap. 39.

Souuerain Roy de Russie & vous autres Rois & grands Seigneurs le secours vous est notoire que j'ay icy amené en vostre faueur : combien que ne vous en soiez encore gueres serui pour le peu de besoin qui vous en estoit. Maintenant nous auons à demesler quelques choses auecques les Princes Gregeois que ne pouuons faire commodement ne voulons attenter qu'auec vostre bõ congé & vouloir : vous priant à ceste fin qu'il vous plaise nous ottroyer vn saufconduit pour seurement auec eux negocier. A tant elle se teut: & le Roy Bulthazar se leuant du bout, puis se rasseyant print la parolle.

Responce du Roy Bulthazar, la mesme.

Tres-

TResnoble & vertueuse Roine, nous confessons à bon droit vous estre tous grandement redeuables du secours que nous auez donné, tant pour l'exaucement de la majesté de nos Dieux, que pour accroissement de vostre gloire & reputation immortelle : dequoy vous rendons graces : & le recognoistrons tous perpetuellemēt tant en general qu'en particulier quand vous voudriez requerir le nostre. Quant au saufconduit vous l'auez de vostre pouuoir mesme, & en tant que desirez le nostre, il vous est volontiers accordé.

Lettre de la Princesse Pentasilée au Roy Amadis de Gaule, au liure 13. chap. 39.

PEntasilée Princesse de tous les mons qui circuient l'Inde ensemble de toutes les marches que la riuiere de Ganges de ses sept bras arrose. A vous tres-haut & tres-puissant Prince Amadis Roy de la grand Bretaigne, &c. Salut auec accroissance de toute prosperité & louange si vos nompareilles Cheualeries en peuuent receuoir. Sachez que l'incomparable renommée de vos genereux & magnanimes faits paruenuë jusques à nostre lointaine contrée nous a transportées jusques à la vostre, pour en prendre le tesmoignage oculaire, lequel nous en auons

desia

desia prins à nostre grande admiration & contentement. Or ne pouuant iouir de la gloire de vos gestes illustres, desquels le triomphe n'a esté permis à nul mortel, au moins espere-ie iouir d'vn bien que selon vostre grandeur ne me pouuez denier qui est de receuoir de vostre tant excellente main l'ordre de Cheualerie en assemblée de telle centaine de Rois.

Deuis d'Andrisée auec Pentasilée & Calpendre, touchant la beauté & vertu des Princes Grecs, au 13. liure, chap. 39.

ET bië Andrisie, que te semble de ces Princes Grecs & des Princesses, car bien croyons que tu les ayes veuës. Ie pense mes Dames, respondit que les Dieux ayent contribué tous leurs dons & & graces en eux & elles pour exhiber en ce monde des patrons souuerains de toute perfection humaine, O mes Dames, ce n'est rien de tout ce que nous auons iamais veu sur terre à comparaison de l'excellence de celle cour, tant y a de beau & bien aduenãs Cheualiers, tant de belles (ie di) tresbelles Dames que ce ne semble pas vne court ains vn vray Paradis & assemblée des Dieux & Deesses. Ha mes Dames ce n'a rien esté à vous de les auoir choisies de loing comme de vostre eschaufaut és creneaux de leur tour, quand vous estiez

ces iours ci iuges du camp, ce sont choses à voir & comtempler de pres pour y asseoir vray iugement.

Lettre responsue du Roy Amadis à la Princesse Pentasilée, au liure 13. chap. 34.

AMadis de Gaule Roy de la grande Bretaigne &c. A vous tresillustre, tres-uertueuse & tres-belle Dame Pentasilée Princesse d'Inde & de tout l'enclos du grād fleuue Ganges salut. La gloire que par vostre lettre vous attribuez à mes faites d'armes, si j'y consens aucunement, ce sera à raison de l'hōnorable main dōt elle viēt, qui tāt aime & reuere la vertu q̄ pour petite quelle soit elle l'exalte iusq̄s au ciel. Mais celles qu'en peuuēt estre mes œures elles reçoiuent leur iuste estimatiō d'estre acceptées & tenues de vous pour agreables. Au surplus, quant à l'ordre de Cheualerie que desirez receuoir de ma main, ie le tiens à grand heur & honneur en esperance de conjouïr des triomphes, qui par vos mains seront conquis. Ce qui sera par moy accomply tresuolentiers au premier iour qu'il vous plaira: mais auecques peu de seureté pour nous de vostre beauté souueraine.

Ioyeux propos du Roy Amadis auec la belle Pentasilé, au liure, 13. chap. 40.

Ma

MAdame, je ne sçay si nous vous deuons remercier de l'honneur que nous faites, de vous transporter vers nous, ou plustost nous en plaindre & douloir : dequoy Pentasilée luy enquerãt la raison. Parce (respondit) que je crains que ce soit vne menée de trahison du Roi Bulthazar, lequel cognoissant de ne nous pouuoir vaincre & subiuguer par force d'armes, nous ont dit ceste trame pour nous dompter par vostre exquise beauté. De laquelle je ne sçay comme l'ardeur de la jeunesse de nos Princes ne s'embrasera viuement quand je sens par elles attiser en moy les reliques des petites flammeches que l'aage me peut auoir laissées. Ainsi sembleroit que le Roy de Russie nous brasseroit ceste ruse semblable à celle des antiques Grecs en l'inuention de leur cheual de bois, par lequel ils prindrẽt Troye. A quoy la belle Princesse en souf riant respondit, qu'elle en premier lieu ne desiroit pas la ruine & destructiõ de ceux à qui elle s'adressoit si volontairement. Quant à sa beauté que si haut il loüoit, qu'ils ne l'auoyent à craindre en la cité ou ils estoyent parties de trop plus belles qu'elle, selon le rapport de sa messagere. A! dit le Roy alors, vostre discretion & eloquence empenne terriblemẽt les fleches deuo-

de voſtre beauté dont vous repreſentez icy ce Dieu Cupidon naurer les Rois & Empereurs, de ſorte que nous tomberiõs encore de fieure en chaut mal, & ne doutons point que ne dreſſiez tels trophées de nos deſpouilles.

Cartel du Caliſe de Noy, &c. à la Royne Calpendre, &c. Au liure 13. chap. 42.

VAlendos grand Caliſe de Noy nagueres creé, par la ſucceſſion de mon Roial frere aſſaſiné mal-heureuſemẽt en la cãpagne Gregeoiſe. A toy Calpendre iniuſte detentrice de la courõne des Montagnes d'Inde & des ruiſſeaux de Ganges. Le ſang fraternel eſpandu par les traiſtres Grecs dont tu t'es nouuellement accointée, jour & nuit me crie vengeance, & à ſes autres proches parẽs. Mais la cõmune cauſe de la loy de nos Dieux, que tu as vendue & ta foy que tu as violée & mentie & ta fille ſemblablemẽt, nous irritent particulieremẽt contre toy & elle, à vous faire cherement comparer ceſte deteſtable infidelité, de vous joindre à nos aduerſaires, & de laiſſer le ſecours, duquel à nos Dieux eſtes redeuables. Ce que pas ne fit la vaillante Pentaſilée venuë à l'ayde des Troyens, de laquelle ta fille eſt indigne de porter le nom, pour ſes œuures contraires au renom de cel-

le de qui le los dure & durera par le mõde en perpetuelle memoire. Pourtant ie dy que vous deux auez commis acte de trahison & desloyauté, ce que ie maintiendray auecques mes deux hardis cousins Balart & Baluerd contre vous deux & tel Cheualier que voudrez choisir. Le camp sera entre les deux osts, le iour, à demain à la Diane, auec armes vsitées : la seureté vous porte ce Cheualier de nostre part si vous luy en osez deliurer de la vostre.

Responce de Calpendre &c. Au cartel de Valendos Calyfe de Noy, &c. au trezjesme liure, chapitre 42.

CAlpendre & Pentasilée Roines de Inde la maieur auec tous les hauts mons qui l'ombragent & les sept bras du fleuue Ganges qui l'arousent. A toy Calife de Noy. I'ay veu ton cartel iniurieux & diffamatoire par lequel tu taxes iniquement l'honneur de moy & de ma fille : auquel ie ne responderay autremẽt sinon que i'en espere prẽdre, bõne & briefue vengeance, & telle que ton outrage geantal m'exige, & que ie dois à l'estat que ie tiens, Ie ne m'estaindray en plus ample langage, remettãt à celuy que ie m'attens de t'escrire de la plume de mõ espée mouillée en ton sang. Le iour soit

&le

& le camp comme tu veux. Les seuretez ne defailleront point.

Harãgue du Roy Bulthazar à son armée. au liure, 13. chap. 44.

PAs n'estes ignorans Seigneurs, Barõs mes vassaux & amis, de la iuste occasion qui nous à incitez d'abandonner nos maisons, femmes & enfans, nostre repos & aise pour nous transporter en region si lointaine à grãd trauail & dãger de nos personnes. Car l'entreprise est meuë pour la reuerence & exaltation de nos dieux, tant de fois offencez par ces chiens mastins Chrestiens, bruleurs incendiaires & demolisseurs de leurs temples, meurdriers de tant de bons Monarques qui gouuernoyent leurs peuples. Ainsi ne deuõs nous deffier du succez de la querelle qui est certainnement soustenue par leurs deitez, outre la puissance & vertu qui gist en nos bras & nos courages. Et si le point d'honneur les esguillonne en vous, cõme en rend tesmoignage le hazard ordinaire auquel si volontairement vous exposez vos vies, ne doutez de l'acquerir icy le plus grand & plus ample qu'onques acquiẽt vos ancestres, d'autant qu'ils n'eurent, iamais affaire à plus preux & vaillans Princes & Cheualiers qu'il y en à maintenant d'assemblez pour leuer nostre siege, ni en

plus grand nombre par mer & par terre, ny en meilleur equippage de guerre. Afin donc que la longueur du siege, ne nous rende mats & harassez nous & nos montures, sans plus nous amuser & abuser à legeres escarmouches, n'y à ses combats singuliers, jettons le dé, couchons à ce coup de nostre reste, sans tant marchander, & employons courageusement toutes nos forcez à ruiner & exterminer ceste Chrestienté, seule contraire au sarrasinesme. Car bien appert que nos dieux sont determiné en leur celeste consistoire, en aiant icy assemblé tous leur dominateurs piliers, apuis & fondemens d'icelle pour y prendre fin par nos mains tous ensemble.

Harangue du Roy Amadis de Gaule à son armée, au 13. liure, chap. 44.

LEs anciens Romains (mes freres, enfans, & amis) ont acheué en leur temps des gestes fort genereux & memorables, non à autre fin que pour acquerir los & renommée immortelle en ce monde, ne se promettant rien en l'autre d'aucune autre immortalité. Ce qui meut Muce Sceuola à sacrifier sa main au brasier ardent, au moyen dequoy il deliura sa ville du siege du Roy Porsena: ce qui meut pareillement Curce leur cheualier

lier à se lancer dans l'abysme pestilentieux, pour laisser perpetuelle memoire de soy à la posterité. Mais Annibal au contraire les vainquit & batit maintefois sur la juste querelle qu'il auoit contr'eux de l'vsurpation par eux attentée sur son pays de Cartage : car lors les precipitoit l'auarice trop plus indigne de tout noble cœur que n'est la conuoitise de la gloire. Ce qui nous sert d'exemple presentement touchant l'entreprise de Bulthazar & des siens contre nous, qui n'est autre en ce siege que pour nous priuer de nos estats & s'en emparer, nous tollir les vies, à nos femmes & enfans par leur cruauté barbare, comme ils auoyent n'agueres commencé à executer, à la surprise de nostre ville, si la disgrace ne fust auenuë la nuit, qui garantit vne partie du peuple par fuite & latitation sous la faueur des tenebres. Or nous a-il (comme chacun sçait) desia grandement trauaillé & affligé par ce miserable & calamiteux siege, maintenant Dieu permet qu'il nous presente vne generale bataille sans plus nous miner & consumer en longueur & langueur. Quelques voix m'ont esté raportées espandues par la ville, d'aucuns qui disoyent estre plus seur de se tenir sous l'enclos des murailles nous estans en plus petit nombre

qu'eux auec quelques autres legeres raisons. Mais ils ne sçauent pas ce qui est reserué à nostre cognoissance que sommes contraints de publier & manifester main tenant, que les munitions de guerre commencent à nous defaillir, & que la region ne sçauroit plus nourrir & alimenter longuement ceste multitude infinie amassée icy des deux costez. Pource ont ceux-là à changer d'opinion, laquelle toutesfois j'estime estre plus conceuë en eux par esgard de ne hazarder temerairement les choses que par autre peur ou timidité de combatre. Si considerent ores auecques moy la justice & equité de nostre cause, qui est la conseruation de l'honneur de nostre Dieu, la protection de toute la chrestienté, brief la deffense de nos propres personnes, de nos familles, biens & possessions. C'est en luy que nous fondons nostre confiance, qui a miraculeusement soustenu jusques icy de sa main diuine vne petite poignée que nous estions (auant ce bon secours) contre ce nombre infiny de payens. C'est luy qui a resisté pour nous contre telles forces des plus puissans Monarques & potentats de toute payennerie liguez & vnis ensemble. Bien il a fait paroistre sur nous sa debonnaireté & clemence, quand à la prinse re-
cente

cente de noſtre ville il nous a aucunemẽt viſitez & chaſtiez ſans auoir voulu accabler du tout, pour nous monſtrer à ne nous glorifier trop en la force de nos bras. Il ſe monſtre bon pere qui chaſtie de la verge, non pas juge ſeuere par punition & ſupplice. Depuis il nous a enuoyé à point nommé ſecours de ces bons Rois & Princes, depuis il a rengé vers nous en nous fortifiant grandement l'illuſtre Royne Calpendre, & la tres-belle & treſuertueuſe Princeſſe Pentaſilée ſa fille, & affoibliſſant d'autant nos aduerſaires. Ce qui nous doit aſſeurer qu'il nous veut à la fin tant aſſiſter que de nous donner ſur nos ennemis vne victoire abſoluë.

Propos amoureux de Floriſel & de la Royne Sidonie, au 13. liure, chap. 48.

SI vous auez oncques receu madame, quelque ſeruice de voſtre Morayzel, qui vous ait eſté agreable, ſerue maintenant enuers vous, à vous tirer à compaſſion de la mortelle douleur que je ſouffre ſinon, faites de moy le ſacrifice qu'autres fois auiez ordonné. O Ageſilan, que mieux m'euſt valu que tu euſſes par ta force extreme accomply ſur moy le don que tu luy auois promis, que par vne feinte l'auoir pratiqué à mon plus grief dom

dommage. O vie pour plus grande mort, O mort pour plus grande vie, O mort retardée pour plus l'accroistre, mort planche (si tu fusses venue) de meilleure vie. Cecy proferoit Florisel auec tant de larmes qu'il n'en faisoit pas moins distiller des yeux de Sidonie, qui tournoyent à elle en allegeance. Dont elle luy commença à respondre à Morayzel (à mieux dire) Florisel infracteur & violateur des antiques loix de mon Royaume, & plus encore de celles de mon honneur, comme requerez vous misericorde & pitié, dont n'auez pas vsé vous mesme: cõme voulez vous q̃ je vueille ce q̃ ie ne puis & ne dois? Car ne la loy de mon honnesteté ne vostre grauité royalle ne peuuẽt permettre à Florisel ce que Morayzel refusa à Sidonie: ioinct que la memoyre de la Princesse Helene ne doit estre en vous sitost estainte & ie ne dois octroyer selon ma grandeur telle faueur à moindre titre que de mariage: ce que quand bien ie voudrois, ne pourroit estre, les Dieux en separans, le pouuoir de la volonté. Vous deuez auoir esgard (disoit Florisel) que quand vous eussiez voulu vous conuertir à nostre loy pour paruenir au lyen de vray mariage, ie n'en auois pas lors la puissance du viuant d'Helene ma femme. Parquoy ie vous

supplie madame d'auoir pitié de vostre Florisel & que ce qu'il ne pouuoit alors accomplir vous l'acceptez maintenãt que le moiē y est, sans aucun destourbier & empeschement de le pouuoir faire. Et en signal de ce, me baillez à baiser vos blanches & delicates mains. A a Florisel (respond elle) que les Dieux vous ont doué de grande sagesse aussi bien que de beauté. Mais quant au point de mariage, puis qu'ils ne me l'ont permis au temps de nostre premiere accointance, ie me tiens plus glorieuse & heureuse d'estre vostre maistresse par celle obligation dont vous m'estes redeuable, que d'estre vostre legitime espouse : en tesmoignage de quoy ie vous tends les mains, & les porte iusques à la bouche de celuy qui les baise par grand amour.

Propos amoureus de Rogel auec la Princesse Leonide, au 13 liure, chap. 48.

MA tresch ere Dame, si ie vous pouuois demõstrer le moins du plus que ie sens, ie me reputerois le plus heureux de tous les viuans : mais helas, ie souffre trop pour bien le sçauoir dire, ie meurs à faute de remede : vostre beauté & bonne grace m'attrait, mon malheur me recule, amour me combat,

vostre froideur y resiste. Las les assauts sōt rudes contre moy ou ie ne puis parer que du bouclier de vostre pitié & mercy: de laquelle ie vous supplie d'vser enuers moy m'acceptant pour vostre loyal espoux: autrement ces derniers traits de ma plainte seront comme le dernier doux chant du cygne annonceur de sa mort. Vous n'auez pas cause (respond Leonide) de vous plaindre mon seigneur & mon amy Rogel car ie ne souffre pas moins que vous, ie ne resiste pas moins aux alarmes de mō desir, ie sens autant vostre mal que le mien propre. Et puis que me requerez à tel titre d'honnesteté, ie m'offre à vous presentement pour vostre parfaite amye & vraye espouse.

Propos de Rogel à la Princesse Siderée, au trezjesme liure, chap. 53.

PRenez (madame) la vengeance du crime que ie puis auoir commis en vostre endroit, immolez ma teste si bon vous semble pour victime à vostre honneur. Aussi bien si vous n'appaisez vostre ire contre moy, ma main propre en fera l'office. Que voulez madame, que ie fusse en tel feu sans eschauffer? s'il y a eu de la force, le premier effort vient de vostre beauté. Estre en lieu si priué par vostre grace sans s'esmouuoir de tel obiect,

Il faudroit estre vn marbre froid & insensible : tels mouuemens ne sont en la puissance d'homme charnel. Alquif mesme n'y feroit rien sur moy à m'y rendre impotent en tel endroit auecques tous ses sortileges & malefices.

Missiue de Fusilée Roine de Galdap au Prince Rogel de Grece, au treziesme liure, chapitre 56.

IAy beaucoup pensé & contrepensé Prince Rogel auant que vous auois trassé ce petit mot d'escrit si ie le deuoy faire ou non. D'vn costé ie considerois que c'estoit autant de peine perdue, par ce que peu feroit de compte d'vne lettre, qui en faisoit si peu de la personne. D'autre costé que la perte à tout le moins n'en seroit pas grande, bien pouuāt auenturer ce trait de plume, celle qui auoit exposé son honneur (trop plus cher que la vie) en proye d'vn traistre & desloyal tel que vous estes. Car qui eust esté la Dame voyant tant de prouësse & de vertu en vn Cheualier, qui se fust deffiée d'y trouuer aucun point de trahison ne desloyauté? Les loix de l'ordre des cheualiers errans que l'on celebre tant par le monde (desquels vous vsurpez le nom) qui s'vsitent tant en la grand Bretaigne, qu'au pays de Grece & de France, leur recommandant

apres Dieu, leur Roy & leur Region, sur tout l'honneur des Dames, à soustenir leurs querelles, à les conduire par mons & vaux au hazard de leurs vies, à ne les offenser n'y outrager, n'y vser d'aucune violence, (jaçoit qu'ils les eussent conquises par armes) sans leur gré & consentement & que quiconque feroit autrement, il seroit degarde de l'ordre. Comme auez vous pratique (Rogel) ceste Loy & vsance en mon endroit? Vous m'auez trouuée auecques la Roine Sydonie es prisons d'vn Geant, vous nous en auez deliurées, dequoy je ne desauouë quelque obligation combiē que vous l'ayez fait en faueur de la Royne de Guindaye que vous cognoissiez, & qui attouchoit de si pres à vostre propre pere, que l'effet recent des fiançailles demonstre. Ce n'a pas esté pour l'amour de moy que vous ne cognoissiez pas, que vous y estes employé & trauaillé que incidemment. Et moy qui n'estant point de cœur ingrat, vous en sçauois autant de gré que si vous eussiez tout entreprins pour ma deliurance, vous ay tant porté d'amitié que sur le voile de feintise & simulatiō de la vostre simple femmette (trop gracieuse & debōnaire) j'ai passé borne. En quoy je m'armerois neātmoins de patience cōme en chose faite qui est desor

mais

mais irreuocable, si c'estoit cõme du vol d'vn oyseau par l'air, d'vn poisson ou vaisseau par l'onde, d'vn serpent passant par dessus la pierre, sans qu'il en restast trace ne vestige qui portast tesmoignage de vostre outrage, & de mon abus & illusion. Mais helas, les marques en restẽt trop grãdes, estant demeurée enceinte, dõt tost ou tard sortira le fait en euidence à ma grande hõte & confusion. Celles à qui priuement je m'en suis degorgée, me cõseillent vn brief & leger remede, à faire estaindre le fruit de si mauuaise semẽce (cet œuf de si mauuais corbeau) par certaines herbes & autres remedes. Mais le franc cœur qui m'a rendue tant pitoyable enuers le pere, que je voyois nauré au lit en partie pour ma cause, qui se disoit trop plus oppressé au cœur, de maladie qui estoit incurable, sans le secours procedãt de ma main, qui se faignoit n'attendre plus que l'heure de sa mort si je n'y appliquois medecine. Ceste mesme pitié dont j'ay trop vsé enuers le pere, je ne l'espargneray pas à l'endroit du fils innocent & incoulpable, non pas pour l'amour de toy (faux Prince abuseur de Dames) qui ne merites non plus d'amour que tu en portes : mais pour la part q̃ j'y ay, par laquelle j'espere la vẽgeãce de la tiẽne. Car je mettray toute peine

 & soin

& soin à si bien l'esleuer, nourrir & faire instruire & duire aux armes (ja asseurée par signes certains estre vn masle) qu'il se pourra vn jour ressentir de l'outrage fait à sa dolente mere, & en faire reparer l'offence à toy ou aux tiens. Ie ne me plains pas que tu m'ayes apres telle demonstrance d'amitié abandonnée, pour les excuses que tu peux prendre sur la guerre de Grece : mais de ce que tu as reconduit l'armée de Perse, plustost que la mienne que je n'y auois enuoyée qu'à ta faueur, le Soudan y ayant enuoyé la sienne à la requeste du Roy Anaxartes & d'Alastraxerée sa sœur ses anciēs amis. Ie ne me plaīs d'auantage que tu y es allé visiter sa niece Sydere que tu auois si long temps accompagnée par mer & par terre, par forests & campagnes, dedaignant Fusilée de qui tu auois desia receu telles arres de vraye amour. Ie me plains outre cela des fiançailles ja contractées auecques Leonide, m'ayant ainsi deshonorée & chargée d'vn bastard, qui meritois bien autāt qu'elle (soit en quelque grace de la personne, dont Dieu ne m'a moins doüée, soit en estats & Seigneuries que je tiens plus grādes & riches qu'elle) d'auoir eu ta compagnie legitime. Surquoy je ne sçay si je puis esperer de toy quelque responce, veu que

ne la peux fonder en aucune couleur ny ombre de raison. Ainsi te traitte Dieu selon ta desserte.

Lettre responsiue de Rogel, la mesme.

MAdame j'ay esté bien aysé de receuoir de vos nouuelles par ce porteur, pour la bonne disposition, en quoy vous estes au double, tant de vostre personne que de celle qui est creé & croist en vous. A laquelle je vous asseure de me faire vn jour cognoistre tel que je suis & dois estre. Mais j'ay esté ensemble fort marry & troublée de la grande colere, en laquelle vous y entrez contre celuy qui n'eut jamais & n'aura autre volonté que de vous seruir & obeïr. Car je ne voy point que vous en ayez aucune juste occasion, sinon de quelque soupçon tel quel qui volontiers accompagne tout vray amour, dont je vous excuse ainçois que vous accuser. Vray est que j'ay esté en Perse à la requeste du Soudan qui me mandoit de vouloir accompagner sa flotte au retour, de peur de quelque enuahye des Mores, qui la pourroit assaillir en sa route en hayne du secours qu'il nous auoit donné en ce siege : Si j'ay fait ce voyage volontairement ou nõ, assez le pouuez vous juger par les fiançailles recẽtes faites aussi de l'auis ou plustost commandement de

tous

tous les Empereurs & Rois estans en Constantinople, lesquelles m'obligeoyent au bref terme des noces: Aussi mon soudain retour porte tesmoignage du peu de seiour que i'y ay voulu faire, combien que i'en fusse assez requis par le Soudan & la Soudane, qui m'y ont fait aussi honnorable recueil q̃ si i'eusse este le plus grãd Monarque du monde. Quant au mariage de Leonide, il a esté (cõme ie vous ay dit, contracté entre les Roys quasi à mon desceu, ausquels ne m'a esté loysible desobeir. Au surplus ne, m'arguez point d'ingratitude, que i'estime le plus execrable de tous les vices enuers Dieu & les hommes, ne d'oubliance de vostre beauté, car plutost m'oublierois-ie moymesme.

Quant à la legereté & inconstance dont semblez taisiblement me taxer, ie me pourrois excuser par l'exemple des plus grands Seigneurs & des meilleurs Cheualiers de la terre, & par l'attrait des beautez qui se presentent à nous en nos questes & auentures, ausquelles les plus vertueux combatans cedent, qui resistent à tous les efforts des hommes. Vous sçauez la puissance de l'amour qui à subiugué & dompté les plus grands personages qui ayent iamais esté, & selon les poëtes les Dieux mesmes. Parquoy n'exigez pas si

rigoureusement en moy ce qui se rencontre si rarement au Roy Amadis ou peu d'autres, qu'il semble que ce loyal amant soit vn fenix vnique, ou quelque monstre qui tienne de la dureté & insensibleté moins que humaine, comme on parle de je ne sçai quel Philosophe Xenocrates que la plus belle courtisane d'Athenes par gageure ne sceut oncques emouuoir, disant que c'estoit vne statue de pierre sous figure d'homme. Quant à moy je me sens vray homme & suiet aux passions humaines, principalement à celle d'amour, qui prise vne Dame pour sa belle taille, trait, & lineature, vne autre pour sa bonne grace & beau maintien, l'autre pour sa gentillesse & sçauoir à sonner, chanter, & danser. Mais au lieu qui contient beaucoup de merite (comme celuy dont est question) là sçay je bien arrester mon cœur, qui y demeurera ferme & stable comme vn rocher en mer, quoy qu'il soit batu de vens & ondes. A quoy en vostre endroit madame vous me mandez auoir vn gage qui vous en doit à jamais asseurer de ma part : vous promettant qu'à la premiere emprise qui s'offrira je ne failliray à prendre mon vol vers Galdap à la desrobée, pour vous en passer sur le lieu vn contract signé & sellé authentiquement, vous

vous priant ce pendāt chaſſer dueil & ennuy & vous reſiouyr ſur ceſte confiance, que je vous jure & promets ſur l'ordre q̄ j'ay receu de cheualerie, que je ne fauceray pour la vie, nonobſtant vos belles reproches du contraire. Ainſi me recommande affectueuſement à voſtre bonne grace, enſemble noſtre petit fruit de vie, que Dieu ſauue & gard auecques vous. De Conſtantinople.

Celuy qui eſt plus voſtre
que ſien R. G.

Fin du trezieſme liure d'Amadis.

Harangue du Roy Amadis aux Seigneurs, Princes & Nobles de Grece, par laquelle il les exhorte à faire la queſte des princeſſes, qui leur auoyent eſté oſtées par enchantement. Au quatorzieſme liure, chapitre premier.

HAuts & vaillans Princes mes Seigneurs, Ne vous eſmerueillez trop de ce qui ſe fait par la Fortune, puis qu'elle fait ſon office, qui eſt de jamais ne laiſſer choſe qui ſoit en ce monde ferme & ſtable ſans l'ébranler. Si ne laiſſeray-je pourtant de confeſſer, que ceſte eſt vne des plus grandes calamitez & angoiſſes qui puiſſent auenir en la vie.

Ce

Ce neantmoins nous ne deuons pourtãt nous deſeſperer,ou perdre courage, mais pluſtoſt comme bons Cheualiers deuons auiſer à prouoir à ce,en telle maniere que nous pourrons, & que par genereux & vaillans Cheualiers ſe doit faire en tel accident & aduerſité. Car en la proſperité c'eſt choſe bien facile à vn chacun de ſe montrer vertueuz & vaillant. I'ay bien volu mettre cecy en auãt, par ce que puis que le dommage eſt déja receu, il n'eſt plus queſtion ſinon d'y cercher le remede qui ſera que chacun de nous incontinent ſe parte,l'vn par vn chemin, & l'autre par vn autre, pour faire la queſte de ces Princeſſes, qui nous ont eſté oſtées. Et quant à moy j'eſpere que la Fortune ne nous ſera ſi décourtoiſe & contraire qu'elle ne nous permette les pouoir retrouuer. Pareillement il me ſemble bon, que les aucuns s'en voiſent donner ordre à leurs eſtats & Seigneuries.

Harangue de la Damoyſelle de la Fontaine de Meduſe au Prince Dom Floriſel de Niquée, luy expoſant la cauſe de ſa venue en court. Au quatorſieſme liure, chap.2.

IE ne ſçay mon Seigneur,ſi vous me cognoiſſez,ou ſi vous vous ſouuenez de moy, qui ſuis l'infante infortunée de Medie, fille du ſage Roy Tarius de Medie

qui par le ſçauoir que Dieu luy donna, preueut toutes choſes, qui de ſon temps juſques à preſent ſont auenues, & pourtant m'enchargea, qu'auec la fontaine de Meduſe qui demoura au palais pour memoire, je m'en allaſſe, cerchant qui me re tabliroit en mon Royaume. Et me commanda en outre qu'aujourd'huy & en ceſte meſme heure, je me trouuaſſe en ce lieu, pourtant que je vous y trouueroye tous, & au plus grand ennuy & angoiſſe que vous fuſtes en voſtre vie, & me commanda que je vous deliuraſſe incontinent ceſte lettre.

Lettre prophetique du Roy de Tarius de Medie, dont cy deſſus eſt faite mention, preſentée par l'infante Griande (qu'eſtoit la damoiſelle de la fontaine de Meduſe) aux Princes de Grece. Au quatorzieſme liure, chap 2.

LE Roy de Tarius en Medie ſage & entendu aux arts, deſquels la diuine bonté m'a volu douër, ay par mon ſauoir preconu non ſeulement la perte de mon Royaume qui enſuiura, mais auſſi la preſente calamité, en laquelle vo⁹ hauts Princes vous retrouuez, qui eſt pour vray autant grande qu'elle pourroit eſtre. Parquoy vous voulant conſoler par le remede que l'infante desheritée receura du Li

on Grec, j'ay laissé l'escriture presente, & croyez qu'ainsi auiendra côme je dy, que des deserts de Russie sortiront les plus grands & plus fiers dragons qu'il y ait au monde, lesquelz par vn courrous plein de rage qu'ilz auront à cause de la mort de leurs faons occis par voz mains, enuoyerõt de Russie tres-puissantes armées en la campaigne de Grece, pour plus grand de gloire des Princes Grecs, & pour plus grande confusion & ruine des deux dragons mesmes, lesquelles voyans vne si grã de deconfiture & perte de leur gent, jettans de leurs gorges sifflemens terribles & espouantables, sortiront de leurs cauernes, & emmeneront les brebiettes innocentes, laissans en trop cruelle guerre les Maistres des arts Magiques. Laquelle guerre ne pourra jamais auoir fin jusques à tant que la vie du Lion & de l'aigneau heritier du premier nom tré-conjoints en consanguinité, estans desia les blances brebiettes, lesquelles auoyent estez au pouoir des Dragons r'encloses, es lieus sablonneus & deserts de Libie la deserte, deliurées par les mains de celuy, qui nasquit auecques pure loyauté, & vne grande innocence du pere & de la mere, sans entiere cognoissance de qui l'ait

engendré, ayant deja vaincu les plus braues Lions du mõde, qui la seront establis gardes en la compagnie du Cocq couronne, sorty des plus desertes & epoisses forests de la Gaule, & ne vous trauaillez de penser desormais autrement en ce que je vous ay declare, pourtant que je vous dis vnefois pour toutes, que sous le signe des poissons en la fin de leur dernier climat vous trouuerez ce que vous cerchez.

Lamentation de l'Empereur Amadis de Grece, regrettant la perte de sa Dame Niquée. au quatorziesme liure, chap. 12.

AH infortuné Amadis de Grece, & comme je croy que tes trauaux ne sont pour jamais prendre fin. O Princesse Lucelle, & comme à present vo⁹ estes biẽ vengée de vostre Amadis de Grece, si ainsi est que vous auez entendu ses infortunes & desastres. O Niquée ma chere Dame & douce amye, & pourquoy ne parlez vous à moy, si vous estes encores viue, mais je ne puis croire que vous puissiez estre encore viuante, & vous trouuer seulement vne heure sans moy. O combien il eust esté meilleur, que vous Madame Niquée m'eussiez laissé en ceste solitude en l'isle deserte auec Finistée, à ce que j'eusse la fait penitence pour mes demerites, puis que la fortune me deuoit payer de

de tant de penibles trauaux. O Fortune, & comme tu te montres difficile & dure en mon endroit, suyuant la proprieté de ton nom. Mais pourquoy ne m'ostes tu ores la vie. Ie ne croy point que tu me laisses viure pour autre raison, sinon pour plus m'abbruuer de tes bruuages tous cõfits d'amertume.

Harangue du Prince Lucendus à l'Empereur Amadis de Grece, luy declarant en quelle extremité il se trouue pour le respect de sa personne, concluant qu'il desire d'estre fait Cheualier de sa main. Au quatorsiesme liure, chapitre 14.

PLeut à Dieu Prince tres-excellẽt, que je ne fusse tant vostre oblige comme je suis, en ce que par deux fois vous m'auez deliuré de la mort, afin que je peusse par le commencement de ma Cheualerie vous faire cognoistre la grande deloyauté, dont vous auez vsé enuers ma Dame Lucelle, prenant de vous la vengeance, à laquelle je me sens obligé par le lien de consanguinité. Mais helas, que je sens dans ma poitrine vne cruelle bataille, qui d'vne part m'est liurée par la recordation & souuenance que j'ay des seruices, qui de vous sont procedez, tant à l'endroit de ma Dame Lucelle, comme de moy que vous auez secouru par deux diuerses fois,

& d'autre costé l'obligation, qui me fait incliner à la vengeance, & ce que l'vn veut l'autre le me defend, qui fait que je me treuue en deux cruelles extremitez. Ce neantmoins auec tout cela, je ne vous veus point denier la faueur qu'en ceste part la fortune vous veut conceder, & est, que je vous supplie, tout presentement estre fait Cheualier de vostre main.

Response de l'Empereur Amadis au Prince Lucendus, luy confessant la faute qu'il lui met sus touchant l'amour de Madame Lucelle, à cause dequoy il dit en auoir tant telle reparation & amende que Madame Lucelle luy en reste aucunement obligée. Au quatorsiesme liure, chapitre 14.

PRince Lucendus je ne vo⁹ veus point nier, que vous n'ayez grande raison de vous plaindre pour le respect de Madame Lucelle, & ce pour raison de l'amour, si en amour se trouue aucune raison, mais je m'en trouue pour le present si bien chastie, par ce que maintenant j'en souffre, & en ay cy deuant souffert que la Princesse Lucelle ma Dame en reste aucunement obligée à moy. Mais helas! que la beauté de ma Niquée, auec laquelle le Seigneur Dieu auoit ordonné au ciel que je fusse joint par mariage, a sur moy vsurpé tant de pouoir, qu'elle m'a separé de la gloi-

la gloire de ma Dame Lucelle. Si que quant au cruel peril qui me peut resulter de vous, si vous eussiez eu l'ordre de Chevalerie, cela se peut aisement excuser, attendu que de la faute par force commise, je reçoy d'ailleurs vn trop aspre & cruel chastiment. Et quant au reste de ce qui a esté par vous proposé, je suis content de faire & accomplir tout ce qu'il vous plaira.

Complainte de Medée, laquelle Don Silues estant en la bouche infernale ouit qu'icelle faisoit de l'ingratitude de Iason. Au quatorsiesme liure, chapit. 19.

AH! moy miserable, mais toy trop plus infortuné Iason en amours deloyal, comme peus tu mettre en oubly ceste Medée, de laquelle tu receus tant de benefices? Comme peus-tu enfraindre ce grand amour que tu luy portas, ou pour mieux dire, que tu faignis luy porter? Ne deuois tu lors te souuenir que venant en mon isle de Colchos, pour acquerir ceste pretieuse toison d'or, tu fusses mort mille-fois, sans le secours que je te donnay par mes arts? Ne deuois tu estre memoratif, qu'ayant mis à part l'amour, que fille doit porter à ses pere & mere, & au pays mesme, auquel j'auoye esté née & esleuée, je fus côtente de m'en

venir auecques toy ? Ne deuois tu estre recors du grand trauail que je pris pour faire retourner ton ancien pere en sa plus fresche jeunesse? Tu deuois biẽ auoir souuenance de toutes ces choses, & de plusieurs autres q̃ pour toy je fis, hõme sans amour,& plein d'ingratitude. Ah & de q̃l cruel courage fus je esmeuë à en prẽdre la vẽgeãce par la mort de mes petits enfans innocens, & sans coulpe qui en furẽt par moy cruellement dechirez & occis.

Responce de Iason que le mesme dom Silues ouit qu'il faisoit sur la precedente Complainte de Medée au 14. liure, au mesme chapitre

AH Medée, disoit-il, & combien tu as peu de raison de m'accoulper, si tu sçais combien les hommes sont forcez d'obeyr aux loix d'amour. Las que l'amour de Creusa me fit commettre vne grande cruauté contre toy. Mais hée Dieu qu'elle coulpe tien-je de ta cruauté! Ie cognoy bien & suis assez souuenãt des seruices que de toy j'ay receu : mais il ne fut en mon pouuoir de resister aux Loix du grand Cupido, qui dominoit par dessus moy. Ie cognoy bien aussi que tu m'as par plusieurs fois deliuré de mort cruelle, mais autruy dominoit par dessus moy,& y auoit plus grãde puissance que moy-mesme, & estoit celuy qui mesme domi-

domine par sus les autres Dieux. Qu'elle coulpe ay-je donc de ceste tienne si grande cruauté, que j'aye a en souffrir vne si grande peine.

Harangue d'vn gentil homme de Medie du nom de Dardin laquelle il fit à certains Nobles & Seigneurs ses amis, tendant à sauoir leur aduis touchant la restitution de l'Infante Griande en son Royaume, dont elle auoit esté iniustement dechassée. au 14. liure chap. 21.

IL vous est assez notoire Seigneurs, amis & parens, comme mourant le bõ Roy Tarnis de glorieuse memoire, duquel nous tous, ains à vray dire tout le Royaume a receu tant de biens & graces, laissa vne fille, qui est l'infante Griande nostre vraye dame & Royne legitime heritiere de ce Royaume. Aussi n'estes vous point ignorãs, cõme le tirãt qui à present regne, a desherité ceste siene niece orpheline & iniustemẽt priuée de l'estat, & domination de Medie. Et pourtãt qu'il me semble que ceste si grãde iniquité & iniustice, ne peut aucunemẽt plaire à Dieu, je voudroye bien sauoir de vous autres s'il vous semblera bõ que nous enuoyissions secretemẽt cercher ceste infante nostre dame, afin de la restituer en l'estat q de droit luy appertient. Voila sans plus la raison pourquoy je vous ay fait venir icy.

Responce sur le propos precedent de Dardin, faite par vn Cheualier ancien sage & honnorable audict Dardin, au nom de tous les autres luy declarant qu'ils se conformoyent à son aduis, touchant l'appellation & restitution de Griande leur Dame, & Royne en son Royaume. Au liure 14. au mesme chapitre.

Entre les plus grandes & plus enormes vices Nobles Cheualiers, celuy qui obtient le premier lieu selon mon aduis, c'est l'ingratitude, de laquelle non vn seul, mais plusieurs maux procedent. Parquoy tel vice n'est pas seulemẽt odieux aux hommes, mais aussi abominable deuant Dieu. I'ay bien volu mettre cecy en auant, par ce que ce seroit chose par trop iniuste, & alienée de raison que les bienfaits par nous receus du bon Roy Tarnes ne fussent renduës à l'infante Griande nostre Dame, elle estant comme de vray elle est la vraye & legitime heritiere de ce Royaume, qu'on luy a vsurpé. Et pourtant je dis quant à moy qu'on face ce que le Seigneur Dardin a proposé, sans aucunement prolonger l'affaire. Car de moy je suis tout prest de faire entierement tout ce qui sera expedient de faire pour la restablir en son Royaume jusques à exposer ma propre vie pour le seruice d'elle.

La Damoiselle Erinde estant trouuée en vne forest par Dom Silues du desert, luy declare à son instance, qui elle est, & la cause de ses souspirs & lamentations. Au quatorzesme liure, chapitre 26.

VOus deuez sçauoir, Seigneur Cheualier, que je suis appellée Erinde, & fus mariée auec vn bon & vaillant Cheualier, qui estoit Duc de Bourbon, lequel par mes fautes ne vesquit longuement. Or ce mien mary auoit vn fils bastard bon Cheualier, mais fort superbe. Parquoy mourant mon mary, il me laissa heritiere de son Duche, me declarant en son testament son heritiere legittime. Mais ce traistre Doudrin (ainsi estoit appellé mō fillastre) ne regardant point qu'il estoit bastard, & qu'il ne pouoit succeder ny heriter au royaume de France, m'a par force osté mon Duché de Bourbon, sans que jamais par prieres ou autrement il se soit voulu condescendre à me restituer, ne m'en dōner vn seul chasteau pour viure & m'y retirer, combien qu'il en ayt esté requis & sommé par plusieurs fois. Sur c'est affaire je me suis allée plaindre au Roy Lucidor, apres qu'il fut retourné de Constantinople. Parquoy ayant fait appeller mon aduersaire en conseil, apres que la cause eust esté longuemēt debatuë,

m'ordonnerent que dans le terme d'vn moys qui s'accomplit dedans deux jours, j'eusse à donner champion pour moy, pour maintenir & defendre mon droit & ou je seroye en defaut de ce faire, je decherroye de tout le droit & action que j'auoye au Duché. Or est-il qu'apres auoir beaucoup trauaillé & vsé de toute diligēce requise, je n'ay en tout ce mois peu trouuer, qui voulut maintenir mō droit, sinon le Prince Lucendus, contre lequel mō aduersaire dict, ne vouloir prendre les armes, par ce qu'il est son propre & legitime Seigneur. Or maintenāt considerez Seigneur Cheualier, si ma peine doit estre extreme, puis q̃ le terme prefix, a pouuoir defēdre ce qui m'est deu de raison s'accōplit d'huy à trois jours, & ne peus attēdre autre chose, sinon d'estre en brief du tout denuée & desheritée, de ce que si justement m'appertient.

La Damoiselle Sardinie apres auoir obtenu de Dom Silues, luy requerir tel don qu'elle vouldroit, demande qu'il aye à pardonner au Cheualier du Basilic, de ce qu'il l'auoit combatu d'autant que cela s'estoit fait par ignorance, & par faute de le point cognoistre, luy declarāt au surplus qui il est & comment qu'ils sont parens parensemble. Au quatorziesme liure, chapitre 29.

Mada-

Mon Seigneur,le dõ q̃ vous m'auez ottroyé,eſt : que vous pardõniez au Cheualier du Baſilic, & que vous laiſſiez le courroux & dedain que vous auez contre luy, puis que vous eſtes auec luy joint d'vn ſi eſtroit lien de conſanguinité. Car vous deuez ſauoir qu'il eſt fils du Roy Dom Lucidor,& neueu de la Princeſſe Lucelle,& eſt ſon nom Lucendus : & ne vous a ſuiuy pour autre choſe, q̃ pour ſauoir ſi vo⁹ eſtiez l'Empereur Amadis de Grece,auquel tãt vo⁹ reſemblez, & ce qu'il en a fait , n'a point eſté par haine qu'il porte,n'à vo⁹ ny à l'Empereur ains ſeulemẽt d'vn deſir de s'eſprouuer cõtre celuy qu'il priſe & eſtime autãt qu'hõme q viue pour le jourd'huy,& eſt preſentemẽt icy auec nous en ce méme vaiſſeau.

Reſponce du Prince dom Silues à Sardinie ſuſdicte condeſcendant à ſa requeſte. Au quatorzieſme liure au meſme chap.

Ma grãde amye, reſpõdit le Prince Dom Silues, bien q̃ le Cheualier du Baſilic m'ait grandemẽt courroucé,ce neãtmoins pour l'amour de vo⁹ je ſuis cõtent luy pardõner, joint qu'eſtãt tel perſõnage qu'il eſt,je ne doy auoir haine n'i inimitie aucune cõtre lui,cõme treſ biẽ vous auez dit.Et puis q̃ vous dites qu'il eſt en ceſte meſme barque , je veus que nous allions tout preſentemẽt le voir.

Harangue de Dom Silues au Soudan de grand Caire, lui requerant de licence & seureté, tant pour luy que pour le Prince Lucendus, afin de defier tous te's personnages de son Palais qui leur plairoit, & ce en faueur des deux seurs & filles du grand Califfe, qui auoient esté emmenées & abandonnées de deux freres & filz dudit Soudan. Au quatorziesme liure, chapitre 30

HAut & puissant Seigneur, vous deuez sauoir que nous sommes Cheualiers Chrestiens, venus de loingtaine contrée, & qui allons cerchans les auentures estranges. Dont est auenu que nauigeans par mer auons rencontré ces deux belles Damoyselles qui se lamentoyent piteusement. Et quand nous en eussmes ouy l'occasion, pourtāt qu'elles sont filles du grand Califfe nous leur auons promis nostre ayde. Et pourtant si c'est vostre plaisir donnez nous seureté, à ce que puissions librement defier quelconque personage de vostre Palais que bon nous semblera. Et ou vous ne nous donnerez la seurté que nous requerons, nous pourchasserons ailleurs que justice se face.

Responce dudit Soudan à la requeste de Dom Silues susdit. Au mesme chapitre.

Che-

CHeualier, respondit le Soudan, je vous donne toute telle licence & seureté que demandez, & vous jure & promets par Mahomet de la vous garder, & feray que vous ne receurez grief ou tort aucun.

Lettre de Dom Silues à l'infante Pantasilée, l'aduertissant de la grand' amour qu'il luy porte, requerant d'auoir pitie de luy, & de trouuer moyen pour luy pouoir raconter partie du mal qui tant le tourmente. Au quatorsiesme liure, chapitre 45.

A L'excellente Princesse Pantasilée, Dom Silues du Desert. Puis que mon aduẽture a ainsi permis, haute & souueraine Princesse, que vostre grãde & diuine beauté, ayant esté de moy apperceuë, m'ait penetré jusques à l'interieur de l'ame, vostre plaisir soit ne me denier la medecine requise à ma playe mortelle, puis qu'onques ne deniastes vostre grace & mercy à ceux, qui estans vaincus par la rigueur de vostre espée vous en ont fait requeste. De combien moins doit estre telle grace deniée à moy, qui suis nõ seulement vaincu, mais aussi à l'extremité. Mais ce n'est de merueille que je soye mené à outrance par les mains de celle, deuant laquelle les bestes fieres, les forts geans, & les enchantemẽs époüantables

n'ont aucun pouoir. Confiderez haute Princeffe, que fi j'ay fait faute en vous regardant, j'en ay defia porté dure penitence. Ce que je vous requiers prefentement eft, que fans plus il vous plaife me permettre le temps & opportunité de vous pouuoir raconter partie du mal que je fens. Et à tant fay fin de la prefente, baifant en toute reuerence voz delicates mains.

Lettre du Prince Lucendus à l'Infante Fortune, par laquelle il luy expofe la vehemente amour dont il eft furpprins à caufe de fa beauté finguliere, priant d'en auoir compasfi.n de luy. au 14 liure au mefme chap.

A La belle infante Fortune le Prince Lucendus. Cefte finguliere beauté de laquelle ó Souueraine Infante, le feigneur Dieu vous a voulu douër, à eu pouoir, d'outrepercer la plus fecrete partie de mes entrailles, auec vne ardēte flamme amoureufe, en laquelle je me fens du tout ardoir. Mais helas! & combien il me droit mieux m'en taire, que le deceler, fi en le reuelant je ne trouue aucun remede à mon mal, ny quelque peu d'eauë de pitie, pour aucunemēt amoitir mon feu, que fi cruellement me brufle. Ie cognoy biē que j'ay failly, je fçay que voftre beauté furpaffe tout merite mien. Ce neantmoins voftre valeur fupplée à ce qui de-

faut

faut en moy, vsant en mon endroit de la pitie qui de vous se doit esperer. Faisant fin de la presente, & baisant voz belles mains.

Responce plaisante de la Princesse Pantasilée & de l'Infante Fortune, laquelle ilz font parensemble & conioinctement aux lettres que leur auoyent cy deuant enuoyées les Princes Dom Silues & Lucendus, leur promettant les faire dignes de leur grace & faueur, laquelle ils requirent d'eux, moyennant que cela soit sous titre d'espoux. Au mesme chapitre.

LA Princesse Pantasilée & l'infãte Fortune à vous autres Princes, les plus sots qu'il y ait au monde, enuoyons salut, afin que par iceluy vous nous donnies tousiours dequoy nous rire & gaudir & à vous que sentir. Nous ne voyõs point certes d'ou vous ayez prins tant de hardiesse de nous escrire, sinon de la trop grande folie qui en vous abonde, par ce mesme que nous ne pouons vser enuers vo⁹ de pitie; sans estre du tout cruelles en nostre endroit par la voye que vo⁹ recherchez. De maniere que sauf sous titre d'espoux ne se doit souffrir, ce que vous nous requerez, ne qu'ayez de nous respõse. Duquel titre nous sommes contẽtes vo⁹ faire dignes, pour vser de la pitie q̃ vous demãdez. Pourtãt si vo⁹ en sentez dignes, venez

vous en ceste nuit à la fenestre de nostre logis qui respond sur le jardin, & la nous trouuerez prestes à accomplir vos intentions.

Harangue de l'escuier des Cheualiers aux Soleils, laquelle il fait aux Princes & Seigneurs de la Cité de Constantinople, leur proposant certaine demãde au nom de ses Seigneurs & maistres, auec presentation de maintenir le camp contre tous ceux qui voudroyent soutenir contre icelle. Au quatorsiesme liure, chapitre 47.

SOuuerains Princes, Seigneurs, & Cheualiers, les cheualiers des Soleils, la renommée desquels est espandue par tout le monde, dient qu'ilz sont icy venus, pour honorer vostre court auec certaine demãde, & est ceste qu'ils dient que nul Cheualier n'est digne de seruir les Dames qu'ils seruẽt, ce qu'ilz ont voulu proposer en ceste forme, pour ne mettre en condition la beauté de celles, lesquelles sert quiconque voudra soustenir le contraire: & sur ce maintiendront le camp, armez de toutes armes sur leurs cheuaux, à condition que celuy qui aura vne-fois esté mis hors des arçons, ne pourra remõter à cheual, & laissera son nom, & quiconque en vaincra vn, ne soit obligé à passer outre au combat. Et auenant qu'ils soyent

ent tous deux vaincus, celuy qui les aura vaincu, emportera quand & soy ceste riche couronne, en signe de victoire pour la presenter à s'amye. Tout cecy promettent ilz maintenir aujourd'huy, jusques à ce que le Soleil couche.

Harangue de la Damoyselle de l'isle Seule, laquelle elle fit en la Court de Constantinople, aux Princes, leur declarant son mal-heur, & sur ce les requerant d'ayde & assistence. Au quatorziesme liure, chap, 48.

CE n'est en vain que le son de vostre haute renommée s'espand par tout l'vniuers, dit la dolente damoiselle. Partant vous deuez sçauoir Princes tresmagnanimes, que je suis fille du Seigneur de l'isle seule, laquelle est telle & si bonne Seigneurie que chacun sçait : mon pere s'appelloit Dorēdus le Chaste, par ce que depuis le deces de ma mere sa femme, il ne voulut onques cognoistre autre femme, & estoit quant au reste l'hōme le plus benin & debonnaire qui fut en ces jours, & qui plus courtoisement recueilloit & traitoit les Cheualiers errans, qui arriuoyent en son isle. Mais son mal heur voulut, qu'il y a enuiron trois mois qu'en ceste isle arriua vn grād Geant, appellé Mondragon, lequel auec deux siens compaignons fut fort bien receu des habitans de

l'isle, suyuant la courtoisie dont ilz auoyent de coutume vser à l'endroit des estrãgers. Mais le cruel Mondragon n'ayant égard à l'honneur & bon recueil qu'il lui auoit esté fait par mon Pere, se leua sur la minuit,& estant armé luy & ses cõplices, firent vne cruelle boucherie de tous les hõmes de mon pere qu'ils trouuerent dãs son chasteau, prenãs mõ pere prisonnier. Et moy incontinent que j'eus entendu le bruit de ce massacre, j'eschappay par vne fenestre de ma chambre, & tant que jambes me peurent porter, je m'en fui du costé de la marine, prenant en chemin ces deux anciens cheualiers mes parẽs, pour me tenir cõpagnie: & montez tous trois en vne petite barque, je voulu estre conduitte par deça, pour vous demander secours en si grande necessité, puis qu'à tel & semblable cas vous oblige vostre propre vertu.

Harangue de la Damoiselle du Serpent enchanté, laquelle elle eut en Court de Constantinople aux Princes, leur declarant la cause pour laquelle elle estoit en queste. au 14. liure chapitre 49.

VOus deuez sauoir hauts & souuerains Princes, cõme és Royaumes d'Arabie, il y a, peut estre, vint ans regna vn Roy fort bon Cheualier, tant en

vertu & promesse quant aux armes,cõme en toute courtoisie & gentillesse. Ce Roy dont je parle eust deux filles doüées de si grãde beauté,& autãt biẽ nourries & duites à toutes manieres honestes qu'il eust en tout le mõde.L'ainée desquelles estoit appellée Garinde & la puisnée Darinde. Au bruit, qui par tout estoit espars de la beauté esmerueillable de ces deux dames estoyent en ce Royaume venus tãt de cheualiers, qu'il en estoit desia tout plein, & entre ceux qui s'y rendirẽt,furẽt deux fils du Roy de Laidenie,preux & vaillans aus armes le possible,& qui se trouuerẽt tresardammẽt espris & liez en l'amour de ces deux sœurs, L'ainé desquels qui s'appelloit Darin,aimoit la plus jeune des deux, & le puisné appellé Filo aymoit la plus aagée,& se parforçoyẽt de leur faire tous plaisirs à eux possible : mais quant à elles, combien qu'elles leur portassent grand amour,si n'en monstrerẽt elles onques aucun semblãt,de maniere que les deux cheualiers se trouuans en grand peine & embrasez de flãmes amoureuses,n'ayans esgard à l'honnesteté ny au lieu d'ou estoyent si hautes Damoiselles, mais eux laissans guider à l'appetit effrené du cruel amour, vn jour se leuant debout l'ayné d'eux, commença à dire au Roy & à tous

les grans Seigneurs du Royaume qui la se trouuerent, qu'eux deux vouloyent par l'espace des deux ans maintenir le camp contre tous Cheualiers qui leur voudroyent contredire sur ce qu'ils affermoyent que la beauté de leurs Dames Darinde & Garinde excedoit toutes les beautez du monde. Et quand ilz eurent parfourny leur harangue, estans armez de toutes armes se mirent en camp. Lequel acte le Roy print en si grand dedain, qu'vsant de ces arts magiques, esquels il estoit apris à merueilles, fabrica ce serpent, & enferma dedans les deux infantes ses filles, aucques les deux Cheualiers amants, sans qu'ils se puissent l'vn l'autre voir en maniere qui fut. Et pour plus les chastier, & leur donner la peine de leur malefice, il voulut qu'à tousiours ilz fussent dedans ce serpent. Puis il me prit moy qui sçauoye partie de ce secret, & me posa sur ce fier & grand serpent, en la maniere que vous auez peu voir, & me donnãt en main ceste chaine me dit, que je m'en allasse par tout le monde cercher qui deuroit donner fin à ceste auenture: & ainsi ay je desia long temps esté cerchant en ceste maniere, sans que j'aye onques peu trouuer la fin de ceste queste, tãt que le serpent m'a presentemẽt cõduite en ceste court. Et est la forme

de

de l'auenture telle que si vn Cheualier touche la teste du serpent auec son espée si c'est vn seul qui la touche, sortira hors vn des cheualiers pour combatre contre luy, & s'ils sont deux à la touher les deux Cheualiers sortiront, mais si plus de deux la touchoyent, il n'en sortiroit pas vn. Et quand ils combatēt ensemble, si les deux cheualiers de dehors ne doiuent mettre fin à l'auenture, les deux sœurs sortent de hors, & prenans leurs Cheualiers par les couroies de leurs heaumes, elles les retirēt dedans le serpent. Mais estans les deux Cheualiers enchantez vaincuz, il faut qu'vne Damoiselle s'esprouue à la seconde auenture, & si aucune peut remettre au col de ce serpent ceste chayne que je luy osteray, adonc prendra fin l'auenture. Et voila Seigneurs la cause, pour laquelle je suis en queste. Auisez s'il vous plait, que l'espreuue s'en face presentemēt, afin que je sorte du trauail, auquel je suis, aussi les Cheualiers & Dames enchantez, & que la gloire de ceste auentute demeure en ceste Court.

Response du Roy Amadis portant la parolle au nom de toute l'assemblée, laquelle il fit à la Damoiselle susdite, sur l'ouuerture & declaration de l'auenture qu'elle leur auoit fait, Au mesme liure & chapitre susdit.

Da-

DAmoiſelle m'amie, ceſte auenture laquelle vous auez cy acconduite, eſt fort eſtrãge: & auiõs bien grãd plaiſir qu'elle print icy fin pluſtoſt qu'ailleurs. Mais pourtant qu'il eſt deſormais tard, il ſera bon que nous y eſprouuions tous apres le diſner.

Harangue faite de la part de l'Empereur de Tatarie aux Princes de Conſtantinople par le plus ancien des douze hommes qu'il enuoya vers eux pour leur declarer la cauſe de ſa venue ceſte part, & conſequamment luy impetrer ſeureté de ſe pouuoir trouuer auec cincq cẽs Cheuaucheurs à la feſte des tournoiz, qu'ils auoyent fait proclamer par tout le monde, Au 14. liure chap. 51.

LE grãd Empereur de Tartarie Agriã Seigneur vniuerſel de la nation Sagittaire, lequel les Dieux conſeruent & accroiſſẽt en proſpere eſtat, vo⁹ enuoie par nous dire qu'ayãt entẽdu de ces tournoiz qui cy ſe doiuẽt faire auec ſeureté de tous ceux qui y voudroyent venir, ſi y eſt biẽ volu auſſi trouuer, & eſt preſentemẽt en voſtre port auec cent nauz. Et pourtãt vous fait il par nous dire que ſi vous eſtes cõtens qu'il prenne terre auec cincq cens cheuaucheurs ſans plus, il le fera, & ou vous ne vous y accorderiez, il reprendra le chemin par ou il eſt venu, par ce qu'il neſt

icy venu pour autre chose, que pour acroistre la feste, & pour deuenir amy de tous ces hauts & grans Princes.

Responce courtoise du Roy Amadis au nom de tous.à la requeste susdite. Au mesme chap.

MEs amis, retournez au Seigneur vostre Empereur, & luy dictes, q nous le remercions tous de sa venue, que nous estimons beaucoup son amitié, & le prions qu'il descende en terre auec le nombre des gens qu'il a demandé car nous luy donnons toute telle asseuran ce qu'il sçaura demander, tant pour le venir que pour le retour. Et auec ceste responce vous en pouez retourner.

Harangue de l'Empereur Agrian, Roy de Tartarie, aux Princes Chrestiens, presentant le combat à tous venans sur la beauté des deux Princesses Pantasilée & Fortune. Au quatorziesme liuré, chap. 51.

VOus ne deuez point vo⁹ esmerueiller seigneurs cheualiers de me voir alteré & troublé en ceste faço : Car je croi si en la court des hauts dieux je me fusse troué, je ne m'eusse peu tāt alterer & esmouuoir cōme j'ai esté. Car quelle diuinité peut participer de si grāde beauté, cōme celle qu'ō voit estre en ces deux belles & excellētes Princesses, & specialemēt en ces deux infantes Fortune & Pātasilée?

Et

Et partant nous disons que ces deux Princesses sont les plus belles, non seulement d'autãt qu'il y a au mõde vniuersel, mais encores qu'elles emportent l'auãtage par dessus les deesses diuines. Ce que nous iurons par la Deïté de nos Dieux maintenir à tout le monde donant ceste Cité, si tost que les tournoiz seront paracheuez, & dispositerons vint mille liures d'or labouré, pour le Cheualier ou Cheualiers, qui viendront au dessus de nous deux, à ce qu'ils les ayent pour loyer de leur victoire.

Harangue de l'Empereur Agrian aux Princes Capitaines & Seigneurs de son ost, les requerant d'auis & conseil sur le moyen de se pouuoir reuenger du tort & iniure que dom Silues luy auoit fait, en s'egalant a sa personne. Au quatorsiesme liure, chap 53

IE croy bien hauts & puissans Seigneurs qu'il ne vous est encores tombé hors de la memoire, puis que ceste méme campagne, ou à present nous no⁹ trouuõs, est encores baignée & teinte du sang de nos peres, amis, freres & parens, combien d'iniures & outrages nous auons du tout temps receu de ses Chrestiens, dont nous sommes par droit obligez à nous en venger par quelque voye & maniere que nous pourrons, & specialemét ayant

ma propre personne ce jourd'huy esté ou tragée & offensée par Dom Silues du Desert, en ce qu'il s'est voulu esgaller à moy. Et ay bien volu mettre ceci enauant, pour cause que maintenant nous auons la commodité de nous véger, si nous la voulons mettre en execution. En quoy je vous requiers que chacun de vous me donne conseil.

Autre presentation de cõbat & semblable à celle que dessus reiteree par l'Empereur Agrian Roy de Tartarie aux Princes Chrestiens. Au 14. liure chap. 55.

Hauts & puissans Princes, je croy que vous n'avez encores oublié comme le jour que moy & mon frere vinsines en ceste Cité pour honorer vostre court, & que nous jurasmes tous deux & promimes, estans estonnez de la grande beauté de ces deux belles Princesses, Pantasilée & Fortune, qui sont cy presentes de maintenir le camp pour elles. Ce que de nouueau nous promettons maintenant, auecques les conditions ja deuisées, pour le jour de demain.

Lettre de l'Empereur Agrian à l'Infante fortune, par laquelle il luy expose l'extremité en laquelle il se trouue pour estre surpris de l'amour d'elle. au mesme chapitre.

L'em-

L'Empereur Agrian à la belle infante Fortune enuoye salut, si aucun salut luy reste, pour le vous pouoir acheminer au plus fort de la guerre que vostre beauté luy meyne. Vous deuez sçauoir belle Princesse de haut pris, cõme du milieu de mon Royaume de Tartarie & nation Sagittaire, le fier amour qui n'espargne creature viuante m'a nauré & outré de playe mortelle, occasionnée de vostre extreme beauté. Dont comme le cerf estant feru de la flesche enuenimée, desirant sauuer sa vie, & obuier à la mort qui le menace, va cerchant la fontaine d'eaue viue, pour soy refraichir & mitiguer sa venimeuse playe, ainsi en est il de moy, qui abandonnant ma contrée, suis pardeça venu pourchasser le souuerain mire à ma playe à la Fontaine de vostre pieté florissante. Mais helas s'il aduient que je ne le trouue, je suis asseuré que pour la violence du venin qui a reduit ma playe à fistule, me sera causée vne mort par trop cruelle. Auisez Madame que je suis l'Empereur Agrian qui seul merite la faueur & amytie de vostre belle personne & haute alliance, & que je suis celuy seul qui vous peus colloquer au degré souuerain qui de droit apertient à l'infante de voz merites. Que si d'auenture ma Dame vous met-

mettez en auant la difference qu'il y a entre nos loiz & les vostres, je vous dis & asseure des à present, que laissant la loy & ceremonies de mes Dieux, je suis du tout determiné de prendre la vostre, comme l'effet le fera demain apparoistre. Et à tant feray fin baisant voz blanches & belles mains.

Lettre amoureuse de Leopante frere à l'Empereur Agrian, laquelle il escrit à la Princesse Pantasilée, à ce qu'elle aye compassion du tourment qu'il endure pour la grand' amour qu'il luy porte. Au quatorziesme liure, au mesme chapitre.

LEopante Prince & Seigneur de Damas, à la belle Princesse Pantasilée mande salut, afin que par iceluy elle me destitue du tout de ce qui m'en reste, ou qu'elle m'en face auoir l'entiere jouissance, puis qu'elle seule a pouoir total, de le me donner ou oster quand il luy sera aggreable.

Vous deuez sauoir tres-excellente Dame, comme le dous son de vostre supreme renommée, penetrant les plus hautes & ardues regions de l'air, jusques à paruenir à la sphere du haut Iupiter a fait vn tel retentissement, que penetrant jusques aux plus intimes parties de mon cœur, y a pris vn tel & si ferme

ferme fondement, que la seule mort aura pouoir de l'en retirer. Et certes je ne doute aucunement, qu'vne mort soudaine & precipitée, n'execute en brief sur moy sa cruauté, si par vostre bonté n'est promptement secouru au mal qui tant m'afflige. En laquelle vostre bonte & clemence, j'ay du tout fondé mon esperance, considéré que vous en auez tousiours benignemēt vsé enuers ceux que vous auez vaincuz au trenchant de vostre espee. Mais combien ma Dame la deuez vous mieux exercer en mon endroit, qui à present me trouue combatu & vaincu de l'acier resplendissant de vostre beauté tant excellente, & non seulement vaincu, mais aussi nauré & reduit au terme de finir piteusement la vie. Et ainsi attendant de vous vne benigne & douce response, feray fin de la presente, baisant vos belles & valereuses mains.

Harangue de l'Empereur Agrian aux Princes Chrestiens par laquelle se leur donne à cognoistre sa deliberation feinte, & celle de son frere Leopante, touchant de se faire tous deux Chrestiens &c. Au quatorziesme liur., chap. 56.

LE grand Createur de toutes choses, ainsi qu'il plaist à son vouloir dispose & esmeut les volontez de tous les hommes qui sont en terre: Et bien que ce

que je dis ſoit aſſez clair & notoire à vn chacun, ſi eſt-ce que nous qui ſommes icy en voſtre preſence le ſentons par experience; par ce qu'il à ores en nous fait telle & ſi grande mutation, que cõme nous euſſions jadis eſté obſtinez & opiniatres en la ſecte de nos Dieux, il a par ſa diuine lumiere & grace celeſte voulu nous illuminer & monſtrer clairement en quelles tenebres nous eſtions, à ce que nous eſtans lauez de noſtre erreur auecques l'eauë du ſainct Bapteſme retournaſſions au droict chemin de la verité. Parquoy nous cognoiſſans ceſte Foy de la verité Chreſtienne, & deſirans que comme elle a eſté de nous deux cognuë, elle ſoit auſſi de tout le mõde embraſée, je vous prie tous vous autres mes-ſeigneurs, vaſſaus & amis, que vous faciez comme je feray, ſi vous deſirez acquerir ma grace & amytie. D'vne ſeule choſe je vous requiers, pour l'honneur que nous faiſons à ceſte Court en la celebration de ceſt Sacrament, c'eſt que par vous me ſoit ottroyé vn don tel que je voudray demãder à perſonne quelconque qu'il me plaira, & conſequament vn autre pour mon frere.

Reſponce que l'Empereur Eſplandian, eſtant de ce requis fit à l'Empereur Agrian ſur le diſcours precedent, luy congratulant ſa felicite et

bon heur, offrant & promettant d'entretenir toute amytié auec luy & finalement se conformant à sa demande. Au quatorzesme liure, chap. 56.

CErtainement haut Empereur, grande est la joye que nous tous receuons, vous voyans radressez au chemin de la verité, ou non seulement vous auez gaigné vostre ame propre, mais no⁹ auez encores renduz vos tres-chers amys, & de ce propre jour lions auecques vous ceste amytié, laquelle nous vous promettons entretenir. Et moy tant pour ma part cōme au nom de tous ces genereux Princes, vous octroye francement le don que vous voudrez demander.

Harangue de l'Empereur Agrian aux Princes Chrestiens, les sommant de leur promesse ci deuant faite, sur le don qu'il leur voudroit requerir, & parainsi demandant pour femmes, à sauoir, l'infante Fortune, pour luy, & la Princesse Pantasilée pour Leopante son frere. Au 14 liure, au mesme chapitre.

BIen auez vous peu voir hauts & grands Princes, comme nous autres meuz du diuin zele de vostre Foy, auons laissé la vanité de noz idoles, & auons embrassé la verité de vostre Loy, à cause dequoy vous estes tous obligez à moy

moy & à mon frere Leopante, que cy voyez, de nous octroyer vn don tel que le voudrons demander, en tant que tous nous en auez fait promesse. Et partant nous vous en semonons tous & specialement l'Empereur Amadis de Grece, qui est cy present, & la Royne Calpendria. Et la chose que nous vous demandons, est, que nous vueilles donner pour femmes à moy la belle infante Fortune, & à mon frere la belle Infante Pantasilée. Et ainsi vous priõs tous que vous y vueillez employer, estant chose qui concerne le proffit & l'vtilité de tant de personnes.

Responce à la susdite sommation de l'Empereur Agrian, laquelle luy fait la Princesse Pantasilée en la presence des Princes Chrestiens, luy demonstrant par icelle, qu'elle deuoit estre la fin de son Christianisme, & au surplus condescendant en la requeste qu'il auoit requis, moyennant de maintenir vn seul combat tant seulement. Au quatorziesme liure, au mesme chapitre.

IL ne faut aucunemẽt douter Seigneur Empereur, & vous Roy de Damas, que ne soyons tous obligez à vous, pour ce que vous auez fait, en laissant vostre secte, & prenant nostre religion,

la ſainte & vraye foy Chreſtienne, en laquelle moy, eſtant auſſi enluminée de la meſme grace & benignité celeſte, j'ay été incitée à me conuertir, combien qu'en effet à le bien conſiderer ce que vous en auez fait, le tout retourne à voſtte propre vtilité & ſalut de voſtre ame. Et neantmoins ſi ne voulons nous inferer, que tāt par ce que vous en auez fait, comme par voſtre propre excellence & valeur de voſtre perſonne ne meritiez tout ce que vo⁹ auez volu requerir, & voudrez encores demander. Et ainſi je vous dis des ceſte heure, tant en mon nom comme de la part de ceſte belle infante Fortune, qui eſt ici pres de moy, que nous ſommes contentes de vous prendre pour eſpoux & mariz, à cōdition toutefois que premier que nous eſpouſiōs auecques vous, vous mainteniez comme juſques à preſent vous auez fait noz beautez ſeulement le jour de demain qui vous reſte, & au cas que ſoyez vaincus nous ne ſerons autremēt obligées à nous marier auecques vous : mais ſi vous demourez victorieux, nous ſommes preſtes de faire tout ce que vous demandez, toutefois auecques licence & permiſſion du Roy & de la Roine mes ſeigneur & dame.

Harangue du Nain enuoyé de par le deux freres Tartares dont cy deſſus, vers les Princes Chre-

Chreſtiens, pour les deſier au nom de ſes Seigneurs & maiſtres, ſuiuant le contenu d'vne requeſte, laquelle à ceſte fin il leur preſente quant & quant. Au quatorzieſme liure, chapitre 58.

LE grand Empereur de Tartarie, & le haut Roy de Damas ſon frere vous enuoient par moy dire, cõme ilz vindrẽt en ceſte voſtre court, ſous la ſeureté q̃ vous auiez fait proclamer par tout le mõde, laquelle puis vous comme laſches & faulſeurs de voſtre parolle, vous n'auez maintenue ny gardée, par ce que vous auez non ſeulemẽt mis à mort le bõ geant Marfondo, & ſon couſin Marcafée, auec pluſieurs autres vaillans Cheualiers & de grand eſtime, mais auez auſſi enuoyé contre les propres perſonnes des Princes qui cy m'ont fait venir, Dom Silues & Pantaſilée, à ce qu'ils les vainquiſſent plus par aſtuce que par leur vaillance. Parquoy ſur ce que je vous ay cy propoſé, ils vous enuoyẽt par moy deffier, à ce qu'ils ayent moyen de prendre de voz perſonnes vne cruelle vengeance. Et pour plus d'aſſeurance de ce que je vous dis, regardez ce cartel qu'ils vous enuoyent.

Cartel de l'Empereur Agrian Roy de Tartarie & de Leopante ſon frere, aux Princes Chreſtiens, leur denoncant la guerre auec leur de-

struction & ruine entiere. Au quatorziesme liure, au mesme chapitre.

LE Empereur Agrian Roy & Seigneur de nation Tartare, & mon tres-cher frere Leopante, Roy de Damas, à vous Princes Grecz indignes possesseurs d'vn si Royal nom, & infracteurs de vostre Foy, mandons salut, afin qu'auec iceluy la vengence de noz injures ait à sortir son effect deu, ainsi que l'obligation nous incite & force, à deuoir employer l'espée de nostre justice, contre ceus qui sont fauceurs & violateurs de leur foy. Car comme ainsi soit que vous eussiez dóné seurté à tous ceus, qui viendroyẽt à voz tournois, vous auez puis apres occis & fait mourir vne infinité de ceus de la loy payenne, & par especial les deux vaillans & bons Geans Marfondo & Marcafée mes vassaux : Et outre tout cela, vous auez encore par vne glorieuse outrecuidance faussement volu vaincre noz personnes à nostre grand vitupere. Parquoy comme vos mortelz ennemis vous defiõs à toute outrance & guerre mortelle, puis que vous auez dedaigné la pais que vous pouiez auoir auec nous.

Complainte que fit dom Silues du desert entendant que la Princesse Pantasilée sa Dame auoit esté enleuée de la part de l'Empereur Agrian. Au 14. liure, chap. 61.

O Ma-

O Madame Pantasilée, & cōme vous auez esté prise & rauie par grand trahison, car je suis bien asseurée que si vous vous fussiez trouuée armée en la campagne, il n'y a piece d'eux qui eust eu la hardiesse d'esprouuer vostre singulier effort & vaillance. O ma dame, ne sera-il ores meilleur, que je cōsacre à la mer mon corps & mō esprit, à ce qu'ils se conduisent ou vous estes, & ou mon ame est, qui auec vous demeure, ou pour mieux dire qui demeurera en vne si doloreuse vie, à ce que cognoissiez que la pœur de la mort ne me retient de vous suiure.

Harangue du Magicien Alquif aux Princes Chrestiens, par laquelle il leur donne à cognoistre, commēt qu'il les a secourus en maints grās perils ou ils se sont trouuez, par le moyen de ses arts, les exhortant au surplus à patiēment porter l'inconstāce de fortune laquelle leur deuois bien tost auenir. au quatorziesme liure, chapitre 63,

PVissans Princes, je croy que vous cognoissez cōme les lettres & les armes sont dignes d'vne mesme & esgalle gloire, puis que specialemēt en ce cas qui vous a esté occurēt en deuez estre plus certains qu'onques ne fustes, voyant que si la valeur de voz bras à bien grand pouoir, si n'a esté de moindre gloire digne ce que

par noz arts nous auons mis en œuure, chose qui est de tres-grande importance, pour le seruice de vous tous, si vous proposez deuant vos yeux le grand peril, auquel ces Princes se trouuerent en la nauire qui se brusloit, & auec ce la peine & grand ennuy, auquel vous tous estiez generalement. Parquoy nous fismes incontinent aller en ce vaisseau du grand Serpent le Prince auentureux Dom Silues, à ce qu'en vn si grand besoing il les secourut, ainsi comme desia auparauant nous auions addressé le Prince Dom Lucendus la part ou la belle Princesse Pantasilée auoit besoing de son ayde. Et ce qui maintenant vous reste, est que vous appareilliez de faire ce qu'il plaira à la Fortune, par ce qu'il faut que la volonté de nostre Seigneur soit accomplye, & que les Propheties que nous laissons en ceste cité, ayent leur effet & fin telle qu'il conuient bien qu'vne partie en soit ja accomplye, & par especial celle que la Magicienne Zirene, vous laissa dont le contenu estoit. Quand les deux ours marins sortiz de la grand' taniere & desert de Tartarie auecques Couronne imperialle, seront naurez du cruel Spiedo, & leur sera la medicine salutaire deniée, ilz s'ingererõt auec leurs ongles pointuz & armez de derober les

deux belles & excellentes palombes. Lequel rapt entendu par le Lion du desert sera telle course sur le beau Serpent guidé par le sçauoir Magique, qu'il mettra les colombes en liberté perpetuelle, auec le Coq couronné, qui estoit venu en faueur d'elles. Vous voyez bien à present comme ceste prophetie est accomplie, & pourtant nous ne la declarerons autrement. Mais pourtant que nostre presence pardeça ne vous profite en rien pour le present, nous prendrõs à tant conge de vous: & ne nous verrez jusques à ce que par nostre presence, vous sentiez vn plaisir extreme.

Le Prince Lucendus, dit le Cheualier du Basilic, ayant pris la Magicienne Dragosine, vaincu & occis la beste monstrueuse qui estoit en son chasteau, & par ce moyen ayant deliuré plusieurs Cheualiers, qu'elle tenoit la captifs commanda ausdits Cheualiers qu'ils s'en alassent presenter ladite Magiciẽne de sa part, auecques eux mesmes à l'infante Fortune sa dame es mains de laquelle, il veut que tous se rendent. Dont voici la forme de presentation, dont ilz vsent deuant elle. Au 14. liure, chapitre 63.

HAute & souueraine Princesse, nous nous venons presenter à vous pour voz prisonniers de la part du

vaillant Cheualier du Baſilic, lequel nous a deliuré de la plus obſcure priſon qui ſe trouue en tout le monde vniuerſel, & du pouoir de ceſte Dame, qui ſe nomme la Magicienne Dragoſine. Ce vaillant & inuincible Cheualier mit à mort la beſte felonne & terrible, le cuir de laquelle nous portons. Celuy dont je vous parle, occit ſemblablement les gardes du Chaſteau, & maintenãt treſ-haute Princeſſe, il vous enuoye ceſte Magicienne, à ce q̃ d'elle & de nos autres vous faciez ce qu'il vo' plaira.

Harangue d'vn des principaux de l'iſle de Guindaye à la Royne Sidonie luy declarant la perte qu'elle auoit fait de ladite Iſle. au quatorzieſme liure chap. 63.

TReſ-haute & ſouueraine Dame, ce n'eſt d'aujourd'huy que vous aprenez combien que l'inconſtante & volage Fortune & coutumiere, d'exercer ſon pouoir à l'encontre de plus grans qui luy ſont cõme vn but & ſujet de ſa cruauté & tyrannie, laquelle comme vous auez experimenté plus d'vne fois, il n'eſt ja beſoing que je le vous remontre en c'eſt endroit, deſquelles armes vous auez à combatre à l'encontre. Or ſachez donc Madame, que voſtre grand Royaume de l'iſle de Guindaye eſt perdu, à la defenſe duquel tous voz vaſſaux, ou la pluſpart ſont

morts combatans loyalemẽt, & gardant la fidelité qu'ils vous auoyent promise & iurée. Ce que plus clairement vous cognoistrez par ceste lettre.

Lettre du Duc d'Alafarce à la Roine de Guindaye, luy exposant par icelle l'entrée qu'auoit fait le Roy de Russie en son pays, & comment qu'il tenoit assiegée sa Cité de Guindaye. Au quatorziesme liure au chapitre susdit.

IE le Duc Alafarce vostre fidel & loyal vassal, à vous haute & excellente Princesse de l'isle de Guindaye, fay sauoir comme en vostre beau & florissant royaume sont entrées les puissantes armées du nouueau Roy de Russie Bultẽdus, fils du traistre Roy Bulthazar : & est entré auec grosse multitude en l'isle, boutãt les feuz par tout,& rasant villes, chasteaux & forteresses,auec tout ce qu'il a rẽcõtré au deuãt en vengẽce de son pere qu'il dit auoir esté occis à vostre occasiõ. Et tiẽt encores de present ceste grãde cité de Guindaye assiegée auec telles forces & de si pres, que si en brief ne nous est pourueu de bon secours, nous payerons par la perte de noz vies, ce dequoy cõme leaux & bons vassaux nous vous sommes redeuables.

Lettre de Dom Silues à la Princesse Pãtasilée, luy declarant le tormẽt qu'il sentoit pour l'absence d'elle,& requerant d'en estre secouru. Au 14. liure,chap.64.

DOm Silues à la Princeſſe Pantaſilée ſa Dame. Il ſeroit deſormais tẽps Souueraine & belle Princeſſe, que la mort cruelle vint triomphер de moy, puis que voſtre veuë tant pleine de douceur, & de laquelle dependoit tout mon biẽ m'eſt oſtée, afin que le trait rigoureux de celle qui eſt la fin de toutes choſes me fut plus aſpre & aigre à gouter. Mais helas! je ne ſçay ſi vous auez aggreable que je l'anticipe de mes propres mains: dont c'eſt à bõ droit que je me plains de la Fortune, qui m'a monté juſques au plushaut de ſa rouë, pour puis apres me faire prendre plus grand ſault, ſi ce n'eſt que par voſtre benigne grace me ſoit donné ſecours en laquelle j'ay fort grande eſperance, me confiant que voſtre parolle & promeſſe enuers moy, ſera inuiolablement gardée, cõme donnée par vne ſi haute & excellente Dame. Et auec ce, je feray fin de la preſente, baiſãt vos belles & delicates mains.

Lettre du Prince Lucendus à l'Infante Fortune ſa Dame, de meſme argument que la precedente. Au 14. liure, au meſme chap.

EN l'ardente flamme qui ard continuellement en mes entrailles, belle & excellente Princeſſe, j'experimẽte de vous vn traitement par trop eſtrãge, & trop plus rigoreux, q̃ ne merite l'amour grãd

grãd que je vous porte. Mais helas! pour quoy n'ayje assez tost aperçeu q̃ je n'étoie digne du haut degré, auquel vostre grãde beauté m'attiroit,&qu'en l'apperceuãt je n'ay auec raison esté en vne continuelle crainte d'vne cruelle cheute que la cruelle Fortune m'a appareillée, me voulant terminer ma vie par vne seule mort, pour en viuant me faire esprouuer plus de mille. D'vne seule chose je vous requiers, si c'est vostre plaisir me l'ottroyer, c'est que de vostre main me donniez la mort, afin de parfournir de me mettre au triomphe qui me suyuoit par estre vostre fiancé. Et à tant feray fin, baisant ces belles mains d'albastre.

Responſe que font ensemble les Princesses Pantasilée & Fortune a Dom Silues & Prince Lucendus sur les lettres que cy deuãt ils leur auoyent enuoyées, s'excusans sus leur honneur du refus qu'ilz leur auoyent fait, & finalement les auertissant de les venir trouuer la nuit prochaine. Au quatorsiesme liure, au mesme chapitre.

LA Princesse Pantasilée & l'infante Fortune aux deux vaillans Princes, que plus elles ayment que leur propre cœur. Nous ne sommes dignes de reprehensiõ, & ne nous doit on attribuer aucune coulpe, si plustost desirions sacri-

fier noz vies au feu attizé au milieu duquel nous ardons, que monstrer aucun signe de vilité ou lascheté, en ce qui touche nostre honneur: & à ce regard est la cause pour laquelle il vo⁹ semble qu'auez juste occasion de vous douloir de nous. Mais puis que tant par ce que nous vous sommes redeuables comme à ceux, auec lesquels nous sommes alliées par promesse, cōme par ce qui est deu à telz Princes no⁹ nous trouuons cōtraintes à vous obeïr, & vous payer l'obligation qui nous lie, tout ainsi que par semblable respect vous estes tenuz de garder en tout nostre honneur, chose qui nous est tāt recōmandée cōme vous sauez, remettans le tout entre voz mains: & vous attendrons ceste nuit prochaine au jardinet de nostre logis à l'heure ordinaire. Et en c'est endroit faisons fin baisant voz mains auec tel amour q̃ nous deuons à noz Seigneurs & espoux.

Harangue de la Damoiselle à l'espée pendue au col, laquelle elle eust deuant les Princes de la Court de Constantinople leur racontant vne auenture estrange, & demandant estre secouruë en icelle. Au 14. liure, chap 66.

HAuts & excellens Princes, vous deuez sauoir que je fus fille d'vn cheualier qui estoit Seigneur d'vn bō Chasteau, & qui auant sa mort me maria à vn

à vn preux & vaillãt Cheualier, qui estoit Seigneur d'vn autre chasteau, auec lequel je ne fus pas long temps, que par le deces de mon pere, je demeuray Dame & heritiere de son Chasteau. Aduint vn jour que comme nous allions mon mary & moy nous soulasser par la campaigne, vint vn meschant Cheualier auec six autres siens compaignons, qui faisant mon mary prisonnier m'osta laschement mon honneur, puis me dit que j'allasse cercher qui me vengeat de ceste injure. Or y ay-je puis ce temps conduit plusieurs Cheualiers pour le combatre: mais ce mien ennemy est si robuste & adroit, qu'il les a tous vaincus & pris prisonniers. Ce que voyant m'en allay à vn grand Magicien, qui demeure au Royaume d'Arcadie, & luy ayant raconté l'occasion de ma peine & le besoin que j'auoye de secours, il me dõna ceste espée, laquelle je porte penduë au col, & me dit qu'il ny auroit homme qui la peut tirer du fourreau, sinon celuy qui pourroit dõner le remede à ma peine. Or ay-je esté plus d'vn an en queste de celuy à qui la grace seroit dõnée de me procurer ce bon-heur, sans jamais pouoir rẽcõtrer qui desgainast l'espée, & finalemẽt esmeüe par la haute renõmée qui vole de ceste court, me suis acheminée pardeça.

Et partant je vous supplie, que vous resen tiez de ma douleur, & que donniez reme de à mon affliction si faire le pouez.

Lettre des Magiciens Alquif & Vrgande aux Princes de la grece, leur declarant comme ils auoyent empeché le rapt de la Princesse Polixene, au reste les exhortant à pacience, & finalement les aduertissant du bon portemẽt du Prince Dom Rogel. Au quatorzesme liure, chapitre 67.

AVx hauts & genereux Princes de la Grece, les Magiciens Alquif & Vrgande. Souuerains Seigneurs, & puissants Princes, ainsi que nous estions occupez en choses qui grandement touchent vostre seruice, est paruenu à nostre cognoissance le rapt de la belle & gentille Princesse Polixene, qui se deuoit faire par les mains de la Louue. Et certes grand mal en fut aduenu, si la meschante vieille eust conduit à fin son mauuais dessein. Mais le Seigneur Dieu qui tient ceste Princesse en sa garde, pour en auoir seruice, y a remedié à temps, par ce que si tost que nous fusmes de ce auertis, nous enuoyasmes les deux Magiciens Zirfeno & Zirfée voz seruiteurs, afin de pouruoir à la liberté de ceste Infante. Il ne reste pour le present autre chose, sinon que vous souffriez auec patience l'aduerse Fortune qui panche

panche sur vous, & auec fermeté & constance telle, qu'auez mõstré en toutes choses, tant qu'il plaise à Dieu y remedier, & au point de la plus grande cheute aucques paix perpetuelle. Quant est de l'excellẽt Prince Dom Rogel, ne vous en mettez en pensement, par ce qu'il est en bonne santé, & auec le plus grand contentement qu'il sentit oncq en sa vie, encores qu'il ne se trouue en sa liberté france.

Piteuse Complainte du Prince Lucendus pour le rapt de l'infante Fortune sa Dame par la Magiciene Dragosine. Au quatorziesme liure, chapitre 70.

O Ma Princesse Fortune, plus belle, plus plaisante & digne d'estre aymée & honorée, que toutes les dames qui sont sous la voute du ciel, & comme par grãde trahison vous auez esté prise & desrobée. Mais j'espere que la Fortune ne me sera tãt cõtraire, qu'aumoins elle ne m'ottroye qu'vn jour je vous puisse retrouuer. Ah! traistresse & cruelle Dragosine, s'il te sembloit que tu eusses receu de moy outrage, pourquoy n'as-tu plustost dardé contre moy la fureur de ta colere. Que t'auoit fait l'infante Madame, de laquelle tu auois receu tãt de courtoisies & bonnes œuures, que tu en deusses

ses faire butin,& la charger de tant d'ennuy & angoisse ? Mais helas,il apert bien que voiremẽt tu ne l'as fait à autre intention, sinon pour faire gouter à moy seul l'amertume de la mort, & pourtant si tu m'eusses d'vn coup osté la vie, mon mal en eust esté beaucoup moindre, la ou en me separant de l'Infante Fortune ma Dame & maistresse,tu m'as fait,tout le dommage que tu eusses peu excogiter,& m'as plõgé en toutes les calamitez & desastres, esquelz le plus infortuné & malheureux du monde se pouoit rencontrer. Mais je te promets,que si tu tombes encores vne fois en mes mains, tu n'en réchapperas à si bon marché.

Lettre de L'Imperatrix de Perse,appellée l'Infante Persée à Dom Rogel,le taxant de desloyauté, et l'aduertissant de la fille que luy est née d'elle,& de l'enchantement estrange,dont icelle estant liée,ne se pourroit delier sinon au moyen de sa mort. Au 14 liure,chap.73.

IE la douloreuse & infortunée Imperatrix Persée à vous le faux ingrat & defaillant de Foy, de laquelle comme espoux vous m'estiez redeuable enuoye salut,afin qu'auec iceluy me puisse vostre teste payer ce dont mon honnesteté de vous se querelle & lamente. Vous saurez comme de la fauseté dont vous vsates en

mon

mon endroit, pour la vengence de sa dolête mere me nasquit vne fille douée d'autant de beauté, que jamais les Dieux en octroyerent à creature mortelle. Mais elle est liée d'vn tel enchantement que jamais n'en pourra sortir, jusques à tant que vostre teste luy soit presentée pour arre, par ce qu'ainsi s'accomplit & s'acquite l'obligation dont vous estes tenu à elle & à sa mere. Et auec ce je fay fin, vous enuoyant la paix auec semblable guerre à celle, en laquelle m'auez continuellement laissée, combien que je fusse si haute Dame, que je ne cedoye en rien à quelque Princesse qui fut ny en Grece ny en Asie.

Harangue de la Damoiselle Alquise aux Princes de Grece, & nommément aux Empereurs Amadis & Lisuart de Grece, les aduertissant qu'ilz n'ayent à donner l'ordre de Cheualerie aux Princes Sphera mondi & Amadis d'Astre &c. Au quatorziesme liure, chapitre 73.

TRes-nobles & treshauts Empereurs Le Magicien Alquif mon pere & Vrgande ma mere vous enuoyent dire par moy, que ne donniez c'est honnorable degré à ces deux Princes, par ce qu'il faut qu'ilz le reçoyuent par la main de l'Empereur qu'ilz virent en la

cauerne. Et par ce qu'ilz entendent ceste parolle mieux que vous ne faites, je ne la declare autrement. Et pour le temps qu'ilz receuront l'ordre de Cheualerie, mon pere leur enuoye deux armures, l'vne pour Sphera mundi, & l'autte pour Amadis d'Astre. Et conuient que tout presentement ilz s'en viennent auecques moy sur le vaisseau du Serpent de la Sphere, lequel j'ay cy laissé au port, car je les conduiray au lieu ou ilz doiuēt receuoir cheualerie. Et pour plus ample seureté de ce que je vous dy, voicy vne lettre des quatre Magiciens.

Lettre des quatre Magiciens aux Princes de Grece, sur le propos precedent. Au quatorziesme liure au mesme chap.

NOus les Magiciens Alquif & Vrgāde & Zirfeno, & Zirena vos loyaux vassaux, faisons sauoir à voz hauts & Souuerains Princes, cōme estans en l'isle des Singes, est venu à nostre cognoissance, cōme les deux Princes Sphera mundi & Amadis d'Astre, vouloyent receuoir l'ordre de Cheualerie, par les maīs de l'excellent Empereur Amadis de Grece. Mais par ce qu'il conuient que la verité du haut & souuerain Seigneur soit accomplie, nous vous auisons qu'il faut qu'ilz reçoiuēt c'est ordre honnorable en au

tre part. Parquoy eſt de beſoing qu'à c'eſt effet eux deux ſeuls entient incontinent en la nauire du grãd Serpent de la Sphere auecques noſtre Damoiſelle Alquiſe.

Harangue de la Damoiſelle Sclarimene aux Princes de Grece les requerant de ſecours pour ſa Dame priſonniere contre la fauſſe accuſation de Montibel & Dorieno ſon couſin. Au 14. liure chap. dernier.

HAuts & genereux Princes, puis qu'en vous ne defaut jamais la volonté & l'effet quant à ſecourir toutes les Damoiſelles du monde, encores qu'elles fuſſent de baſſe condition, vous plaiſe en ceſte ſaiſon ſecourir la belle Princeſſe Sclarimene, qui maintenant ſe trouue en priſon, par la plus grande trahiſon dont on ouit onques parler. Et à ce q̃ mieux vous entendiez le propos que j'ay à vous deduire, vous deuez ſçauoir tres-hauts Princes que je ſuis Damoiſelle de la belle Sclarimene, fille de l'Empereur d'Allemaigne, qui eſt autant belle & de bonne grace qu'il y en ait en tout le monde, & encores ſi jeunette qu'elle ne paſſe les quinze ans. Or tout aupres de c'eſt Empyre y a vn Marquis, appellé de Mont-clare, qui a vn fils qui ſe nomme Montibel. Ce jeune Gentil-homme venant en la court de l'Empereur d'Allemaigne, commença à aymer

aymer la Princesse Sclarimene ma Dame, voire d'vne amour si tres-ardante qu'il n'est au monde possible de plus, & a cerché tous moyens de practiquer & acquerir la volonté d'elle, laquelle non seulemẽt ne le peut jamais aymer, ains se print à le hayr d'vne hayne mortelle. Le meschãt Montibel, cognoissant qu'il perdoit temps, & ne se sentant puissant comm'il eust voulu estre, afin de venger c'est outrage qu'il luy sembloit auoir receu de madame ourdit vne grande trahison, par ce qu'il communiqua de ce qu'il pensoit faire auecques vn sien Cousin, qui estoit aussi meschant que luy, & estoit appellé Dorieno. Lesquelz ayans complotté ensemble, s'en vindrent au palays, & la accuserent la Princesse Sclarimene deuant l'Empereur son pere, & à son conseil, la chargeans qu'elle communiquoit auecques certain cheualier (duquel ilz disoyent ne sçauoir le nom) plus priuemẽt que le deu de son honneur ne permettoit. Quand l'Empereur Mon-seigneur eust ouy ces charges, il fit incontinent prendre la belle Princesse, & la fit loger en vne estroite prison. Et consultant & deliberant auec son conseil, de ce qui estoit à faire en ce cas, finalement fut conclu & arresté, que sa fille donneroit cheualier, qui pour elle

pren-

prendroit les armes, & defendroit son hō neur contre Dorieno, lequel offroit de verifier les armes au poing tout ce qu'il auoit dit en chargeant la Dame, & requit qu'il ne fut ordōné à la Dame, sinon trois mois de terme, pour fournir son champion, & le mettre en champ, & au cas que dedans ledit temps elle n'en peut recouurer aucun, seroit declarée coulpable du crime, dont on l'accusoit, & condemnée à perdre la teste, voire encore qu'elle en trouuast vn pour sa defence, aduenāt que son Cheualier fut vaincu. Mais en cas qu'il demeurast vainqueur, luy seroit la mesme peine adjugée. Or auez vous entendu nobles Seigneurs ma requeste, ensemble le besoin auquel se trouue ceste grande Princesse, c'est à vous maintenant d'auoir compassion d'vne si haute Dame, & qui se trouue si meschamment accusée de tant faux & peruers Cheualiers.

Fin du Thresor des quatorze liures d'Amadis de Gaule.



Statutz de l'ordre des Cheualiers errans.

LE premier article estoit que quand vn Cheualier errant auoit faict vn veu ou promesse d'aller en quelque queste ou auenture estrange, durant ce temps il ne luy estoit loisible de despouiller les armes, sinon aucunesfois pour la necessité du repos de la nuit.

Qu'en la poursuite de leur queste ou auenture, ils n'euiteroyent les perilleux passages, ne se destordroyẽt du droit chemin de peur de rencontrer des cheualiers puissans, ou de peur de trouuer mõstres, bestes sauuages, esprits, ou autre destourbier espouentable que le corps d'vn seul homme peut mener à chef.

Que tousiours ils soustinssent le bon droit des plus foibles, comme veufues, orfelins & Damoiselles en bonne querelle, en exposant pour eux (si besoin estoit) en tres-mortelle bataille, si ce n'estoit ou contre leur honneur propre, ou contre leur Roy. Qu'ils n'eussent à offenser aucune personne n'y vsurper l'autruy, ainçois à combatre contre ceux qui le feroyent. Qu'ils deuoyent porter foy inuiolable à leurs compaignons, soustenant leur honneur & profit entierement, non seulemẽt

en leur presence, mais absence lointaine.

Qu'ils s'entreporteront toute amitié, confort & ayde,& ne combatront l'vn cõtre l'autre, si ce n'estoit par mescognoissance.

Qu'ils exposeront leurs vies & biens pour le seruice du Roy & du pays.

Que l'auarice & le gain ne les renge à acte aucun,ains la seule gloire & vertu.

Qu'ils reuerent Dieu religieusement.

Qu'ils ne prennent gages d'aucun seruice. Et en leurs pays propre ne facent dommage à personne de leurs plus grans ennemis, ains les gardent de tout dommage au danger de leurs vies mesmes.

Que quand ils aurõt entreprins à conduire vne dame, ils y mourront,ou la sauueront de toute offense.

Qu'estans recherchez de combat pareil, ils ne le refuseront point sans playe, ou autre empeschement raisonnable.

Que touchant vne emprinse, ils la mettront à chef ou y vaqueront an & jour, s'ilz n'en sont rappellez pour le seruice du Roy & du pays.

Que s'ils font vn peu pour acquerir quelque honneur, ilz ne s'en retireront point qu'ilz ne l'ayent accomply ou l'equiualeur.

Que retournez en court ilz rendront

comp

compte veritable de leurs questes & auentures (fussent elles aucune-fois à leur honte) au Roy & au greffier de l'orde, sous peine de priuation de Cheualerie.

Qu'estans prins en vn tournoy prisonnier, outre ce qu'ils rendrõt au vainqueur armes & cheuaux, ilz ne pourront combatre en guerre sans son congé.

Qu'ils ne combattront jamais accompagnez contre vn seul.

Qu'ils ne porteront point deux espées s'ils ne veulent combatre contre deux ou plusieurs.

Qu'en tournoy ils ne frapperont pas de pointe.

Qu'ils ne feront point de violence à dames ne damoiselles (combiẽ qu'ils les eussent gaignées par armes) sans leur vouloir & consentement.

Que sur toutes choses ilz ne failliront jamais de leur parolle, pour incõuenient qui leur en peust auenir.

Cantique de la Roine de Saba, au treziesme liure, chap. 56.

Filles de la cité saincte,
Ne me blasmez ma couleur,
C'est le soleil qui m'a teinte,
De son ardente chaleur.

Encore que ie sois brune,
Grace & beauté ne defaut:
Ie ne crains de nuit la Lune,
Ne le iour le Soleil chaut.

Long temps ma vigne ay gardée,
Hassant mon tein tout l'esté:
Vous auez contregardée,
En chambre vostre beauté.

Guet ô guet vueillez moy dire,
Depuis qu'estes amassé,
Celuy que mon cœur desire,
Est il point par cy passé?

Il est de la haute taille,
De tein blanc, poil crespelu,
Sans que rien de beau luy faille:
Dites moy s'il l'auez veu.

Ie souffre au cœur telle angoisse,
Que si bien tost ne le voy,

Faudra

Faudra que chacun cognoiſſe
Qu'amour eſt meurdrier de moy.

RESPONCE DE SALOMON.

Saute mignonne en ma couche,
Et te coule entre les draps:
Sus approche moy ta bouche,
Lye mon corps de tes bras.

ça gorge que ie te baiſe,
ça leures de vin vermeil:
ça tetin au bout de fraiſe,
Oeil parcelle du ſoleil.

Bouche tu me ſucces l'ame,
De ta langue la liqueur,
Et de ton aleine vn baſme,
Me ſait fondre tout le cœur.

TABLE DES MATIERES CONTENVES EN CE RE-cueil des Harangues, Epitres, Complaintes, & autres telles choses, extraites des quatorze liures d'Amadis de Gaule, reduites par lieux cõmuns, pour plus facilement trouuer la maniere d'écrire Lettres mifsiues, felon l'argument qu'on veut deduire.

Maniere

Fin de la Table.



Alexander madoets

Sine libore nihil



